

DECISIONS

BUREAU – COMITE DIRECTEUR

2001 – 2004

Procès-verbaux des réunions

Affiliations – Radiations

Appels

Licences

Arbitrage

Ligues – comités Départementaux

Assimilations

Médical

Baseball

Membres à Titre Individuel

Clubs

Modification des Procès-Verbaux

Comité Directeur

Mutations

Commissions

Nominations Commissions

Communication

Orientations Politiques

Contrats – Conventions

Personnel et intervenants

Cricket

Règlements

D.T.N.

Roissy

Elections

Scorage

Ententes

Softball

Hicarex

Sportif

AFFILIATIONS - RADIATIONS**CD 10 mars 2001, Pages 6 et 7*****Radiations :***

004003	Manosque
013024	Port de Bouc
013032	Marignane Torpilles
062001	Ardres
075023	Paribas Blue Bankers
075028	Club saint Eloi
079003	Parthenay
093002	Noisy le Sec
093004	Aulnay
095002	Sarcelles
095009	Fontenay Parisis
098006	Olympique de Nouméa

Clubs à Vérifier avant radiation :

042001	Montbrison
060002	Beauvais
075029	USCA CC (attendre licences, paiement de la cotisation annuelle effectué)
092017	SAC Meudon
093008	Espérance Sportive de Stains

Clubs n'atteignant pas 12 licences à vérifier :

006006	Association Sportive Rhoners
059011	Coudekerque
079002	Bressuire
092016	Gennevilliers
094012	Ormesson

Affiliations :

033015	Baseball Club la Teste de Busch
021005	Club Cricket de Montbard

CD 21 avril 2001, Page 7***Radiations :***

Défi Softball : radiation avec une abstention (olivier CHARLIONNET)
Comité Départemental du Pas de calais : complément d'informations

Affiliations :

039005	Dragons de Lons : affiliation provisoire avant régularisation (manque les déclarations en Préfecture et au journal officiel)
075030	USC Paris : accord pour l'affiliation
075031	Srilakan Cricket Club : accord pour régularisation après vérification au niveau fédéral
075032	Elavaar Cricket : affiliation provisoire avant régularisation avec complément d'informations

CD 10 juin 2001, Pages 1 et 2***Radiations :***

012002	Rodez BC
042001	Montbrison Redwings
060002	BOUC
075029	Radiation administrative du n° 075029 pour l'USCA CC, affilié le 21/04/01 sous le n° 075030
092016	Gennevilliers BC

Etaient proposés à la radiation pour non licences et non paiement de cotisation :

062002	Boulogne Wicket	
092017	SAC Meudon	(radié le 30/03/99 et non réaffilié)

Suite à une intervention de France Cricket qui déclare ces clubs en règle, le secrétaire Général, le Trésorier Général et la Commission fédérale Juridique sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, d'effectuer un rapprochement avec France Cricket afin que tous les clubs en règle avec celui-ci le soient également avec la Fédération.

Affiliations :

028003	Dreux Sport CC
052004	Softball Club d'Ailleurs
075014	Elevaar Cricket
093005	Entrecasteaux CC
095014	The Little Mice Le Thiilay

Annulation des décisions de radiation du Comité Directeur du 30 avril 2000 concernant les clubs :

016004	Montignac
077013	Bussy Saint Georges

Le Secrétaire Général est chargé de présenter les excuses de la Fédération à ces clubs ainsi qu'aux Comités Départementaux concernés

Bureau 13 octobre 2001

Affiliation du Club des Stingers de Vitré sous le numéro 035004

CD 13/14 octobre 2001, Page 3

® Validation de la décision du Bureau Fédéral du club : Affiliation définitive du club des Stinger de Vitré sous le N° 035009.

Bureau 27 janvier 2002, Page 2

© Affiliations

Le Secrétaire Général propose 5 nouveaux clubs :

Affiliations définitives pour :

- Cricket club de Tergnier (002005)
- Al Fatha cricket club (093013)
- Aix International baseball club (013037)

Affiliations provisoires en attente du complément d'informations pour :

- Baseball de Kourou (097003)
- Baseball club d'Harenthon-Scientrier « les Tatonka » (074005)

Bureau 13 avril 2002, Page 2

Affiliation provisoire de Mantes Cricket Club sous le N° 078016 en attente des éléments manquants au dossier d'affiliation

Affiliation définitive de « X Dragons d'Ile de France » sous le N° 075033 (dossier complet)

Bureau 2 juin 2002, Page 1

➤ *Situation des clubs*

Décision de faire une mise au point sur les clubs n'étant pas à jour de leur cotisation 2002 ou de leurs licences.

Une liste de 22 clubs est proposée pour la radiation (clubs n'ayant pas payé la cotisation 2002 et les licences) et une liste de 15 clubs est proposée pour une mise en sommeil (clubs s'étant acquittés de la cotisation 2002, mais n'ayant aucune licence à ce jour).

De plus, 9 clubs sont proposés pour une affiliation définitive, 4 clubs pour une affiliation provisoire et 2 clubs pour une modification de leur numéro d'affiliation.

Le Trésorier Adjoint, Alain MARCHI, se charge de relancer les 25 clubs n'étant pas à jour de la cotisation 2002, sous peine d'une mise en sommeil à la date du 16 juin.

Pour les clubs de Nouvelle-Calédonie, la Direction Technique Nationale se chargera de prendre contact.

CD 2 juin 2002, Page 3

3 Affiliations définitives

S.A.C de Meudon 092018,
Old Bones de Montpellier 034009,
A.S ouest Toulousain 031014,
CJ Montignac section baseball « les neptunes » 016005,
COCC section baseball les angels 024012,
les lions d'Arras 062004,

Los Toros de Rodez 012003,
Arudayana 075033,
J.A Saumur section baseball 049006

3 Affiliations provisoires

Saracens 075034,
Cricket club de Mantes 078016,
Drumetaz 073009,
baseball olympique de Kourou 097003.

3 Clubs radiés (non paiement de la cotisation 2002 et aucune licence 2002)

N.U.C. 006017,
les espadons de Troyes 010001,
Marseille St Mitre 013019,
Red Arms d'Arpajon 015001,
Les Rhoners de Caluire 026006,
Evreux 027007,
Parempuyre 033011,
Coutances 050008,
St Memmie 051009,
Chelles 077004,
Ozoir 077009,
Bussy St Goerges 077013,
B.S. Velizy 078005,
Le Bausset 083013,
Ormesson 094012,
Montbart cricket club 021005,
Les dragons de Lons 039005,
Laon B.C 002005,
Montignac 016004,
Provence Cricket Club 083016.

3 Clubs mis en sommeil (paiement de la cotisation 2002 mais aucune licence 2002)

USCA cricket club 075030,
Eymet cricket club 024011,
Damazan cricket club 047008,
Le Puy en Velay 043002,
Valence Drom's 026002,
Granville 050004,
D.U.C. 021004,
B.S Bailly Noisy 078015,
Aubervilliers cricket club 093005,
Franco Tamoul 093010,
Euro cricket club Clichy 093011,
Limousin Bellac 087003,
Loups blancs de Mentons 006023,
baseball club Seynois 083014,
Boulogne Wimereux 062002.

Il est demandé qu'une copie des courriers soit envoyée, pour information, aux organes décentralisés et comités nationaux

CD 5 octobre 2002, Page 3

3 Affiliations

Affiliations définitives pour les clubs suivants (régularisation de ces clubs car jamais inscrits dans un procès verbal de Comité Directeur) :

- 002006 Cricket Club de Tergnier
- 013036 Aix International BC
- 074005 BC Harenthon Scientrier « Les Tatonkas »
- 093012 Al Fatah cricket Club

Bureau 25 janvier 2003, Page 2

Affiliations

Le Bureau Fédéral, après étude des dossiers, donne affiliation définitive au Baseball Club des Mauritaniens, département 35, Ligue Bretagne sous le numéro 035010.

Le Bureau Fédéral donne affiliation provisoire au Baseball Club Northwind Piolenc, Département 84, Ligue PACA, sous le numéro 084004 en attendant la réception de l'extrait du Journal Officiel.

Ces deux clubs se verront remettre un paquetage baseball ou Softball. La Fédération va se rapprocher des différents fournisseurs afin de trouver le meilleur prix.

CD 26 janvier 2003, Page 2

Affiliations

Affiliation définitive :

« BC Mauritaniens » Maure de Bretagne sous le numéro 035010

Affiliation provisoire : (en attente de la déclaration au J.O)

B.C. Northwind PIOLENC sous le numéro 084004

Bureau 15 mars 2003, Pages 3 et 4

➤ *Assemblée Générale du 16/03/2003*

*** *Décompte des voix***

→ Deux contestations sont parvenues au siège administratif : le Club des « Jimmers » de Saint-Lô et le Club des « Old Bones » de Montpellier.

La contestation du club de Saint-Lô n'est pas recevable car n'est pas parvenue sous pli recommandé.

La contestation du club de Montpellier a été admise (3 voix pour, 1 abstention).

→ Nouvelle-Calédonie : Le Président fait un point sur la Nouvelle Calédonie : un virement bancaire a été effectué en Novembre 2002 afin d'effectuer une mise à jour des cotisations 2002 et 2003 et des licences. Par conséquent les clubs sont autorisés à voter à l'Assemblée Générale.

Vote du Bureau : Pour à l'unanimité

*** *Cotisations 2002***

Alain MARCHI explique qu'il a effectué de nombreuses relances pour les cotisations 2002. Des radiations doivent être effectuées :

- « 017005 » : DROSERS de MONTENDRE
- « 069018 » : Villefranche-sur-Saone (fusion absorption)
- « 051004 » : Expos de Reims
- « 051011 » : Tinquieux
- « 059004 » : White Socks de Villeneuve d'Ascq
- « 021004 » : Dijon Univesité Club
- « 029006 » : Espadons de Quimper

Vote du Bureau : Pour à l'unanimité.

Alain MARCHI s'interroge sur l'utilité de radier des clubs tels que Euro Cricket, Cercle Sportif Tamoul et Sarracens car la régularisation doit s'effectuer sous peu. Le Président de France Cricket assure que ces clubs sont en activité et assure qu'ils régulariseront rapidement.

CD 16 mars 2003, Pages 1 et 2

► Radiations

Alain MARCHI explique qu'il a effectué de nombreuses relances pour les cotisations 2002. Des radiations doivent être effectuées :

- « 017005 » : DROSERS de MONTENDRE
- « 069018 » : Villefranche-sur-Saone (fusion absorption)
- « 051004 » : Expos de Reims
- « 051011 » : Tinquieux
- « 059004 » : White Socks de Villeneuve d'Ascq
- « 021004 » : Dijon Univesité Club
- « 029006 » : Espadons de Quimper

Vote à l'unanimité.

AG 16 mars 2003, Page 4

Paquetage : Le Comité Directeur de la FFBSA a décidé d'attribuer un paquetage d'une valeur de 500 dollars à chaque club nouvellement affilié. Les clubs bénéficiaires sont le PIOLENC (n°084004), FIRE HORSES (n°035010) affiliés par le Comité Directeur du 25/01/2003 et le COCC Section Baseball « Les Angels » (n° 024012) affilié par le Comité Directeur en date du 22/06/2002.

Bureau 21 juin 2003, Page 4

*** Affiliations / Radiations**

Le Secrétaire Général propose au Bureau la radiation de certains clubs :

Menton	006023	0 lic 2002-03 + pas cot 02-03
DUC	021004	0 lic 2002-03 + pas cot 02-03
Boulogne WW	062002	0 lic 2000-01-02-03 + pas cot 2003
BC Seynois	083014	0 lic 2002-03 + pas cot 02-03
Tergnier CC	002006	0 lic 2003 + pas cot 2003
Dinan Cyclones	022003	0 lic 2002-03 + pas cot 02-03
Quimper Espadons	029006	0 lic 2003 + pas cot 2002-03
Marmande	047004	0 lic 2001-02-03 + pas cot 03
JA BC Saumur	049006	0 lic 2003 + pas cot 2003

BC Champagne	051001	0 lic 2002-03 + pas cot 02-03
Beine Nauroy	051004	0 lic 2002-03 + pas cot 02-03
Tingueux BC	051011	0 lic 2002-03 + pas cot 02-03
White Sox	059004	0 lic 2003 + pas cot 2002-03
Saracens	075034	0 lic 2003 + pas cot 2002-03
Montbéliard	025002	4 lic + pas de cot 2003

Vote du Bureau radiation pour l'ensemble des clubs sauf pour Tergnier CC (002006) et SARACENS (075034), clubs récemment créés et pour lesquels il a été décidé d'attendre et de reprendre contact.

D'autres clubs sont en situation particulière, par conséquent, il a été décidé de reprendre contact avec les clubs suivants :

Valence Droms	026002	13 lic dont 5 loisirs	
Bailly Noisy	078015	0 lic 2002 + 8 lic 2003 + pas cot 2003	
Limousin Bellac	087003	10 lic + 2ème en sommeil	
Millenium	093010	pas de cot 2002	relance
Euro CC	093011	pas cot 2002-03	mettre en sommeil
Toros de Rodez	012003	0 lic 2003	mettre en sommeil
Caen Hornets	014001	pas de cot 2003	relance
Chateauneuf Lords	042007	pas de cot 2003	relance

Plusieurs Clubs ont demandé une affiliation auprès de la FFBS C :

Monte-Carlo CC : A affilier sous le numéro 006027

BC Nevers : A affilier sous le numéro 058003

DRANCY : A affilier sous le numéro 093

CC Saint-Bris : A affilier sous le numéro 095016

Awami Gonesse : A affilier sous le numéro 095015

Penjab CC : 095017

Cercle Sportif de Stains Namur : 093014

Le Secrétaire Général tient à féliciter David BORDES pour son excellent travail ayant abouti à la création de nombreux clubs de cricket.

CD 22 juin 2003, Page 3

➤ Affiliations / Radiations

Radiations :

Menton	006023
DUC	021004
Boulogne WW	062002
BC Seynois	083014
Dinan Cyclones	022003
Quimper Espadons	029006
Marmande	047004
JA BC Saumur	049006
BC Champagne	051001
Beine Nauroy	051004
Tingueux BC	051011

White Sox	059004
Montbéliard	025002

Affiliations :

Monte-Carlo CC : A affilier sous le numéro 006027
 BC Nevers : A affilier sous le numéro 058003
 DRANCY : A affilier sous le numéro 093
 CC Saint-Bris : A affilier sous le numéro 095016
 Awami Gonesse : A affilier sous le numéro 095015
 Penjab CC : 095017
 Cercle Sportif de Stains Namur : 093014

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 4 et 5**➤ Affiliations / Radiations*****1_ Affiliations :***

Le Secrétaire Général présente au Comité Directeur le dossier d'affiliation de trois Clubs.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'affilier :

Le Club OSSAU CC sous le Numéro 064005,
 Le Club Fire Ball BS sous le Numéro 069019, sous la condition suspensive que ce Club procède à la régularisation de prise de licence pour les joueurs en attente de mutation d'autres Clubs (attente de l'ouverture de la période de mutation ordinaire).

Le dossier du troisième Club devra être complété pour représentation ultérieure.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'affilier définitivement les Clubs suivants :

073009	Drumettaz	Affiliation provisoire du 2 juin 2002
075031	Sarracens	Affiliation provisoire du 2 juin 2002
078016	CC Mantes la Jolie	Affiliation provisoire du 2 juin 2002
084004	Northwinf Piolenc	Affiliation provisoire du 26 janvier 2003
097003	Kourou Olympic	Affiliation provisoire du 2 juin 2002

2 – Radiations :

Après analyse du dossier étudié conjointement par la Commission Fédérale Juridique, le responsable juridique et le responsable comptable de la Fédération, le Comité Directeur décide, à l'unanimité, la radiation des Clubs suivants, pour non paiement de la cotisation et/ou manque de licences :

002006	CC Tergnier
012003	Toros de Rodez
013036	Aix International BC
016005	CJ Montignac les Neptunes
030004	Les Coyotes du Vignan
030011	Les Mohicans d'Alès
043002	Lightnings du Puy en Velay
054001	Nancy BC

056005	Les Venètes de Ploemeur
070002	Luxeuil Froideconche
075008	A.A.R.J.F
075032	Elevaar CC
075033	Arudoyana
075034	Sarracens
078015	Bailly Noisy
092018	SAC Meudon
093008	Rosny sous Bois
093009	Espérance Sportive de Stains
093012	Al Fatah CC
093013	Drancy CC
093014	Stains CC
097003	Kourou Olympique

Ces Clubs peuvent demander leur ré-affiliation à la Fédération, dans les formes et conditions prévues par les dispositions du chapitre 1^{er}, du titre I des Règlements Généraux.

➤ **Régularisation de Clubs**

Après analyse du dossier étudié conjointement par la Commission Fédérale Juridique, le responsable juridique et le responsable comptable de la Fédération, le Comité Directeur décide :

1 - D'accorder un délai de paiement de cotisation 2003 pour les Clubs suivants possédant des licences,

006027	Monte Carlo CC
014001	Caen BC les Hornets
027003	Idéfixes de Vernon
042007	Lords de Chateauneuf
050002	Saint Lô
050004	Granville Requins
057004	SMEC Metz
059001	Les Kovers de Dunkerque
075027	BCF
076002	Bois Guillaume
078002	Saint Germain en laye
078016	Mantes la Jolie
088001	Epinal
095003	Franconville

Tout Club n'ayant pas payé sa cotisation 2003, à la suite du courrier de réclamation qui leur sera expédié rapidement par le secrétariat général, sera radié lors du Comité Directeur du 22 novembre 2003.

2 - D'accorder un délai de prise de licences 2003 pour les Clubs suivants à jour de cotisation :

006026	Cabris CC	3 licences
024012	COCC Les Angels	6 Baseball, 5 softball
026002	Valence Droms	8 licences + 5 loisirs
033014	Bordeaux La Brede	10 licences
035009	Vitré Stingers	9 licences + 8 loisirs
040002	Mont de Marsan	
047007	Villeneuve sur Lot	8 licences
059010	Wattrelos Indiens	11 licences

066009	Ginkos de Corbers	10 licences
071003	Le Creusot	
078012	St Nom le Bretèche	5 licences
084004	Northwind Piolenc	12 loisirs

Ces Clubs doivent demander à la Fédération par courrier, un complément de licences qui devra porter le nombre minimum des licences du Club concerné à 12 au minimum pour ce qui concerne la compétition et 21 au minimum pour ce qui concerne le loisir avant le 1^{er} novembre au plus tard.

A ce courrier, sera joint le chèque du montant correspondant aux licences demandées.

Aucune saisie sur informatique de licences 2003 n'est autorisée pour les Clubs pré-cités.

A défaut de régularisation rapide, ces Clubs seront radiés par le Comité Directeur du 22 novembre 2003.

3 – Que le Club des Lynx de Champagnole 039004, devra avoir régularisé les conditions requises au 1 et 2 sus-visés, (Cotisation non payée – 2 licences Baseball + 6 licences Softball), sous peine d'être radié le 22 novembre prochain.

4 – D'une vérification de paiement de cotisation 2003 pour les Clubs suivants :

006027	Monte Carlo
058003	Nevers
095015	Awani CC
095016	CC de St Brice
095017	Punjab CC

Au cas où ces Clubs n'auraient pas encore payé leurs cotisations, il devront effectuer la démarche prévue au 1 ci-dessus sous peine de radiation le 22 novembre 2003.

5 – De retourner au Club de Montbéliard, radié par le Comité Directeur du 22 juin 2003 du n° 025002, son chèque de paiement de cotisation arrivé depuis, et de l'inviter à se ré-affilier à la Fédération, dans les formes et conditions prévues par les dispositions du chapitre 1^{er}, du titre I des Règlements Généraux.

Bureau 22 novembre 2003, Page 1

*** Affiliations / Radiations**

- **Réaffiliation :**
Ass Olympic de Guadeloupe (097004)
- Affiliations définitives**
Fireball Baseball Softball (069019), B.C Honfleur (014003), Savoie Climbers (073010), Montpellier CC (034010)
- **Affiliations provisoires :**
Association Cricket Elancourt (078017)

Changement de nom pour le club « strickers BC » du Havre qui devient la section baseball des salamandres du Havre.

CD 22 novembre 2003, Page 3

➤ ***Affiliations / Radiations***

- ***Ré-affiliation :***
Ass Olympic de Guadeloupe (097004),
- ***Affiliations définitives***
Fireball Baseball Softball (069019), B.C Honfleur (014003), Savoie Climbers (073010),
Montpellier CC (034010)
- ***Affiliations provisoires :***
Association Cricket Elancourt (078017)

Changement de nom pour le club « strickers BC » du Havre qui devient la section baseball des salamandres du Havre

Bureau 28 février 2004, Page 1

* ***Affiliations / Radiations***

- ***Affiliations :***
Epinal Popfly : 088004 / Les Ours Softball Baseball Club : 031015 / Les Vikings
Softball Club de Prix les Mezières : 008003
- ***Régularisation de situation :***
Toros de Rodez : 012004 / Elevaar CC : 075035 / Al Fatah : 093015
- ***Mise en sommeil :***
Wattrelos Indians : 059010
- ***Disparition ou cession d'activité :***
Merry Fellows de Franconville : 095003 / Epinal MJC section Baseball : 088001

CD 29 février 2004, Page 2

➤ ***Affiliations / Radiations***

- ***Affiliations :***
Epinal Popfly : 088004 / Les Ours Softball Baseball Club : 031015 / Les Vikings
Softball Club de Prix les Mezières : 008003
- ***Régularisation de situation :***
Toros de Rodez : 012004 / Elevaar CC : 075035 / Al Fatah : 093015
- ***Mise en sommeil :***
Wattrelos Indians : 059010
- ***Disparition ou cession d'activité :***
Merry Fellows de Franconville : 095003 / Epinal MJC section Baseball : 088001

Bureau 20 mars 2004, Page 1

*** Affiliations / Radiations**

- **Affiliations :**
002007 : Templiers Baseball Club de Laon
091012 : Evry Gymkhana

CD 20 mars 2004, Page 1

*** Affiliation / Radiation**

- **Affiliation :**
002007 : Templiers Baseball Club de Laon
091012 : Evry Gymkhana

Bureau 22 mai 2004, Page 1

*** Affiliations**

- **Affiliations provisoires :**
Tamil Union CC : 094015
Club sportif de la jeunesse Tamoul France : 077014
Good Luck Cergy: 095018
Standard Athlétic Club de Meudon : 092019
Nallur de Stains : 093016

CD 12 juin 2004, page 2

*** Affiliations**

- Tamil Union CC : 094015
Club sportif de la jeunesse Tamoul France : 077014
Good Luck Cergy: 095018
Standard Athlétic Club de Meudon : 092019
Nallur de Stains : 093016

A la suite de la demande du Président de la Commission Fédérale Juridique permettant d'offrir de meilleurs éléments de décision aux membres du Comité Directeur, le Comité Directeur vote les dispositions suivantes :

- Lorsque le Bureau ou le Comité Directeur présentent des clubs à l'affiliation, que celles-ci soient provisoires ou définitives, il y aura lieu de faire figurer, lors de cette présentation et dans le procès verbal qui suivra :
 - Le nom complet du club
 - L'adresse officielle du club
 - Le numéro d'affiliation attribué à ce club
- Lorsque l'affiliation demandée est définitive, confirmation doit être donnée lors de la présentation de la demande en séance :
 - Du paiement de l'affiliation
 - Du paiement de la cotisation annuelle
 - De la demande de délivrance d'au moins 12 licences compétitions ou 21 licences loisirs
 - Du paiement des dettes antérieures de ce club, si celui-ci a déjà été affilié mais radié par procédure administrative

Comité directeur des 9 et 10 octobre 2004, page 1

**** Affiliations***

Le club de Mâcon remplit les conditions nécessaires d'affiliation. Il est affilié sous le numéro 071005. Prise en compte des demandes d'affiliation pour les clubs de Nouvelle-Calédonie. Les affiliations seront définitives dès réception des documents officiels et des règlements les accompagnants.

Bureau du 4 décembre 2004, page 2

**** Affiliation***

Le dossier étant complet, le Bureau proposera au Comité Directeur, l'affiliation du Club « Les Loups Blancs de MENTON » sous le N° 006028.

**** Cricket***

Le Club « Gymkanas » (091012) ne serait pas en cessation d'activité. Cette information devra être vérifiée afin de faire le nécessaire au niveau administratif.

Comité Directeur du 4 décembre 2004, page 1

**** Affiliations***

Le Comité Directeur approuve, à l'unanimité, l'affiliation du Club « Les Loups Blancs de MENTON » sous le N° 006028 prononcée par le Bureau Fédéral de ce jour.

APPELS SPORTIFS

Bureau 13 avril 2002, Page 2

Appel du Club de Melun Sénart pour le report du match refusé par CNSB (cf : doc 1)

Le club de Sénart ayant respecté le délai pour la demande de report et le motif étant recevable (réquisition de 3 membres de leur équipe pour cause d'élection présidentielle), le bureau accepte à l'unanimité cet appel et donc le report du match.

Bureau 2 juin 2002, Page 2

Concernant l'appel fait pour le match Lyon / Sénart du 21 avril 2002, le bureau décide que ce match sera rejoué sur terrain neutre (à équidistance) à la date fixée par la commission nationale sportive baseball avec arbitrage neutre.

Il est à noter qu'il n'y aura pas de système de péréquation pour ce match supplémentaire.

Bureau 21 juin 2003, Page 5

**** Appel devant le Bureau Fédéral***

Suite à la décision de la CNSB, le Club de Rouen a décidé d'interjeter appel devant le Bureau Fédéral.

Le Président propose d'accueillir la demande du Club de Rouen relative à la qualification de Romain DAVID.

Il sera alors procédé à la vérification de la feuille de match par la CNSB afin de vérifier le nombre de joueurs qualifiés pour cette rencontre.

Vote du Bureau : A l'unanimité

Le Secrétaire Général s'engage à avertir la CNSB et les clubs de cette décision.

Bureau Téléphonique 16 juillet 2003, Page 1

➤ Match Rouen / St Lo (Nationale 1)

La CNSB a décidé d'interjeter appel, auprès de Comité Directeur, de la décision du Bureau Fédéral du 21 juin 03, pour violation du règlement.

La commission juridique a rendu des attendus sur ce dossier en concluant à la validité du match Rouen / Saint Lo. Vote pour suivre les attendus de la commission juridique : oui : 3 / abstention : 2

Il en ressort qu'il existe un vide juridique concernant les joueurs qui intègrent l'INSEP et qu'il est important de protéger le joueur et le club formateur.

Il est précisé que la commission juridique a été missionnée pour travailler sur ce dossier afin de faire une proposition sur le statut des joueurs de l'INSEP lors du prochain Comité Directeur.

Madame FREY tient à souligner certains dysfonctionnements avec la CNSB et souhaiterait faire un point au plus vite.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, précise que si de tels dysfonctionnements existent, il faut les signaler au plus vite afin de les traiter, dans les meilleurs délais, en Bureau Fédéral.

Au prochain Bureau Fédéral qui se déroulera lors des Interligues Baseball, les dysfonctionnements de la CNSB seront abordés.

Bureau 29 août 2003, Pages 2 et 3

➤ *Etude des Appels déposés auprès du Bureau Fédéral*

*** Appel du club de Rouen**

L'appel fait par le club de Rouen n'est pas recevable car hors délai.

*** Appel du club du PUC**

Après lecture des RGENS baseball et le calcul de l'intégralité du championnat, incluant les play-down et les play-off, il s'avère que le joueur en cause a effectué moins d'un tiers des matchs et donc de ce fait était qualifiable pour jouer le match avec le club du PUC.

Il est préconisé de faire une relecture des RGENS baseball pour actualiser les textes.

*** Appel du club ASUL**

Concernant le cas de la demande de licence de Monsieur MENGOLI Michael, après étude des différentes pièces, l'appel n'est pas retenu.

N'ayant pas d'information sur le cas du deuxième joueur concerné, la finalité de l'appel sera étudiée lors du prochain Comité Directeur.

*** CNSB**

Traitement sur les éventuels dysfonctionnements de la CNSB.

Après étude de l'ensemble des pièces du dossier, Monsieur Jean-Marie MEURANT et Madame Christine FREY sont mandatés pour faire un point sur la régularité des feuilles de match et de scorage, afin d'établir un rapport sur l'ensemble des sanctions prises à l'égard des clubs.

Le Bureau fera appliquer les décisions prises par les représentants du baseball et du scorage. De plus, il est demandé de procéder à une vérification de l'identité des joueurs.

*** Demande du club de Nevers**

Ce club, affilié au mois de juin, connaît des problèmes de trésorerie pour la fin d'année 2003. Afin de régulariser la situation, la Fédération demande au club de payer sa cotisation 2003, ainsi que des licences loisirs pour tous les joueurs du club pour cette fin d'année.

*** Demande du club des Barracudas de Montpellier**

Ce club a saisi une licence pour Monsieur Tyler Sullivan avant la date limite prévue dans les RGENS pour pouvoir participer aux play-off, or un problème est survenu au niveau du règlement.

Le Bureau Fédéral décide d'appliquer l'article 30.04 des RGENS. Par conséquent, le joueur n'est pas qualifié pour jouer les play-off.

CD 13 et 14 septembre 2003, Page 5

- Appel de Rouen :

La Commission Fédérale Juridique expose les attendus de sa saisine (CFJ/SA10/03). Au vu des explications fournies sur la forme, le Comité Directeur décide de la non recevabilité de cet appel.

- Appel de Montpellier :

Sur avis de la Commission Fédérale Juridique, le Comité accepte la recevabilité de l'appel.

Aucune possibilité matérielle de jouer un match de barrage n'étant ouverte, dans le cadre de la réglementation, le Comité Directeur décide de confirmer les dispositions prises par la Commission Nationale Sportive de Baseball le 4 septembre dernier.

Bureau 22 novembre 2003, Pages 1 et 2

* *Appel* Toulouse

L'appel de Toulouse est considéré comme recevable et donc accepté à l'unanimité par le Bureau Fédéral.

Cet appel portait sur l'article 24 du règlement de la CEB concernant l'attribution des places en Coupes d'Europe. Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'attribuer la place en Coupe d'Europe CEB au Club de Toulouse, aux regards de la place de ses derniers lors du championnat de France Elite 2202-2003 et en concordance aux règlements de la CEB et non au Club du PUC, comme cela avait été annoncé lors du Challenge de France.

* *Appel* Rouen

2^{ème} appel fait auprès du Bureau Fédéral.

L'appel du club de Rouen est donc jugé non recevable, car selon l'article 68 des RGES, un appel est non suspensif et de ce fait le club de Rouen aurait du jouer les play-down.

CD 22 novembre 2003, Page 8

* *Appel du Club de Rouen*

Après explication des faits : En vertu de l'article 68 des RGES, un appel est non suspensif et de ce fait le club de Rouen aurait du jouer les play-down.

Le Comité Directeur rejette, par 9 voix pour et 6 voix contre, l'appel de Rouen et confirme sa décision antérieure en date des 13 et 14 septembre 2003.

Bureau 12 juin 2004, page 1

* *Appel* Baseball Club Toulousain

Après lecture des différents attendus produits par la Commission Fédérale Juridique, le Bureau fédéral suit les premières recommandations de la CFJ et de ce fait rejette l'appel du club de Toulouse.

Malgré tout, la commission fédérale juridique ayant fourni deux attendus en totale contradiction, la question reste posée quant à la qualité de ces attendus !

Appel ASUL

Ce club a rencontré des problèmes lors des prises de licences 2003 (licences cricket au lieu de licences softball). Il sera procédé à une régularisation de la situation au niveau des services administratifs de la Fédération ; le club devra quant à lui s'acquitter du montant financier correspondant à la différence entre ces prises de licences.

Bureau 28 août 2004, page 2

*** Appels au Bureau Fédéral**

Montpellier :

Problème de non communication d'une feuille de match.

Le Bureau Fédéral confirma la décision prise par la Commission Sportive Baseball, à savoir pas de sanction sportive mais une sanction financière.

Baseball Club Toulousain

Suite au rejet de son appel (affaire Tempier) auprès du Comité Directeur de la FFBSB, le Baseball Club Toulousain est allé en conciliation au CNOSF. La proposition du conciliateur a été de suivre la décision prise par la fédération à savoir : match perdu car le joueur n'était pas qualifié au moment des matchs.

ARBITRES

CD 21 avril 2001, Page 2

Monsieur Thomas NAGEL demande d'éclaircir la responsabilité des arbitres ou celle de la FFBSO dans le domaine des licences.

Eric Pierre DUFOUR annonce que la responsabilité des arbitres est entière si ces derniers acceptent un joueur sans certificat médical, principalement dans les cas de surclassement.

CD 21 avril 2001, Page 8

André PARKER demande par courrier une sanction auprès du Comité Directeur pour le joueur du PUC ayant été expulsé par Gin BATS lors du match PUC/INSEP, à défaut de commission de discipline.

Le problème de la commission de discipline est soulevé. Il est admis que le Comité directeur ne peut se substituer à celle-ci. Un appel à candidature doit être fait.

D'après les textes existants il y a automatiquement une suspension de 2 à 4 matchs, mais personne n'a la certitude que ces textes soient les derniers applicables.

La demande est donc faite pour 4 matchs de suspension :

OUI : 14 NON : 9 (pour flou juridique) Contre : 2 (dont eric MESNILDREY ne jugeant que la forme)

CD 10 juin 2001 Page 6

Mr MEURANT informe du projet de formation au niveau de l'arbitrage baseball qui entre dans le projet de l'identité baseball

CD 2 juin 2002, Page 5

3 CNAB

Il est demandé qu'un projet finalisé soit proposé pour le prochain Comité Directeur du mois d'octobre. Travail qui doit être en collaboration avec le groupe de travail de l'identité baseball.

Concernant la prime de panier supprimée pour les arbitres, il est décidé par *13 voix pour et 2 voix contre* que le club recevant doit offrir à l'arbitre un panier repas (sandwich, boisson, fruit), sous peine de se voir infliger une sanction financière de 20 euros.

Bureau 14 décembre 2002, Page 3

Arbitrage

Concernant le trop perçu sur les provisions d'arbitrage 2002, il avait été décidé lors des réunions d'information avec les clubs Elite et Nationaux que 50 % de la somme serait utilisée à la formation et aux tenues des arbitres et que les 50 % restant seraient reversés aux clubs concernés.

CD 22 novembre 2003, Page 4

➤ Rapports des Commissions :

* Commission arbitrage :

L'objectif à terme est d'avoir un responsable de l'arbitrage par Ligue.

Un courrier sera envoyé par le Secrétaire Général pour la régularisation du règlement des amendes 2003.

Bureau 3 janvier 2004, Page 1

Le Président et le 1^{er} Vice Président de la Fédération ont été invité par la Fédération Italienne à l'occasion du Hall of fame.

De nombreux contacts ont été pris et des projets sont en cour telle que la possibilité donnée à la France de pouvoir bénéficier des infrastructures italiennes. En effet, dans le cadre de la qualification de l'équipe italienne pour les JO 2004, une académie a été ouverte avec en permanence des coachs cubains et américains. Ainsi des joueurs, entraîneurs et arbitres français pourraient bénéficier de certains programmes proposés par la Fédération Italienne.

Dans ce cadre, 2 personnes participeront à un stage d'arbitrage courant du mois de février 2004.

Bureau du 4 décembre 2004, page 3

**** Arbitrage Baseball***

Les provisions d'arbitrage 2004 versées par les clubs d'Elite et de Nationale se montent à 52 100,00 €

A fin novembre les dépenses d'arbitrage s'élevaient à 64 685,41 €

Toutes les notes de frais n'ont pas encore été payées !

Une réunion sera fixée entre le Président, le Trésorier Général, le cabinet comptable, la CNAB et la Directrice Administrative.

Une partie de l'arbitrage des phases finales pourrait être prise en charge sur le budget de la CNSB qui a donné son aval. Ceci fera l'objet d'un vote du Comité Directeur.

Un cas de fraude avérée a été relevé sur les notes de frais d'arbitrage !

Il convient de rassurer les arbitres car ils seront payés.

Pour fixer le montant des provisions d'arbitrage 2005, il faudra tenir compte des dépenses de 2004.

Les arbitres envisageraient de se regrouper en association. Cette association ne pourrait avoir qu'un rôle de concertation et en aucun cas être un prestataire de services.

Comité Directeur du 4 décembre 2004, page 2

**** Arbitrage Baseball***

Les provisions d'arbitrage versées par les clubs d'Elite et de Nationale se montent à 52 100,00 €

L'ensemble des notes de frais d'arbitrage à fin novembre s'élève à 64 685,41 €

Toutes les notes de frais n'ont pas encore été payées !

Une réunion sera fixée entre le Président, le Trésorier Général, le cabinet comptable, la CNAB et la Directrice Administrative.

Une partie de l'arbitrage des phases finales pourrait être prise en charge sur le budget de la CNSB qui a donné son aval.

Le Comité Directeur donne son accord sur le principe. Toutefois, le montant de cette partie supportée par la CNSB sera défini après l'encaissement des amendes d'arbitrage.

ASSIMILATIONS

Bureau 10 juin 2001, Page 3

Mr PARKER expose la situation du joueur Louis SHAFFER du Club de Grenoble et demande au bureau fédéral de prendre une décision sur son assimilation. Suite aux recommandations de la commission Juridique, le Bureau fédéral vote à l'unanimité l'assimilation du joueur concerné.

Bureau 19 juin 2001, Page 2

Le Bureau fédéral valide l'assimilation des deux joueurs de Savigny le Temple : Adam DREKE et Jonathan DREKE

Bureau 27 janvier 2002, Page 2

Deux demandes d'assimilations sont présentées pour messieurs Johnny SANTOS (la Guerche) et BERNAQUES (Cergy). La CFSS et les services du siège fédéral effectueront les vérifications nécessaires sur leurs licences.

Bureau 20 mars 2004, Page 1

**** Assimilations***

Après vérification sur le listing des licences, l'assimilation française est accordée pour monsieur Luis GOMEZ ESCUDERO du club d'Ermont et monsieur Gérald TORRES HERNANDEZ du club du PUC.

CD 20 mars 2004, Page 1

**** Assimilations***

Après vérification sur le listing des licences, l'assimilation française est accordée pour monsieur Luis GOMEZ ESCUDERO du club d'Ermont et monsieur Gérald TORRES HERNANDEZ du club du PUC.

Bureau 22 mai 2004, Page 1

**** Assimilations***

Après vérification sur le listing des licences, l'assimilation française est accordée pour messieurs Rodriguo RODRIGUEZ, Tim WOOD et Fabricio RODRIGUEZ du club de Clermont Ferrand, pour madame Fleur EDGERTON du club du BAT et pour Monsieur Manuel VOLQUEZ du club du PUC.

Bureau 28 août 2004, page 2

**** Assimilation***

Assimilation pour monsieur André LABELLE du club de la Guerche de Bretagne.

BASEBALL

CD 10 mars 2001 Pages 4 et 7

Emile TREHET souhaite que l'on travaille vers les jeunes.

Guillaume COSTE est chargé du développement Juniors – Seniors.

Emile TREHET envisage la création d'une super commission technique pour le baseball.

André PARKER nous informe de l'opération « **Triple Défi** », existe au Canada. Le mode d'emploi est à télécharger sur le site internet.

Yvon Marie BOST nous communique le nombre de clubs : 20 actuellement qui y participent.

Mady BISSEY demande plus d'informations sur la suite de cette opération, comment remonte les résultats.

Guy BRUT propose de récompenser les jeunes par un stage de baseball gratuit et demande quelle est la structure qui gère l'opération.

Yvon Marie BOST indique que les services de communication donne la documentation et la commission sportive gère le suivi.

Guy BRUT suggère de mettre des dates pour l'organisation dans les clubs, les départements, les régions.

Une réflexion est faite sur le coût de l'opération et qui assume financièrement ?
Souhait de séparer l'animation locale et la finalité nationale.

Eric Pierre DUFOUR demande d'inciter chaque ligue à lancer le triple défi ;

CD 10 juin 2001 Page 7

Projet Identité Baseball

Présentation par Mr BARAN du travail réalisé en collaboration avec Mr MEURANT et Mr DENIS.
L'objectif est de définir une base de travail et de constituer des groupes de travail.

Le but étant la création d'un comité France Baseball constitué d'experts baseball qui fourniraient les forces vives d'une commission technique baseball.

Perspectives de mise en place pour le 1^{er} semestre 2002.

Mr Eric Pierre DUFOUR demande aux membres du comité directeur de voter la refonte globale des 3 entités avec le travail en amont du comité directeur et le suivi juridique : vote à l'unanimité.

Philippe DENIS fait remarquer que la personne chargée de la coordination de l'identité baseball est le vice président. Il précise qu'actuellement il n'existe pas de légitimité baseball et demande que cela soit clairement identifié : le comité directeur acte dans ce sens.

Mr MEURANT informe du projet de formation au niveau de l'arbitrage baseball qui entre dans le projet de l'identité baseball.

Bureau 9 juillet 2001, Page 3

Le Secrétaire Général informe les membres du Bureau que suite aux dispositions du Comité Directeur du 30 juin 2001, il a pris contact avec la société HICAREX afin de travailler sur une nouvelle proposition de contrat.

Jean-Marie MEURANT informe qu'il avait par le passé adressé une proposition sur un produit similaire au Mini Baseball offrant tous les gages de sécurité et dont le prix était nettement inférieure à celui proposé par la société HICAREX. Il regrette de n'avoir jamais eu de retour. L'ensemble des membres lui demande d'adresser à nouveau cette proposition.

Jean-marie MFURANT s'interroge sur la brochure qui accompagne le produit Mini Baseball de la société HICAREX sur laquelle figure le logo de l'IBAF et celui de la FFBS. C.

Yvon Marie BOST lui rappelle qu'il s'agit des premiers Kits envoyés il y a quelques mois. De plus il souligne que la société peut diffuser son produit sans passer par la fédération.

Il est rappelé que dans cette démarche ni le logo de la FFBS, ni celui de l'IBAF ne doivent pas figurer tant qu'aucun contrat n'est établi.

Jean-Marie MEURANT se félicite du bon comportement de l'équipe de France de Baseball Juniors au championnat d'Europe en Espagne qui obtient de très bons résultats. L'ensemble du Bureau se joint à lui.

CD 15 septembre 2001, Pages 5, 6 et 8***Championnats d'Europe Senior et Juniors***

Le Comité Directeur tient à féliciter les équipes de France et les encadrements pour leurs résultats aux Championnats d'Europe : 4^{ème} place européenne pour les seniors et juniors
Les seniors sont qualifiés pour le Championnat du Monde de 2003

Michel COGNE rappelle le retard pris sur la négociation de la Convention d' Objectifs et le partenariat de dernière minute avec ADIDAS.

Il est demandé au DTN le bilan financier des Equipes de France.

Le Secrétaire Général demande une meilleure planification budgétaire pour les prochains déplacements des équipes nationales afin éviter les dépenses inutiles. Il tient à préciser que l'hébergement de l'équipe Senior était prévu avec la pension complète alors que l'équipe a déjeuné à l'extérieur durant toute la compétition, soit une perte d'environ 10 000 F.

Sébastien VIALE précise qu'il avait déjà préconisé pour ce genre d'évènements des missions exploratoires d'un ou deux élus.

Jean-Marie MEURANT étant le chef de délégation pour les équipes juniors et seniors, il tient à souligner le bon travail effectué par Rolly PARADA au niveau de l'organisation et du fonctionnement de l'équipe juniors. Il regrette de ne pas avoir eu de tâches bien définies au niveau de l'équipe seniors. Il demande que dans l'avenir le rôle et la fonction du chef de délégation soient bien définis, en précisant que cela doit être différent du travail du chef de mission.

Concernant son déplacement au Championnat d'Europe seniors, le Secrétaire Général regrette le manque de retour d'informations de l'encadrement technique par rapport aux élus de la Fédération.

A cette remarque, le Directeur Technique National précise qu'il avait demandé aux responsables de chaque discipline de bien vouloir isoler les joueurs des problèmes de la Fédération lors de leur phase préparatoire et en compétition.

Christine FREY précise que pour les archives de la CFSS elle dispose des statistiques du Softball et des seniors baseball, mais qu'il lui manque celles de l'équipe juniors baseball.

Le Secrétaire Général demande à la CFSS de faire parvenir à la Fédération un dossier par année dans les 3 sports.

Mandats Internationaux

Désignation de Jean-Marie MEURANT à l'unanimité, pour représenter la Fédération au Championnat du Monde, à Taiwan.

La volonté des membres du Comité Directeur est la continuité des représentants au niveau des joueurs et des représentants internationaux.

Jean-Marie MEURANT informe les membres du Comité Directeur de l'inquiétude de Monsieur NOTARI quant à la non participation de la France au Championnat du Monde Universitaire en Espagne.

Il faut se renseigner au niveau du financement (subvention FNSU et au niveau européen).

De plus, il souhaite que la Fédération fasse une demande officielle pour aligner le Championnat du Monde Juniors sur le Championnat du Monde seniors.

Le Président de la Fédération Tunisienne a été invité à la finale Elite.

Identité Baseball (Page 6)

Pascal BARAN informe qu'une 1^{ère} version sur l'identité Baseball est sortie le 3 juillet 01.

L'objectif est de le faire relire par tout le groupe de travail pour diffuser le document dans son état définitif (travail sur le plan du développement en tant qu'entité propre).

Jean-Marie MEURANT informe qu'il souhaite organiser, à Paris les 6 et 7 octobre 01, une réunion technique baseball, à laquelle il désire convier 18 personnes. (Page 8)

Cette réunion sera prise sur le budget pour le développement baseball, accordé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Adam TYAR a été sélectionné par la Fédération Internationale pour aller au Championnat du Monde à Taiwan, en tant qu'arbitre.

CD 13/14 octobre 2001, Page 8

Exposé par Jean-marie MEURANT sur l'identité baseball

Bureau 27 janvier 2002, Page 2

Le problème du *baseball féminin* est abordé. Il en ressort qu'actuellement la fédération n'est pas capable de mettre en place un championnat de baseball féminin et que ce point devra être l'une des priorités du futur comité national de baseball.

CD 27 janvier 2002, Pages 2 et 3

Projet Olympique

Suite à une demande du Président Eric Pierre DUFOUR, Guillaume COSTE fait une présentation d'un projet qui pourrait être fédérateur pour l'ensemble des licenciés de la FFBS : « Ensemble pour les JO » dont le principe de base est de fédérer les énergies de la FFBS pour permettre à l'équipe Senior Masculine de Baseball de se qualifier pour les JO d'Athènes en 2004, celle-ci étant de nos Equipes Nationales la plus à même de le faire.

Guillaume COSTE rappelle que ce projet ne peut réussir que si les membres de la FFBS en font leur. Le coût d'une préparation sérieuse est estimé à 850 000 €uros pour un programme de 18 mois.

Il est demandé un vote sur les grands principes de ce projet :
4 absentions et 1 contre.

Commission Jeune : Charly SARION (Page 3)

Date des finales 2002

Benjamin : 15/16 juin 2002

Minime : 22/23 juin 2002

Cadet : septembre 2002

AG 17 mars 2002, Page 5

MLBI

La MLBI étudie sérieusement la possibilité d'implanter à l'horizon 2005, une ligue professionnelle européenne et la France est un des pays pressentis.

C'est évidemment un projet basé sur le développement sportif mais également sur un marché à prendre. Une réunion est programmée en juin avec la MLBI pour la présentation du projet, et pour définir les grandes lignes, notamment l'implication de la fédération.

L'implantation serait prévue sur le site de Roissy Porte de France, sur le site même du futur Centre national.

Bureau 13 avril 2002, Page 4

La C.E.B est favorable à la participation des équipes nationales lors des tournois internationaux et à terme il faudrait mettre en place des tournois « prestiges » au niveau national avec un cahier des charges correspondant ; le but étant la labellisation des tournois dans lesquels la Fédération prendrait une part active.

Un courrier sera envoyé à tous les clubs et organes décentralisés par Jean-Marie MEURANT afin qu'il se positionne clairement comme le référent Baseball.

Enumération des événements sportifs avec entre autres :

- Championnat d'Europe cadet aux Pays Bas
- Les coupes d'Europe au mois de juin
- Les inter ligues minime, cadet et junior en Rhône-Alpes
- Les championnats mondiaux universitaires

Bureau 2 juin 2002, Page 2***3 Projet***

La M.L.B.I. souhaite implanter une ligue professionnelle en Europe et demande à la France (baseball) de faire partie de ce projet. Cela implique un changement radical des mentalités.

Les clubs Elite et Nationaux doivent être associés à ce projet.

CD 2 juin 2002, Pages 3,4 et 7**3 Identité Baseball**

Travail réalisé autour 5 axes de développement : le jeu, l'arbitrage, la direction technique nationale, la communication et le siège fédéral.

Tout ce qui à un rapport direct avec la baseball doit passer par Jean-marie MEURANT, aujourd'hui trop de problèmes remontent directement à la fédération.

Concernant l'arbitrage, il est demandé que Patrick FAHL soit retiré des listes internationales pour l'an prochain, celui-ci n'arbitrant plus cette année.

Information sur le voyage au Japon avec la WCBF : 5 jeunes d'Aquitaine, de Bretagne, de Rhône-Alpes, de Lorraine et de P.A.C.A ont été sélectionnés ; ils seront accompagnés par Serge BASTIEN.

Deux jeunes baseballeurs sélectionnés par leur ligue n'ont pas été acceptés par les organisateurs pour un problème de date de naissance. Ce voyage ayant lieu tous les 2 ans, il est demandé que ces 2 jeunes soient retenus pour le prochain regroupement.

Réflexions d'ordre général :

Serge BASTIEN tient à souligner le fait que lors des sélections des équipes nationales (tous sports confondus), il faut s'assurer que les athlètes sélectionnés aient une licence et une pratique sportive dans la catégorie en question.

Un nouveau travail sur les licences sera présenté lors du Comité Directeur du mois d'octobre : Certificat médical, licence majorée pour la période de septembre à décembre

3 Cameroun (Page 5)

Démarche politique et technique. Grosse expérience pour les 5 représentants de la Fédération. Projet qui devrait être reconduit pour les années à venir. La France apportera l'expertise technique et la fédération Internationale apportera l'aide matérielle.

3 Fédération francophone de baseball et Softball (Page 5)

L'I.B.A.F. souhaite créer la Fédération francophone de baseball et Softball.

Ce projet est sur plusieurs années et permettrait à la fédération de bénéficier d'actions hors cadre de la convention d'objectifs et donc de budgets supplémentaires.

- **La M.L.B.I** souhaite créer une ligue professionnelle en Europe et demande à la France de faire partie de ce projet. : Système de franchise constitué de 6 équipes européennes.

Cela implique un changement radical des mentalités et une autre manière de fonctionner.

Il faut la mobilisation de forces vives de la fédération pour soutenir ce projet, car à terme les retombées financières et médiatiques peuvent atteindre un niveau jamais connu par le baseball en France et donc permettrait d'envisager l'avenir avec optimisme.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, insiste sur le fait que c'est une chance unique pour la fédération et que pour une fois nous avons la possibilité d'être les acteurs d'un projet de grande ampleur.

Une réunion est prévue le 12 juin avec les représentants de la M.L.B.I afin d'avancer sur ce projet et d'en connaître les tenants et les aboutissants.

Cette année est donc une année charnière, avec des décisions politiques fortes et des orientations à prendre qui vont conditionnées l'avenir de la fédération.

Bureau 24 août 2002, Page 1

Résultat des Equipes de France :

Le Président informe les membres des différents résultats des équipes de France lors de cette campagne 2002.

CD 5 octobre 2002, Pages 2, 3 et 5

* *cadets* : 5^{ème} place aux championnats d'Europe
Beaucoup de progrès et bon travail effectué par l'équipe technique.

* *Equipe de France Universitaire* (composée principalement de l'équipe de France junior + quelques autres éléments) : dernier des championnats du monde.
Malgré cette dernière place, amélioration du niveau de jeu.

Monsieur Emmanuel DUBAUT, qui était présent sur la compétition (sans aucune mission fédérale), tient à souligner qu'il a constaté un problème de managéral. En effet, 8 coaches accompagnaient cette équipe de France alors que les autres équipes n'avaient qu'un encadrement de 3 à 4 personnes. De plus, il a pu constater des problèmes aussi bien pendant les entraînements que lors des matchs.

Sur ces remarques, le Directeur Technique National, Frédéric DELANNOY, tient à expliquer sa démarche. La F.S.U autorisait jusqu'à 8 personnes au niveau de l'encadrement et donc il voulait profiter de cette opportunité pour enrichir l'expérience de l'encadrement. Par contre, concernant la venue d'un coach, il est clair que les objectifs fixés n'ont pas été atteints et qu'il faudra en tirer les conséquences.

Le Directeur Technique National rappelle le champ d'actions de la direction technique nationale. Le travail technique quotidien est du ressort de la DTN. Le mode de fonctionnement est réalisé par rapport à des objectifs et l'évaluation portera sur les objectifs et non sur le quotidien.

* *répartition en pourcentage des licences pour la somme accordée aux Comités Nationaux* avec un seuil minimum de 1 000 euros par comité, sachant que 15 000 euros seront à répartir.
Vote à l'unanimité. (Page 3)

* *Répartition des charges de fonctionnement du siège fédéral et de la masse salariale.*
Division de ces frais en 4 parts égales (fédération, identité baseball, France Softball et France cricket)
Vote à l'unanimité

➤ *Comités Nationaux* (Page 5)

Harmonisation des catégories d'âges sur les catégories d'âges au niveau des instances sportives européennes et internationales :

Catégories d'âges 2003

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
SENIOR	84 et avant	83 et avant	01/09/83 et avant
JUNIOR	85 / 86 / 87	84 / 85 / 86	entre 01/09/83 et 31/12/85
CADET	88 / 89 / 90	87 / 88 / 89	entre 01/09/85 et 31/12/87
MINIME	91 / 92 / 93	90 / 91 / 92	entre 01/09/87 et 31/12/89
BENJAMIN	94 / 95 / 96	93 / 94 / 95	entre 01/09/89 et 31/12/91
POUSSIN	né en 97 et après	né en 96 et après	né à partir du 01/09/91

Bureau 14 décembre 2002, Page 2*** Le Thillay**

Le 12 décembre 02 : présentation officielle de candidature au championnats d'Europe Softball Junior féminin et masculin 2004.

CD 26 janvier 2003, Page 5*** Baseball**

Les 3 clubs participant aux coupes d'Europe sont Savigny / Orge, Rouen et PUC qui remplace Montpellier.

Un groupe de travail s'est réuni début janvier afin d'étudier les candidatures pour les différentes phases finales des championnats :

- Inter ligues minime, cadet et junior, fin août à Rouen et Bois Guillaume
- Finale N2, à Chaumont
- Challenge de France Sud, à la Grande Motte (pas de challenge de France Nord)
- Opening Day, les 29 et 30 mars, organisé par la fédération, la ligue Ile de France et le Comité Départemental de Paris
- Open de France, du 26 au 30 juin, organisé par la fédération, la ligue Ile de France et le Comité Départemental de Paris

Le calendrier sportif définitif n'est pas encore établi, car la participation de certains clubs en élite ou en nationale n'est pas encore sûre.

Concernant les provisions d'arbitrage 2002, une partie de l'excédent sera reversée aux clubs élite (250 euros) et aux clubs de nationale 1 (300 euros),

Une lettre de régularisation sera envoyée à tous les clubs n'ayant pas réglé les amendes de scorage et d'arbitrage 2002, avec l'obligation de se mettre à jour avant le 9 février, sous peine de ne pas pouvoir participer aux championnats nationaux.

Vote à l'unanimité

Vote sur le Projet Jeunes (proposé par Serge BASTIEN) : 16 oui / 2 non / 1 abstention

Vote pour la balle officielle 2003, élite et Nationale 1 : proposition par le bureau fédéral pour la « Diamond D1 pro » avec logo SSK, 27 euros HT la douzaine, jeu complet d'uniformes pour l'équipe de France et 2^{ème} jeu d'uniformes pour les clubs (s'assurer de la qualité)

Vote à l'unanimité

➤ *Divers (2)*

* *Journée Sports de battes :*

Proposer une date lors du prochain Comité Directeur

* *Projets fédéraux :*

Sur les 4 projets fédéraux identifiés, seuls la restructuration de la fédération et le centre national de Roissy ont avancé. Il faut à présent travailler sur la restructuration des ligues et comités départementaux et les jeunes.

* *Constitution d'un groupe de travail sur l'évaluation des candidatures*

(Terrain, financier, médical et peut-être engagement en championnat)

Ce groupe de travail est sensé être transversal aux 3 sports.

M. Philippe DENIS, préconise d'envisager la création d'une commission pour le prochain Comité Directeur.

Bureau 23 février 2003, Pages 2 et 3

La parole est laissée à Jean-Marie MEURANT pour les activités baseball.

Le président de la CNSB a émis le souhait de disposer d'un téléphone portable pour les activités de sa commission. Eric Pierre DUFOUR indique que la flotte de la fédération est complète mais qu'il n'est pas exclu que chaque Comité National fasse une demande de création de flotte de 4 postes sur ses fonds propres.

Opening-Day (Page 3)

Le président tient à présenter ses remerciements à Yoann COUVANT pour le travail effectué sur cette manifestation qui se déroulera les 29 et 30 mars 2003 en souhaitant une implication plus importante du CD 75 et de la Ligue Ile de France. Le Président souhaite la disponibilité du Comité de Direction pour le 29 mars 2003.

Bureau 15 mars 2003, Page 2

**Opening Day*

Présentation de l'Affiche et du Road show.

2000 personnes sont attendues sur les 2 jours. E-P. DUFOUR tient à remercier Yoann COUVANT et Aurélie BEDOUCHE pour le travail accompli pour cet événement.

Les deux stagiaires bénévoles ont notamment réuni un groupe de travail de 5-6 personnes pour l'organisation de cet événement.

EP DUFOUR souhaite une mobilisation forte et d'un maximum de personnes et rappelle qu'un partenariat a été mis en place avec la Ligue IDF pour cet événement.

Bureau 21 juin 2003, Pages 1,2 et 5

⇒ *Evènements Sportifs*

* *Opening Day :*

1000 personnes présentes sur la journée du samedi et 600 personnes sur la journée du Dimanche.

Le président souligne le succès médiatique de cet événement : Un contact a été établi avec Thierry MARCHAND, journaliste de « l'Equipe », celui-ci s'est engagé à faire paraître plus d'articles sur le Baseball français.

En effet Monsieur MARCHAND, spécialiste des Sports Américains, a eu une entrevue avec Jim SMALL de la MLBI pour développer les articles sur la Major League. Ce dernier a demandé de promouvoir dans un premier temps le Baseball français et a insisté sur les excellentes relations entre la MLBI et la FFBSA.

Des contacts ont été renouvelés avec Disney Channel et Canal Plus. Un regret cependant l'absence de parution dans « l'Equipe Magazine ».en raison d'un fichier informatique non envoyé à temps.

Le Président revient sur le reportage diffusé dans « Tout le Sport » par France 3. Certes le reportage n'a pas vanté l'Opening Day ni le Baseball français mais était orienté sur les relations franco-américaines, cependant le langage employé n'était aucunement négatif et n'a pas donné de mauvaise image du Baseball Français.

Le Président rappelle au Bureau que l'essentiel est de « Faire parler du Baseball ».

Le Président regrette que la boutique et la buvette n'aient pas été plus mises en évidence. Les recettes générées par ces deux outils ont été faibles (2000 euros).
A cette occasion, le Secrétaire Général demande plus de vigilance sur les commandes de tee-shirts.

La Fédération a investi plus que prévu sur cet événement (6000 euros au lieu des 3000 euros initialement prévus).

Mais le Président rappelle que cet investissement rejoint le discours du Ministère des Sports qui incite la Fédération à faire de l'évènementiel (la CO étant par définition dévolue au Haut Niveau et au développement).

Par ailleurs, le Président insiste sur le fait que c'est la première année de cet événement, il s'agit donc plus d'un investissement que d'une perte financière.

L'Opening Day a été une satisfaction dans les relations de la FFBSA avec les pouvoirs publics. De plus certains clubs parisiens ont connu une hausse du nombre de licenciés grâce à cet événement. Les licenciés de la FFBSA ont remercié la Fédération pour cette initiative.

En 2004, l'Opening Day portera le nom de « GPA Opening Day » car le coût de la manifestation sera totalement pris en charge par le partenaire « GPA ».

****Challenge de France***

En premier lieu, le Président souligne que tous les joueurs présents ont tenu à remercier la FFBSA et le Comité d'Organisation pour cet événement.

Le Président note que d'un point de vue sportif, tout semble s'être bien passé mais regrette fortement l'absence de communication autour de l'évènement et l'absence de médias sur place. La partie « Communication » devait initialement être prise en charge par le Comité d'Organisation et au final la Fédération a pris en charge le coût du logo et la création des affiches.

Le Bureau regrette que la région Aquitaine et le Comité de Gironde ne soient pas plus investis dans cet événement. Madame BISSEY s'est retrouvée trop seule pour tout organiser.

Par ailleurs, le Trésorier souligne une partie « douteuse » du budget soumis par la Comité d'Organisation. Il appartient au Comité Directeur de décider si les 5% restants doivent être payés au Comité.

Madame FREY regrette que la convention établie entre la FFBSB et les Comités d'Organisation ne demande qu'un « minimum d'investissement et n'encourage pas l'initiative ».

Enfin, il faut noter une difficulté quant aux indemnités de scoreurs.

La Fédération regrette l'absence de réponse de Mathieu LAURENT qui devait prendre position sur l'indemnisation ou non des scoreurs. Le problème a été signalé à Monsieur Philippe DENIS, chargé de régler la question avec Monsieur LAURENT.

Madame FREY demande à la Fédération de faire des efforts quant aux indemnités des scoreurs pour les événements fédéraux.

****Tournée du Sud de la France***

Le président et le Trésorier Général de la Fédération sont descendus dans le Sud de la France à l'occasion de diverses manifestations afin de montrer le soutien de la Fédération.

A cette occasion, le Président tient à souligner le bon déroulement du tournoi de PINEUILH ainsi que le rodage des Equipes de France de Softball à l'occasion du tournoi de Nice.

Le Président est également allé à Montpellier pour régler les difficultés de fonctionnement de la Ligue Languedoc-Roussillon. Un consensus a pu être trouvé. Récemment un PV de la ligue Languedoc-Roussillon a été transmis au siège fédéral, actant des propositions de la Fédération et nommant notamment Monsieur DEDIEU en qualité de Secrétaire Général de la Ligue.

**** Comité National de Baseball***

Le Président soumet au Bureau l'appellation « France Baseball » du Comité National de Baseball ainsi que le logo.

Vote du Bureau : A l'Unanimité

Le Secrétaire Général demande au Bureau s'il souhaite voir déposer le logo de la FFBSB à l'INPI (dépôt du logo + déclinaison en plusieurs couleurs)

Vote du Bureau : A l'Unanimité

**** Sportif :***

Le Président demande au Bureau de se positionner sur les axes d'orientation de la Fédération. Le Président précise qu'il s'agit là d'une demande du Ministère des Sports.

- Baseball : JM MEURANT, Président du Comité National de Baseball, estime que les joueurs ne jouent pas assez dans la saison et souhaite étendre le nombre de clubs d'Elite de 8 à 10 voire 12.

Idem pour la Nationale 1, en compartimentant plus le nombre de poules.

Le nombre de matches Elite par journée pourrait être passé de 2 à 3, avec une réduction de la trêve estivale.

Vote du Bureau : A l'Unanimité pour ces axes ; proposition ou modification en Septembre.

- Equipe de France Baseball : Le Président explique qu'en cas d'échec au cours des compétitions de cet été, il faudra définir un plan d'action ; les deux options sont les suivantes :

- soit faire confiance aux Seniors pour l'ensemble des compétitions à venir,
- soit faire confiance aux jeunes avec comme objectif les JO de 2012. Dans cette hypothèse, les JO de 2008 doivent être considérés comme une étape. Le risque est de ne pas se qualifier en 2005 pour la Coupe du monde de 2007 mais les chances de succès sont multipliées pour les compétitions ultérieures.

Suite à divers problèmes de manque d'information entre les cadres techniques, le Président rappelle qu'un respect mutuel entre cadres et élus est indispensable pour le bon fonctionnement de la Fédération.

En accord avec le DTN, il est reconnu que les cadres ont un objectif à atteindre et que les élus de la Fédération ne doivent pas interférer dans les choix techniques ni dans la composition de l'encadrement technique.

Le Bureau s'accorde à respecter ce choix de la Direction Technique Nationale mais déplore parfois l'irrespect notamment dans le manque d'information.

CD 22 juin 2003, Pages 4,5 et 8

➤ *Communication*

Le Bureau Fédéral propose que la communication 2004 soit faite autour de plusieurs évènements sportifs :

- baseball: Opening Day, Baseball Open de France, inter ligues.
- Softball: championnat d'Europe féminin et masculin, finale du championnat de France masculin et féminin

Il est demandé la création de l'affiche pour la journée « portes ouvertes ».

Monsieur Alexandre SCHERER tient à souligner qu'il faudrait définir une méthodologie avec les différents interlocuteurs (comités d'organisation, société de communication ...) et qu'un membre du Comité Directeur donne une cohérence aux projets.

Le Président Eric Pierre DUFOUR précise qu'il a besoin d'un référent avec la société en charge de la communication ainsi que tous les acteurs des différents évènements sportifs.

Monsieur Alexandre SCHERER est nommé « chargé de mission évènementiel » par le Président.

Le Trésorier Patrick BRICAUD aimerait qu'il y ait aussi un évènement cricket afin que les trois sports soient représentés.

A cela, le Président Eric Pierre DUFOUR précise qu'au vu de l'organisation des inter ligues cricket de juin 03 ce n'est pas envisageable actuellement et qu'il est regrettable de constater un tel manque d'organisation.

➤ *Inter ligues de Baseball :*

La fédération adressera un courrier à la Ligue Haute-Normandie, organisatrice des interligues 2003, afin d'être tenus informés sur les dossiers d'inscription et pour faire un point sur les besoins des différentes commissions fédérales impliquées dans cette manifestation. Actuellement les ligues ont reçu un dossier d'inscription, mais rien n'a été envoyé à la fédération.

➤ *Projet Francophone de baseball et Softball* (Page 5)

Sollicitation par les instances internationales pour la création d'une Fédération de baseball et Softball.

Lors des championnats du monde de baseball, se déroulera le congrès de l'I.B.A.F. et à cette occasion proposition de création de la fédération francophone. Monsieur Patrice BIENFAIT est proposé à la Présidence.

Aval du Comité Directeur pour que le Président, Eric Pierre DUFOUR, entre au sein de la C.E.B et de l'I.B.A.F.

Dans le cadre d'éventuelles propositions, le Comité Directeur donne mandat au Président, Eric Pierre DUFOUR, pour représenter la fédération au niveau des instances internationales vote à l'unanimité

➤ **Evènements sportifs :**

* **Opening day :**

Réussite au niveau médiatique.

Le principal point négatif est au niveau financier car mauvaise recette de la boutique et de la buvette.

D'autre part, la compagnie d'assurance GPA est intéressée pour prendre en charge cette compétition dès l'année prochaine.

* **Challenge de France :**

Reconnaissance du travail effectué par le comité d'organisation.

Au niveau du bilan financier, il reste 2% des factures (soit environ 800 euros) pour lesquelles il manque des justificatifs.

* **Open de France :**

L'objectif est de faire de cet événement un tournoi de niveau international afin qu'il entre dans le programme de préparation de l'équipe de France.

L'idée serait de pouvoir inviter des équipes mondiales de haut niveau.

Le plateau, pour cette année, est constitué de 2 équipes américaines, 2 équipes de France et une équipe des étrangers de France. La MLBI a mis le road show à disposition de la fédération.

➤ **Comités Nationaux**

* **Baseball**

Création de France Baseball prévue pour la fin d'année 2003.

Il est rappelé dans le cahier des charges, qu'un entraîneur en « élite » doit avoir un B.E.2 et un B.E.1 pour entraîner en « Nationale ».

Le but pour la prochaine saison est d'augmenter le nombre de matchs pour les clubs de l'élite. L'idée serait de faire 3 matchs par week-end (un match le samedi et deux matchs le dimanche)

Bureau téléphonique 16 juillet 2003, Page 1

➤ **Championnat d'Europe Baseball 03**

En vertu de l'article 46 de la charte olympique, la France déposera, par l'intermédiaire de Monsieur Jean-Marie MEURANT, le 17 juillet 03, avant le quart de finale l'opposant à la Grèce, une réclamation auprès de la CEB portant sur la non présentation de pièces d'identités prouvant la nationalité des joueurs Grecques. De plus, il sera demandé à la C.E.B. que soient présentés, à l'ensemble des équipes, les documents présentés lors du contrôle effectué par la commission technique.

Bureau 29 août 2003, Pages 1 et 2 et 3

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, précise que ce bureau est réuni, suite aux décisions du Comité Directeur du 22 juin 03, afin de prendre des orientations consécutives aux résultats sportifs 2003.

➤ **Restructuration staffs équipes de France**

4 cadres sont remis en cause sur le poste qu'ils occupent :

- Ghislaine ETHIER : l'objectif qui était la montée dans le groupe A n'étant pas atteint, ses nouvelles fonctions devraient s'orienter vers le développement et le pôle de Boulouris. Le Président, Eric Pierre DUFOUR tient à souligner l'honnêteté professionnelle de Madame ETHIER qui a assumé les résultats sportifs de l'équipe de France Softball Senior Féminin.

- Simon HEWIT : suite à certains problèmes de comportement lors du déplacement de l'équipe de France Junior au Maroc, il a été demandé au Directeur Technique National de pourvoir à son remplacement.
- Gérardo LEROUX : son cas sera à réétudier, sachant que le travail effectué sur le pôle de l'INSEP n'est pas remis en cause.
- Guillaume COSTE : l'objectif qui était la qualification au championnat du monde n'étant pas atteint. Le travail fait sur le développement n'est pas remis en cause mais uniquement la fonction de manager de l'équipe de France Baseball.

Des contacts ont été pris auprès de Monsieur Yann JORDAN, qui n'est pas disponible pour la fin d'année mais qui serait intéressé pour travailler sur un plan de développement sur 4 à 5 ans.

Monsieur Andrew SALLE est proposé au poste de manager l'équipe de France pour les championnats du monde à Cuba. L'équipe sera constituée de Messieurs Pierre VEILLOT, Stéphane DUMONT et Jacène BENHAMIDA.

Un projet sur les 4 prochaines années sera demandé et proposé au Comité Directeur en début d'année 2004.

Le Bureau donne son accord pour valider les choix concernant l'équipe de France Senior Baseball.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR veut faire prendre conscience que les différents résultats sportifs des équipes de France ont une incidence directe sur les subventions que la fédération perçoit du Ministère des Sports.

Il faut prévoir une perte d'environ 20 % sur le haut niveau baseball.

Il tient à remercier Monsieur Jean-Marie MEURANT pour son investissement au niveau du baseball, pour le travail réalisé et pour les différents contacts pris.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR insiste sur le fait que le Bureau Fédéral doit être un organe fort de la Fédération ; qu'il a des choix à faire et des décisions à prendre.

Le Trésorier, Patrick BRICAUD, précise que chaque membre du Comité Directeur doit prendre en charge des dossiers et avoir des responsabilités. Il faut plus d'implication de la part des élus. De plus, il souhaite que chaque cadre technique ait une lettre de mission signée par les différentes parties avec les objectifs clairement identifiés.

➤ Divers (Page 3)

Les sélections cadets et juniors de la ligue Languedoc-Roussillon ont participé au mois de juillet au championnat de la Little League en Pologne. Un rapport sur ce déplacement doit être fourni à la Fédération. Le Président, Eric Pierre DUFOUR tient à remercier Monsieur Erwan GODET pour le travail réalisé sur ce dossier.

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 9, 10, 11 et 13

*** France Baseball**

Résultats dans l'ensemble négatifs au niveau des différentes coupes d'Europe.

La C.E.B. a demandé à la France d'organiser la coupe des vainqueurs de coupe en 2004.

Principaux problèmes rencontrés durant la saison sportive :

- gestion difficile au niveau de la commission sportive et de la commission arbitrage.

- Absence totale de formation d'arbitre
- Manque de personne ressource au niveau des commissions qui fonctionnent pour la plupart du temps avec une seule personne.

Le prochain Comité Directeur devra se positionner par rapport aux problèmes rencontrés au niveau de la CNSB.

Le Comité Directeur acte sur le fait que la formation des arbitres et des scoreurs soit réalisée par le service formation. *9 oui / 1 abstention*

France Baseball devra se pencher sur l'établissement d'un règlement général régissant les arbitres.

Concernant le championnat Elite, le Comité Directeur acte sur le fait que la finale se joue au meilleur des 5 matchs et que le règlement concernant les lanceurs étrangers est le même que durant le championnat.

Un appel à candidature doit être fait pour le challenge de France 2004. Cette compétition peut-être un axe prioritaire dans la convention d'objectifs et serait financée à hauteur de 30 000 euros.

Le Comité Directeur acte sur les représentant fédéraux des différentes finales baseball :

- Junior / Fabien CARRETTE
- Benjamin / Serge BASTIEN
- Nationale 2 / André PARKER
- Nationale 1 / André PARKER
- Elite / Jean-Marie MEURANT

Monsieur Jean-Marie MEURANT doit faire parvenir un courrier aux comités d'organisation des finales baseball en indiquant l'obligation de nommer un commissaire technique.

Concernant le championnat du monde à Cuba, il est rappelé que le Comité Directeur du mois de juin 03 s'était positionné pour se tourner vers l'avenir et non sur la recherche d'une performance. L'effectif a été quelque peu modifié afin de répondre à cette attente.

Il est important de tenir informés les joueurs et joueuses des différentes équipes nationales des orientations politiques.

Afin que le prochain Comité Directeur valide les formules des championnats 2004, il est demandé à chaque comité national de fournir à la fédération tous les documents nécessaires pour la fin octobre.

Le Comité Directeur décide, pour la saison 2004, que seules les équipes remplissant toutes les conditions d'engagement en championnat, prévues aux annexes des Règlements Généraux des Epreuves Sportives de Baseball, Softball et Cricket (conditions d'engagement), pourront être engagées dans ceux-ci .

Chaque Commission Nationale Sportive est chargée, chacune pour ce qui la concerne de la vérification de ces conditions avant de donner l'accord d'engagement en championnat.

Le Comité Directeur décide, au cas où une équipe ne répondrait plus, au cours de saison, à une des conditions requises par ces textes, de faire retirer l'équipe concernée du championnat considéré.

- Logos et appellations (Page 11)

Le Comité Directeur laisse le choix de la définition du Logo de France Baseball, à la décision du Conseil exécutif du Comité National de Baseball qui se met en place le 16 novembre prochain. Le

logo ainsi défini sera proposé au vote du Comité Directeur fédéral, lors de l'une de ses réunions ultérieures.

Le Comité Directeur approuve le choix du Logo de France Softball, présenté par le Comité National de Softball.

Le Comité Directeur approuve le choix du Logo de France Cricket, utilisé par le Comité National de Cricket.

Le Comité Directeur décide du dépôt à l'INPI des appellations : France Baseball, France Softball et France Cricket et de leurs logos déclinés, tels que votés aujourd'hui par le Comité Directeur fédéral.

Le Comité Directeur décide du dépôt à l'INPI du logo décliné de la Fédération.

- UNSS (Page 13)

Le Comité Directeur, suivant les prérogatives définies au 8° de l'article 22 du Règlement Intérieur, décide d'autoriser, dans le cadre des accords passés entre la Fédération et l'UNSS, et dans le respect des dispositions de l'article 56 des Règlements Généraux, les équipes UNSS de Baseball et/ou de Softball à participer à des rencontres avec les Clubs affiliés.

- Assemblée Générale constitutive du Comité National de Baseball

Le Président de la Commission Fédérale Juridique expose le calendrier, les conditions requises et les démarches à effectuer pour la réussite de cette importante assemblée générale, précisées dans le détail par son courrier CFJ/SA 11/03.

Le Comité Directeur remercie celui-ci pour ce travail préparatoire, et décide de sa mise en application.

- Interligues

Bon travail réalisé par le comité d'organisation. Problèmes au sujet de licences manquantes pour une dizaine de joueurs.

Problèmes techniques à propos d'une entente entre 2 ligues.

Une convention avait été préparée mais celle-ci n'a pas été signée par les Présidents de ligue. Prévoir pour les prochaines éditions tous les documents entre les ligues.

Reconnaissance du travail effectué par les jeunes arbitres de l'UNSS.
Faire un appel à candidature pour la prochaine édition.

CD 22 novembre 2003, Pages 1, 2 et 7

➤ Assemblée Générale France Baseball

Précision est faite sur le report de l'Assemblée Générale de France Baseball.

Un décret doit sortir pour la fin d'année et il a été recommandé d'attendre la parution de celui-ci.

Face à la pauvreté des projets de développement, des courriers ont été formulés pour demander le report de cette A.G. De plus, il y avait des problèmes concernant le budget.

Face à ses éléments, le Président Eric Pierre DUFOR a décidé de reporter à une date ultérieure cette A.G.

Afin d'éviter tout problème, il sera demandé le curriculum vitae de chaque personne présente sur une liste, un courrier officiel de ces personnes mentionnant qu'ils ont accepté d'être sur une liste, un projet détaillé pour les années futures, un budget prévisionnel.

De plus, il sera demandé que les listes respectent les dispositions du nouveau décret quant à sa répartition (femmes, arbitre, médecin, athlète.)

Le Président, Eric Pierre DUFOUR tient à préciser qu'il a été à l'origine de la création de France Baseball et qu'aujourd'hui ce projet est une priorité pour la Fédération et son fonctionnement.

Alexandre SCHERER intervient pour informer qu'il avait demandé au Président de la FFBSA le report de cette A.G car il s'agissait du développement du baseball sur les 4 prochaines années et que les projets des 2 listes n'étaient pas assez conséquents en matière de développement surtout compte tenu de la place du Baseball au sein de la Fédération.

► *Informations Internationales (Page 2)*

* *Congrès IBAF*

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, le DTN, Frédéric DELANNOY ainsi que Jean-Marie MEURANT étaient présents au congrès de l'IBAF en octobre dernier, à Cuba.

Le quorum a été péniblement atteint et le déroulement de ce congrès peut susciter quelques inquiétudes pour le développement du Baseball mondial

Lancement de la création de l'association des pays francophones de Baseball et Softball, lors du congrès de l'IBAF, en octobre dernier à Cuba.

Monsieur NOTARI soutient cette démarche à conditions que le Président, le Secrétaire Général soient Français et que le siège de cette association soit en France.

* *Major League*

Le président, Eric Pierre DUFOUR, a été invité, mi-octobre par les responsables de la MLB. Différentes réunions de travail et de discussion étaient prévues.

A cette occasion, il a été confirmé l'intérêt de voir l'Europe devenir professionnelle. Leur souhait est de créer de filières pour amener les joueurs européens en major league dans les années futures.

Le Président souligne le fait qu'il est important de pouvoir travailler en toute confiance et que quelle que soit la liste et les personnes se présentant, l'important est de savoir que faire du baseball dans les années à venir.

* *Baseball (Page 7)*

Résultats Internationaux 2003 :

Championnat du Monde Senior : 15^{ème}
 Championnat d'Europe Senior : 7^{ème}
 Championnat d'Europe Cadet : 7^{ème}

Résultats Nationaux 2003 :

Elite : Rouen / Savigny sur Orge / Toulouse
 Nationale 1 : Savigny sur Orge / Rouen / PUC
 Nationale 2 : Les Andelys / La Guerche de Bretagne 2
 Junior: Montpellier / St Priest
 Cadet: Montpellier / Nice

Minime : Montpellier / Vauréal
Challenge de France : Savigny sur Orge / Rouen / PUC
Open de France : France 1 / France 2

Présentation de la trame du calendrier sportif 2004.
Attente pour connaître le nombre exact d'équipes engagées afin d'établir la formule des championnats.

Bureau 3 janvier 2004, Pages 1 et 2

Association Francophone

L'IBAF a demandé à la France de désigner une personne chargée de faire le tour des 14 pays francophones d'Afrique. Monsieur Patrice BIENFAIT a été désigné pour s'occuper de ce dossier.

En vue des prochaines élections au niveau international, il est à noter de nombreux mouvements au sein de ces instances. Les intérêts de l'IBAF et de la MLBI semblent différents

Site Olympique

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, a été convié à une réunion, mi-décembre, en présence du CNOSF et du GIP 2012. Le sujet était l'implantation du site de baseball et de Softball dans le cadre de la candidature de PARIS, pour les Jeux Olympiques 2012

Le site qui devrait être retenu serait Colombes, cela ne remettant pas en cause le projet de Centre National à Roissy.

Le Président et le 1^{er} Vice Président de la Fédération ont été invité par ***la Fédération Italienne à l'occasion du Hall of Fame.***

De nombreux contacts ont été pris et des projets sont en cour telle que la possibilité donnée à la France de pouvoir bénéficier des infrastructures italiennes.

En effet, dans le cadre de la qualification de l'équipe italienne pour les JO 2004, une académie a été ouverte avec en permanence des coaches cubains et américains. Ainsi des joueurs, entraîneurs et arbitres français pourraient bénéficier de certains programmes proposés par la Fédération Italienne.

Congrès CEB et ESF

Congrès qui se sont déroulés à Madrid du 5 au 8 février 2004. Peu de choses à retenir de ces 2 congrès, si ce n'est le vote des nouveaux statuts.

Road Show MLBI

Lors des dernières rencontres avec les dirigeants de la MLBI, il avait envisagé le fait que la Fédération puisse acquérir une structure gonflable de type cage de frappe ou tunnel de lancer (environ 15 000 euros).

IL y aurait une possibilité de faire financer une grande partie par la MLBI.

Une étude est actuellement réalisée auprès des acteurs du baseball ainsi que des professionnels du monde sportif pour connaître leurs attentes et la viabilité de ce projet.

Bureau 28 février 2004, Page 3

**** Affaires en cour***

Evénementiel

Opening Day : La Fédération n'ayant pas les moyens financiers pour organiser cet événement, il sera demandé au club de Rouen d'organiser ce match d'ouverture.

Le manque de candidat à l'organisation de l'Open de France et du Challenge de France contraint la Fédération à suspendre ces événements pour la saison 2004.

CD 29 février 2004, Page 1

➤ Actualité nationale et internationale

- GIP Paris 2012

Plusieurs réunions de travail sont prévues au sujet des aménagements des infrastructures sportives dans le cadre de la candidature de Paris pour l'organisation des J.O 2012.

Le Président de la FFBSC suit l'évolution de ce dossier.

Les terrains de Baseball et Softball étant prévus sur la ville de Colombes, le Président, Eric Pierre DUFOUR, a rencontré Monsieur ABADA, Directeur de Cabinet du maire de Colombes.

Les responsables de la ville de Colombes sont favorables pour garder une infrastructure après les J.O. Lors de cette entrevue il a été demandé à la Fédération de participer à la campagne sportive que cette ville organise cet été.

- Congrès CEB et ESF

Congrès qui se déroulaient à Madrid du 5 au 8 février 2004.

Il a été procédé au vote des nouveaux statuts. Rien de particulier à signaler.

Bureau 20 mars 2004, Page 1

**** Actualité***

- GIP paris 2012

Plusieurs réunions se sont déroulées dans le cadre de la candidature de Paris pour l'organisation des J.O 2012 :

. Le Président de la FFBSC a rencontré les responsables de la ville de Colombes au sujet de la semaine olympique qui se déroulera du 19 au 27 juin 2004 ; ainsi que des infrastructures dans le cadre des J.O 2012.

. Le Président de la IBAF, Aldo NOTARI et le Président de la Fédération ont rencontré les dirigeants du GIP afin d'aborder avec eux la candidature de Paris à l'organisation des J.O et plus particulièrement la place du baseball au sein de cette candidature.

*** Affaires en cour**

- Comité National France Baseball :

Le Bureau Fédéral décide de reporter la création du Comité National de Baseball et propose la constitution d'une délégation composée de messieurs MEURANT et MOULIN afin de mener cette entité jusqu'aux futures élections.

CD 20 mars 2004, Pages 2 et 4

*** Actualité nationale et internationale**

Le GIP 2012 interviendra lors de l'Assemblée Générale pour exposer le projet global de Paris 2012.

Monsieur Aldo NOTARI, Président de l'IBAF, et le Président de la Fédération ont été reçus par le GIP. Monsieur NOTARI a apporté à la fois son soutien à la candidature de Paris pour les jeux et son soutien à la fédération.

Dans le cadre de cette candidature, le site du baseball et du Softball est prévu à COLOMBES ; il serait envisagé de garder au moins un terrain après les jeux.

Le projet ROISSY est mis en veille dans l'immédiat au vu de la situation financière de la Fédération.

*** Affaires courantes**

France Baseball

Il est décidé de reporter la création du Comité National à l'automne et d'associer Jean-Marie MEURANT et Gérard MOULIN aux travaux de et la Commission Fédérale de la Règlementation pour l'étude des nouveaux règlements de ce Comité.

Bureau 22 mai 2004, Pages 2 et 5

*** Actualité**

- GIP paris 2012

Les membres du CIO ont voté à 80% la reconduite des sports olympiques pour les Jeux de Pékin. Par conséquent, la position du GIP a changé par rapport à la FFBSB dans la mesure où ils doivent prendre en considération la configuration de Pékin.

Le GIP avait transmis 3 formulaires de soutien pour la candidature de Paris à leur retourner pour début du mois de mai. A ce jour, les équipes de France de Softball et de Cricket ont honoré cette demande en signant ce formulaire. Seul le formulaire du baseball est resté vierge, certains joueurs n'ayant pas souhaité signer cette feuille, apparemment, en signe de contestation concernant l'absence de programme baseball senior 2004. De nombreux joueurs de l'équipe de Savigny sur Orge composant l'équipe de France, le formulaire leur avait été remis dans un souci d'efficacité.

Le Bureau Fédéral demande au Directeur Technique National de faire parvenir une lettre aux joueurs de l'équipe de France afin de d'obtenir de plus amples explications et connaître les réelles motivations des personnes ayant refusé de signer.

Jérôme DUSSART sera le relayeur pour la FFBSB de la flamme olympique qui traversera Paris le 25 juin 2004.

- MLB

Le Président de la Fédération a rencontré les représentants de la MLB lors de leur venue à Paris, le 6 mai dernier, dans le cadre du projet de road show. La MLB a confirmé sa volonté de financer un tel type de structure pour la Fédération.

- Le président de la fédération a été contacté par Aldo NOTARI pour savoir si l'équipe de France Universitaire participerait aux Championnats du Monde. Ce projet n'est pas prévu au budget 2004 ; en attente de précision pour savoir quelle suite donner à ce projet.

*** Affaires courantes (Page 5)****- Championnat de France Baseball :**

Recrudescence de la violence sur les terrains de Baseball. Plusieurs expulsions pour agression physique sont à déplorer.

La Fédération se doit de réagir, car il en va de la crédibilité de ce sport. Dans l'immédiat un courrier sera envoyé aux clubs pour les informer que la Fédération a pris connaissance des faits et qu'à l'avenir elle sera vigilante.

A moyen terme, il faut revoir la réglementation (procédure d'expulsion) et il faut faire un travail de prévention aussi bien au niveau des arbitres quant à la gestion des conflits, qu'au niveau des entraîneurs au niveau de la formation par rapport à la violence.

Il faudrait prévoir deux réunions en fin de saison sportive :

- rétroaction sur la saison sportive en présence des arbitres et des entraîneurs
- remise à niveau des arbitres

Le Softball et le Cricket souhaitent s'associer à cette démarche car ils sont conscients que leurs sports peuvent aussi être touchés.

Bureau 12 juin 2004, page 2*** Affaires courantes****- Campagne de sensibilisation du sport sans violence :**

Campagne lancée par l'AFSVFP et le CNOSF. La Fédération a en charge la création du document, le coût de réalisation étant pris en charge par le CNOSF.

Une première ébauche a été réalisée. Plusieurs modifications sont à apporter.

- Tournoi International de Clermont Ferrand :

Le projet de convention présenté semble convenir. Une modification sera à apporter quant au point portant sur la structure gonflable (location de la structure et non mise à disposition gratuite).

- Open de France :

Un groupe de travail a été constitué afin d'avancer sur l'organisation de l'open de France 2005.

Un premier budget prévisionnel a été établi. Le Comité Directeur devra se prononcer sur un mode d'organisation

- MLB :

Le projet d'acquisition d'une structure gonflable est toujours d'actualité. Le financement possible de la part de la MLB sera étudié lors de leur session en septembre 2004.

La MLB et le stade de France sont toujours en négociation pour des matchs exhibition en juillet 2005.

- Championnat du monde universitaire

La France n'enverra pas d'équipe aux championnats du monde universitaire.

Le Président de la Fédération est invité par le GIP 2012 à se rendre à Taiwan lors de ce championnat du monde universitaire.

CD 12 juin 2004, Page 6*** Comités Nationaux****-Baseball**

Le Bureau Fédéral demande à la Commission d'Arbitrage d'étudier la possibilité d'effectuer un stage de pré-saison pour tout arbitre évoluant en Nationale et/ou en Elite.

Concernant l'équipe de l'INSEP évoluant en championnat, il est demandé que ne soient plus portés les maillots de l'équipe de France. De plus, des problèmes ayant été rencontrés lors de la dernière journée de championnat, il sera procédé à une plus grande vigilance au niveau des règlements.

*** Open de France 2005**

Plusieurs schémas d'organisation ont été proposés. Le Comité Directeur décide à l'unanimité de confier cette organisation à un organisme extérieur.

Un référent politique devra être nommé pour le prochain Comité Directeur.

Bureau 28 août 2004, page 2 et 3*** Baseball Open de France 2005**

Sébastien VIALE s'est proposé comme élu référent de ce projet, mais il rencontre des problèmes pour l'obtention des documents relatifs à la précédente organisation et à l'organisation future.

Le Bureau Fédéral missionne Sébastien VIALE sur ce projet. Il est en charge de récupérer l'ensemble des éléments concernant l'organisation du «Baseball open de France 2005 » afin de juger de l'état d'avancement et de faire un état des lieux précis lors du prochain Comité Directeur.

*** Actualité**

- L'équipe de France Cadet de Baseball a terminé 6^{ème} du Championnat d'Europe en Tchéquie, alors qu'un podium semblait envisageable.

- Il est demandé que l'équipe de l'INSEP n'évolue plus en championnat avec les maillots de l'équipe de France.

Comité Directeur des 9 et 10 octobre 2004, page 4 :***Little League :***

Faute d'interligues baseball 2004, seront invités à participer au tournoi little league 2005, les champions de France des catégories Minime, Cadet et Junior.

Vote : pour 11 / abstention : 1

Commission sportive Baseball :

Le Comité Directeur approuve les décisions prises par la CNSB pour les clubs de Châtellerault et de Mâcon.

Bureau du 4 décembre 2004, page 2

*** *Match de Baseball Elite PUC - SENARD***

Gérard MOULIN évoque un problème de qualification de joueur pour ce match validé par la CNSB.

En l'occurrence, aucun appel n'ayant été fait au Bureau fédéral, il est impossible de traiter ce cas.

Comité Directeur du 4 décembre 2004, page 2

*** *Divers***

Un planning des compétitions et manifestations a été élaboré par Philippe DENIS et Jean-Sébastien MENIGOZ. Il sera bientôt téléchargeable à partir du site fédéral.

Les propositions de modifications des RGES Baseball faites par la CNSB seront étudiées lors du Comité Directeur du 9 janvier 2005.

De même, l'avancée des travaux sur l'organisation du Baseball Open de France 2005 nous sera présentée lors de cette réunion.

Comité Directeur du 19 décembre 2004,

*** *Péréquations***

Alain MARCHI, en charge des péréquations, nous fait une proposition qui sera également traitée lors du Comité Directeur du 09 janvier.

Dans le deuxième paragraphe de son courrier, il parle de « certains clubs » qui ne sont pas en règle. Il lui sera demandé de donner pour la prochaine réunion la liste de ces clubs non à jour.

*** *Employés***

Amaury LAUNAIIS démissionne au 31 décembre 2004. Ludovic ROLDEZ est licencié à compter du 31 décembre 2004.

*** *Baseball Open de France***

Eric-Pierre DUFOUR nous remet deux lettres de mission relatives à l'organisation de cet événement. Les aspects juridico-financiers de ces conventions sont à vérifier avant de les soumettre au vote lors de la prochaine réunion.

Le Comité de pilotage de l'événement est validé à l'unanimité.

CLUBS

CD 10 mars 2001, Page 2

La Fédération constate un manque de demande de subventions importantes pour les ligues, comités départementaux et Clubs. Rappel d'information et de Formation de nos instances pour augmenter le chiffre à la veille du dépôt des demandes du FNDS.

CD 10 mars 2001, Page 3

Eric Pierre DUFOUR fait remarquer que tout n'est pas de la cause de la fédération si les clubs n'ont pas les moyens. Peu de demande de subvention FNDS, Conseil Général et Régional.

On aide les clubs, CD et ligues qui font du développement. Est-ce que l'on a les moyens de ristourner aux ligues et aux CD précise Emile TREHET ? Il faut trouver des ressources nouvelles, créer une Commission sponsoring avec 3 ou 4 personnes pour trouver des partenaires, aider les ligues à trouver des fonds.

CD 15 septembre 2001, Page 8

Régularisations Clubs

Alain MARCHI fourni un document sur les cotisations et affiliations à chaque membre du Comité Directeur en leur demandant de bien vouloir faire une vérification auprès des clubs qu'ils connaissent.

Par rapport à cette liste, certains clubs évoluant en élite sont dans l'irrégularité. Dans le futur, il est demandé une rigueur administrative tant au niveau national qu'au niveau régional.

La finale Elite Baseball est organisée par le Comité Départemental de Paris en collaboration avec la Ligue Ile de France, elle sera prise en charge financièrement par ces 2 entités à l'exception des affiches et tickets d'entrée qui sont à la charge de la Fédération. Un pourcentage sur les entrées sera reversé à la Fédération.

Bureau 13 octobre 2001

Faire appel aux Présidents des ligues pour sensibiliser les clubs pour l'Assemblée Générale du 2 décembre 2001 et pointer les clubs qui seront présents à cette Assemblée Générale.

CD 13/14 octobre 2001, Pages 5 et 6

Le problème majeur de la Fédération est un manque de produits car cela repose principalement sur les licences et les cotisations ; 6 000 licences et 200 clubs pour l'année 2001 permettent de couvrir uniquement le fonctionnement du siège fédéral et les salaires.

Le Trésorier souhaite pour l'avenir s'appuyer sur le fonctionnement par entité : attribution par discipline d'un montant (pourcentage) en adéquation avec le nombre de licences et ainsi chaque entité gèrera son budget et demande si cela s'inscrit bien dans la démarche politique du Comité Directeur.

Monsieur MOULIN demande que la pression soit mise sur les clubs débiteurs avant l'Assemblée Générale, afin de récupérer certaines créances.

Le Trésorier Adjoint informe qu'il a envoyé 80 courriers aux clubs concernant le paiement des licences et des cotisations. A ce jour, 35 clubs ne sont pas encore en règle et demande qu'au 2 décembre les clubs n'ayant pas régularisé leur situation soient radiés.

Le Président par intérim tient à préciser qu'il faut une certaine cohérence envers les clubs de cricket car la Fédération doit 40 000 francs au cricket (somme avancée pour le championnat d'Europe).

Il est proposé d'adresser une lettre recommandée avec accusé réception aux clubs n'ayant pas réglé leur cotisation fédérale et n'ayant aucune licence, ainsi qu'aux clubs n'ayant pas réglé leur cotisation fédérale, avec demande de mise en conformité sous les 15 jours à réception du courrier, sous peine d'être radié.

Monsieur MOULIN demande que pour les clubs radiés, leurs instances administratives soient mises au courant de la raison de la décision de la FFBSA.

Monsieur MESNILDREY demande à ce que la Fédération soit vigilante et se renseigne sur le cas de la dette du club de Champagnole.

CD 27 janvier 2002, Page 4

Recouvrement de dette

Dans la poursuite de l'action menée par le Trésorier adjoint et la FFBSA de recouvrir les créances, il est voté (14 pour, 1 abstention et 1 contre) l'envoi d'une lettre en A/R afin d'informer les clubs fautifs (Chalon/Soane : 1280frcs, Chateauneuf : 640 frcs, Ermont : 40 frcs, Limoges : 720 frcs, Patriots : 3640 frcs, Savigny/Orge : 3360 frcs) des risques encourus en cas de refus de leurs part de payer leurs amendes de la saison 2001 avant le 4 février 2002.

La Sanction est l'interdiction d'engager toutes équipes dans la catégorie SENIOR.

Bureau 14 décembre 2002, Page 3

De plus, afin que tous les clubs soient en règle avant la nouvelle saison sportive, Mr Alain MARCHI fera parvenir un courrier aux clubs n'étant pas au jour au niveau de la cotisation, des licences, des amendes, des pénalités et péréquations.

Les délais accordés à ces clubs pour leur régularisation sont fixés au 10 janvier 2003.

Les clubs n'étant toujours pas à jour à cette date seront proposés pour leur radiation au Comité Directeur du 26 janvier 03.

CD 26 janvier 2003, Page 5

Une lettre de régularisation sera envoyée à tous les clubs n'ayant pas réglé les amendes de scorage et d'arbitrage 2002, avec l'obligation de se mettre à jour avant le 9 février, sous peine de ne pas pouvoir participer aux championnats nationaux.

*** Régularisation des clubs n'étant pas à jour de leur cotisation 2002**

Lettre avec accusé réception envoyée par M. Alain MARCHI, Trésorier Adjoint, avec l'obligation des clubs de se mettre à jour pour le 9 février au plus tard. Sous peine d'être radié lors du prochain Comité Directeur.

Vote à l'unanimité

CD 23 février 2003, Page 4

Monsieur Alain MARCHI indique qu'il n'a pas eu le temps matériel afin d'envoyer des lettres recommandées avec accusé de réception aux clubs non à jour de leur cotisation annuelle. Les clubs non à jour seront proposés à radiation lors du prochain Comité de Direction.

CD 13 et 14 septembre 2003, Page 13

- Affaire du Cricket

Les Clubs de Stains CC (093014) et Al Fatah (093012) venant d'être radiés par mesure administrative, le Comité Directeur décide de ne pas engager de procédure d'instruction disciplinaire à l'encontre de ces deux Clubs ou de leurs licenciés.

Bureau 20 mars 2004, Page 2

*** Affaires en cour**

- Aide aux clubs :

Le club de Saint Barthélemy a présenté un projet chiffré à la Fédération concernant l'organisation d'une conférence pédagogique.

Un projet plus détaillé sera demandé à ce club afin de pouvoir lui attribuer une aide de 150 euros.

Bureau 12 juin 2004, page 2

*** Affaires courantes**

- Campagne de sensibilisation du sport sans violence :

Campagne lancée par l'AFSVFP et le CNOSF. La Fédération a en charge la création du document, le coût de réalisation étant pris en charge par le CNOSF.

Une première ébauche a été réalisée. Plusieurs modifications sont à apporter.

- Tournoi International de Clermont Ferrand :

Le projet de convention présenté semble convenir. Une modification sera à apporter quant au point portant sur la structure gonflable (location de la structure et non mise à disposition gratuite).

- Projet de club :

Le Bureau Fédéral valide le projet du club de St Barthélemy et lui accorde une subvention de 150 euros.

- Paquetage nouveaux clubs :

Les devis sont actuellement à l'étude. Les nouveaux clubs recevront très prochainement leur paquetage.

Bureau du 4 décembre 2004, page 2

*** *Cricket***

Le Club « Gymkanas » (091012) ne serait pas en cessation d'activité. Cette information devra être vérifiée afin de faire le nécessaire au niveau administratif.

Comité Directeur du 19 décembre 2004,

*** *Ville de Paris***

Eric-Pierre DUFOUR a rencontré la Mairie de PARIS.

Il semble que le PUC Baseball/Softball souffre des problèmes, notamment financiers, posés par l'entité PUC club omnisports.

La Mairie de PARIS est prête à aider nos disciplines et une convention pourra être passée avec celle-ci et le Comité Départemental 75.

Comité Directeur du 19 décembre 2004,

*** *Divers***

- Demande du SUC :

Le président de la section Baseball du Strasbourg Université Club demande si ses joueurs peuvent aller jouer sous licence allemande dans ce championnat frontalier tout en conservant une licence auprès de la FFBS (loisir ou Softball).

Cette question, qui soulève des aspects juridiques à vérifier mais nous incite surtout à réfléchir sur l'absence de compétition structurée dans l'Est de la France, sera traitée lors de la réunion du 9 janvier 2005.

COMITE DIRECTEUR

CD 10 mars 2001, Pages 1 et 3

Il est demandé qu'après les élections et avant la réunion du nouveau comité directeur pour proposer à l'Assemblée Générale un Président, que chaque postulant à ce poste présente son projet pour la prochaine olympiade.

Cette proposition est acceptée par le Comité Directeur, ils auront environ 5 minutes de temps de parole.

M. Eric Pierre DUFOUR souhaite une trace des travaux de ce comité directeur durant les 4 ans, il faut pour le prochain comité, prévoir un grand chantier sur les développements puisque nous risquons d'être au devant de la scène avec les Jeux Olympiques.

Mme Christine FREY souhaite que ce soit l'ensemble du comité directeur qui avance et non une personne. (Page 1)

Patrick BRICAUD souhaite que le Comité Directeur s'implique plus dans la vie de la Fédération et sur les engagements financiers. (Page 3)

CD 21 avril 2001, Pages 1 et 2

Mot de bienvenue du Président avec la volonté de responsabiliser et d'impliquer le nouveau Comité Directeur dans la politique fédérale, afin de recentrer la DTN sur une activité plus de terrain pour la prochaine olympiade. Le Président veut donc que s'effectue un virage à 180°, avec le souhait de créer des groupes de travail.

Philippe DENIS précise que le travail doit s'effectuer sous la responsabilité du chef de projet et que la décision doit être prise au Comité Directeur.

Ces groupes de travail présenteraient l'avancée des projets devant le Comité Directeur.

Ainsi ce dernier aurait un rôle consultatif et les approuverait ultérieurement.

Comité Directeur = lieu de décision ou s'établit la stratégie ≠ lieu de travail.

Il est demandé par les membres du Comité Directeur qu'afin de ne pas se trouver devant le fait accompli et/ou obligés d'acter sur des événements ayant déjà eu lieu le Comité Directeur se réunisse au minimum 4 fois par an.

Le président informe les membres du CD de la démission de Mr de Quillacq (Commission Terrain) et de Mr Godbert (Commission Sport en entreprise) et demande à ce que ces 2 postes soient pourvus rapidement.

Avant les élections des membres du bureau, une discussion s'engage sur les sujets suivants :

- les licences

Eric Pierre DUFOUR explique qu'on assiste à un changement du panel avec l'émergence de nouveaux sports et qu'il est impératif pour la FFBS de fidéliser la base (cette idée étant appuyée par Didier MARCHOIS).

- La communication

L'idée est avancée par Eric Pierre DUFOUR de mettre en place un Intra net fédéral ce qui permettrait une réduction des coûts et une optimisation de la communication (recherche de l'information souhaitée).

- Pérennisation des emplois jeunes

Professionnalisation du siège fédéral

Mr Thomas NAGEL demande d'éclaircir la responsabilité des arbitres ou celle de la FFBSO dans le domaine des licences.

Eric Pierre DUFOUR répond que la responsabilité des arbitres est entière si ces derniers acceptent un joueur sans certificat médical, principalement dans les cas de surclassement.

- projet de politique fédérale

Le Président précise aux membres du Comité Directeur qu'il s'est entretenu avec Mr Joël DELPLANQUE du Ministère et que ce dernier attend le projet de développement pour signer la Convention d'Objectifs (date limite fin mai).

Le discours du Ministère auprès du Président est de réduire le haut niveau et de mettre l'accent sur le développement.

Il est rappelé par Eric Pierre DUFOUR qu'il doit y avoir un investissement de la fédération dans le développement de ses 3 disciplines. Une partie des fonds propres doit servir au développement = cofinancement

Philippe DENIS précise que le point important est le projet de politique fédérale et qu'il est impératif de travailler dessus ce jour même.

Serge BASTIEN préconise que les débats soient concrets et les critiques les plus

constructives possibles afin de ne pas partir sur les bases des années précédentes.

Il doit y avoir un investissement des membres du Comité Directeur orienté sur la réflexion " Sport de Battes "

Didier MARCHOIS demande que le Comité Directeur ne cautionne plus les courriers ou actes anonymes et que la fédération porte plainte contre X (aucune suite n'est donnée sur cette demande).

CD 21 avril 2001, Page 8

Demandes formulées par les membres du Comité Directeur

Il est demandé que les documents à l'ordre du jour parviennent suffisamment de temps à l'avance à chaque membre pour prendre connaissance.

Sébastien VIALE demande que l'ordre du jour soit minuté.

Didier MARCHOIS demande qu'il y ait un suivi des actions.

Olivier CHARLIONNET demande que les textes légaux et en activité soient consultables lors des Comités Directeurs et les réunions du bureau.

Eric Pierre DUFOUR précise que les envois généraux qui auront lieu se feront le dernier jeudi de chaque mois, les documents devant parvenir avant le dernier lundi de chaque mois.

CD 10 juin 2001, Pages 4 et 9

Toutes les propositions faites par la commission juridique ont été approuvées à l'unanimité par le Comité Directeur.

Mr Eric Pierre DUFOUR insiste sur le fait qu'il faut être ferme dans les décisions du comité directeur par rapport aux ligues et comités départementaux. (Page 4)

- Le Comité Directeur acte sur le fait de mettre le code du sportif sur les licences.

- Les explications sont données aux membres du Comité Directeur sur le retrait du programme **Triple Défi**. Il est décidé de maintenir, pour la 1^{ère} année, la phase locale et départementale (information aux clubs dans le prochain envoi général).

- Pour la déduction fiscale aux bénévoles, il est demandé à la Commission Juridique de se renseigner sur ce sujet et d'en informer les clubs.

- Le procès verbal du 1^{er} avril 2001 proposant le Président fédéral au vote de l'assemblée générale du même jour n'a pas été entériné par le Comité Directeur du 10 juin et n'a peut-être pas d'ailleurs été rédigé. (Page 9)

Bureau 19 juin 2001, Page 1 et 3

Le Président demande aux membres du Bureau de le soutenir et de lui faire confiance, qu'il a toujours agi dans l'intérêt de notre fédération. Pour la nouvelle olympiade, il annonce la transparence et la communication avec le Bureau et le Comité Directeur et qu'il s'y tiendra.

Il informe qu'il ne signera plus les contrats ou conventions qui seront proposés à la signature sans l'avis des membres du Bureau fédéral et informe que toute facture non accompagnée d'engagement de dépenses ne sera pas payée.

De plus, il signale qu'il ne souhaite plus d'engagements de dépenses dans la précipitation.

Le Président souligne qu'il a des pièces à transmettre concernant les attendus de la Commission Juridique du 10 juin 2001. L'ensemble du Bureau demande au Président de bien vouloir transmettre ses pièces au Secrétaire Général qui les transmettra à la Commission Juridique pour étude ainsi qu'aux membres du Comité Directeur et qu'un compte rendu sera établi au prochain Comité Directeur.

Mr Viale s'inquiète sur le fait que les chèques qu'il a transmis il y a un mois concernant des prêts et mutations ne soit toujours pas transmis au Trésorier, soit une somme de 1 100 fr.

Il est fait lecture du courrier de Serge Bastien. Le Secrétaire Général rappelle qu'il n'est fait nullement obligation d'adresser une convocation pour un Bureau Fédéral. Néanmoins il tient à rassurer ce dernier sur l'intégrité de la réunion qui n'a pour but que l'établissement de l'ordre du jour du Comité Directeur du 30 Juin.

Le Secrétaire Général rappelle à tous les membres présents que la signature de la Convention d'Objectif a été reportée le 17 juillet ce qui a nécessité la convocation d'un Comité Directeur d'urgence afin de valider le budget 2001.

Mr. Viale aurait néanmoins souhaité que le Comité Directeur soit reporté à une date ultérieure, pour des raisons de temps et de coûts.

Le Président présente le courrier du Président de la Fédération Tunisienne de Baseball. L'ensemble du Bureau Fédéral souhaite inviter ce dernier à assister à la finale de Baseball Elite les 13 et 14 octobre 2001.

Le Secrétaire Général Eric Pierre Dufour souligne à son Adjoint Mr. Bost qu'il est toujours dans l'attente du PV de l'AG 2001 et ce malgré trois relances. Ce dernier lui promet pour le vendredi 22 juin. (Page 3)

CD 30 juin 2001, Page 1

Le Président souhaite que les membres du comité directeur soient tous unis et collaborent dans la transparence. Il demande une implication de tout le monde et plus particulièrement des vice-présidents. De plus, il informe qu'il faut absolument se pencher sur le budget pour être à l'équilibre sur les fonds propres.

Le Secrétaire Général précise qu'il est impératif de prendre une position sur le budget. En effet, c'est le Directeur des Sports qui a souhaité que le comité directeur se réunisse avant les vacances en particulier, pour aborder ce sujet.

CD 30 juin 2001, Pages 4, 5, 10 et 11

- Textes sur dons et legs et remises d'impôts sur frais (Page 4)

La Commission juridique a fait parvenir au Trésorier Général l'ensemble des textes officiels concernant ces points. Une communication sera faite, à sa diligence, auprès de tous les membres de la Fédération.

Il est demandé que tous les documents de l'envoi général soient en copie aux membres du Comité Directeur. (Page 5)

Vote à l'unanimité de la délégation représentant la fédération au Ministère le 17 juillet 01 (page 10)
Secrétaire Général, Trésorier et Mr MOULIN

La date d'une assemblée générale extraordinaire est arrêtée au samedi 1^{er} décembre 01, avec à l'ordre du jour :

- règlements, statuts, RGES, réglementation de dopage.
- vote du budget / réalisé
- réglementation dopage
- préparation de l'AG établie vers la mi mars (17 mars 2002)

Il est demandé que soit établi un calendrier annuel avec les dates importantes.

Mr CHARLIONET propose de réduire le nombre des membres du Comité Directeur pour un travail plus efficace. Ainsi lorsque une personne est démissionnaire, celle-ci n'est pas remplacée. (Page 11)
Cette modification étant statutaire, elle ne peut être votée que lors d'une AG.

Dédommagement de la CEB : (Page 11)

Le comité directeur vote à l'unanimité le fait de demander 70 000 F de dédommagements à la CEB pour la non participation au dernier moment de l'équipe de MODENE (Italie).

De plus, il est voté par 14 voix pour et 2 abstentions le fait de demander une aide à l'organisation au club de Savigny (91) de 20 000 F.

Il faut demander au club de Montpellier une estimation du préjudice causé par la non participation d'une équipe, afin d'en faire la demande à la CEB au même titre que la coupe d'Europe en Lorraine.

DIVERS

La commission événementielle sera créée lors du prochain Comité Directeur après une réflexion sur le but et les missions.

Bureau 9 juillet 2001, Pages 1 et 3

Le Secrétaire Général propose d'aborder les affaires courantes. Il fait état de l'émission de France 2 télévision du 5 juillet dernier dont un des sujets concernait le dopage.

Lors de cette émission la journaliste a présenté une personne masquée en présence de la mère de ce dernier qui soi-disant faisait partie de l'équipe de France de baseball et qui avouait prendre de la créatine et être prêt à passer à des produits plus forts afin de pouvoir aller jouer au Etats-Unis dans un circuit professionnel.

Plusieurs éléments laissent penser à une mauvaise interprétation du sport de la part de la journaliste. Le DTN explique que le Ministère l'a entendu sur ce sujet et il lui a été demandé de faire toute la lumière sur cette affaire.

Le Bureau décide de mener deux actions

- au niveau de la DTN, les cadres techniques Baseball vont mener une enquête sur les équipes de France Baseball Junior et Senior.
- Au niveau fédéral, le Président de la COPRODE est missionné pour contrôler auprès de la journaliste de France 2 télévision :
 - o si la discipline du sportif est bien le Baseball
 - o et si elle a effectué des vérifications auprès du Ministère, de la Fédération ou sur le site Internet des athlètes de haut niveau, sur le statut du joueur interviewé.

A l'issue des rapports, une synthèse sera adressée aux membres du Comité Directeur, afin de définir la position à prendre et les actions à mener pour rétablir la vérité sur ce sujet

Le Bureau acte sur le fait que ce sera le Secrétaire Général qui conduira les négociations sur la convention d'objectifs du 17 juillet 2001 au Ministère.

Le Trésorier interviendra sur les questions concernant les budgets et Monsieur Moulin sur les éventuelles questions concernant la situation actuelle de la Fédération. (Page 3)

Le DTN explique au Bureau le déroulement de la réunion portant sur la Convention d'objectifs du 17 juillet 2001. Il est convenu de faire un dernier point récapitulatif le mardi matin. La réunion au Ministère étant programmée pour ce jour à 14 heures 30.

Le Bureau autorise le Secrétaire Général à assurer la gestion de la vie courante du siège fédéral et de prendre les décisions qui en découlent.

Bureau 5 septembre 2001, Pages 4 et 5

1. Changement d'Organisme Bancaire

Tout le monde étant d'accord, le Bureau Fédéral confirme son souhait de mettre en œuvre la clôture des comptes ouverts au Crédit Lyonnais.

La Fédération ayant été re-contactée par la Banque HERVET, le Trésorier et Le Secrétaire Général font un rapport sur l'entretien qu'il ont eu avec Monsieur LENOIR, Directeur Adjoint de la Banque HERVET Paris Opéra et de sa motivation à accueillir, en pleine connaissance des troubles fédéraux, la FFBSA comme client privilégié.

Le Bureau Fédéral décide par quatre voix pour et une contre l'ouverture d'un compte de la FFBSA à la Banque HERVET. Décision qui sera soumise pour approbation au Comité Directeur du 15 septembre prochain. (page 4)

2. Convocation d'un Comité Directeur

Conformément aux dispositions des articles 13 des Statuts et 24 du Règlement Intérieur, le Bureau Fédéral décide de convoquer un Comité Directeur en procédure d'urgence, suite aux demandes de 22 membres du Comité Directeur, souhaitant la tenue au 15 septembre 2001 d'une réunion de celui-ci. (Page 5)

CD 15 septembre 2001, Pages 4, 5 et 8

Le Secrétaire Général donne la parole à Monsieur Patrick TUGAULT, à sa demande, pour une intervention officielle à titre personnelle, auprès du Comité Directeur.

Certains membres du Comité Directeur l'ayant informé qu'ils avaient reçu un « brûlot » calomnieux à son encontre dans le but certain de lui porter préjudice, Patrick TUGAULT indique qu'il s'agit d'extraits d'un rapport d'Inspection Générale effectué à la demande de son successeur et dressé en 1989. il précise que des extraits similaires ont déjà été expédiés pendant la campagne électorale de mars 2001.

Il montre l'épaisseur du courrier tronqué, expédié anonymement, et celui du rapport proprement dit. (Une dizaine de pages incomplètes contre 122).

N'ayant pris connaissance de ce rapport, effectué sans contradictoire et instruit largement à charge, qu'en 1994, Patrick TUGAULT a fait valoir, auprès du Cabinet du Ministre, un mémoire en réponse de 82 pages réfutant toutes les assertions que contenait celui-ci, et pour ce faire, des excuses lui ont été présentées.

Monsieur Patrick TUGAULT regrette que certains membres de la Fédération en soient encore à ces méthodes de « voyous », peut-être responsables de la situation délétère où se trouve actuellement notre Fédération et indique à un membre du Bureau Fédéral qu'il a été désigné par d'autres comme étant le responsable de cet envoi et que si les conditions de preuve peuvent être réunies, des poursuites au pénal seront engagées.

Monsieur Eric Pierre DUFOUR remercie Monsieur Patrick TUGAULT de son intervention et rappelle que pour reconnaissance de ses activités passées au développement de la Fédération, Monsieur Patrick TUGAULT a été nommé Président d'Honneur de celle-ci par l'Assemblée Générale du 14 mars 1993.

Le Président de la Fédération Tunisienne a été invité à la finale Elite. (Page 5)

A.G. décembre 2001 (Page 8)

Un travail doit être fait en amont pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 01

Dans le but de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur, Le Secrétaire Général demande aux différents groupes de travail et commissions de lui fournir, avant la fin septembre, un rapport d'activité, de prévoir les 2 prochaines années et un budget pour l'année 2002.

Bureau 13 octobre 2001

Il est proposé de mandater les membres du Comité Directeur sur les ligues à contacter.

Problème de communications, il est nécessaire de redorer le blason fédéral.

Il est fait état de la situation financière.

CD 13/14 octobre 2001, Pages 1, 2, 5 et 11

Présentation par le Secrétaire Général aux membres du Comité Directeur de Monsieur BEN GUIZA, Président de la Fédération Tunisienne de Baseball, qui avait été invité, dans le cadre de la finale élite, pour entretenir des relations franco-tunisiennes. (Page 1)

4 RAPPORT DE LA COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE

Le Président de la commission de discipline indique qu'il ne fournira pas d'autres informations que celles écrites dans son rapport, les débats devant restés internes aux 5 membres de sa commission.

Il demande que la commission fédérale de discipline soit composée de membres supplémentaires afin d'avoir toujours le nombre de membres suffisant (5) pour respecter la forme, les délais et le droit à la défense.

Le Président de la commission de discipline à souligner la tenue intellectuelle au cours des débats et souhaite que cela continue dans ce sens.

Il insiste sur le fait que l'instruction a été faite par rapport aux intérêts de la Fédération (savoir s'il y avait eu irrégularité ou non) et non par rapport à la personne.

Suite à la question de Monsieur MESNILDREY pour savoir si le Comité Directeur devait entamer une procédure à l'encontre de Monsieur BOST, Monsieur BIENFAIT indique que la commission fédérale de discipline recommande effectivement d'instruire sur les agissements de Monsieur BOST.

Le Président de la commission de discipline conclue en précisant que la décision prise par sa commission est non suspensive et que si Monsieur TREHET fait appel auprès du CNOSF, celui-ci étant suspensif, implique uniquement qu'il redeviendrait licencié de la FFBS.

Il précise qu'il n'y a eu aucune fierté quant à la décision prise à l'encontre de Monsieur TREHET, mais qu'aujourd'hui il faut oublier les problèmes et trouver une ligne de conduite pour les 3 prochaines années et s'y tenir.

Le Comité Directeur remercie le représentant de la Fédération chargé de l'instruction ainsi que les membres de la Commission Fédérale de Discipline pour le travail difficile qui leur a incombé et trouve la sanction retenue en adéquation avec les faits reprochés.

Monsieur CARRETTE demande que l'information soit diffusée au niveau des clubs afin de clarifier la situation

@Assemblée Générale du 2 décembre 01 :

Le Président provisoire informe les membres du Comité Directeur que l'Assemblée Générale se déroulera au CREPS de Montry (Seine et Marne), car au niveau financier c'est ce qui est le moins coûteux.

Afin d'avoir la certitude d'atteindre le quorum, les membres du Comité Directeur s'engagent à mener des actions auprès des Présidents des ligues, comités départementaux et clubs.

Le Président provisoire demande à chacun de fournir une réponse pour le 10 novembre 01 au plus tard.

Répartition des régions :

- Poitou Charente / Limousin :	Davy SOUSSAINTJEAN
- Franche-Comté / Alsace / Lorraine / Bourgogne :	Eric DUFOUR
- Aquitaine / Midi-Pyrénées :	Jean-Marie MEURANT, Christine FREY
- Basse-Normandie :	Gérard MOULIN
- Languedoc-Roussillon :	Denis Didier ROUSSEAU
- Centre :	Sandy BEZAULT
- Auvergne :	Olivier CHARLIONET
- Pays de Loire :	Roger GRIMAUULT
- Nord :	Fabien CARRETTE
- Ile de France	Eric MESNILDREY/ Fabien CARRETTE / Matthieu LAURENT / E-P DUFOUR

Bureau du Président : (Page 5)

Sur mission, la Commission Juridique a procédé à l'ouverture du bureau du Président TREHET, en sa présence. Celui-ci a repris des effets personnels dont une liste a été dressée.

Lors de visites ultérieures, un tri des documents présents a été effectué. Il en ressort que le « ménage » ayant été fait auparavant, il ne reste rien de « sensible » dans le bureau. Un classement des documents restant sera effectué pour archivage par le personnel du siège.

Le Président de la Commission Juridique indique que si des archives venaient à manquer, une intervention amiable auprès d'Emile TREHET serait à engager, et qu'en cas d'insuccès, une procédure contentieuse pourrait être mise en œuvre afin de recouvrer les archives manquantes.

Eric MESNILDREY propose au Comité Directeur qu'un Président d'Honneur ne peut pas être éligible au Comité Directeur fédéral. (page 11)

CD 2 décembre 2001, Page 1

Situation de la FFBS - Affaire TREHET c/ FFBS

Suite à la Décision de la Commission de Discipline, M. Emile TREHET a été suspendu pendant deux ans de licence et de tout les droits que cela lui procurait. M. DUFOUR rappelle que la Fédération a refusé partiellement la proposition de conciliation émanant du CNSOF. Cette décision, après consultation du Bureau Fédéral, s'explique par le fait d'obtenir au plus vite une stabilité politique afin de rassurer l'ensemble des partenaires de la FFBS.

L'ensemble des membres approuve le positionnement de la Fédération sur cette affaire.

Il est pris la décision de diffuser les documents sur cette affaire à l'ensemble des clubs.

Bureau 27 janvier 2002, Pages 1 et 2

Le Président informe les membres du bureau du contrôle effectué au sein de l'INSEP dans les chambres des joueurs et de la découverte de plantation de cannabis avec les conséquences que cela engendre.

© Chargés de mission

Le président désire que les orientations prises lors des précédents comités directeurs soient maintenues et propose Serge BASTIEN pour la restructuration des organes décentralisés et une autre personne (non déterminée) chargée du dossier FNSU, jeux méditerranées et jeux de la francophonie.

Le Président informe qu'il souhaite un changement de la structure du bureau fédéral, avec la création d'un poste de 1^{er} Vice-président qui a été proposé à Jean-Marie MEURANT. (Page 1)

Modification Statutaire

Modification de la composition du Bureau permettant la modification d'un poste de Vice-président en poste de 1^{er} Vice-Président. Le Président Eric Pierre DUFOR explique sa démarche dans sa volonté de répartir les tâches sur un nombre plus important d'acteurs afin de préserver la motivation de tous. Ce poste est proposé à Jean-Marie MEURANT ce qui sera l'objet d'un vote du Comité Directeur si l'Assemblée Générale approuve cette modification. (Page 2)

Vote : Unanimité

AG 17 mars 2002, Pages 1 et 2

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ERIC-PIERRE DUFOR

Le Président souligne la tâche ardue afin de remettre la fédération dans une situation de fonctionnement correct, par le lancement de deux chantiers importants.

Un audit sur le fonctionnement du siège a été lancé en janvier de cette année et se clôturera par une synthèse en mai. Céline Berton, directrice administrative de la FFBS et Amaury Launais, adjoint à la directrice administrative sont chargés avec le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier d'établir cet audit. Une réorganisation devrait intervenir début septembre. Le président demande l'indulgence de l'ensemble des licenciés et acteurs de la Fédération pour les désagréments qui sont survenus et ceux à venir.

Un audit sur la gestion comptable a été engagé, afin de pouvoir établir une gestion comptable journalière de la FFBS. Afin de répondre aux engagements pris par les membres du Comité Directeur, lors de la signature de la convention d'objectifs 2001 en juillet dernier, engagements portant sur la lisibilité des comptes (fonds propres et convention), cet audit est mené en collaboration avec le Cabinet comptable FGC, le Trésorier fédéral, et la Directrice administrative de la FFBS. Les procédures devraient être finalisées et mises en place fin mars début avril.

Le Président souligne que les derniers mois ont été bien chargés, et surtout consacrés à rétablir une certaine confiance auprès des différents partenaires.

Le Président tient également à souligner que la vacance du poste de DTN, assurés temporairement par Philippe Denis depuis le départ de Michel Cogne n'a pas été sans conséquences sur le fonctionnement et le programme des équipes nationales. La nomination du nouveau DTN étant prévue initialement pour début janvier, suite à différents aléas, la nomination n'a pu intervenir que le 15 mars dernier, et le Président tient à présenter le nouveau directeur technique National Frédéric Delannoy aux délégués présents.

Le nouveau Directeur Technique National, présente son parcours professionnel et tiens à assurer les membres présents qu'il essaiera de répondre aux questions qui lui seront posées ultérieurement, dans la limite de la connaissance des dossiers.

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL

Présentation du rapport moral par le secrétaire général. Ce dernier souligne l'énergie dépensée en 2001 concernant l'affaire opposant Mr TREHET à la fédération ainsi que tous les incidents qui en ont découlés, notamment le gel des comptes en août dernier. Il tient à souligner la solidarité de l'ensemble des membres du Comité Directeur dans ces moments difficiles et tient à les en remercier. Néanmoins les affaires courantes ont pu être traitées dans les délais.

Bureau 13 avril 2002, Pages 1 et 3

© Plainte déposée par Monsieur TREHET à l'encontre de la Fédération auprès du Tribunal de Grande Instance

Le Président, Eric Pierre DUFOUR expose les faits et les conséquences pour la Fédération d'un tel acte.

Il soulève la gravité de l'affaire car la plainte est portée à l'encontre de la Fédération devant un tribunal civil, dans le but de lui nuire.

En fonction de la décision, tout le travail réalisé depuis le mois de septembre peut être remis en cause et cela s'accompagne d'une nouvelle perte de crédibilité au niveau des instances sportives.

Un rendez-vous a été pris pour le mercredi 17 avril 2002 avec Monsieur PROVOST du cabinet FIDAL, pour un premier contact.

De plus, le DTN, Frédéric DELANNOY, a saisi le service juridique du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour avoir un avis sur cette affaire.

La date de l'audience est prévue le 30 avril 2002.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, souhaite que les membres du Comité Directeur informent les clubs sur ces faits et que les Présidents des Comités Nationaux tiennent informés les membres de leur comité exécutif.

Il est voté à l'unanimité par les membres présents et par les membres contactés par téléphone :

- de prendre le cabinet d'avocat Fidal pour représenter la Fédération
- de demander à l'avocat d'aller plus loin dans la démarche afin de défendre les intérêts de la Fédération

Déplacement au Cameroun (Page 3)

5 personnes représenteront la Fédération lors de cet échange.

Eric-Pierre DUFOUR, Nathalie PARKER, Jean-Marie MEURANT, Christine FREY et Guillaume COSTE.

80 personnes participeront aux différentes formations (arbitrage et scorage baseball et softball) dispensées par la FFSBC.

Bureau 2 juin 2002, Page 2

3Administratif

Informations sur la restructuration administrative du siège fédéral avec les recrutements d'un assistant administratif et juridique et d'une personne en charge du cricket.

CD 2 juin 2002, Pages 1 et 7

Le Président tient à rappeler qu'il y a encore de la désinformation, voire de la diffamation à l'encontre de la Fédération. Si la preuve est faite que cela provient d'un membre du Comité Directeur, il sera demandé sa destitution. (Page 1)

- Création de l'Association Française de Beach Baseball, dont le siège social est situé à Paris (adresse de la société Hicarex)

- Projet 1 club / 1 comité départemental / 1 ligue :

2 clubs (Vauréal et Toulon) ont présenté un projet à la fédération.

Il est décidé à l'unanimité d'accorder 150 euros pour chaque projet. La moitié sera versée un mois avant le début de l'événement et le solde avec la présentation du budget réalisé.

Bureau 24 août 2002, Pages 1 et 4

Informations sur le WEB :

Le président regrette les nombreuses interventions qui ont pu polluer nos messageries, cependant il invite les élus qui souhaiteraient s'exprimer à vérifier les destinataires de leur missive afin d'éviter que tout le monde des sports de bates soit au courant de nos quelques différents.

Nouvelles procédures :

Le Président et le Trésorier informent des différentes procédures administratives et comptables en place au sein du siège fédéral par la distribution d'un document de synthèse.

Véhicule : (Page 4)

Le Président informe les membres que la FFBSB devra peut-être acheter un véhicule en raison de la localisation du site. L'aspect économique n'échappe à personne cependant des réserves sont faites sur la mise en place des roulements puisque le véhicule « sera à tout le monde sans être à personne ».

Parc Informatique : (Page 4)

Le Parc informatique du siège fédéral arrive en fin de vie, le serveur est hors service, il faudra renouveler cet outil indispensable à notre fonctionnement.

7 – Projet ETAT (Page 4)

Suite aux réunions au CNOSF et Ministère, le Président informe que le sport est au début d'une grande modification de son fonctionnement. La décentralisation est en route, les circuits de financement seront de plus en plus régionaux ou départementaux ; il faudra être prêt à aller chercher l'argent dans nos régions. Nos clubs et nos ligues et comité Départementaux devront être performants si nous ne voulons pas disparaître par manque de moyens.

CD 5 octobre 2002, Pages 1 et 4

Le Président tient à souligner le malaise qu'il connaît actuellement au sein de la Fédération.

Son but n'était pas de changer en profondeur les mentalités, ni de tuer le bénévolat, mais simplement de mener à bien des projets et de se faire accompagner de personnes motivées et intéressées pour les faire évoluer. Le but suprême étant de faire avancer la fédération et de trouver des solutions efficaces de travail.

Il faut que les membres du Comité Directeur apprennent à travailler ensemble et surtout apprennent à gérer et à assumer les dossiers dont ils ont la charge.

C'est dans ce cadre, qu'il propose un séminaire « d'oxygénation » aux membres du Comité Directeur

Il tient à préciser aux membres du Comité Directeur que ces derniers ont un droit de réserve de par leur fonction.

Mise en place d'une procédure administrative au niveau du siège fédéral.

* sur la partie intitulée « évolutions fédérales ». Les différents axes d'orientation sont présentés :

- nouveau réseau informatique : le réseau est obsolète et il devient urgent d'acquérir un nouveau matériel informatique pour le bon fonctionnement du siège fédéral
- location d'un véhicule : l'éloignement géographique contraindrait la fédération à se doter d'un véhicule de type utilitaire pour assurer les divers déplacements fédéraux
- mobilier : les locaux étant plus spacieux, le déménagement nécessitera l'achat de nouveaux mobiliers.

Bureau 14 décembre 2002, Pages 1 et 2

Ouverture de la séance à 10 heures par le Président, Eric Pierre DUFOUR

Il tient à préciser que le Bureau Fédéral doit donner les orientations au Comité Directeur.

L'année 2003 est cruciale sur le plan sportif, administratif et financier. De plus, avec le projet du centre national de Roissy, il va y avoir à gérer 1.5 million de frais de fonctionnement et donc cela va nécessiter une ouverture d'esprit plus large qu'actuellement.

Il souligne le fait qu'il a été déçu et affecté par « l'affaire MESNILDREY », non pas sur l'acte mais sur le fait que le bureau se soit désolidarisé.

Volonté de réunir le Bureau Fédéral tous les 2 mois.

► Informations générales

*** Nouvelle Calédonie**

Au niveau du baseball et du Softball, ils se sont engagés à régulariser leur situation auprès de la fédération (cotisations + licences 2002) d'ici la fin d'année.

Par contre, il persiste un problème au niveau du cricket. Il est demandé à France Cricket de s'en occuper.

Un accord a été trouvé pour l'envoi d'un cadre baseball et cricket, courant de l'année 2003.

*** Réunion des Présidents des Fédérations Olympiques**

Il est demandé au Secrétaire Général, qu'un courrier soit fait au CNOSF sur le problème des infrastructures (construction).

Problème de sécurité : la France est classée en niveau 5, ce qui signifie qu'il y a obligation de se rapprocher de la préfecture de police pour l'organisation d'événement. Il faudrait faire un rappel aux clubs, ligues et comités départementaux sur la sécurité

*** Le Thillay**

Le 12 décembre 02 : présentation officielle de candidature au championnats d'Europe Softball Junior féminin et masculin 2004.

*** Prud'homme**

La Fédération est convoquée le 18 mars 2003, pour le licenciement de Mme Palmier

*** Etats généraux du sport**

Un des points positifs par rapport à la FFBSO, est qu'ils prévoient une aide pour les petites fédérations.

*** Demande de caution**

Mr Antoine Alran, joueur de l'équipe de France de Baseball, souhaite pouvoir bénéficier d'un prêt à 0% de la part du Ministère des Sports dans le cadre de la création d'entreprise.

Pour cela, la fédération doit se porter caution et elle sera chargée de la bonne exécution du plan de remboursement.

Vote à l'unanimité

Bureau 25 janvier 2003, Pages 1, 3 et 4

Coaches convention de San Diego du 1^{er} au 6 janvier 2003 ; de nombreux contacts dont :

Société RINGOR, Fabricant de chaussures de baseball, intéressée pour être sponsor des Equipes de France Baseball et Softball.

Sélection américaine intéressée pour venir à l'Open de France 2003.

Baseball Québec, intéressé par une étroite collaboration.

Baseball USA, intéressé par la participation de l'Equipe Nationale USA à l'Open de France 2004.

Travel Tours, sociétés de voyages sport et culture, intéressés par le Centre National de Roissy et des rencontres en France.

Site Fédéral (Page 3)

Le Président annonce qu'il existe un moteur de recherche disponible en anglais sur les Tournois, Rencontres et autres sur le site FFBSO.ORG. Egalement disponible depuis vendredi, une gestion en ligne des championnats nationaux, régionaux et départementaux ainsi que des résultats à l'intention des Ligues, CD, des Groupements Sportifs....

Le président rend compte d'un courrier émanant du Président du CD 95 qui met en cause le rédacteur du journal interne de Vauréal. Ce même journal qui met en cause et qui annonce des faits mensongers. (Page 4)

Le bureau fédéral avant de se prononcer doit faire une recherche réglementaire sur les suites à donner sur ces faits.

Bureau 23 février 2003, Page 2

Le Président tient à souligner qu'il n'y a pas assez d'élus en semaine au siège et l'absence de Céline BERTON pour congé de maternité va poser des problèmes dans le suivi de travail des employés des entités.

Il est souhaitable que Jean-Marie MEURANT puisse monter plus souvent au siège en semaine afin de faire un suivi pointu des activités baseball qui représentent une part importante de l'activité de la Fédération.

De même, le Président demande aux membres du bureau d'assurer une présence plus accrue dans les régions.

CD 23 février 2003, Pages 1 et 5

Vie Fédérale

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, souligne le travail important de ces quinze derniers jours du à l'établissement du bilan financier et de la préparation de l'Assemblée Générale et tient à remercier Céline BERTON, Patrick BRICAUD et les Commissions qui ont remis leurs travaux.

Il est demandé aux membres du Comité de Direction d'assurer une présence plus importante sur le terrain.

Il est souhaité une cohérence plus importante dans les décisions prises. (Page 5)

Bureau 15 mars 2003, Pages 1 et 6

Ouverture de la séance à 14 heures par le Président, Eric Pierre DUFOUR

Il tient à préciser que le Bureau Fédéral doit donner les orientations au Comité Directeur.

Le Président décide de commencer la séance par quelques informations d'ordre général.

**** Siège Fédéral***

Le Président souligne la hausse d'activités au niveau du siège fédéral et notamment depuis le départ de Céline BERTON. Amaury LAUNAIS assumera désormais les responsabilités de Céline BERTON jusqu'à son retour de congés maternité.

Par ailleurs il convient de noter l'arrivée de Monsieur Jean-Louis GIANCARLO en charge de la comptabilité. Le Président insiste sur l'excellent travail réalisé jusqu'ici par Monsieur GIANCARLO.

Par ailleurs, le Président tient à remercier le personnel fédéral pour les efforts fournis pour la préparation de l'Assemblée Générale.

Siège Fédéral : (page 6)

Le Président a eu une réunion avec le personnel car il y a une baisse de la satisfaction des licenciés.

En accord avec la Directrice Administrative et le Responsable Administratif adjoint, le Président décidé de laisser jusqu'à fin mars aux employés en cause. Une décision sera prise en fin de mois en fonction de l'amélioration ou non du travail.

Un système de notation a été mis en place. Le Président propose d'augmenter JS MENIGOZ qui est en poste à la Fédération depuis 3 ans et dont le travail mérite d'être récompensé.

Vote du Bureau : Pour à l'unanimité sauf 1 abstention.

Il a été décidé en accord avec le Président de France Cricket de procéder à une avance permanente au profit de l'Assistant Cricket afin d'éviter les problèmes d'avance de charges sur salaire.

CD 16 mars 2003, Pages 1 et 3

Le Président débute la séance par la visite des locaux, éventuels futurs locaux de la FFBS. Il rappelle que le déménagement du siège est considéré par la CCRPF comme une garantie pour son investissement.

Il rappelle que la Ligue IDF et les CD qui la composent devront s'installer dans ces nouveaux locaux.

➤ *Assemblée Générale*

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, rappelle que le Comité Directeur est réuni pour statuer sur l'attribution du nombre de voix pour l'AG qui aura lieu dans l'heure qui suit.

Rappel des 2 réclamations :

- Club de Saint-Lô = réclamation refusée car le courrier n'a pas été envoyé dans le respect de la procédure (pas d'accusé de réception).
- Club des Old Bones de Montpellier = réclamation admise par le Bureau Fédéral en date du 15/03/03

Le Président fait un point sur la Nouvelle Calédonie : un virement bancaire a été effectué en Novembre 2002 afin d'effectuer une mise à jour des cotisations 2002 et 2003 et des licences. Par conséquent les clubs sont autorisés à voter à l'Assemblée Générale.

Vote à l'unanimité.

Le Président souligne l'intervention de la Fédération concernant les problèmes d'homologation des terrains rencontrés pas Bois Guillaume. L'intervention de la Fédération a permis la résolution du problème dans de rapides délais. Il souhaite que tous les clubs fassent appel à la FFBS dans ce genre de difficultés. (Page 3)

AG 16 mars 2003, Pages 1, 2, 4 et 8

Le Président explique en quoi la Fédération peut être un soutien pour les clubs en prenant pour exemple le club de Bois-Guillaume. La Fédération s'est déplacée auprès des instances municipales pour appuyer la demande du club de maintenance et d'homologation des terrains. Le Président souhaite que les bénévoles fassent appel à la Fédération dans ces situations.

Présentation du personnel fédéral et remerciements pour le travail fourni au cours de l'année et notamment la préparation de l'Assemblée Générale. Présentation de Jean-Louis GIANCARLO, en charge de la partie comptable de la Fédération en remplacement de Céline BERTON. Le Président tient à le féliciter et le remercier pour son implication et son efficacité.

Jeux Olympiques : (Page 2)

Une question de l'assistance quant à l'avenir incertain du Baseball et du Softball aux Jeux Olympiques.

Le Président explique que l'IBAF et l'ISF ont demandé l'intervention des fédérations nationales. Le Président du CNOSF, Henri SERANDOUR se dit prêt à soutenir le Baseball et le Softball.

Le CIO a lancé une étude visant à réduire les coûts des JO pour 2004. L'IBAF a réduit les coûts des épreuves : diminution du nombre de places, du nombre de terrains....

RAPPORT D'ACTIVITE MORAL DU SECRETAIRE GENERAL (Page 4)

Le Secrétaire Général présente son rapport moral. (*Cf document*)

Le Secrétaire Général rappelle qu'il a pris ses fonctions au mois de Novembre 2002 et qu'il y a énormément de travail à faire pour se rapprocher des Ligues, Comités Départementaux et Groupements Sportifs.

Aucune Question posée par l'assistance.

Le Président DUFOUR rappelle que 2002 a été une année difficile au niveau du siège administratif. Il a été demandé au siège de se restructurer car il faut être capable de répondre aux attentes des licenciés. C'est pourquoi des procédures comptables et administratives ont été mises en place.

Le Président rappelle que la Fédération est certes là pour aider l'ensemble des membres de la Fédération mais il souligne les difficultés financières rencontrées par la Fédération. Il rappelle que la Fédération a mise en place l'action intitulée « 1 ligue, 1 Comité Départemental, 1 projet » ; pour tout projet le Comité Directeur valide 1 mode de financement. Or à ce jour, rien n'a été proposé. Par conséquent les critiques envers la Fédération doivent être relativisées.

Projet d'une Fédération francophone : Ce projet avance à grands pas et est très important pour le projet de Roissy. La Fédération est allée cette année au Cameroun et est en contact avec le Canada. Par ailleurs le Secrétaire d'Etat à la francophonie et le bureau francophone du Ministère des Sports ont émis la possibilité d'obtenir des subventions. A l'heure actuelle la Fédération est en cours de rédaction des statuts. Les Présidents des Fédérations francophones ont prévu de se rencontrer au mois de Novembre lors du congrès de l'IBAF. Enfin, le Président émet l'espoir de voir le Baseball et le Softball aux Jeux de la Francophonie. (Page 4)

8 / APPROBATION DU DEMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL (Page 8)

Projet de Roissy :

L'assemblée générale décide le déménagement du siège fédéral social de la Fédération, quand toutes les conditions seront requises, sur le site de Puiseux en France, par un vote de 179 voix pour et 3 abstentions.

Votants : 182 exprimés. Oui : 179 Non : 0 Abstention : 3

Bureau 21 juin 2003, Pages 3 et 6

**** Tribunaux***

L'Audience de Conciliation aux Prud'Hommes entre la FFBSO et Madame PALMIER a eu lieu le 18 Mars 2003. La demande de 30 000 €uros à titre de dommages et intérêts et de 15 000 €uros à titre de discrimination raciale a été refusée par la FFBSO. L'audience finale est prévue pour fin Octobre 2003.

Par ailleurs, la fédération a engagé une action contre le FNJ qui a créé une affiche sur laquelle apparaît une batte de baseball accompagnée d'un message violent. Le délibéré est prévu pour le 24 Juin 2003.

****Fédération Francophone de Baseball, Softball***

Le Président de la Fédération Togolaise de Baseball et Softball a contacté le Président DUFOUR dans le cadre du projet de Fédération Francophone. Un rendez-vous est prévu au cours des championnats du Monde à Cuba.

Un candidat à la présidence de la Fédération Francophone sera présenté au Comité Directeur du 22/06/2003, Monsieur Patrice BIENFAIT.

****Siège Fédéral***

Le Président informe le Bureau du retour de congé maternité de Céline BERTON, Directrice Administrative.

Il tient à souligner l'excellent travail réalisé par Monsieur GIANCARLO qui a remplacé Madame BERTON pour toute la procédure comptable.

Considérant ce travail consciencieux, il est proposé au Bureau de voter l'embauche de Monsieur GIANCARLO à raison de 2 demi-journées par semaine. Ses fonctions seront centrées essentiellement sur la gestion comptable quotidienne et l'encaissement des chèques.

Vote du Bureau : pour à l'unanimité

Le Président demande à A.LAUNAIS de sortir de séance pour délibérer au sujet de son augmentation. Cette réévaluation de salaire se fera en 2 étapes : fin Juillet et fin Octobre 2003.

Enfin concernant le siège fédéral, 2 cas restent à élucider :

L.ROLDEZ dont les efforts ont été notés depuis le dernier Bureau mais un relâchement récent conduit les membres du Bureau à demander qu'une procédure de surveillance soit mise en place à son égard.

S.RAMIER à l'encontre de qui il est demandé la mise en place d'une procédure de surveillance.

*** Divers (Page 6)**

Le Président tient à exprimer sa déception quant au manque de respect qui existe entre certains membres de la Fédération et mentionne certains événements qui l'ont attristé, illustrant ainsi le manque de respect susmentionné.

Le Président respecte le désaccord qui peut exister entre deux personnes mais il demande que cela ne se ressente pas sur le terrain, car il en va de la crédibilité de la Fédération.

CD 22 juin 2003, Pages 1,5 et 10

Accueil par le Président, Eric Pierre DUFOUR, de Monsieur Alexandre SCHERER nouveau membre du Comité Directeur.

Il tient à préciser que le Comité Directeur du mois de juin doit devenir le plus important de l'année car c'est lors de celui-ci que seront prises les décisions sportives relatives aux championnats. Il regrette par ailleurs le peu de présence à ce Comité Directeur bien que les échéances sportives internationales en sont la première cause.

Orientations de la fédération par rapport aux instructions du Ministère des Sports : l'Etat subventionne le haut niveau et les fédérations doivent créer de l'événementiel et assurer la visibilité des disciplines. Le développement doit se faire au niveau des régions et des départements ; ce qui est actuellement difficile pour la FFBS. De plus l'état demande de consolider et grossir le championnat de France.

➤ *Projet Francophone de baseball et Softball* (Page 5)

Sollicitation par les instances internationales pour la création d'une Fédération de baseball et Softball.

Lors des championnats du monde de baseball, se déroulera le congrès de l'I.B.A.F. et à cette occasion proposition de création de la fédération francophone. Monsieur Patrice BIENFAIT est proposé à la Présidence.

Aval du Comité Directeur pour que le Président, Eric Pierre DUFOUR, entre au sein de la C.E.B et de l'I.B.A.F.

Dans le cadre d'éventuelles propositions, le Comité Directeur donne mandat au Président, Eric Pierre DUFOUR, pour représenter la fédération au niveau des instances internationales vote à l'unanimité

*** *fonctionnement du siège fédéral* (Page 10)**

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, demande aux élus de respecter les employés de la fédération.

Afin de respecter le fonctionnement administratif, pour tout problème rencontré avec un employé, il est demandé de se rapprocher dans un premier temps de la directrice administrative.

Bureau 29 août 2003, Page 3

* Le Secrétaire Général est chargé de s'occuper des relances pour les divers règlements concernant tous les types d'amendes infligées aux clubs.

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 1, 10, 11, 13 et 14

Accueil par le Président, de Madame Marie DE RIOLS nouveau membre du Comité Directeur.

Suite au Bureau Fédéral du 29 août 03, le Président, Eric Pierre DUFOUR, tient à rappeler le rôle important des élus dans le développement des nos 3 disciplines. Le Comité Directeur doit définir les orientations politiques de demain. Chaque Président d'entités est le maître d'ouvrage des projets et il doit y adjoindre les personnes qu'ils souhaitent pour l'avancement de ces projets.

Force est de constater que les objectifs sportifs fixés n'ont pas été atteints excepté pour le cricket. Le mandat du Comité Directeur courant jusqu'en mars 2005, il est important de mettre en œuvre les projets afin de ne pas laisser un chantier en cours, dans le but de préparer l'avenir.

Il est rappelé le devoir de réserve que confère le statut de membre du Comité Directeur. Celui-ci est indispensable afin de pouvoir travailler dans une certaine sérénité.

Afin de mieux traiter les dossiers et avoir un meilleur suivi, toute demande devra être formulée par écrit au siège de la Fédération.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, tient à rappeler que les élus doivent proposer des projets et fixer des objectifs et qu'il incombe au Directeur Technique National de mettre les moyens pour y parvenir. Le projet général de la Fédération est proposé par les élus et le Directeur Technique National propose les ressources humaines pour la réalisation.

➤ ***Affaires courantes (Page 10)***

- Axe Politique de la nouvelle réglementation

Suite à la demande par la Commission Fédérale Juridique, de la définition par le Comité Directeur, d'une politique pour les règlements en passe d'être « refondus », en particulier pour ce qui concerne les Comités Nationaux, le président décide d'organiser une réunion de travail le 31 octobre, afin de préparer les axes politiques de la réglementation à venir, dans le but de les soumettre au Comité Directeur du 22 novembre prochain.

- Logos et appellations (Page 11)

Le Comité Directeur laisse le choix de la définition du Logo de France Baseball, à la décision du Conseil exécutif du Comité National de Baseball qui se met en place le 16 novembre prochain. Le logo ainsi défini sera proposé au vote du Comité Directeur fédéral, lors de l'une de ses réunions ultérieures.

Le Comité Directeur approuve le choix du Logo de France Softball, présenté par le Comité National de Softball.

Le Comité Directeur approuve le choix du Logo de France Cricket, utilisé par le Comité National de Cricket.

Le Comité Directeur décide du dépôt à l'INPI des appellations : France Baseball, France Softball et France Cricket et de leurs logos déclinés, tels que votés aujourd'hui par le Comité Directeur fédéral.

Le Comité Directeur décide du dépôt à l'INPI du logo décliné de la Fédération.

- *Gratuité de Cotisation (Page 11)*

Le Comité Directeur décide le retrait de sa décision du 26 janvier 2003 concernant la gratuité de cotisation à certains Clubs sous certaines conditions, et décide de remplacer cette disposition non légale et statutaire, par une décision d'aide aux Clubs concernés, représentée soit par un paquetage de matériel pour les nouveaux Clubs, soit par une aide de 155 € pour les Clubs doublant le nombre de leurs licenciés.

- *Affaire du Cricket (Page 13)*

Les Clubs de Stains CC (093014) et Al Fatah (093012) venant d'être radiés par mesure administrative, le Comité Directeur décide de ne pas engager de procédure d'instruction disciplinaire à l'encontre de ces deux Clubs ou de leurs licenciés.

- *Affaire Mesnildrey (Page 14)*

Au vu des éléments portés à sa connaissance par le Président de la Commission Fédérale Juridique, par son courrier CFJ/82/03, et vu des dispositions de l'article 80 du Règlement Intérieur Fédéral,

Le Comité Directeur décide que Monsieur Eric MESNILDREY, ancien Secrétaire Général démissionnaire,

Ayant méconnu les dispositions des statuts et du Règlement Intérieur, dont il avait, par ailleurs, la charge de veiller à leur application,

Ayant commis une faute contre l'honneur et la bienséance en usurpant les pouvoirs des organes délibérant de la Fédération, et en agissant, de ce fait, à son propre nom et pour son propre compte,

Sera déféré devant la Commission Fédérale de Discipline pour y rendre compte de ses agissements

Monsieur Eric MESNILDREY ne possédant pas de licence à ce jour, et donc ne pouvant être poursuivi, cette décision s'appliquera de plein droit, et sans qu'il soit nécessaire d'en rappeler les effets, dès la prise d'une licence par monsieur MESNILDREY à la Fédération.

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, aux vues de l'importance de ce dossier propose le report de ce vote au prochain Comité Directeur. Devant l'insistance de certains membres, il est néanmoins soumis au vote

Vote : oui : 6 ; non : 1 ; blanc : 2 ; ne participant pas au vote : 1

- *Opuscule à l'attention des candidats au Comité de la Fédération, des Comités Nationaux, des Ligues Régionales et des Comités Départementaux.*

A la suite des 10 courriers de recommandation adressés aux Membres du Bureau Fédéral, le Président de la Commission Fédérale Juridique a rédigé un opuscule à l'attention des candidats au Comité de la Fédération, des Comités Nationaux, des Ligues Régionales et des Comités Départementaux.

Cette base, tant de réflexion que de procédure de décision, permettra à chacun de mieux connaître ses responsabilités, en particulier, dans le domaine décisionnel.

Le Comité Directeur remercie celui-ci pour cet important travail, et décide que ce vade-mecum sera, dans un premier temps, expédié aux candidats à l'élection du Conseil Exécutif de France Baseball, puis sera expédié aux Comités Nationaux, Ligues Régionales et Comités Départementaux, afin d'être communiqués à chaque candidat de l'une de leurs instances.

Il en sera de même pour les futurs candidats au Comité Directeur fédéral.

D'ores et déjà, le Comité décide de l'expédier à chacun des membres en exercice, afin d'aider les élus dans leur tâche.

Bureau 22 novembre 2003, Page 2

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, tient à faire remarquer que l'année 2003 a fait apparaître une certaine stagnation concernant les dossiers en cours et souhaite que pour la prochaine année ces dossiers soient repris en main afin de les concrétiser pour les futures années.

CD 22 novembre 2003, Pages 5, 6 et 8

➤ ***Composition des commissions***

Selon l'article 22 du Règlement Intérieur, chaque membre du Comité Directeur doit être membre d'une commission :

Nathalie VALENTE PARKER : Scorage et Statistiques
Olivier DUBAUT : Jeunes Baseball et Réglementation
Marie DE RIOLS : Scolaire et Universitaire
Emmanuel DUBAUT : Prêts et Mutations
Fabien PROUST : Sportive Baseball
Erwan GOSET : Jeunes
Fabien CARRETTE : Discipline
Jean-Marie MEURANT : Arbitrage
Patrick BRICAUD : Discipline

Sur le projet de la Little Ligue, Erwan GODET est confirmé pour être le référent fédéral de ce dossier. De plus, Monsieur GODET propose de prendre en charge le dossier de la pérennisation des emplois jeunes au niveau des Ligues et Comités Départementaux.

**** Centre National de Roissy***

Le déménagement du siège fédéral est prévu pour le premier trimestre 2004. Malgré tout il n'interviendra qu'une fois le protocole d'accord signé par tous les acteurs financiers de ce projet. L'ensemble de ces acteurs a déjà donné un accord verbal sur le co-financement lors de la réunion organisée à Roissy le vendredi 3 octobre 03.

Le Comité Directeur acte à l'unanimité sur le fait que le déménagement ne pourra être effectif qu'après la signature sur le co-financement et la révision du bail proposé par la communauté de communes.

**** Fonctionnement du Siège Fédéral***

La Directrice Administrative, Céline BERTON, intervient pour faire un point sur le fonctionnement du Siège Fédéral :

Actuellement 6 postes emplois jeunes sur 8 sont occupés et il est prévu d'en pérenniser 4. L'aide financière de l'Etat pour les postes n'étant pas pérennisés s'arrêtera à la fin du 1^{er} trimestre 2005. Dossier prioritaire sur 2004.

Le siège de la Fédération a été remis en état (ménage, rangement, nouvelle disposition) par l'ensemble du personnel et par certains élus.

Une certaine démobilisation est perceptible au niveau du personnel. Le sentiment général qui apparaît est un manque de soutien de la part des élus et un manque de reconnaissance du travail accompli.

La procédure administrative mise en place depuis près d'un an a fait ses preuves même si de nombreuses choses restent à améliorer dans le fonctionnement ainsi que dans le traitement et la transmission des informations.

➤ **Questions Diverses :**

Monsieur BASTIEN souhaite que le vote effectué, lors du Comité Directeur des 13 et 14 septembre 03, au sujet de Monsieur MESNILDREY soit reconduit car le sujet était trop important pour être voté de la sorte. Cette demande, intervenant à la fin du Comité Directeur et de nombreux membres étant déjà partis, sera traité lors de la prochaine séance. Le Comité Directeur acte sur cette demande par 10 voix pour et 2 voix contre.

Assemblée Générale de la FFBSB fixée au week-end des 20 et 21 mars 2004. Elle se déroulera à Paris ou en région parisienne.

Bureau 3 janvier 2004, Page 1

Procès de Monsieur TREHET devant la Cour d'Appel de Paris

La Cour d'Appel de Paris a confirmé en tous points le jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance.

La Fédération prendra contact avec le cabinet d'avocat FIDAL, afin de pouvoir percevoir les indemnités dues à la Fédération, par Emile TREHET (frais de justice et condamnation)

Un poste au professorat de sport a été ouvert en baseball pour la section 2004. Actuellement 3 personnes sont déjà candidates pour ce concours.

Association Francophone

L'IBAF a demandé à la France de désigner une personne chargée de faire le tour des 14 pays francophones d'Afrique. Monsieur Patrice BIENFAIT a été désigné pour s'occuper de ce dossier.

En vue des prochaines élections au niveau international, il est à noter de nombreux mouvements au sein de ces instances. Les intérêts de l'IBAF et de la MLBI semblant différents

Site Olympique

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, a été convié à une réunion, mi-décembre, en présence du CNOSF et du GIP 2012. Le sujet était l'implantation du site de baseball et de softball dans le cadre de la candidature de PARIS, pour les Jeux Olympiques 2012.

Le site qui devrait être retenu serait Colombes, cela ne remettant pas en cause le projet de Centre National à Roissy.

Le Président et le 1^{er} Vice Président de la Fédération ont été invité par ***la Fédération Italienne à l'occasion du Hall of fame.***

De nombreux contacts ont été pris et des projets sont en cour telle que la possibilité donnée à la France de pouvoir bénéficier des infrastructures italiennes.

En effet, dans le cadre de la qualification de l'équipe italienne pour les JO 2004, une académie a été ouverte avec en permanence des coaches cubains et américains. Ainsi des joueurs, entraîneurs et arbitres français pourraient bénéficier de certains programmes proposés par la Fédération Italienne.

Dans ce cadre, 2 personnes participeront à un stage d'arbitrage courant du mois de février 2004.

La soirée des mérites fédéraux de la FFBSB sera organisée le jour de l'A.G. de la FFBSB.

Se renseigner auprès des partenaires de la Fédération pour la prise en charge financière des trophées fédéraux.

Le Bureau Fédéral propose de récompenser pour les mérites fédéraux :

- La Ligue Aquitaine : pour l'augmentation du nombre de jeunes licenciés sur l'année 2003. Il est proposé que la Fédération participe à 50% du déplacement pour 2 équipes jeunes de ligue Aquitaine lors des Interligues 2004
- Equipe de France de Cricket « moins de 15 ans » : pour leur 2^{ème} place au championnat d'Europe
- Le club de Nice Cavigal : pour leur 1^{ère} place à la coupe d'Europe, groupe B,
- Jamel Boutagra : pour avoir été le 2nd meilleur batteur du championnat du monde de Baseball

Bureau 28 février 2004, Pages 2 et 3

*** Actualité**

GIP paris 2012

Dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des J.O 2012, de nombreuses réunions sont prévues quant à l'aménagement des infrastructures sportives.

Un entretien entre le Président de la Fédération et Monsieur ABADA, directeur de cabinet du maire de Colombes, a eu lieu courant février.

Il a été demandé à la FFBSO de participer à la campagne sportive organisée l'été prochain par la ville de Colombes.

Congrès CEB et ESF

Congrès qui se sont déroulés à Madrid du 5 au 8 février 2004. Peu de choses à retenir de ces 2 congrès, si ce n'est le vote des nouveaux statuts.

Road Show MLBI

Lors des dernières rencontres avec les dirigeants de la MLBI, il avait envisagé le fait que la Fédération puisse acquérir une structure gonflable de type cage de frappe ou tunnel de lancer (environ 15 000 euros).

IL y aurait une possibilité de faire financer une grande partie par la MLBI.

Une étude est actuellement réalisée auprès des acteurs du baseball ainsi que des professionnels du monde sportif pour connaître leurs attentes et la viabilité de ce projet.

*** Affaires en cour**

Ligue Languedoc-Roussillon

Dysfonctionnements de cette ligue dus à des conflits de personnes. Il a été demandé conseil auprès de la Fédération pour parvenir à rétablir l'ordre. Amaury LAUNAI, responsable juridique de la FFBSO et Patrick TUGAULT, Président d'honneur sont en charge de ce dossier.

Mallette du dirigeant

La Fédération étudie le fait de pouvoir mettre à la disposition des nouveaux clubs une « mallette du dirigeant » qui serait composée de :

- règlements et statuts de la Fédération
- les démarches administratives
-

Mérites fédéraux :

- Sportif de l'année Baseball : Gaspar FESSY
- Sportive de l'année Softball : Marie DE RIOLS
- Sportif de l'année Softball : Patrice BRIONES
- Sportif de l'année Cricket : Jean-Luc LAMBOURDIERE
- Meilleur Jeune de l'année : Benjamin ELIAS
- Entraîneur de l'année : Lahcène BENHAMIDA
- Dirigeant de l'année : Jésus BOLIVAR
- Arbitre Baseball de l'année : Patrick CIBBA
- Arbitre Softball de l'année : Christelle NEBON
- Arbitre Cricket de l'année : David RHODES
- Scoreur de l'année : Michel DUSSART
- Scoreur cricket de l'année : Anne MORLEY
- Ligue de l'année : Ligue Aquitaine
- Comité Départemental : CD de la Haute Marne
- Club de l'année : La Guerche de Bretagne

Mérites extraordinaires

- Ligue Aquitaine : plus forte augmentation du nombre de jeunes licenciés en 2003
- Jamel BOUTAGRA : 2^{ème} meilleur lanceur du Championnat du Monde 2003, à Cuba
- L'équipe de France Cadet Cricket : 2^{ème} du Championnat d'Europe 2003
- Nice Cavigal : Champion d'Europe groupe B
- Benoît PIQUET : pour l'organisation des Interligues Baseball 2003

CD 29 février 2004, Pages 1, 4 et 5

➤ ***Actualité nationale et internationale***

- GIP Paris 2012

Plusieurs réunions de travail sont prévues au sujet des aménagements des infrastructures sportives dans le cadre de la candidature de Paris pour l'organisation des J.O 2012.

Le Président de la FFBSC suit l'évolution de ce dossier.

Les terrains de Baseball et Softball étant prévus sur la ville de Colombes, le Président, Eric Pierre DUFOUR, a rencontré Monsieur ABADA, Directeur de Cabinet du maire de Colombes.

Les responsables de la ville de Colombes sont favorables pour garder une infrastructure après les J.O. Lors de cette entrevue il a été demandé à la Fédération de participer à la campagne sportive que cette ville organise cet été.

Avant la pause déjeuner, une minute de silence est observée à la mémoire de messieurs Georges ADAMOFE et Adam THYAR.

➤ ***Affaires courantes : Pages 4 et 5***

**** Mérites fédéraux***

- Sportif de l'année Baseball : Robin ROY
- Sportive de l'année Softball : Marie DE RIOLS
- Sportif de l'année Softball : Patrice BRIONES
- Sportif de l'année Cricket : Jean-Luc LAMBOURDIERE

- Meilleur Jeune de l'année : Benjamin ELIAS
- Entraîneur de l'année : Lahcène BENHAMIDA
- Dirigeant de l'année : Jésus BOLIVAR
- Arbitre Baseball de l'année : Patrick CIBBA
- Arbitre Softball de l'année : Christelle NEBON
- Arbitre Cricket de l'année : David RHODES
- Scoreur de l'année : Michel DUSSART
- Scoreur cricket de l'année : Anne MORLEY
- Ligue de l'année : Ligue Aquitaine
- Comité Départemental : CD de la Haute Marne
- Club de l'année : La Guerche de Bretagne

*** Mérites extraordinaires**

- Ligue Aquitaine : plus forte augmentation du nombre de jeunes licenciés en 2003
- Jamel BOUTAGRA : 2^{ème} meilleur lanceur du Championnat du Monde 2003, à Cuba
- L'équipe de France Cadet Cricket : 2^{ème} du Championnat d'Europe 2003
- Nice Cavigal : Champion d'Europe groupe B
- Benoît PIQUET : pour l'organisation des Interligues Baseball 2003

Monsieur Serge BASTIEN tient à faire remarquer qu'il est délicat de récompenser la Ligue d'Aquitaine alors que celle-ci n'a pas participé aux interligues 2003 et aux championnats jeunes.

Remise de ces mérites lors de l'Assemblée Générale du 20 mars 2004.

*** Balles Officielles**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la liste des balles officielles proposées par la CNSB pour la saison 2004.

Diamond D1 pro, Rawlings R 100, Rawlings R 200, DR BB 12, Benson LGB1, Barnett PL-1, Barnett OL-1.

*** Procès Rouen / FFBS**

Suite à la procédure contentieuse engagée par le club de Rouen à l'encontre de la Fédération et à la décision du Tribunal Administratif de Rouen, statuant en référé, le club de Rouen a sollicité la Fédération afin d'élaborer une convention mettant un terme amiable au litige. Une convention a été signée entre les 2 parties.

Le Comité Directeur valide cette convention par 2 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour

*** Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 20 mars 2004**

- 1° Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,
- 2° Ratification du Procès verbal de la précédente Assemblée Générale,
- 3° Rapport d'activité du Comité de Direction :
 - rapport moral,
 - rapport des Commissions Fédérales,
 - rapport des Comités Nationaux,
 - rapport de la Direction Technique Nationale,
- 4° Rapport et nomination des Vérificateurs aux Comptes,
- 5° Approbation des comptes de l'exercice clos et du budget prévisionnel 2004,

- 6° Remplacement des membres du Comité de Direction ayant ouvert vacance,
- 7° Adoption ou modification des Statuts, du Règlement Intérieur, et des autres textes et règlements fédéraux
- 8° Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses

Concernant les candidatures aux postes vacants du Comité Directeur, ces dernières seront traitées au Comité Directeur précédent l'Assemblée Générale (le 20 mars au matin).

Le Président met fin à la séance du Comité Directeur à 19h30 heures. Faute de temps, plusieurs points à l'ordre du jour n'ont pas été abordés et seront par conséquent traités lors du prochain Comité Directeur.

Bureau 20 mars 2004, Page 2

**** Affaires en cour***

Le Président de la Fédération informe les membres du Bureau que Monsieur NAGEL a reçu un courrier l'avertissant que si ses agissements à l'égard de la Fédération perduraient, il se verrait convoquer par la commission de discipline.

CD 20 mars 2004, Pages 2 et 4

**** Calcul des voix pour l'AG***

Après la prise en compte des différentes modifications à apporter, le Comité Directeur a arrêté le décompte des voix, pour l'Assemblée Générale 2004, à 355 voix d'où un quorum à 178 voix

**** Actualité nationale et internationale***

Le GIP 2012 interviendra lors de l'Assemblée Générale pour exposer le projet global de Paris 2012.

Monsieur Aldo NOTARI, Président de l'IBAF, et le Président de la Fédération ont été reçus par le GIP. Monsieur NOTARI a apporté à la fois son soutien à la candidature de Paris pour les jeux et son soutien à la fédération.

Dans le cadre de cette candidature, le site du baseball et du softball est prévu à COLOMBES ; il serait envisagé de garder au moins un terrain après les jeux.

Le projet ROISSY est mis en veille dans l'immédiat au vu de la situation financière de la Fédération.

**** Commission Fédérale Juridique Page 4***

Création de Comité Départemental

Le Comité Directeur décide la création obligatoire d'un Comité Départemental, dès l'existence de 2 clubs dans un même département.

Ligue Languedoc Roussillon

Le Comité Directeur décide de l'application des dispositions prévues à l'article 8 du Règlement Intérieur permettant de régler les problèmes de dissensions internes dans les organes décentralisés, savoir : dissolution du Comité Directeur de la ligue du Languedoc Roussillon.

Le Comité Directeur désigne Messieurs, André PARKER, Amaury LAUNAIIS et Patrick TUGAULT aux fins de constituer la Délégation Spéciale prévue par nos textes, dans le but de réunir, le plus rapidement possible une assemblée générale ordinaire réunie à titre extraordinaire qui procédera à des élections générales pour la durée restante du mandat des membres remplacés.

Les acteurs de la Ligue étant présents ce jour, à l'assemblée générale fédérale, le Président propose une dernière réunion de conciliation entre les parties. En cas d'échec de cette conciliation, les dispositions susmentionnées seront immédiatement exécutoires.

Nouvelle Calédonie

La Convention signée entre la Fédération et la Ligue Calédonienne de Base-ball, Softball et Cricket, est adoptée telle qu'elle figure en annexe, en tenant compte de la modification suivante : Page 3, Article 5, second alinéa

« Cette licence sera la licence officielle pour les compétitions du Territoire. Toutefois les joueurs issus du Territoire sont autorisés, lors de leur venue en Métropole, à contracter une licence dans le club métropolitain de leur choix.

Les tarifs des licences seront conformes aux tarifs fédéraux appliqués sur le territoire français »
Le reste sans changement.

Charge au Secrétariat Général d'une part, de faire contre-signer contractuellement cette modification par le Président de la Ligue Calédonienne et le Président fédéral, et d'autre part, de faire porter à connaissance du Ministère des Sports et du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie la modification ainsi votée et contractualisée.

Bureau 22 Mai 2004, Pages 1 et 5

Bureau Fédéral convoqué en urgence suite au courrier adressé, par la Directrice des Sports, au Président de la Fédération.

Le Président de la Fédération informe que pour des raisons de santé, il est probable qu'il soit obligé de s'absenter au moins deux mois. Le cas échéant, il demandera à certains membres du Bureau Fédéral de bien vouloir assurer « l'intérim ».

Bureau 12 juin 2004, page 2

*** Affaires courantes**

- Campagne de sensibilisation du sport sans violence :

Campagne lancée par l'AFSVFP et le CNOSF. La Fédération a en charge la création du document, le coût de réalisation étant pris en charge par le CNOSF.

Une première ébauche a été réalisée. Plusieurs modifications sont à apporter.

CD 12 juin 2004, page 1

Le Président informe que pour des raisons de santé il devra s'absenter plusieurs semaines. Le Comité Directeur acte sur le fait que durant cette période le Secrétaire Général aura en charge les affaires courantes administratives et le trésorier aura en charge tous les autres dossiers. Le Comité Directeur donne le pouvoir au Trésorier pour signer au nom du Président lors de son absence.

*** Situation financière**

Le Comité Directeur décide de soumettre à la Commission Fédérale Juridique le contrat de la Société Conseil et Expertises afin de connaître les éléments comptables que celle-ci se doit de communiquer à la Fédération, ainsi que la périodicité de ces envois.

Le Comité Directeur décide de demander à cette Société de produire les éléments comptables fournis à cette réunion du Comité de façon mensuelle, afin que la Commission Fédérale Financière ait des éléments de travail les plus récents possibles, dans le but d'assurer au mieux le suivi de la situation comptable de la Fédération.

La Commission Fédérale Juridique communiquera ses observations au Bureau fédéral,

Le Comité Directeur donne mandat au Bureau de modifier en conséquence le contrat de cette Société si l'incidence financière ainsi générée ne dépasse pas 10% du montant initial du contrat.

Si l'incidence financière ainsi imposée dépassait ce pourcentage, le Comité Directeur décide de réétudier ce dossier lors de sa prochaine réunion.

Validation des orientations politiques :

Après exposé de la Commission Fédérale de la Réglementation, du rapport portant sur les travaux du Bureau fédéral réuni le matin même par Monsieur Gérard MOULIN, Vice-président, et après débat - toutes les options ayant été largement débattues -, le Comité Directeur décide :

- que le calcul de répartition des voix doit rester à l'identique,
vote :
- que le collège électoral (Clubs) doit rester à l'identique,
vote :
- que le mode de scrutin (uninominal) doit rester à l'identique,
vote :
- que le nombre de membres du Comité Directeur doit être réduit à 20,
vote :
- que le nombre des membres du Bureau fédéral ne devra pas dépasser 8,
(Président, 3 Vice-présidents, Secrétaire Général, Secrétaire Général adjoint, Trésorier Général, Trésorier Général adjoint.)
Vote :
- que les collèges électoraux seront composés comme défini ci-après :
 - o 1 siège au titre du Baseball,
 - o 1 siège au titre du Softball,
 - o 1 siège au titre du Cricket,
 - o 1 siège au titre d'un Médecin (Médecin fédéral National),
 - o Autant de sièges, dans le contingent restant (16), au titre de la représentation des Femmes, que leur attribue le ratio suivant :

$$\begin{array}{l} \blacksquare \quad \frac{\text{Nombre de licenciées féminines éligibles (catégories senior et junior)}}{\text{Nombre total des licenciés de la Fédération}} \end{array}$$

Vote : 8 pour / 6 contre / 1 abstention

- que le déménagement du siège de la Fédération doit être du ressort du Comité Directeur si celui-ci se déplace dans la même ville, et du ressort de l'assemblée générale au cas contraire.

Vote : 12 pour / 2 Abstentions / 1 contre

Nomination du Médecin Fédéral national :

Le Président soumet au vote du Comité directeur, qui l'accepte, la nomination de Monsieur Yves BLONDEL au titre de Médecin Fédéral National.

Vote 12 pour / 2 abstentions

*** Open de France 2005**

Plusieurs schémas d'organisation ont été proposés. Le Comité Directeur décide à l'unanimité de confier cette organisation à un organisme extérieur.

Un référent politique devra être nommé pour le prochain Comité Directeur.

Bureau 28 août 2004, pages 1 et 2 et 3

*** Actualité : Jeux Olympiques**

Le Président, Eric-Pierre DUDOUR, a répondu à l'invitation du CNOSF et s'est rendu à Athènes pour les Jeux Olympiques. Cela a été l'occasion de rencontrer l'ensemble du monde sportif (Ministre des Sports, Directrice des Sports, Préparation Olympique, GIP Paris 2012, dirigeants de fédérations nationales, responsables des Fédérations européennes et internationales de Baseball et de Softball).

Le Président tient à remercier Jérôme DUSSART (consultant France Télévision) pour le travail effectué auprès des différentes rédactions afin de faire parler ou de retransmettre du baseball et du softball à la télévision.

Le Baseball a atteint 28 % de taux d'audience contre 24 % pour le Softball.

Ces Jeux ont permis de prendre de nombreux contacts tels que avec :

- Madame la Maire de la Ville de Colombes. Cette dernière a assisté à la finale de Softball et a été très enthousiaste. Dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des J.O 2012 de nombreuses négociations sont en cours avec notamment l'implantation et la pérennisation des équipements sportifs de Baseball et de Softball.
- les responsables de la Préparation Olympique dans le cadre de l'audit en cours. L'ensemble des cadres techniques sera convié à une réunion de travail courant septembre.
- les Présidents de nombreuses Fédérations sportives et plus particulièrement avec les Présidents des Fédérations Françaises de Badminton et de Hand-Ball. La FFBSO pourra se rapprocher de ces derniers en cas de nécessité.
- le responsable d'ADIDAS France au sujet d'un partenariat avec la FFBSO. Une nouvelle réunion est prévue courant septembre.

*** Nouveaux Statuts**

Olivier DUBAUT se propose pour revoir les nouveaux statuts avec Amaury LAUNAI et le Président. Une nouvelle proposition sera présentée lors du prochain Comité Directeur.

Le Bureau Fédéral fixe la date de l'Assemblée Générale Statutaire au 20 novembre 2004.

*** Actualité**

- Il faudrait mettre en place un groupe de travail en charge de l'élaboration du plan de développement et de la mise en place des orientations fédérales

- Calendrier administratif :

- Le Bureau Fédéral est avancé au 9 octobre 2004 (initialement prévu le 23 octobre)
- Le Comité Directeur est avancé au 9 octobre (après-midi) et au 10 octobre (initialement prévu les 23 et 24 octobre)
- L'Assemblée Générale Statutaire est fixée au 20 novembre (après-midi)

Bureau du 9 octobre 2004

Présentation des membres du Bureau Fédéral et des membres de la Préparation Olympique.

La Préparation Olympique a été missionnée par le Ministère des Sports et de la Vie Associative pour effectuer un audit de la Direction technique Nationale de la FFBS. A cette occasion, Monsieur Alain MOUCHEL assure la fonction de Directeur Technique National par intérim de juillet à décembre 2004.

*** Audit de la Préparation Olympique**

La Préparation Olympique à un rôle de soutien et de conseil auprès de la FFBS.

Messieurs MOUCHEL, OPRENDECK et MONIER ont rencontré plusieurs acteurs de la FFBS (élus, cadres, salariés) afin d'avoir une vision d'ensemble de la Fédération sur son fonctionnement, ses priorités, ses orientations politiques, ses résultats sportifs

Chaque entretien a permis d'avoir une meilleure approche de la fédération et de mieux comprendre les problèmes rencontrés.

Constats sur la situation de la Fédération :

- La Fédération est en pleine construction et ce malgré sa création en 1924.
- Certains dysfonctionnements sont dus au fait de la très nette séparation entre le baseball, le softball et le cricket. Chaque entité a son propre fonctionnement ce qui vient contrarier le fonctionnement général de la Fédération.
- Les priorités de la Fédération ne sont pas assez clairement définies.
- Certains éléments sont prioritaires tels que : la formation des cadres, les équipements sportifs, le statut des joueurs, les filières de haut niveau ...

Cet audit fait apparaître le fait que la structure fonctionne mais qu'elle ne fournit pas les effets escomptés.

Il est donc recommandé très fortement par la Préparation olympique que le Comité Directeur de la FFBS définisse clairement des orientations. Celles-ci doivent apparaître dans un plan de développement où soit clairement définis les objectifs, les moyens et le plan d'action.

Concernant la Direction Technique Nationale, une réunion avec l'ensemble des cadres techniques a eu lieu courant septembre. Il en ressort principalement que les personnes ont du mal à se positionner et ne savent pas trop comment et avec qui travailler.

Monsieur Alain MOUCHEL propose donc une nouvelle organisation de la Direction technique avec un repositionnement des cadres.

Une autre réunion avec l'ensemble des cadres de la DTN est prévue courant novembre. Les fiches de postes des cadres techniques seront établies par Monsieur Alain MOUCHEL à la suite de cette réunion.

Monsieur Alain MOUCHEL effectuera une demande auprès du Ministère des Sports et de la Vie Associative pour que soit réalisée une inspection générale portant sur le fonctionnement de la Direction Technique Nationale et sur le positionnement des cadres.

Comité Directeur des 9 et 10 octobre 2001, pages 1 et 2 :

**** Situation de la Fédération***

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, fait un point sur le Bureau Fédéral qui s'est déroulé le matin en présence de la Préparation Olympique. Il faut impérativement que le Comité Directeur définisse un plan de développement avec des objectifs qui soient réalisables. De plus, il doit se donner les moyens de le mettre en œuvre.

Le Ministère attend une prise de position de la part de élus et un plan d'action en découlant.

Monsieur Denis Didier ROUSSEAU intervient pour savoir si ce qu'il avait été décidé lors du Comité Directeur a été fait. Il apparaît ainsi que les Commissions textes et réglementation, prêts et mutations et les commissions sportives des 3 entités ne se sont pas réunies pour l'élaboration d'un texte commun sur les sections 3, 4 et 5 du Titre II Qualification des joueurs – licences – Mutations.

**** Restructuration Administrative :***

Actuellement 6 personnes sont employées au sein du siège fédéral. Ces 6 personnes sont en CDI sous contrat emploi jeune, trois de ces contrats sont pérennisés jusqu'au 1^{er} trimestre 2007 et pour les trois autres l'aide de l'état se termine en avril 2005. Aux vues de la situation financière de la fédération, il apparaît difficile de pouvoir conserver 4 personnes et plus.

La Directrice Administrative propose 2 options de restructuration administrative au niveau du siège fédéral. Ces deux options sont guidées principalement par les moyens financiers

- 1^{ère} option : 3 personnes (un responsable administratif et financier, un responsable juridique et un responsable sportif et communication)
- 2^{ème} option : 3 personnes à plein temps et 1 mi-temps (un responsable administratif et financier, un responsable juridique (à mi-temps), un responsable sportif et communication et une secrétaire polyvalente.

Ces propositions sont sujettes à discussion et il en ressort que le Comité Directeur ne souhaite conserver que 3 employés sur les 6 (*vote à l'unanimité*) et définit 3 profils souhaités : un responsable administratif et financier, une secrétaire polyvalente et un coordinateur des projets fédéraux.

Comité Directeur du 11 novembre 2004, pages 1, 3 :

Le Président ainsi que les membres présents regrettent que certains membres du Comité Directeur n'aient pas pu se rendre disponibles pour cette séance du 11 novembre.

GIP 2012 :

La Fédération poursuit sa collaboration avec le GIP dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympique en 2012.

La FFBSO soutient la ville de Colombes pour mettre en place une campagne de promotion autour de cette candidature. Le lancement officiel de cette campagne est fixé le lundi 6 décembre.

Le président de la FFBSO a reçu un courrier officiel du Conseil Général des Hauts de Seine afin de garantir la pérennité de certaines installations dans le cas où Paris se verrait attribué l'organisation des J.O.

*** Restructuration administrative**

La Directrice Administrative demande à l'ensemble des membres présents que soit réétudiée la restructuration administrative telle qu'elle a été définie lors du Comité Directeur du 10 octobre car celle-ci ne correspond pas à la réalité de notre Fédération.

L'option choisie par le dernier Comité Directeur, à savoir : un directeur administratif et financier, un coordinateur des projets fédéraux et une secrétaire polyvalente, semble difficile à mettre en place dans un tel contexte. Il est rappelé que le siège administratif connaîtra une réduction de 50 % de son personnel et qu'une certaine stabilité du personnel est souhaitable. Or cette option ne permettrait pas cette stabilité car actuellement seule une personne semblerait correspondre au profil recherché.

La nouvelle proposition de la Directrice Administrative, à savoir : un directeur administratif et financier, un adjoint au directeur administratif et un adjoint sportif communication événementiel, ne convenant pas aux membres du Comité Directeur quant à la répartition des tâches, devant l'urgence de la situation il est tout de même voté à l'unanimité le nom des 3 personnes faisant partie de cette restructuration : Amaury LAUNAI, Jean-Sébastien MENIGOZ et Céline BERTON.

Afin de connaître les attentes et les besoins des élus quant au fonctionnement du siège administratif, un courrier leur sera adressé. Une nouvelle proposition de restructuration tenant compte de ces observations sera proposée lors du Comité Directeur du 4 décembre 2004.

*** Elections européennes**

Pour les élections européennes de Février 2005, il est demandé aux membres du Comité Directeur qui sont intéressés pour les commissions techniques de bien vouloir se faire connaître par écrit auprès du Président et ce avant le prochain Comité Directeur de décembre.

Il a été demandé officiellement au Président à ce qu'il se présente au Bureau Exécutif de la CEB, le poste restant encore à définir.

Bureau du 4 décembre 2004, page 1

*** Calcul des voix pour l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Nous avons reçu 2 réclamations.

La première du Club « ST LO Jimmiers » (050002) en bonne et due forme. Son nombre de voix est rectifié, passant de 4 à 6.

La seconde du Club d'ALES (030011), envoyée en courrier simple, qui n'est pas recevable.

Le quorum pour l'AGE est donc fixé à 84 clubs présents et 176 voix.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde AGE (sans condition de quorum) serait convoquée pour le 19 décembre 2004 à 1 'INSEP.

Olivier DUBAUT demande que sur le décompte des voix apparaissent « PUC » (075003) et « SUC » (067005) car ce sont des clubs omnisports.

Les clubs des « Lords de CHATEAUNEUF » (042007) et des « Korvers de DUNKERQUE » (059001) ont réglé une cotisation en 2004 mais n'avaient pas payé celle de 2003. Ainsi, leur règlement a été reporté sur 2003 et une relance pour 2004 leur a été envoyée.

Comité Directeur du 4 décembre 2004, pages 1, 3, 4, 5

**** calcul et contrôle des voix à l'Assemblée Générale***

Nous avons reçu 2 réclamations.

La première du Club « ST LO Jimmers » (050002) en bonne et due forme. Son nombre de voix est rectifié, passant de 4 à 6.

La seconde du Club d'ALES (030011), envoyée en courrier simple, qui n'est pas recevable.

Le quorum pour l'AGE est donc fixé à 84 clubs présents et 176 voix.

Suite à la demande d'Olivier DUBAUT lors du Bureau Fédéral précédent, apparaîtront désormais, dans le décompte des voix, « PUC » (075003) et « SUC » (067005) car ce sont des clubs omnisports.

Les clubs des « Lords de CHATEAUNEUF » (042007) et des « Korvers de DUNKERQUE » (059001) ont réglé une cotisation en 2004 mais n'avaient pas payé celle de 2003. Aussi, leur règlement a été reporté sur 2003 et une relance pour 2004 leur a été envoyée. De plus, Fabien CARRETTE-LEGRAND se propose de les contacter par courriel.

Le Comité Directeur acte de tout ceci.

**** Agenda du Président***

Eric-Pierre DUFOUR a rencontré la Directrice des Sports ainsi que la conseillère aux sports auprès du Président de la République.

Lors d'une entrevue avec Monsieur Henri SERANDOUR, Président du CNOSF, le Président de la FFBSF avait demandé que soit étudiée la possibilité que le CNOSF abandonne sa créance envers la fédération dans le cadre du redressement judiciaire.

Cette demande a été prise en compte, le CNOSF abandonnant sa créance pour les 4 dernières années.

Le Président a également eu un entretien avec Mr. BOUQUIN, du Cabinet du Maire de Paris, pour demander que des efforts soient faits pour les clubs parisiens.

Il a rencontré le Conseil Général du 92 et Madame le Maire de COLOMBES. Cette dernière souhaiterait que, même si les JO de 2012 ne sont pas organisés à PARIS, il y ait un terrain de Baseball et Softball dans l'enceinte du complexe sportif Yves Dumanoir.

Ce terrain devra être aux normes internationales et devra accueillir d'autres activités, pour les scolaires, au champ extérieur.

Un club devra être implanté dans cette ville.

Le siège fédéral pourrait même être transféré dans les locaux situés sous les gradins qui devraient accueillir 500 personnes.

*** Paris 2012**

Si PARIS accueille les JO de 2012, une installation Baseball/Softball sera pérenne.

Le GIP PARIS 2012 nous demande d'intervenir avant le 6 juillet 2005 de 2 façons :

- représentation internationale ;
- organiser deux événements importants (un événement de niveau national et un autre de niveau international).

L'événement international choisi par le Comité Directeur est le Baseball Open de France 2005 et l'événement national est le Tournoi de NICE en softball.

Le GIP a remis à la Fédération le dossier technique déposé auprès des instances Olympiques. Il sera prochainement consultable par discipline sur le site Internet de PARIS 2012.

Dans le cadre de la candidature de PARIS, une opération de promotion de 7 mois est lancée sur la ville de COLOMBES (établissements scolaires, centres de loisir, etc.). Présentation de ce projet par Philippe DENIS.

La Fédération doit intervenir à plusieurs niveaux :

- animation
- matériel (tee-ball pour les primaires)
- formation
- compétitions (internes et externes).

Le Road Show MLBI sera installé au centre-ville de COLOMBES du 6 décembre 2004 au 6 janvier 2005.

Une convention sera signée entre la Fédération et la ville COLOMBES.

La Fédération devra signer une convention avec la Ligue d'Ile-de-France qui devra elle-même signer une convention avec le CD 92.

Si les Jeux ont lieu à Paris, l'opération pourrait être poursuivie dans toute la bande nord du Département 92 qui regroupe 364 établissements scolaires.

*** Réunion Fédérales**

Si le quorum n'est pas atteint pour l'AGE de ce jour, une seconde AGE (sans condition de quorum) sera convoquée pour le dimanche 19 décembre 2004 à l'INSEP.

Il est prévu les dates des prochaines réunions des instances fédérales :

- Dimanche 9 janvier 2005 : Comité Directeur (projet fédéral)
- Dimanche 6 mars 2005 : Comité Directeur (budget)
- Vendredi 25 mars 2005 : Bureau Fédéral
- Samedi 26 mars 2005 : Comité Directeur (validation des voix)
- Samedi 26 mars 2005 : Assemblée Générale électorale

*** Organisation administrative de la Fédération**

L'organisation administrative de la Fédération étant une prérogative du Président, Eric-Pierre DUFOUR remet aux membres du Comité Directeur un document relatif à sa proposition d'organisation.

Olivier DUBAUT pense que, vu notre taille, le terme « département » serait plus approprié que le terme « direction ».

Cette nouvelle organisation sera présentée à la Direction des Sports du Ministère et mise en place au mois de janvier 2005.

Il faudra auparavant procéder à des licenciements.

*** *Instances Internationales***

- *ESF*

Le Congrès de l'ESF se tiendra le 1^{er} week-end de février 2005.

Patrice BIENFAIT se représente pour le poste de Secrétaire Général. Le Comité Directeur décide, à l'unanimité, de soutenir sa candidature.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de présenter André PARKER, comme il en a émis le souhait, à la Commission Technique de l'ESF.

Ghislaine ETHIER pourrait également être présentée. Philippe DENIS doit aborder le sujet avec elle.

- *CEB*

Le Congrès de la CEB se tiendra le 19 mars 2005.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité, la candidature d'Eric-Pierre DUFOUR à un poste du Conseil Exécutif de la CEB.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de présenter Jean-Marie MEURANT et Emmanuel DUBAUT, comme ils le demandent, à la Commission Technique de la CEB qui pourrait être scindée en 2 entités (une spécifique arbitrage).

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de présenter Olivier DUBAUT à la Commission Juridique de la CEB.

Les listes des arbitres et des scoreurs, pour 2005, ont été envoyées à la CEB.

Comité Directeur du 19 décembre 2004,

*** *Paris 2012***

Eric-Pierre DUFOUR rappelle et insiste sur le fait que les Jeux de 2012 sont une affaire fédérale !

Le GIP n'a qu'un seul interlocuteur : c'est le Président de la Fédération.

Dans l'optique des Jeux, nous avons pour objectif qu'une structure soit pérenne sur COLOMBES et que le terrain de Pershing soit aménagé comme terrain d'entraînement (ceci incluant l'éclairage obligatoire dans cette hypothèse).

Philippe DENIS précise qu'il ne doit pas y avoir d'opposition entre les deux projets.

*** *Contrôle de voix de l'Assemblée Générale***

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant été reportée, il n'y a pas de condition de quorum. Néanmoins l'ensemble des voix se monte à 352.

*** *Divers***

- Demande du SUC :

Le président de la section Baseball du Strasbourg Université Club demande si ses joueurs peuvent aller jouer sous licence allemande dans ce championnat frontalier tout en conservant une licence auprès de la FFBS (loisir ou Softball).

Cette question, qui soulève des aspects juridiques à vérifier mais nous incite surtout à réfléchir sur l'absence de compétition structurée dans l'Est de la France, sera traitée lors de la réunion du 9 janvier 2005.

- Les organes décentralisés de la Fédération conserveront le nom de Comité Départemental/Ligue de Baseball, Softball et Cricket (acté à l'unanimité).

- Sandy BEZAULT travaillera au siège, sur l'informatique, entre Noël et Nouvel an. Eric-Pierre DUFOUR l'en remercie par avance.

- Eric-Pierre DUFOUR montre la nouvelle présentation des formulaires qui seront téléchargeables prochainement via le site Internet fédéral (harmonisation des procédures).

COMMISSIONS

CD 21 avril 2001, Page 8

André PARKER demande par courrier une sanction auprès du Comité Directeur pour le joueur du PUC ayant été expulsé par Gin BATS lors du match PUC/INSEP, à défaut de commission de discipline.

Le problème de la commission de discipline est soulevé. Il est admis que le Comité directeur ne peut se substituer à celle-ci. Un appel à candidature doit être fait.

D'après les textes existants il y a automatiquement une suspension de 2 à 4 matchs, mais personne n'a la certitude que ces textes soient les derniers applicables.

La demande est donc faite pour 4 matchs de suspension :

OUI : 14 NON : 9 (pour flou juridique) Contre : 2 (dont Eric MESNILDREY ne jugeant que la forme)

Bureau 10 juin 2001, Pages 1 et 2

Le Bureau souligne l'importance de pourvoir les Commissions laissées vacantes.

Mr MOULIN fait remarquer que nos règlements stipulent que chaque membre du Comité directeur doit s'impliquer dans une Commission fédérale.

Mr VIALE demande une certaine compétence pour les Présidents de Commissions.

Mr MOULIN fait une rapide énumération des commissions fédérales existantes.

Mr COGNE (DTN) demande que dans le prochain envoi général soit fait appel à candidature pour la Commission Pédagogique (Formation).

Mr CHARLIONET souligne le manque de moyens des Commissions et des Chargés de Mission et sollicite l'appui des personnes sur le terrain.

Monsieur BASTIEN demande au Bureau de se positionner sur les Commissions fédérales qui ont un caractère important.

Mr COGNE (DTN) demande aux membres du Bureau fédéral un thème de réflexion sur les commissions qui existent dans d'autres fédérations, notamment à l'UNSS, les fédérations scolaires et universitaires.

Mr MOULIN demande au secrétaire Général un listing des Commissions manquantes et non pourvues et de l'adresser à tous les membres.

L'ensemble des membres sollicite des appels à candidatures lors du prochain envoi général.

CD 10 Juin 2001, Pages 5 et 10

Mr Eric Pierre DUFOUR insiste sur le fait que chaque commission et groupe de travail fournisse un rapport sur l'avancée des travaux à chaque membre du comité directeur. De plus, il précise que le chargé de mission ne se substitue pas au président de la commission, mais que cela doit être une collaboration : le but étant de fournir un cahier des charges des attentes au niveau structurel et administratif. (Page 5)

La Commission événementielle sera créée lors du prochain Comité directeur après une réflexion sur le but et les missions. (Page 10)

CD 30 juin 2001, Page 2

® *Constitution des commissions discipline et discipline d'appel*

Le Secrétaire Général informe que lors du prochain comité directeur il y aura un vote pour la commission de discipline dopage, et pour la commission de discipline d'appel dopage.

Mme FREY insiste sur la nécessité et l'importance de la commission d'appel pour le bon fonctionnement de la FFBS. Mr TUGAULT précise qu'à l'heure actuelle toute amende supérieure à 1 000 F et/ou plus de 4 matchs de suspension implique une instruction disciplinaire.

Ces 2 commissions doivent être composées de 5 membres chacune : 2 membres du comité directeur et 3 autres personnes ayant présenté leur candidature.

Ces listes seront transmises au ministère et au CNOSF.

Mr TUGAULT informe que la commission juridique enverra les droits et devoirs aux Président de ces commissions.

Le trésorier, Patrick BRICAUD tient à faire remarquer qu'il n'est pas prévu pour l'instant de budget pour le fonctionnement des 2 commissions.

CD 30 juin 2001, Pages 3 et 11

- *Droits et devoirs des Commissions Fédérales* : (Page 3)

Le texte intéressant les Présidents de Commission n'ayant pas reçu d'avis négatif de la part des membres de la Commission Juridique, sera expédié, à la diligence du Secrétaire Général, à tous les Présidents de Commissions en exercice, ainsi qu'aux membres du Comité Directeur fédéral.

- *Affaires déléguées de la Commission juridique* : (Page 3)

Les affaires et dossiers délégués à Messieurs MESNILDREY et MOULIN, en cours d'instruction seront présentés lors du prochain Comité Directeur.

La commission événementielle sera créée lors du prochain Comité Directeur après une réflexion sur le but et les missions. (Page 11)

Ratification par le bureau fédéral de la commission juridique (Page 11)

Membres de la commission : Eric MESNILDREY, Christine FREY, Gérard MOULIN et Olivier DUBAUT.

vote : 14 pour 2 abstentions

Bureau 5 septembre 2001, Page 4

Le Bureau acte sur le fait de munir la CFSS d'un micro ordinateur.

Bureau 13 octobre 2001

Le Secrétaire Général informe les membres du bureau sur la démarche concernant l'élection du Président Provisoire, mais également qu'il ne sera pas fait de nomination des Présidents de Commissions. Le bureau acte sur la nomination des candidats dans les commissions.

CD 13/14 octobre 2001, Page 5***Commission Règles et Règlements :***

Le Président de la Commission Juridique propose au Comité Directeur de créer une Commission des Règles et Règlements, particulièrement chargée de l'étude et de la mise en œuvre de ceux-ci ; la Commission Juridique de par son travail quotidien n'ayant, à l'évidence, et le passé nous l'a souvent prouvé, qu'un temps extrêmement restreint pour ce chantier important.

4BUDGET

Le problème majeur de la Fédération est un manque de produits car cela repose principalement sur les licences et les cotisations ; 6 000 licences et 200 clubs pour l'année 2001 permettent de couvrir uniquement le fonctionnement du siège fédéral et les salaires.

Afin de trouver des produits, il est demandé aux commissions fédérales et nationales de « vendre » leur expertise et de trouver des moyens d'autofinancement.

Venant d'entendre que la décision était prise par le Comité Directeur de ne pas payer les ristournes 2001, le Président de la Commission Juridique indique que pour avoir relu les différents procès-verbaux du Comité Directeur, aucune disposition de ce type n'a jamais été votée (seule évocation sans vote lors du Comité du 30 juin : « Par contre, les ristournes ne seront pas maintenues cette année »).

Il donne lecture des dispositions de l'article 15 des Règlements Généraux attribuant à la seule assemblée générale la compétence de fixer la partie du montant du prix de la licence ristournée aux Comités Départementaux et Ligues Régionales.

Il indique que, dans cette éventualité, la seule possibilité ouverte par les textes est de faire procéder à un vote du Comité Directeur pour ne pas inclure les ristournes dans le budget 2001. Le vote du budget par l'assemblée générale entérinera de façon probante cette décision qui deviendra exécutoire et sans contestation, ni recours possible.

La Commission Juridique indique qu'aucune disposition de non retour des ristournes n'a été prise (art 15 RGES)

Vote pour ne pas inclure les ristournes dans le budget 2001

® Résultat du vote : pour : 14 contre : 1 abstention : 3

Candidatures aux Commissions :

Le Président de la Commission Juridique demande qu'un appel à candidatures soit effectué en vue de pourvoir la Commission Fédérale de Discipline Dopage et le Conseil Fédéral d'Appel Dopage sur la base la plus large possible, sachant que chaque réunion de ces commissions doit disposer de 5 membres et qu'il n'est pas impossible que plusieurs réunions aient lieu durant la même période.

Les conditions requises pour les candidats sont définies aux articles 10 et 11 du Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage.

Il demande également qu'un appel à candidatures soit également lancé, en vue de pourvoir, pour les mêmes raisons, un nombre plus important de membres pour la Commission Fédérale de Discipline et la Commission Fédérale de Discipline d'Appel.

Il souligne l'intérêt de relancer un appel à candidatures pour toutes les autres Commissions, en demandant aux organes décentralisés et déconcentrés d'être nos relais motivés, avant de lancer un appel à la présidence de celles-ci, afin que le plus grand nombre de personnes puisse se sentir concerné, mais sans se retrouver président « désigné d'office » s'il en est le seul candidat à une commission.

La désignation des Présidents devra intervenir lors d'un Comité Directeur ultérieur à l'assemblée générale de décembre prochain.

CD 13/14 octobre 2001, Page 5

4 Commission sport en entreprise

Présentation effectuée par Valérie OLIVEIRA, qui insiste sur le principal problème rencontré lors de la mise en place d'actions, à savoir la question de l'assurance et donc en découlent directement les problèmes de la licence.

Il est demandé à la commission de trouver une solution pour faire remonter l'information au niveau de la Fédération et ensuite voir comment procéder pour la facturation.

4 Commission jeune

En l'absence excusée du Président de la commission jeune, Monsieur PARKER présente le rapport d'activité de cette commission.

Le Président provisoire demande qu'à l'avenir le domaine d'action de cette commission ne se limite pas uniquement au baseball et d'y inclure le Softball.

4 Commission prêts et mutations

Présentation par le Président de la commission, Sébastien VIALE, du rapport d'activités de l'année 2001 et les orientations pour la nouvelle saison (nouveau formulaire, chèque établi par le club d'arrivée ...)

La proposition sur les nouveaux tarifs des prêts et mutations en euros est votée **à l'unanimité** (13 voix).

Monsieur MESNILDREY précise que les prêts et mutations doivent faire partie de la réforme des licences et qu'il faudrait à terme songer à les supprimer afin de ne pas limiter l'accès à la pratique. Le Comité Directeur acte sur le fait qu'il faut y penser. Il faut revoir le rapport Fédération - clubs - licenciés.

Monsieur VIALE souligne le litige avec le comité départemental du 95 et il est demandé que ce problème soit réglé au niveau du baseball et non pas par le Comité Directeur.

4 Candidatures aux commissions

Lors de l'Assemblée Générale du 2 décembre 01, un nouveau Président sera élu, après que l'on ait complété le Comité Directeur. Un Comité Directeur d'urgence procédera à l'élection d'un nouveau bureau et des Présidents de Commissions.

Un nouvel appel à candidature sera fait avant l'Assemblée Générale du 2 décembre 01.

Il est précisé que tous les membres du Comité Directeur doivent faire partie d'une commission.

Monsieur MESNILDREY demande si une réflexion a été faite sur les missions précises des commissions et sur leur pertinence. Une proposition écrite est demandée au sujet des commissions. De plus, il revient sur la proposition de création d'une commission règlements et statuts et trouverait plus adapté d'avoir un salarié compétent en la matière pour traiter ces sujets (stabilité et neutralité).

Bureau 27 janvier 2002, Page 1

@Les Commissions

Vote à l'unanimité sur les propositions de constitution des commissions fédérales et nationales faites respectivement par les Présidents de commissions.

A noter que pour la commission de discipline dopage et la discipline dopage d'appel, les membres doivent obligatoirement être inscrits sur une liste parue au Journal Officiel.

Pour la commission médicale, il faut régler le problème très rapidement. Il est rappelé l'élu au comité directeur sur le collège médecin n'est pas forcément le médecin fédéral ou le Président de la commission médicale.

Des contacts ont été pris par Eric DUFOUR pour constituer la commission médicale et le premier travail consiste à établir sur une planification.

Le Président informe les membres du bureau du contrôle effectué au sein de l'INSEP dans les chambres des joueurs et de la découverte de plantation de cannabis avec les conséquences que cela engendre.

Le Président en fonction des orientations du Ministère de la Jeunesse et des Sports désire créer une commission fédérale la femme et le sport. Le Président, Eric Pierre DUFOUR souhaite créer, ce jour, cette commission et demande à Christine FREY de prendre la Présidence ; ce qu'elle accepte mais en demandant d'être soutenue et de faire un appel à candidature afin de pouvoir déléguer certaines fonctions.

Le Président souhaite que les Présidents de commissions se réunissent avant chaque comité directeur.

CD 27 janvier 2002, Page 3

CFSS : Christine FREY annonce qu'elle autorise la certification du logiciel de statistique conçu par Eric DEDIEU et Didier BRETON.

CNBB : André PARKER présente le championnat en tenant compte des incertitudes sur les engagements des équipes en Nationale et ELITE.

Commission Sport en Entreprise : Suite aux réponses du questionnaire sur le sport en entreprise, Mme OLIVIERA, la Présidente, exprime sa déception sur le peu de réponses fournies. Le Comité Directeur lui ré exprime sa confiance dans l'exécution de sa mission

COPRODE : Son Président Gérard MOULIN demande que la Commission reprenne son ancien nom à savoir Commission Communication.

Le président Gérard MOULIN présente ses travaux en cours : la charte graphique, la préparation de Sports de Batte (la nouvelle version du Journal Fédéral) ainsi que le site Internet qui est un projet transversal entre différentes commissions.

Commission Informatique : Le site est en élaboration, le travail avance.

Commission Terrain : Davy SOUSAINTEJEAN

Commission Jeune : Charly SARION

Date des finales 2002

Benjamin : 15/16 juin 2002

Minime : 22/23 juin 2002

Cadet : septembre 2002

CNAB : Thomas NAGEL est averti qu'il doit présenter un projet réaliste sans quoi le Président Eric Pierre DUFOUR assure qu'il fera face à ses responsabilités.

Création de la **Commission Fédérale Femme et Sport**, le Président Eric Pierre DUFOUR propose la Présidence de cette commission à Christine FREY qui l'accepte à la condition que plusieurs personnes la rejoignent pour l'aider.

CD 2 juin 2002, Page 5

Les rapports d'activités des commissions scorage et statistiques, terrains et équipements, nationale sportive baseball, informatique, médicale et arbitrage baseball ayant été envoyés par avance aux membres du Comité Directeur, aucun élément additionnel est à apporter à ces rapports.

3 Commission sport en entreprise

L'essentiel de l'activité se résume à de l'animation. Un projet est en cours pour le mois de juin qui sera autofinancé.

3 Commission jeune

Pour la catégorie Minime, le 1^{er} plateau débute 2^{ème} semaine de juin.

Commission ayant un rôle important mais mauvaise communication et coordination.

Pour le mois d'octobre, un projet de développement avec des échéances fixées devra être proposé.

Il est demandé que les rapports avec la ligue d'Aquitaine soient normalisés, cette ligue étant très active dans le développement au niveau des jeunes.

3 Commission informatique

Il est demandé par les membres de la CFSS que soit changé dans le contrat, le terme « gestion des championnats » et tient à signaler qu'il n'y a pas de saisie décentralisée des statistiques et donc que les 772 euros prévus à cet effet doivent être supprimés.

Validation du projet avec 14 oui et 1 abstention.

3 CNAB

Il est demandé qu'un projet finalisé soit proposé pour le prochain Comité Directeur du mois d'octobre. Travail qui doit être en collaboration avec le groupe de travail de l'identité baseball.

Concernant la prime de panier supprimée pour les arbitres, il est décidé par *13 voix pour et 2 voix contre* que le club recevant doit offrir à l'arbitre un panier repas (sandwich, boisson, fruit), sous peine de se voir infliger une sanction financière de 20 euros.

CD 5 octobre 2002, Pages 3, 8 et 9

Le Trésorier, Patrick BRICAUD, demande aux Présidents des Comités Nationaux et des commissions de fournir leurs budgets prévisionnels 2003 pour le 31 octobre 2002.

➤ Commissions

Postes vacants à la présidence des commissions :

Commission pédagogique et formation : Candidature de Monsieur Gérard MOULIN

Vote : 1 non, 1 blanc, 12 oui

Commission scolaire et universitaire : Candidature de Monsieur Pascal BARTHE

Vote à l'unanimité

*** Commission Médicale**

Présentation faite par Monsieur Eric DUFOUR

Missions de la commission :

- assurer l'application de la législation éditée par le Ministère des Sports
- promouvoir toutes les actions dans le domaine de la prévention
- encadrement médical des équipes nationales
- lutte contre le dopage

Aujourd'hui, cette commission est composée de 23 personnes (médecins et kinés)

Un travail de fond consiste à ajouter les spécificités du règlement médical afin que cela débouche sur un dossier médical.

Deux réunions sont prévues :

- le 25 octobre, avec la direction technique nationale et certains kinés et médecins pour la constitution des dossier médicaux des athlètes de haut niveau.
- le 30 novembre : avec tous les membres de la commission médicale

Actuellement, le suivi médical et l'encadrement médical sont des dossiers en cours. Mais de nombreuses choses restent à mettre en place.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, souligne le fait qu'il faut être très vigilant sur les joueurs évoluant à l'étranger par rapport aux produits autorisés à l'extérieur et prohibés en France.

Monsieur Eric DUFOUR tient à préciser que chaque médecin et kiné doit être missionné par la commission pour pouvoir suivre une équipe nationale.

De plus, pour certains il se pose un problème d'assurance professionnelle. Il est demandé la possibilité de prendre une licence fédérale pour les médecins et kinés attachés aux équipes de France et que la fédération le prenne en charge financièrement.

Vote à l'unanimité.

*** Commission Terrains et Equipement**

La commission travaille actuellement sur un projet de convention entre les collectivités, les clubs et la fédération, dans le but de médiatiser et de structurer les événements.

Davy SOUSSAINTJEAN, Président de cette commission, souhaiterait avoir une personne ressource au niveau des 3 entités.

Le Ministère des Sports a la possibilité d'éditer 10 000 plaquettes sur les terrains, il faudrait donc se pencher sérieusement sur la question afin de pouvoir bénéficier de cette opportunité.

Bureau 25 janvier 2003, Pages 3 et 4

Création Commission Réglementation et Statuts

A l'unanimité le Bureau Fédéral ne souhaite pas la création de cette Commission mais laissera au Comité Directeur le choix de décider de sa création.

Candidats aux Commissions

André Parker donne les noms des personnes ayant porté ou renouvelé leur souhait de présider une commission. Il rappelle également le fait que chaque membre du Comité doit faire parti d'une Commission.

CD 23 février 2003, Pages 2 et 3

Commission Financière : en l'absence de candidats, le président propose la suspension temporaire de cette dernière : 14 oui – 1 non

Bureau 15 mars 2003, Page 5

Le SG rappelle que Monsieur PATUREL a pris la présidence de la Commission Nationale Sportive Baseball alors qu'il est toujours directeur sportif de Bois Guillaume (N1). Monsieur PATUREL doit effectuer un choix très rapidement dans un souci de neutralité.

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 8, 9 13 et 14

➤ *Commissions*

Commission jeunes

Enormes difficultés pour organiser les championnats jeunes. Il faut tout construire.

La commission réglementation propose de définir le cadre réglementaire des championnats jeunes.

Demande qu'une analyse des licences soit effectuée afin de connaître les catégories en difficultés et de pouvoir prendre les dispositions en conséquence.

Serge BASTIEN , Président de la commission jeunes demande à France Baseball de se positionner rapidement afin de donner les formules de championnat aux clubs dès le mois de novembre.

Au niveau de la Direction Technique Nationale, Eric ELSENSOHN, a été missionné pour participer au congrès se déroulant au Canada, début novembre, sur le programme de développement des jeunes.

Le Comité Directeur mandate à l'unanimité Serge BASTIEN pour représenter la Fédération lors de ce congrès. Un rapport détaillé lui sera demandé.

Commission financière

Le Comité Directeur décide le retrait de sa décision du 23 février 2003 visant à la suppression de la Commission Financière, disposition non prévue par nos textes (Règlement Intérieur art. 35)

Commission Juridique

Le Président de la Commission Fédérale Juridique fait connaître aux membres du Comité Directeur les raisons qui l'amènent à donner sa démission de cette fonction. Le Comité Directeur accepte cette démission et remercie l'intéressé pour l'important travail réalisé depuis sa prise de fonction.

Déréglementation des missions dévolues à la Commission Fédérale Juridique (RI 48)

Le Président de la Commission Juridique propose au Comité Directeur de scinder en deux les dispositions concernant les missions dévolues par l'article 48 du Règlement Intérieur à la Commission Fédérale Juridique, afin de définir, d'une part les missions déléguées à la Commission Fédérale Juridique, et d'autre part, celles déléguées à la Commission Fédérale de la Réglementation, créée par le Comité Directeur lors de sa réunion du 26 janvier 2003.

Le Comité Directeur décide de la réglementation des dispositions concernant les missions aujourd'hui incluses dans l'article 48 du Règlement Intérieur au titre de la Commission Fédérale Juridique et d'attribuer celles-ci d'une part à la Commission Fédérale Juridique, et d'autre part, à la Commission fédérale de la Réglementation, tel que présenté, et ce à effet immédiat.

Cette déréglementation devra être présentée au vote de la plus prochaine Assemblée Générale.

Commission Fédérale de Réglementation

Le Comité Directeur procède à la nomination du Président de la Commission de la Réglementation :

Candidat : Patrick TUGAULT

Vote : pour : 9 ; contre : 1

Le Comité Directeur accepte Patrice BIENFAIT comme membre de cette commission et annule sa nomination de chargé de mission de la Réglementation du 22 juin 2003.

Répartition dans les Commissions

Le Comité Directeur décide que les membres du Comité, qui ne sont membres d'aucune commission, devront s'engager à faire partie et à travailler pour l'une de celles-ci avant la date du prochain Comité Directeur du 22 novembre prochain.

A défaut, les intéressés devront fournir des explications à leurs pairs et, suivant le cas, le Comité Directeur en tirera les conséquences.

*** France Baseball**

Le Comité Directeur acte sur le fait que la formation des arbitres et des scoreurs soit réalisée par le service formation. *9 oui / 1 abstention*

France Baseball devra se pencher sur l'établissement d'un règlement général régissant les arbitres.

- Affaire du Cricket (Page 13)

Les Clubs de Stains CC (093014) et Al Fatah (093012) venant d'être radiés par mesure administrative, le Comité Directeur décide de ne pas engager de procédure d'instruction disciplinaire à l'encontre de ces deux Clubs ou de leurs licenciés.

- Affaire Mesnildrey (Page 14)

Au vu des éléments portés à sa connaissance par le Président de la Commission Fédérale Juridique, par son courrier CFJ/82/03, et vu des dispositions de l'article 80 du Règlement Intérieur Fédéral,

Le Comité Directeur décide que Monsieur Eric MESNILDREY, ancien Secrétaire Général démissionnaire,

Ayant méconnu les dispositions des statuts et du Règlement Intérieur, dont il avait, par ailleurs, la charge de veiller à leur application,

Ayant commis une faute contre l'honneur et la bienséance en usurpant les pouvoirs des organes délibérant de la Fédération, et en agissant, de ce fait, à son propre nom et pour son propre compte,

Sera déféré devant la Commission Fédérale de Discipline pour y rendre compte de ses agissements

Monsieur Eric MESNILDREY ne possédant pas de licence à ce jour, et donc ne pouvant être poursuivi, cette décision s'appliquera de plein droit, et sans qu'il soit nécessaire d'en rappeler les effets, dès la prise d'une licence par monsieur MESNILDREY à la Fédération.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, aux vues de l'importance de ce dossier propose le report de ce vote au prochain Comité Directeur. Devant l'insistance de certains membres, il est néanmoins soumis au vote

Vote : oui : 6 ; non : 1 ; blanc : 2 ; ne participant pas au vote : 1

Bureau 22 novembre 2003, Page 2

**** Informations générales***

Démission de Madame OLIVIERA Valérie de la commission sport en entreprises.

CD 22 novembre 2003, Page 4

➤ Rapports des Commissions :

*** Commission formation :**

Avancée des dossiers en collaboration avec le responsable de la formation de la DTN.

*** Commission arbitrage :**

L'objectif à terme est d'avoir un responsable de l'arbitrage par Ligue.

Un courrier sera envoyé par le Secrétaire Général pour la régularisation du règlement des amendes 2003.

*** Commission scorage et statistiques :**

A ce jour les indemnités de scorage n'ont pas été réglées pour les interligues, l'open de France et le Challenge de France.

Concernant le challenge de France rien n'avait été prévu au cahier des charges par conséquent seuls les frais de transport seront réglés Vote : 6 pour et 4 contre

Le Président de la CFSS, Mathieu LAURENT tient à souligner qu'il ne lui avait jamais été notifié que les indemnités de scorage ne seraient pas prévues au budget du Challenge de France.

*** Commission sportive :**

De nombreux problèmes de scorage sont à noter pour la saison sportive 2003

Il est décidé de sanctionner les arbitres et scoreurs nommés si ces deniers ne se présentent lors des matchs.

Il faut une vigilance accrue sur le nombre de joueurs mentionnés sur les feuilles de match afin d'éviter les tricheries.

* Commission prêts et mutations :

Les demandes sont faites directement par les clubs sur Internet. Les bordereaux sont générés informatiquement et envoyés au licencié.

* Commission communication et événementiel :

Point fait avec la société Pur'Events sur l'avancé des travaux pour la Fédération.

Actuellement, ils travaillent sur l'animation de 7 événements et la réalisation du dossier de presse.

Une réunion est sollicitée d'urgence afin de faire un point sur la situation.

* Commission Jeunes :

Les modifications de catégories d'âges ont été à l'origine de nombreux problèmes rencontrés lors du championnat 2003.

La proposition de la commission pour le championnat 2004 est de reconduire la même formule qu'en 2003.

La ligue Ile de France avait demandé par un courrier une modification des dates de championnats.

Vote sur la proposition de la commission jeunes : pour : 3 / abstention : 2 / contre : 5

Il est donc acté une modification de la période des championnats jeunes ; par contre s'il n'y a pas plus d'équipes engagées en 2004, on reviendra en 2005 à la formule de championnats établie en 2003.

Le Comité Directeur vote, par 10 voix pour et 2 abstentions, la création d'une catégorie « espoir » pour les Interligues Baseball. Division de l'organisation de cette manifestation de la manière suivante : d'un côté minimes / cadets et de l'autre juniors / espoirs.

CD 29 février 2004, Pages 3 et 5

➤ ***Rapports des Commissions :***

Il est à déplorer les propos tenus par certains membres du Comité Directeur à l'égard d'autres membres. Il est demandé de veiller au respect des personnes, ce genre d'attitudes et de propos ne pouvant pas être cautionnés et ni admis.

* ***Affaires courantes***

Commission de discipline

Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur que Monsieur NAGEL a reçu un courrier l'avertissant que si ses agissements à l'égard de la Fédération perduraient, il se verrait convoquer par la commission de discipline.

Bureau 22 mai 2004, Page 3

* ***Affaires courantes***

- ***Commission Fédérale de Discipline***

- ***Match Cherbourg / Cergy :***

Les gérants de l'hôtel ayant hébergé l'équipe de Cergy Pontoise en déplacement à Cherbourg ont porté à la connaissance de la Fédération le comportement inacceptable de certains joueurs et la conséquence de tels agissements sur leur clientèle et leur personnel.

Le Bureau Fédéral demande au Président de la Fédération de saisir la Commission Fédérale de Discipline pour atteinte à l'image de la Fédération.

- Match INSEP / PUC

Il a été porté à la connaissance du Bureau Fédéral le fait qu'un joueur de l'INSEP aurait commis des actes répréhensibles lors de cette rencontre.

Le Bureau Fédéral saisit la Commission Fédérale de Discipline à l'encontre de ce joueur.

Bureau 12 juin 2004, page 1

*** Situation financière**

Le groupe de travail financier constitué suite au Bureau Fédéral du 22 mai 2004 a présenté un rapport au Comité Directeur et a proposé un nouveau budget prévisionnel avec une diminution des dépenses et une augmentation des recettes. Ce rapport sera envoyé à la Directrice des Sports après validation par le Comité Directeur.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, insiste sur le fait que la constitution de la commission fédérale financière est une nécessité. Le Bureau Fédéral acte à l'unanimité pour proposer au Comité Directeur Dominique MAGNIN à la présidence de cette commission.

CD 12 juin 2004, pages 2 et 3

*** Situation financière**

Proposition de révision du budget par le groupe de travail avec entre autre une réduction des coûts de communication, une réduction de la masse salariale et un réajustement des dépenses de fonctionnement du siège fédéral. Ce plan de redressement est *voté à l'unanimité* et sera adressé au Ministère des Sports.

Commission Financière

Candidat à la présidence de la Commission Financière : Dominique MAGNIN
Elu à l'unanimité.

Certaines personnes sont candidates pour être membre : Emmanuel DUBAUT, Steven HARRISSON et Catherine BADIER.

Monsieur Alain MARCHI sera contacté pour faire partie de cette commission.

Une lettre de mission sera adressée au Président de cette commission afin de définir très clairement les tâches confiées à la commission financière.

Commission Fédérale de la Réglementation

Modification des Textes :

Article 17 du Règlement Disciplinaire :

Les services de la Réglementation du Ministère de tutelle ont demandé la réécriture d'une phrase de cet article, le libellé actuel pouvant prêter à confusion.

Le Comité Directeur vote la une nouvelle rédaction acceptée par les dits services et présentée par le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation : « Au cas où, en contravention avec la disposition qui précède, le représentant de la Fédération chargé de l’instruction d’une affaire qui lui a été confiée, décidait néanmoins la clôture de ce dossier, la Commission Fédérale de Discipline est tenue de prendre une décision sur cette affaire. »

Vote : unanimité

Annexe III du Règlement Disciplinaire :

Le Comité Directeur vote la proposition de modification de la Commission Fédérale de la Réglementation portant sur l’insertion dans ce formulaire des précisions suivantes :

- Horaire de la Commission Fédérale de Discipline : « 20h30 »,
- « Reçu en mains propres le »,
- « 1 exemplaire est donné au joueur »,
- « 1 exemplaire signé par le joueur est adressé à la Fédération ».

Vote : unanimité

Règlements Généraux : sections 1 et 2 du Titre II Qualification des joueurs – licences - Mutations

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les dispositions proposées pour les articles 11 à 18-2 des règlements généraux.

Après débat le Comité Directeur décide d’adopter les dispositions proposées en y incluant avant le dernier alinéa de l’article 15 la disposition suivante :

- « La Fédération, en dehors de la période de renouvellement normal des licences, ne pouvant pour des raisons de surcoût évidentes, éditer les licences au fur et à mesure des demandes de renouvellement extraordinaire ou exceptionnel, la procédure d’homologation provisoire de celles-ci, pendant le laps de temps nécessaire à la réception par le Club et/ou le licencié du carton licence homologué, sera la suivante :
 - o L’homologation provisoire de la demande sera acquise dès que le Club concerné pourra éditer le listing fédéral des licences homologuées au titre de ce Club.
 - o La présentation de ce listing à l’arbitre remplacera le carton licence, charge à celui-ci de vérifier l’identité du joueur par la présentation d’une pièce d’identité possédant une photographie. »

et l’insertion des dispositions suivantes après le 3^{ème} alinéa de l’article 16 :

- « Les dispositions prévues pour l’homologation provisoire de la licence, en remplacement de la détention du carton licence, définies à l’avant dernier alinéa de l’article 15 du présent règlement s’appliquent de plein droit pour le respect des dispositions de l’alinéa précédent. »

Règlements Généraux : Sections 3, 4 et 5 du Titre II Qualification des joueurs – licences - Mutations

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, après avoir rappelé le manque de collaboration entre sa Commission et la Commission Fédérale des Prêts et Mutations :

- Cette dernière n’ayant pas voulu effectuer de navettes entre les deux Commissions,

- Cette dernière ayant présenté un texte directement au vote du Comité Directeur, en contradiction flagrante avec les dispositions de l'article 48 bis du règlement intérieur,

présente les dispositions proposées par la Commission Fédérale de la Réglementation pour les articles 19 à 30 des règlements généraux.

Après débat, les points soulevés par cette réforme nécessitant un complément de réflexion, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation propose au Comité Directeur qui l'accepte de demander à la Commission Fédérale de la Réglementation, à la Commission Fédérale des Prêts et Mutations ainsi qu'aux Commission Nationales Sportives des 3 Comités Nationaux de se réunir afin de définir un texte commun.

Vote : Unanimité

Commission Fédérale Juridique :

Convention Ligue Auvergne – FFBS :

Le Comité Directeur décide de valider la convention présentée par la ligue d'Auvergne et amendée par la Commission Fédérale Juridique, en y incorporant des dispositions financières à l'article 7 : mise à disposition de la structure « road show ».

Vote : 13 pour / 1 abstention

Convention Baseball – Softball Nouvelle Calédonie – FFBS :

Le Comité Directeur décide de valider la Convention Baseball et Softball, FFBS – Nouvelle Calédonie, signée par les deux parties et incorporant la modification figurant au point « Nouvelle Calédonie », page 4 du procès-verbal du Comité Directeur du 20 mars 2004.

Copie de cette convention signée sera adressée à la Commission Fédérale Juridique.

Vote : Unanimité

*** Affaires courantes**

France Baseball

Le Bureau Fédéral demande à la Commission d'Arbitrage d'étudier la possibilité

Affaires disciplinaires

Equipe de Cergy en déplacement à Cherbourg

Le Bureau ayant été saisi dans le cadre de l'évocation, définie par les termes de l'article 69 du Règlement Intérieur, par le Président de la Commission Fédérale Juridique, transmet les éléments du dossier au Comité Directeur.

Le Comité Directeur, représenté par son Secrétaire Général, décide dans le respect des dispositions de l'article 15 du Règlement Disciplinaire de saisir le Président de la fédération afin que celui-ci engage les poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes concernées.

Le Président à la suite de cette saisine et dans le respect des dispositions de l'article 16 du même règlement, nomme Monsieur Amaury LAUNAIS comme représentant de la Fédération chargé de l'instruction disciplinaire de cette affaire.

Match INSEP – PUC

Le Bureau s'étant auto saisi de cette affaire mais ne pouvant porter aux débats du Comité des éléments probants sur cette affaire, le Comité Directeur décide de nommer Monsieur Amaury LAUNAIS afin que celui-ci mène une enquête de complément d'informations dont il présentera les conclusions au prochain Comité Directeur pour suites à donner.

*** Comités Nationaux**

- France Softball

Monsieur Dominique MAGNIN assure la Présidence par Intérim de France Softball.

Bureau 28 août 2004, pages 2 et 3

*** Situation financière**

Le Comité Directeur décide de soumettre à la Commission Fédérale Juridique le contrat de la Société Conseil et Expertises afin de connaître les éléments comptables que celle-ci se doit de communiquer à la Fédération, ainsi que la périodicité de ces envois.

Le Comité Directeur décide de demander à cette Société de produire les éléments comptables fournis à cette réunion du Comité de façon mensuelle, afin que la Commission Fédérale Financière ait des éléments de travail les plus récents possibles, dans le but d'assurer au mieux le suivi de la situation comptable de la Fédération.

La Commission Fédérale Juridique communiquera ses observations au Bureau fédéral,

*** Commission financière**

La Commission Financière s'est réunie en juillet. Les différentes tâches ont été réparties parmi les membres. Depuis cette réunion, deux autres personnes sont devenues membres : Messieurs MARCHI et GONIOT.

Les priorités sont l'élaboration du budget 2005, la mise en place d'une nouvelle procédure comptable et l'établissement du Règlement Financier (obligation ministérielle).

*** Actualité**

- Il faudrait mettre en place un groupe de travail en charge de l'élaboration du plan de développement et de la mise en place des orientations fédérales

- La Commission Fédérale discipline d'appel étant constituée, une convocation sera adressée à monsieur BERNAQUEZ.

Comité Directeur des 9 et 10 octobre 2004, pages 1, 2

Annulation du conseil fédéral de discipline à l'encontre de Monsieur BERNAQUEZ .

Vote : oui : 10 / abstention : 2

*** Commission financière :**

Les 6 membres de la commission se sont réunis à deux reprises.

Une répartition des tâches a été définie ainsi que certains travaux prioritaires :

- audit financier sur les années précédentes
- suivi budgétaire
- établissement d'un règlement financier
- préparation budget prévisionnel 2005

Les problèmes auxquels se trouvent confrontés la Fédération vient principalement du fait que la procédure d'engagement de dépenses n'est pas respectée.

Un courrier sera envoyé à l'ensemble des fournisseurs de la FFBSB afin que soit respectée cette procédure. La Fédération n'honorera pas les factures n'ayant pas fait l'objet d'un accord de la part du Président.

Little League :

Faute d'interligues baseball 2004, seront invités à participer au tournoi little league 2005, les champions de France des catégories Minime, Cadet et Junior.

Vote : pour 11 / abstention : 1

Commission sportive Baseball :

Le Comité Directeur approuve les décisions prises par la CNSB pour les clubs de Châtellerauld et de Mâcon.

Comité Directeur du 11 novembre 2004, page 1 :

Communication :

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, tient à remercier Alexandre SCHERER pour le travail réalisé pour la retransmission des world séries 2004.

Bureau du 4 décembre 2004, page 2

**** Match de Baseball Elite PUC - SENARD***

Gérard MOULIN évoque un problème de qualification de joueur pour ce match validé par la CNSB.

En l'occurrence, aucun appel n'ayant été fait au Bureau fédéral, il est impossible de traiter ce cas.

COMMUNICATION

CD 1^{er} avril 2002 Page 2

Au sujet du spécial « infos Balles » Monsieur Eric Pierre DUFOUR a tenu à préciser son désaccord concernant la page traitant du sujet des comptes de la FFBSA, n'ayant pas été consulté pour ce numéro, il a tenu à donner sa démission comme responsable de la rédaction.

CD 21 avril 2002 Page 2

L'idée est avancée par EP DUFOUR de mettre en place un intra net fédéral ce qui permettrait une réduction des coûts et une optimisation de la communication. (Recherche de l'information souhaitée).

CD 10 juin 2001 Page 6

COPRODE

Mr BOST prend acte de la demande de la CFSS au sujet des feuilles de scorage et propose de trouver des financements.

Mr BOST propose aux membres du comité directeur de changer le titre du journal fédéral « Sport de bates » et de modifier le format. Le but étant de passer la publication en kiosque en 2002.

Résultat du vote sur la modification du format : approbation avec 1 voix contre et 1 abstention

La remarque est faite pour avoir la certitude qu'il y ait toujours un journal interne car cela est une obligation pour la fédération.

De plus, Mr BRICAUD et Mr Eric Pierre DUFOUR font remarquer qu'il faut se prémunir par rapport au paiement hors taxe de la publicité car la fédération vient de recevoir un courrier du ministère de l'économie et des finances au sujet de la commission paritaire : paiement des taxes avec des arriérés

Mr Eric Pierre DUFOUR demande que le COPRODE soit mandaté sur la recherche d'un nouveau logo fédéral ; le comité directeur acte dans ce sens.

Mr CHARLIONNET demande à ce que la communication soit axée sur les 3 sports et non sur la fédération qui a une mauvaise image auprès des clubs.

Mr BOST informe que comme les années précédentes, la fédération sera partenaire pour l'action en juillet et août sur les autoroutes de France.

CD 30 juin 2001 Pages 4 et 11

Concernant la publicité sur le site Internet, Mr CHARLIONNET demande que soit précisé s'il s'agit uniquement de publicité ou d'un lien avec cette société.

La question est posée sur la commission de 1 500 F accordée à Christophe ASTRUC. (Page 4)

Il est demandé la possibilité d'étudier le contrat ou la convention signé entre la FFBSC et Mr ASTRUC. (Page 4)

La commission événementielle sera créée lors du prochain Comité Directeur après une réflexion sur le but et les missions. (Page 11)

CD 15 septembre 2001, Pages 6 et 8

Le Secrétaire Général informe qu'il a demandé la diffusion des finales du Baseball Américain, à la chaîne Pathé Sport (pas de réponse pour le moment de la part de Pathé Sport) .

Concernant le reportage dans le magazine télévisé « envoyé spécial », après renseignements complémentaires auprès de la journaliste il apparaît que le joueur se renseignait uniquement sur ce qu'il pouvait prendre et qu'il avait été présélectionné en junior (l'année n'a pas été précisée). La Fédération doit demander un erratum dans le prochain magazine d'envoyé spécial.

Le dernier sujet abordé est le site de William CASACOLI : Francebaseball.com (Page 8)
Le Secrétaire Général précise qu'il a contacté Mr CASACOLI et que ce dernier souhaite garder une totale liberté.

Il s'agit de 2 conceptions de site différentes et une association paraît difficile.
Il faut absolument pour la Fédération que le site « FFBSC.org » soit à jour et donc un gérant de site Internet pour s'en occuper.

Bureau 13 octobre 2001

Problème de communications, il est nécessaire de redorer le blason fédéral.

AG 2 décembre 2001, Page 2

Concernant la communication, la restructuration du Siège Fédéral va permettre aux clubs de faire réaliser les maquettes de leurs supports de communication par un salarié de la Fédération à un prix défiant toute concurrence. La FFBSC ne peut pas communiquer à la place des clubs mais en parallèle. Nos moyens restent modestes, donc notre action en la matière est limitée.

CD 27 janvier 2002, Pages 1 et 2

Augmentation de la licence de 2 euros pour financer l'envoi individualisé du magazine fédéral pour la saison 2003.

Vote : Unanimité

Bureau 2 juin 2002, Page 2

Uniformisation des documents avec une chartre graphique. La Fédération se chargera d'éditer les documents et de les dispatcher aux différents organes.

Une information à ce sujet sera faite lors du prochain envoi général.

Refonte du logo « France Baseball »

CD 2 juin 2002, Page 5

3 Communication

- Pour la prochaine impression du papier à entête fédéral, il faudra y ajouter le logo du C.N.O.S.F
- Possibilité de créer jusqu'à 150 boîtes aux lettres informatiques.
- Il est demandé qu'une police compatible MAC / PC soit utilisée pour faciliter les échanges.
- Refonte du logo France Baseball qui n'est pas assez représentatif.
- Le Président Eric Pierre DUFOUR tient à remercier Christophe PONTIE et Fermin NEME pour le travail réalisé sur le magazine fédéral et la boutique.

Bureau 24 août 2002, Page 1

Il est constaté que nous devons améliorer notre communication et sur la coordonner afin que nos efforts convergent dans le même sens. Nous devons améliorer le site pour qu'il connaisse une popularité encore plus grande qu'aujourd'hui ; revoir le logo de France Baseball ; créer une ligne de produits boutique ; créer un média guide sur nos équipes de France et notre Fédération.

Bureau 25 janvier 2003, Page 2

Rendez-vous avec la Société ARISTEA, Entreprise spécialisée dans l'événementiel, étude de l'Open de France et du Hollywood « All-Stars ».

Rendez-vous début février du responsable des Hollywood Stars, équipe de Softball composée de vedettes du spectacle qui souhaite faire plusieurs rencontres en France, Paris, Lyon, Montpellier, Côte d'Azur.

CD 23 février 2003, Pages 4 et 5

Un point est fait sur la venue des Hollywood All stars qui effectueront trois matchs de Softball et des tournois de golf à Paris. La société ARISTEA est en charge de ce dossier. La fédération ne dépensera rien sur cet événement et selon les estimations de la société ARISTEA, les recettes pour la fédération pourrait s'élever à 60 000 euros.

Si le projet n'est pas faisable pour le 1^{er} mai, ARISTEA annulera la tournée. Il est convenu d'un tarif préférentiel pour les licenciés afin d'assister aux matchs de Softball. Les membres du Comité de Direction auront accès aux places VIP.

Journée Sports de Batte : Après vote, le 21 septembre est retenu comme date officielle autour de laquelle, la fédération mettra en place une communication spécifique.

Bureau 15 mars 2003, Page 2

**Magazine Fédéral*

Présentation d'une nouvelle mouture réalisée par P.CALLEWAERT.

P.CALLEWAERT a décidé de ne pas continuer de s'occuper du journal fédéral pour plusieurs raisons et notamment compte- tenu des difficultés à obtenir des réponses et des infos de la part des cadres techniques et des élus. Le journal devait paraître en janvier et ne sortira que début avril.

De plus P.CALLEWAERT a rencontré des difficultés concernant un article sur l'arbitrage. Monsieur NAGEL a estimé que les questions posées étaient orientées et qu'il s'agissait d'une « vengeance personnelle » de Monsieur CALLEWAERT, joueur du PUC en 2002.

Monsieur DUFOUR rappelle que le journal fédéral est prévu par les règlements fédéraux et déplore le fait que Monsieur CALLEWAERT soit amené à abandonner cette mission. Monsieur DUFOUR rappelle que le travail effectué a été entièrement bénévole.

Le Président propose au Bureau une personne pour s'occuper du « Sports de Battes » moyennant 300€ à chaque numéro.

Fabien CARRETTE tient à ce que Monsieur CALLEWAERT soit remercié et déplore la passivité de certains professionnels.

****Opening Day***

Présentation de l'Affiche et du Roadshow.

2000 personnes sont attendues sur les 2 jours. E-P. DUFOUR tient à remercier Yohan COUVANT et Aurélie BEDOUCHE pour le travail accompli pour cet événement.

Les deux stagiaires bénévoles ont notamment réuni un groupe de travail de 5-6 personnes pour l'organisation de cet événement.

EP DUFOUR souhaite une mobilisation forte et d'un maximum de personnes et rappelle qu'un partenariat a été mis en place avec la Ligue IDF pour cet événement.

****Communication***

→ Le Président a informé le Comité Directeur que le Bureau doit lui soumettre la signature d'un contrat de partenariat avec une société de communication « Pure Events », gérée par Monsieur ALRAND et son épouse.

Cette proposition de partenariat s'effectue sur la base d'un forfait mensuel de 585 € pour la couverture communication de 6 événements (dossiers de presse, dossiers de présentation, organisation...).

Dans un premier temps les 6 événements choisis relèvent uniquement du Baseball. Le Cricket et le Softball nécessitent une meilleure prévisibilité.

La FFBSC a été invitée à assister à Nîmes aux championnats du monde de tir à l'arc, manifestation organisée par « Pure Events ».

Le Président souligne l'excellent travail effectué et remercie à cette occasion A. ALRAND qui lui a présenté le Président de la Fédération Internationale de Tir à l'Arc, Mr EASTON, afin qu'ils puissent s'entretenir.

Monsieur MARCHI regrette que les finales Softball et Cricket ne fassent pas partie du forfait annuel avec « Pure Events » pour 2003 et propose de renégocier le contrat afin d'inclure ces événements.

→ **Le GPA** renouvelle son sponsoring pour cette année. GPA finance notamment des banderoles, T-shirts et panneaux pour diverses manifestations (challenge de France, opening day...).

De plus un projet est actuellement à l'étude pour l'intégration des athlètes de Haut Niveau ainsi qu'une mise à disposition d'une assistance complète dans différents domaines.

La valorisation du partenariat du GPA peut être estimée à 350 000 fr soit environ 50000 €

CD 16 mars 2003, Page 2

➤ *Communication*

Le Président présente les différents éléments de communication nouvellement arrivés à la Fédération : les flammes GPA à mettre autour des terrains de l'Elite.

Il expose également les perspectives en matière de communication : la société Pur'Events a proposé ses services moyennant 585 €/mois pour travailler sur 6 évènements annuels. Le travail consistera en la rédaction de dossiers de presse, dossiers de partenariat, Animation, Mise en place, Marketing sur divers évènements.

Le Président demande au Comité Directeur l'autorisation d'engager les négociations avec la Société Pur'Events, dans le cas positif, il s'engage à envoyer à chacun des membres l'ensemble des dossiers.

Vote à l'unanimité.

Par ailleurs le Président explique qu'il a été invité aux championnats du Monde de Tir à l'Arc à Nîmes, organisés par la Société Pur'Events et il souligne l'excellent travail effectué. A cette occasion, il a pu discuter avec le Président et le Vice-Président du CIO, Messieurs ROGGE et EASTON de l'avenir du Baseball et Softball.

Bureau 21 juin 2003, Pages 1,2 et 6

⇒ *Evènements Sportifs*

*** *Opening Day* :**

1000 personnes présentes sur la journée du samedi et 600 personnes sur la journée du Dimanche.

Le président souligne le succès médiatique de cet événement : Un contact a été établi avec Thierry MARCHAND, journaliste de « l'Equipe », celui-ci s'est engagé à faire paraître plus d'articles sur le Baseball français.

En effet Monsieur MARCHAND, spécialiste des Sports Américains, a eu une entrevue avec Jim SMALL de la MLBI pour développer les articles sur la Major League. Ce dernier a demandé de promouvoir dans un premier temps le Baseball français et a insisté sur les excellentes relations entre la MLBI et la FFBSC.

Des contacts ont été renouvelés avec Disney Channel et Canal Plus. Un regret cependant l'absence de parution dans « l'Equipe Magazine ».en raison d'un fichier informatique non envoyé à temps.

Le Président revient sur le reportage diffusé dans « Tout le Sport » par France 3. Certes le reportage n'a pas vanté l'Opening Day ni le Baseball français mais était orienté sur les relations franco-américaines, cependant le langage employé n'était aucunement négatif et n'a pas donné de mauvaise image du Baseball Français. Le Président rappelle au Bureau que l'essentiel est de « Faire parler du Baseball ».

Le Président regrette que la boutique et la buvette n'aient pas été plus mises en évidence. Les recettes générées par ces deux outils ont été faibles (2000 euros). A cette occasion, le Secrétaire Général demande plus de vigilance sur les commandes de tee-shirts.

La Fédération a investi plus que prévu sur cet événement (6000 euros au lieu des 3000 euros initialement prévus).

Mais le Président rappelle que cet investissement rejoint le discours du Ministère des Sports qui incite la Fédération à faire de l'évènementiel (la CO étant par définition dévolue au Haut Niveau et au développement).

Par ailleurs, le Président insiste sur le fait que c'est la première année de cet événement, il s'agit donc plus d'un investissement que d'une perte financière.

L'Opening Day a été une satisfaction dans les relations de la FFBSO avec les pouvoirs publics. De plus certains clubs parisiens ont connu une hausse du nombre de licenciés grâce à cet événement. Les licenciés de la FFBSO ont remercié la Fédération pour cette initiative.

En 2004, l'Opening Day portera le nom de « GPA Opening Day » car le coût de la manifestation sera totalement pris en charge par le partenaire « GPA ».

****Challenge de France***

En premier lieu, le Président souligne que tous les joueurs présents ont tenu à remercier la FFBSO et le Comité d'Organisation pour cet événement.

Le Président note que d'un point de vue sportif, tout semble s'être bien passé mais regrette fortement l'absence de communication autour de l'événement et l'absence de médias sur place. La partie « Communication » devait initialement être prise en charge par le Comité d'Organisation et au final la Fédération a pris en charge le coût du logo et la création des affiches.

Le Bureau regrette que la région Aquitaine et le Comité de Gironde ne soient pas plus investis dans cet événement. Madame BISSEY s'est retrouvée trop seule pour tout organiser.

Par ailleurs, le Trésorier souligne une partie « douteuse » du budget soumis par la Comité d'Organisation. Il appartient au Comité Directeur de décider si les 5% restants doivent être payés au Comité.

Madame FREY regrette que la convention établie entre la FFBSO et les Comités d'Organisation ne demande qu'un « minimum d'investissement et n'encourage pas l'initiative ».

Enfin, il faut noter une difficulté quant aux indemnités de scoreurs.

La Fédération regrette l'absence de réponse de Mathieu LAURENT qui devait prendre position sur l'indemnisation ou non des scoreurs. Le problème a été signalé à Monsieur Philippe DENIS, chargé de régler la question avec Monsieur LAURENT.

Madame FREY demande à la Fédération de faire des efforts quant aux indemnités des scoreurs pour les évènements fédéraux.

**** Interligues Softball***

Le Bureau regrette le manque de communication autour des Inter ligues de Ronchin et notamment l'absence de bandeau fédéral et de boutique. Le Président demande que ces obligations figurent dans le cahier des charges des prochaines inter ligues.

****Tournée du Sud de la France***

Le président et le Trésorier Général de la Fédération sont descendus dans le Sud de la France à l'occasion de diverses manifestations afin de montrer le soutien de la Fédération.

A cette occasion, le Président tient à souligner le bon déroulement du tournoi de PINEUILH ainsi que le rodage des Equipes de France de Softball à l'occasion du tournoi de Nice.

Le Président est également allé à Montpellier pour régler les difficultés de fonctionnement de la Ligue Languedoc-Roussillon. Un consensus a pu être trouvé. Récemment un PV de la ligue Languedoc-Roussillon a été transmis au siège fédéral, actant des propositions de la Fédération et nommant notamment Monsieur DEDIEU en qualité de Secrétaire Général de la Ligue.

*** Communication**

Dans le cadre du contrat proposé par la Société Pur'Events, la Fédération doit déterminer avant Septembre 2003 les évènements de l'année 2004 que devra gérer cette société de communication.

Le Président propose : L'Opening Day, le Challenge de France, Le Baseball Open de France, Les Championnats d'Europe Juniors Softball Filles et Garçons ; les phases finales des championnats Softball filles et garçons sous réserve

Vote du Bureau : A l'Unanimité

Le bureau demande à ce que soit rajouter dans les conventions avec les Comités d'Organisation l'obligation de travailler avec la Société Pur'Events ainsi que l'Obligation pour Pur'Events de travailler sous l'égide de ces Comités d'Organisation.

Madame FREY tient à féliciter Pur'Events pour le travail effectué au cours du Challenge de France et notamment les diplômes distribués au cours de cet événement.

Le Président tient à remercier Pur'Events pour le travail effectué avec la Société EASTON.

CD 22 juin 2003, Page 4

➤ Communication

Le Bureau Fédéral propose que la communication 2004 soit faite autour de plusieurs évènements sportifs :

- baseball : Opening Day, Baseball Open de France, inter ligues.
- Softball: championnat d'Europe féminin et masculin, finale du championnat de France masculin et féminin
-

Il est demandé la création de l'affiche pour la journée « portes ouvertes ».

Monsieur Alexandre SCHERER tient à souligner qu'il faudrait définir une méthodologie avec les différents interlocuteurs (comités d'organisation, société de communication ...) et qu'un membre du Comité Directeur donne une cohérence aux projets.

Le Président Eric Pierre DUFOUR précise qu'il a besoin d'un référent avec la société en charge de la communication ainsi que tous les acteurs des différents évènements sportifs.

Monsieur Alexandre SCHERER est nommé « chargé de mission évènementiel » par le Président.

Le Trésorier Patrick BRICAUD aimerait qu'il y ait aussi un événement cricket afin que les trois sports soient représentés.

A cela, le Président Eric Pierre DUFOUR précise qu'au vu de l'organisation des inter ligues cricket de juin 03 ce n'est pas envisageable actuellement et qu'il est regrettable de constater un tel manque d'organisation.

Bureau 29 août 2003, Page 3

** News letter*

Il est envisagé que chaque licencié reçoive les news letters trois fois par an. Une étude sur le coût financier est en cours.

Bureau 22 novembre 2003, Page 2

** Informations générales*

- La campagne publicitaire du CNOSF pour la saison à venir est « le sport c'est mieux en club ». La Fédération pourrait profiter de cette campagne pour communiquer sur ses disciplines.
- La ville de Paris candidate à l'organisation des J.O 2012, e Président de la Fédération va être convoqué prochainement pour le développement du dossier concernant nos sports.

CD 22 novembre 2003, Page 4

➤ **Rapports des Commissions :**

** Commission communication et événementiel :*

Point fait avec la société Pur'events sur l'avancé des travaux pour la Fédération.

Actuellement, ils travaillent sur l'animation de 7 événements et la réalisation du dossier de presse.

Une réunion est sollicitée d'urgence afin de faire un point sur la situation.

Bureau 28 février 2004, Page 3

** Affaires en cour*

Mallette du dirigeant

La Fédération étudie le fait de pouvoir mettre à la disposition des nouveaux clubs une « mallette du dirigeant » qui serait composée de :

- règlements et statuts de la Fédération
- les démarches administratives
-

Site Internet Outil de communication incontournable, le site de la Fédération est actuellement obsolète. Des contacts ont été pris avec plusieurs sociétés pour la refonte du site. Il est envisagé de le mettre en version française / anglaise

Evénementiel

Opening Day : La Fédération n'ayant pas les moyens financiers pour organiser cet événement, il sera demandé au club de Rouen d'organiser ce match d'ouverture.

Le manque de candidat à l'organisation de l'Open de France et du Challenge de France contraint la Fédération à suspendre ces événements pour la saison 2004.

CD 29 février 2004, Page 4

➤ **Affaires courantes :**

*** Site Internet**

Le site internet de la Fédération est un outil de communication incontournable. La version du site actuel ne permet pas de le mettre à jour au quotidien.

Des contacts ont été pris par le Président de la FFBSF avec la société Méga Sport pour la refonte du site. Alexandre SCHERER, Président de la Commission Communication est chargé de se rapprocher de cette société pour discuter de la proposition de contrat

*** Evénementiel 2004**

- Opening Day : La Fédération ne pouvant pas assumer financièrement l'organisation de cette manifestation, il sera demandé au club de Rouen d'organiser cette première journée de championnat.
- Challenge de France : aucun candidat pour 2004
- Open de France : aucun candidat pour 2004

Le Comité Directeur vote à l'unanimité la suspension de ces 3 événements pour la saison 2004. Prévoir la réactivation de ces 3 événements dans le budget 2005 ; vote par 1 voix contre / 1 abstention / 11 voix pour

Bureau 12 juin 2004, page 2

*** Affaires courantes**

-Bandes dessinées baseball et softball :

De nombreuses modifications sont demandées.

La BD du cricket est en cour de réalisation.

- Campagne de sensibilisation du sport sans violence :

Campagne lancée par l'AFSVFP et le CNOSF. La Fédération a en charge la création du document, le coût de réalisation étant pris en charge par le CNOSF.

Une première ébauche a été réalisée. Plusieurs modifications sont à apporter.

- MLB :

Le projet d'acquisition d'une structure gonflable est toujours d'actualité. Le financement possible de la part de la MLB sera étudié lors de leur session en septembre 2004.

La MLB et le stade de France sont toujours en négociation pour des matchs exhibition en juillet 2005.

Bureau 28 août 2004, page 3

*** Actualité**

- Suite à l'article très négatif paru sur le softball dans le journal « la Provence », Alexandre SCHERER a rédigé un droit de réponse qui sera envoyé au nom du Bureau Fédéral.

CONTRATS CONVENTIONS

CD 10 juin 2001, Page 8

Le Comité Directeur décide de confier au Secrétaire Général le soin de réunir, par tous moyens ou procédés légaux, tous les contrats passés au nom de la Fédération à ce jour, de les étudier en collaboration avec les Commissions Financière et Juridique et de les soumettre au Bureau fédéral pour approbation.

Le Comité Directeur décide de considérer les termes de tous les contrats en cours qui pourraient, pour quelque cause que ce soit, être soustraits à l'approbation du Bureau fédéral, comme nuls et nonavenus.

Le Comité Directeur décide de confier au Bureau fédéral le soin d'étudier tous les contrats à passer, à partir de ce jour, au nom de la Fédération, en collaboration avec les Commissions Financière et Juridique.

Ceux-ci ne pouvant être signés au nom de la Fédération, par le Président TREHET, qu'après approbation par le Bureau fédéral.

Bureau 19 juin 2001, Page 3

Le Président informe le Bureau du courrier de Mr. Gay, Président du CTOS de Nouvelle Calédonie, s'inquiétant du non versement de l'intégralité de l'aide financière accordée par le Ministère au Cricket Traditionnel. Le Président souligne qu'une partie de la somme avait été bloquée en attente du retour des licences.

Le Président présente la proposition de contrat de partenariat de la société Forelle BV. Après différentes remarques et comme prévu lors du dernier Comité Directeur, l'ensemble du Bureau souhaite à ce que ce contrat soit transmis à la Commission Juridique pour étude.

Le Président présente la proposition du contrat de partenariat de la société Hicarex concernant le matériel Mini Baseball. Après différentes remarques et comme prévu lors du dernier Comité Directeur, l'ensemble du Bureau souhaite à ce que ce contrat soit transmis à la Commission Juridique pour étude. Néanmoins l'ensemble du Bureau souhaite que ce dossier soit traité si toutes les pièces demandées lors du dernier Comité Directeur sont présentées et validées. Le Président rappelle qu'il transmettra comme il l'a indiqué en début de séance toutes les pièces demandées.

Plusieurs membres s'inquiètent néanmoins du peu de retombées financières des deux contrats présentés et souhaite être très vigilants sur leur étude.

CD 30 juin 2001, Page 4

- Contrat FORELLE B.V :

Suite à l'avis communiqué par la Commission Juridique et après débat, le Comité Directeur décide à l'unanimité :

De confier au Secrétaire Général et au Directeur Technique National la renégociation des termes d'un véritable contrat, prenant en compte les recommandations de la CFJ et comprenant un détail plus important des diverses disciplines,

De soumettre ce contrat au Trésorier Général pour avis sur les points comptables et financiers, et à la CFJ pour avis juridique,

De donner délégation expresse au Président TREHET de signer ce contrat ainsi réalisé, à la demande du Secrétaire Général.

Interventions :

Suite à la remarque de Mme PARKER, il est demandé que les prochaines négociations tiennent compte du Softball car pour le moment ce contrat est exclusivement baseball. Mr NAGEL demande qu'il en soit de même pour les arbitres et demande s'il est possible d'avoir une balle officielle fédération.

Concernant la publicité sur le site Internet, Mr CHARLIONET demande que soit précisé s'il s'agit uniquement de publicité ou d'un lien avec cette société.

La question est posée sur la commission de 1 500 F accordée à Christophe ASTRUC.

Il est demandé la possibilité d'étudier le contrat ou la convention signé entre la FFBSO et Mr ASTRUC.

- Contrat HICAREX :

Suite à l'avis communiqué par la Commission Juridique et après débat, le Comité Directeur décide à l'unanimité :

De confier au Secrétaire Général et au Directeur Technique National la renégociation des termes d'un véritable contrat, prenant en compte les recommandations de la CFJ,

De soumettre ce contrat au Trésorier Général pour avis sur les points comptables et financiers, et à la CFJ pour avis juridique,

Que ce contrat ne pourra être signé qu'après une nouvelle présentation au Comité Directeur.

- Contrat EUROVOX :

A la demande du Secrétaire Général, le Comité Directeur décide à l'unanimité :

De faire étudier ce contrat, en urgence, par le Trésorier Général et Monsieur Matthieu LAURENT, pour sa partie technique. (Il sera demandé un PV de recette),

De faire étudier, à la demande du Secrétaire Général, ce contrat par la CFJ,

De donner délégation expresse au Président TREHET de signer ce contrat ainsi réalisé, à la demande du Secrétaire Général.

CD 30 juin 2001, Page 6

- Le renouvellement du contrat ELONEX pour la maintenance informatique n'étant pas encore signé, il sera présenté au prochain bureau fédéral et ce dernier mandatera le Président pour le signer.

- Le Directeur Technique National fait part du contrat passé avec ADIDAS (paquetage déterminé). Cette société va monter un site d'achat de matériel sportif.

Bureau 5 septembre 2001, Page 4

1. Désignation d'un Conseil pour la Fédération

Le Bureau Fédéral décide de prendre le Cabinet d'Avocats FIDAL comme Conseil, tant pour l'affaire de désignation d'un administrateur provisoire, que pour celle en réparation en dommages et intérêts qu'il est prévu d'intenter contre le Crédit Lyonnais, ainsi que pour traiter toute affaire nouvelle découlant de celles-ci.

Le Bureau acte, après appel d'offre, sur la proposition de United Airlines pour le voyage de l'équipe de France au Championnats du Monde à Taiwan.

CD 27 janvier 2002, Page 2

Contrat Hicarex (avec pour objectif d'obtenir les meilleures conditions financières possibles)

Vote : Unanimité

Bureau 13 avril 2002, Page 2

4 Proposition de contrat MELIE (cf : doc 4)

Le contrat est accepté avec les modifications à apporter sur les parties concernant le championnat Elite et le journal fédéral.

4 Site Internet de la FFBS (cf : doc 5 et 6)

Le Bureau acte à l'unanimité, sur la proposition de Monsieur Laurent Geffroy pour le développement, la cession et la maintenance du site fédéral sous la forme d'un portail Intranet / Internet. Le coût sera de 25 000 Francs.

Monsieur Franck LACARPENTIER, Président de la commission informatique, sera le maître d'œuvre pour la Fédération.

CD 26 janvier 2003, Pages 4 et 5

* Contrat de maintenance informatique avec la société SNK – Intertrade pour le nouveau réseau.

Validation à l'unanimité (Page 4)

Vote pour la balle officielle 2003, élite et Nationale 1 : proposition par le bureau fédéral pour la « Diamond D1 pro » avec logo SSK, 27 euros HT la douzaine, jeu complet d'uniformes pour l'équipe de France et 2^{ème} jeu d'uniformes pour les clubs (s'assurer de la qualité)

Vote à l'unanimité

Bureau 15 mars 2003, Page 5

Eric Pierre DUFOUR explique au Bureau que 4700 € de créances ont été abandonnées par la FFBS sur le plan des écritures comptables mais que la Fédération va faire son possible pour aller chercher ces créances dormantes. Le Bureau doit se prononcer sur la volonté de prendre un avocat afin de récupérer ces créances.

Vote du Bureau : Pour à l'unanimité. Cette avocate sera Maître Céline GROMEK.

CD 16 mars 2003, Page 2

➤ Communication

Il expose également les perspectives en matière de communication : la société Pur'Events a proposé ses services moyennant 585 €/mois pour travailler sur 6 évènements annuels. Le travail consistera en la rédaction de dossiers de presse, dossiers de partenariat, Animation, Mise en place, Marketing sur divers évènements.

Le Président demande au Comité Directeur l'autorisation d'engager les négociations avec la Société Pur'Events, dans le cas positif, il s'engage à envoyer à chacun des membres l'ensemble des dossiers.
Vote à l'unanimité.

Bureau 21 juin 2003, Pages 3 et 5

*** Société Comptable**

La FFBSBC s'est renseignée auprès d'une société comptable car le cabinet FGC n'a pas encore inscrit une ligne budgétaire de l'année 2003. Cette société comptable propose un audit de 2 jours à la Fédération. La Fédération étudie la proposition de la Société.

*** Comité National de Baseball**

Le Président soumet au Bureau l'appellation « France Baseball » du Comité National de Baseball ainsi que le logo.

Vote du Bureau : A l'Unanimité

Le Secrétaire Général demande au Bureau s'il souhaite voir déposer le logo de la FFBSBC à l'INPI (dépôt du logo + déclinaison en plusieurs couleurs)

Vote du Bureau : A l'Unanimité

*** Communication**

Dans le cadre du contrat proposé par la Société Pur'Events, la Fédération doit déterminer avant Septembre 2003 les évènements de l'année 2004 que devra gérer cette société de communication.

Le Président propose : L'Opening Day, le Challenge de France, Le Baseball Open de France, Les Championnats d'Europe Juniors Softball Filles et Garçons ; les phases finales des championnats Softball filles et garçons sous réserve

Vote du Bureau : A l'Unanimité

Le bureau demande à ce que soit rajouter dans les conventions avec les Comités d'Organisation l'obligation de travailler avec la Société Pur'Events ainsi que l'Obligation pour Pur'Events de travailler sous l'égide de ces Comités d'Organisation.

Madame FREY tient à féliciter Pur'Events pour le travail effectué au cours du Challenge de France et notamment les diplômes distribués au cours de cet événement.

Le Président tient à remercier Pur'Events pour le travail effectué avec la Société EASTON.

CD 22 juin 2003, Page 4

➤ Contrats

*** Pur Events :**

Monsieur Alexandre SCHERER précise que dans le cadre professionnel, il a eu recours aux services de cette société et tient à souligner leur grand professionnalisme.

Avec les quelques modifications proposées, **Vote à l'unanimité**

*** Easton :**

Partenariat pour l'équipement des équipes de France baseball et softball.

➤ **Comptabilité :**

Le cabinet comptable de la fédération, FGC, n'ayant pas encore saisi la comptabilité depuis le début d'année 2003, un audit a été demandé à une société d'expertise comptable, afin d'évaluer l'existant et de définir une meilleure méthode comptable.

De plus, afin de décharger la directrice administrative de certaines opérations comptables et financières, il est proposé à Monsieur GIANCARLO (remplaçant de Céline BERTON durant son congé maternité) de travailler deux demi-journées par semaine. **Vote à l'unanimité**

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 6, 7 et 11

➤ **Contrats**

- Contrat société CPS Sporame

Le Président de la Commission Fédérale Juridique expose l'avis de sa Commission sur ce contrat et propose ses conclusions et recommandations au Comité Directeur :

1 – Le Comité Directeur ne doit pas voter ce contrat en l'état, ni donner de délégation expresse au Président pour ce faire.

2 – Le Comité Directeur ne doit pas accepter la re-négociation de ce contrat, les termes initiaux étant indignes d'une proposition de contrat.

3 – Si le Comité Directeur décidait néanmoins d'accepter cette re-négociation, le Président de la Commission Fédérale Juridique, cessant ses activités, demande expressément au Comité Directeur de soumettre le contrat re-négocié à un cabinet d'Avocats, pour étude avant toute prise de décision de la part du Comité.

Le responsable de cette Société est invité par le Comité Directeur à représenter son activité et à répondre aux questions de la Commission Fédérale Juridique pour ce qui concerne les points relevant du contrat.

Réponses n'étant point données aux questions soulevées, le Comité remercie le Représentant de la Société, lui indiquant qu'une reprise des termes du contrat sera effectuée lors d'une rencontre entre lui-même et le Président de la Commission Fédérale Juridique. Celui-ci s'y refuse.

- Contrat SARL de presse XXX

Le Président de la Commission Fédérale Juridique expose l'avis de sa Commission sur ce contrat et propose ses conclusions et recommandations au Comité Directeur. La Fédération ne pouvant s'engager avec une société non inscrite au Registre du Commerce, celles-ci sont identiques à celle du contrat CPS Sporame.

- Signature des contrats et conventions

A compter de ce jour, le Comité Directeur décide de faire étudier tout contrat ou convention par les Commissions Fédérales Financière et Juridique, ainsi que par le Trésorier Général ou son adjoint,

préalablement à toute présentation de ceux-ci au Bureau fédéral ou au Comité Directeur, pour décision.

- Contrats en cours

Le Comité Directeur valide la signature des contrats suivants :

Société SNK Intertrade, contrat de maintenance informatique, d'une durée d'un an renouvelable par renégociation, d'un coût de 2 800 euros HT relevant des dispositions budgétaires.

Société Pur'events, contrat de recherche et suivi de partenariat d'une durée d'un an renouvelable par renégociation, d'un coût de 10 500 euros HT relevant des dispositions budgétaires.

Société Pur'events, contrat de stratégie de communication d'une durée d'un an renouvelable par renégociation, d'un coût de 10 000 euros HT relevant des dispositions budgétaires.

Société Easton, contrat de dotation et achat de matériel baseball pour l'équipe de France, d'une durée d'un an renouvelable par renégociation, d'un coût de 14 695 euros relevant des dispositions budgétaires.

Concernant la lettre d'engagement pour Roissy, acceptée dans son principe par le Comité Directeur du 5 octobre 2002, il n'est pas fait mention ici de son libellé, le Président annonçant que cette lettre n'a pas été validée, et qu'aucune convention lie, à ce jour, la Fédération avec la Communauté de Communes Roissy Porte de France.

➤ **Comptabilité**

Présentation du budget arrêté à fin août, par le Trésorier Patrick BRICAUD, qui tient à préciser que la principale ressource financière pour la fédération est les licences. Or le budget prévisionnel 2003 avait été établi sur une base de 9 000. Les licences effectives 2003 sont de 8 000 soit un manque à gagner de 24 400 euros .

La situation est équilibrée malgré le peu de licences. Les dépenses sont vraiment gérées et les lignes budgétaires respectées.

Le Directeur Technique National souligne l'importance de la situation financière de la Fédération. Il rappelle qu'il avait été demandé par le Ministère des Sports une reconstruction des fonds propres. Il demande qu'il y ait plus de mobilisation et une prise de conscience de la part des membres du Comité Directeur sur la recherche de financement, car aujourd'hui c'est la vie de la fédération.

Certains domaines devraient permettre de générer des produits financiers tels que, la formation et la gestion des championnats.

Le Trésorier, Patrick BRICAUD, demande que lui soit fourni pour la fin octobre les budgets prévisionnels des comités nationaux et des commissions. Tout projet présenté doit être détaillé et chiffré et que les procédures d'engagement de dépenses doivent être respectées sous peine de non paiement des actions.

Le Comité Directeur décide de prendre la société Conseil expertise, afin d'effectuer un audit comptable de la comptabilité de la Fédération, pour un montant de 1 500 euros HT.

- Logos et appellations (Page 11)

Le Comité Directeur laisse le choix de la définition du Logo de France Baseball, à la décision du Conseil exécutif du Comité National de Baseball qui se met en place le 16 novembre prochain. Le logo ainsi défini sera proposé au vote du Comité Directeur fédéral, lors de l'une de ses réunions ultérieures.

Le Comité Directeur approuve le choix du Logo de France Softball, présenté par le Comité National de Softball.

Le Comité Directeur approuve le choix du Logo de France Cricket, utilisé par le Comité National de Cricket.

Le Comité Directeur décide du dépôt à l'INPI des appellations : France Baseball, France Softball et France Cricket et de leurs logos déclinés, tels que votés aujourd'hui par le Comité Directeur fédéral.

Le Comité Directeur décide du dépôt à l'INPI du logo décliné de la Fédération.

Bureau 22 novembre 2003, Page 2

**** Informations générales***

Le cabinet comptable de la Fédération n'ayant pas fourni, dans des délais raisonnables, les éléments comptables et financiers pour l'année 2003, un appel d'offre a été lancé, pour un changement d'expert comptable.

CD 22 novembre 2003, Pages 3 et 4

➤ Comptabilité :

Malgré de nombreuses relances par écrit, le cabinet comptable de la Fédération, FGC, n'a pas donné satisfaction pour l'année 2003, ce qui entraîne qu'aucune situation comptable n'est certifiée, et nous met en délicatesse face aux engagements pris par la Fédération avec le Ministère des Sports. De part ce fait, le Comité Directeur décide à l'unanimité de changer de cabinet comptable. Le Trésorier est chargé de lancer un appel d'offres.

Bureau 3 janvier 2004, Page 2

**** Finances***

Les problèmes de transmission des documents comptables persistant avec le cabinet FGC et pour suivre la décision prise par le Comité Directeur du 22 novembre 03, après études des différents appels d'offre, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de prendre le cabinet comptable « Conseil et expertise » dès ce début d'année 2004.

CD 20 mars 2004, Pages 2 et 4

Nouvelle Calédonie

La Convention signée entre la Fédération et la Ligue Calédonienne de Base-ball, Softball et Cricket, est adoptée telle qu'elle figure en annexe, en tenant compte de la modification suivante : Page 3, Article 5, second alinéa

« Cette licence sera la licence officielle pour les compétitions du Territoire. Toutefois les joueurs issus du Territoire sont autorisés, lors de leur venue en Métropole, à contracter une licence dans le club métropolitain de leur choix.

Les tarifs des licences seront conformes aux tarifs fédéraux appliqués sur le territoire français »
Le reste sans changement.

Charge au Secrétariat Général d'une part, de faire contre-signer contractuellement cette modification par le Président de la Ligue Calédonienne et le Président fédéral, et d'autre part, de faire porter à connaissance du Ministère des Sports et du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie la modification ainsi votée et contractualisée.

Bureau 22 mai 2004, Page 3

** Affaires courantes*

- Contrat Pur'events :

Le contrat avec cette société de communication ne sera pas reconduit pour plusieurs raisons : financièrement la Fédération n'a pas les moyens de payer de telles prestations et le travail effectué par cette société n'a pas été satisfaisant.

Un point doit être fait avec les dirigeants de Pur'events et les responsables de la Fédération afin d'identifier les travaux en cours d'élaboration, sachant que le contrat arrive à échéance fin juin.

CD 12 juin 2004, page 1

** Situation financière*

Le Comité Directeur décide de soumettre à la Commission Fédérale Juridique le contrat de la Société Conseil et Expertises afin de connaître les éléments comptables que celle-ci se doit de communiquer à la Fédération, ainsi que la périodicité de ces envois.

Le Comité Directeur décide de demander à cette Société de produire les éléments comptables fournis à cette réunion du Comité de façon mensuelle, afin que la Commission Fédérale Financière ait des éléments de travail les plus récents possibles, dans le but d'assurer au mieux le suivi de la situation comptable de la Fédération.

La Commission Fédérale Juridique communiquera ses observations au Bureau fédéral,

Le Comité Directeur donne mandat au Bureau de modifier en conséquence le contrat de cette Société si l'incidence financière ainsi générée ne dépasse pas 10% du montant initial du contrat.

Si l'incidence financière ainsi imposée dépassait ce pourcentage, le Comité Directeur décide de réétudier ce dossier lors de sa prochaine réunion.

CRICKET

CD 10 mars 2001, Page 4

L'AG de France Cricket a eu lieu le 13 janvier 2001 – réélection de M. Didier MARCHOIS à la Présidence.

CD 10 juin 2001, Page 5

Rapport du cricket

Mr Eric Pierre DUFOUR en l'absence de Mr MARCHOIS informe les membres du comité directeur de sa démission de la présidence de France Cricket bien qu'il reste au comité directeur.

Mr COGNE intervient pour informer de la participation de l'équipe de France à la coupe du monde et insiste sur les fortes retombées médiatiques et que dans l'avenir le cricket tend vers une reconnaissance de haut niveau.

Le problème des nationalités est soulevé et Mr BASTIEN s'interroge sur la réalité sportive (représentativité) de la délégation cricket, ce à quoi répond positivement Mr COGNE.

Bureau 19 juin 2001

Il est demandé par l'ensemble du Bureau fédéral, de convoquer une réunion avec France Cricket afin qu'il respecte les plans comptables et les procédures de la Fédération, ce qui n'est pas le cas à ce jour. (Page 2)

Le Président informe le Bureau du courrier de Mr GAY, Président du CTOS de Nouvelle-Calédonie, s'inquiétant du non versement de l'intégralité de l'aide financière accordée par le Ministère au Cricket traditionnel. Le Président souligne qu'une partie de la somme avait été bloquée en attente du retour des licences. (Page 5)

CD 30 juin 2001 Page 6

- Au sujet du cricket, il faut absolument régulariser la situation concernant la somme de 100 000 F attribuée par madame la Ministre. Il faut être prudent par rapport au ministère et être très vigilant sur les compensations financières. Le chèque sera envoyé en Nouvelle Calédonie dès mardi 3 juillet 01.

A la demande qui lui est faite sur le paiement d'une seule partie de la somme attribuée, le Président indique que c'est le montant correspondant aux licences que la Nouvelle Calédonie devait prendre.

Le Président de la commission juridique s'interroge sur le montant des licences ainsi accordées. Cette tarification spéciale n'ayant jamais été votée en Assemblée Générale. Le Président précise qu'il ne s'agit pas de licences mais de cartes sport de battes.

Le Directeur Technique National informe les membres du comité directeur que cette somme est déjà passée dans le compte de résultat 2000 approuvé par l'assemblée générale. Si le projet de développement n'est pas commun entre la FFBSA et le cricket traditionnel, il n'y aura pas de tacite reconduction de la part du Ministère.

Le Secrétaire Général informe les membres du comité directeur que dans cette transaction la fédération n'était qu'un intermédiaire et s'interroge sur la lettre de Mr GAY, Président du Comité Olympique de Nouvelle Calédonie concernant le non versement de l'intégralité de la subvention.

Le Président informe les membres du CD que la décision de ne verser qu'une partie de la subvention accordée émane d'un accord entre lui et Mr NEMIA NEMIA et ce à titre personnel

CD 30 juin 2001 Page 10

Le sujet du cricket est abordé pour savoir si la fédération peut espérer quelque chose du cricket. Le Secrétaire Général informe que les membres du comité directeur devront prendre une décision ferme pour le cricket car la situation au niveau des licences, affiliations et cotisations n'est pas claire du tout.

Pour le Cricket traditionnel, le Comité Directeur s'inquiète de la négociation financière passée entre le Président Emile TREHET et le Président de la Nouvelle Calédonie, NEMIA NEMIA. (le Président montre au secrétaire Général cette convention).

CD 15 septembre 2001, Page 7

Le Comité Directeur tient à féliciter les équipes de France et les encadrements pour leurs résultats aux Championnats d'Europe :
23^{ème} place pour l'équipe Seniors à la Coupe du Monde
Champion d'Europe - 17 ans, groupe B

Le club de Dreux est Champion de France.
Il est souligné le bon travail d'Olivier DUBAUT au sein du cricket.

Le problème d'une comptabilité extérieure à la Fédération est une nouvelle fois soulevé.
Le Directeur Technique National tient à préciser que la comptabilité du cricket est très bien tenue et qu'il y a vraiment une transparence à ce niveau là.

Bureau 13 avril 2002, Page 3

Création d'une commission de développement cricket dans le but d'augmenter le nombre de licenciés avec un accent mis au niveau des jeunes.

France Cricket se situe toujours au 2^{ème} niveau international et à ce jour tous les critères internationaux sont respectés à l'exception du nombre d'équipes jeunes (il en faudrait 8).

Aujourd'hui le potentiel de licenciés est estimé entre 400 et 500 avec comme objectif d'atteindre les 1 000 le plus vite possible.

Enumération des différents événements sportifs avec entre autres :
le championnat d'Europe A en Irlande
le championnat d'Europe B (-17 ans) à Gibraltar
le championnat d'Europe B (-13 ans) en Italie.

+ la volonté de France Cricket de créer des Inter ligues comme au baseball et Softball.

Le Président de la FFBSC demande à ce qu'une lettre d'information concernant les activités cricket soit jointe à tous les envois généraux comme cela se fait par France Baseball et France Softball.

CD 2 juin 2002, Page 4***3 France Cricket***

Le Président Eric Pierre DUFOUR, tient à remercier France Cricket pour l'invitation à l'Open Lord à Londres.

L'Assemblée de France Cricket s'est tenue en présence du Président et du trésorier de la Fédération.

Politique de formation au niveau des arbitres et des coachs, avec respectivement 2 stages et 1 stage de prévus.

ICC souhaite créer une ligue mondiale et l'équipe de France sera en 4^{ème} division en 2003.

Création d'une équipe de France des - 13 ans.

Premières inter sélections fin juin à Chauny en -13 ans et - 17 ans (sous le modèle des inter ligues baseball et Softball)

Souhait de développer le cricket indoor pendant la période hivernale.

Bureau 24 août 2002, Page 1***Résultat des Equipes de France :***

Le Président informe les membres des différents résultats des équipes de France lors de cette campagne 2002.

CD 5 octobre 2002, Pages 3 et 5***3 Cricket***

* Championnat d'Europe Senior en Irlande : 4^{ème} place. Championnat correct

* Championnat d'Europe – 17 ans B : 2^{ème} place.

* Championnat d'Europe – 13 ans B : dernière place (6^{ème})

* répartition en pourcentage des licences pour la somme accordée aux Comités Nationaux avec un seuil minimum de 1 000 euros par comité, sachant que 15 000 euros seront à repartir.

Vote à l'unanimité. (Page 3)

➤ *Comités Nationaux (Page 5)*

Harmonisation des catégories d'âges sur les catégories d'âges au niveau des instances sportives européennes et internationales :

Catégories d'âges 2003

	<i>BASEBALL</i>	<i>SOFTBALL</i>	<i>CRICKET</i>
<i>SENIOR</i>	84 et avant	83 et avant	01/09/83 et avant
<i>JUNIOR</i>	85 / 86 / 87	84 / 85 / 86	entre 01/09/83 et 31/12/85
<i>CADET</i>	88 / 89 / 90	87 / 88 / 89	entre 01/09/85 et 31/12/87
<i>MINIME</i>	91 / 92 / 93	90 / 91 / 92	entre 01/09/87 et 31/12/89
<i>BENJAMIN</i>	94 / 95 / 96	93 / 94 / 95	entre 01/09/89 et 31/12/91
<i>POUSSIN</i>	né en 97 et après	né en 96 et après	né à partir du 01/09/91

CD 26 janvier 2003, Page 4

*** Cricket**

Gros efforts effectués par France Cricket auprès des clubs, afin qu'ils régularisent leur situation auprès de la fédération : affiliation et prise de licences.

L'objectif à court terme étant d'atteindre les 1 000 licenciés.

L'Assemblée Générale de France Cricket se déroulera le samedi 8 février 2003 sur Paris.

Bureau 23 février 2003, Page 3

Olivier DUBAUT, Président de France Cricket, prend la parole pour annoncer la bonne prestation de l'Equipe de France Espoir lors des Championnats d'Europe indoor qui se sont déroulés au Danemark.

CD 22 juin 2003, Page 4

➤ Communication

Le Bureau Fédéral propose que la communication 2004 soit faite autour de plusieurs événements sportifs :

- baseball : Opening Day, Baseball Open de France, inter ligues.
- Softball: championnat d'Europe féminin et masculin, finale du championnat de France masculin et féminin

Il est demandé la création de l'affiche pour la journée « portes ouvertes ».

Monsieur Alexandre SCHERER tient à souligner qu'il faudrait définir une méthodologie avec les différents interlocuteurs (comités d'organisation, société de communication ...) et qu'un membre du Comité Directeur donne une cohérence aux projets.

Le Président Eric Pierre DUFOUR précise qu'il a besoin d'un référent avec la société en charge de la communication ainsi que tous les acteurs des différents événements sportifs.

Monsieur Alexandre SCHERER est nommé « chargé de mission événementiel » par le Président.

Le Trésorier Patrick BRICAUD aimerait qu'il y ait aussi un événement cricket afin que les trois sports soient représentés.

A cela, le Président Eric Pierre DUFOUR précise qu'au vu de l'organisation des inter ligues cricket de juin 03 ce n'est pas envisageable actuellement et qu'il est regrettable de constater un tel manque d'organisation.

Cricket

Le cas du cricket est abordé sachant que pour l'instant France Cricket est une association loi 1901, et qu'il faudra harmoniser les statuts des comités nationaux.

Le Comité Directeur aura un droit de regard sur toutes les disciplines et les manifestations organisées par les organes connexes de la fédération.

Le Comité Directeur s'interroge sur la gestion administrative du cricket et en particulier du cas de David BORDES.

Bureau téléphonique 16 juillet 2003, Page 2**➤ Cricket**

Un incident s'est produit le week-end du 13 et 14 juillet 03, à Vincennes, après le match opposant le club du PUC au club d'Al Fatah. Une trentaine d'individus cagoulés et armés, sympathisant du club de Stains, a surgi pour se venger suite à des décisions d'arbitrages contestées lors du match opposant Stains à Al Fatah le dimanche 13 juillet.

Actuellement, l'affaire est dans les mains de la police du 12^{ème} arrondissement, car 7 personnes ont été blessées et hospitalisées à la suite de ces altercations.

Le Président de France Cricket, Monsieur Olivier DUBAUT, a suspendu le championnat d'Ile de France et demande la saisie de la commission de discipline pour prendre une sanction envers le club de Stains.

Bureau 29 août 2003, Pages 1 et 2 et 3

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, précise que ce bureau est réuni, suite aux décisions du Comité Directeur du 22 juin 03, afin de prendre des orientations consécutives aux résultats sportifs 2003.

➤ Restructuration staffs équipes de France

4 cadres sont remis en cause sur le poste qu'ils occupent :

- Ghislaine ETHIER : l'objectif qui était la montée dans le groupe A n'étant pas atteint, ses nouvelles fonctions devraient s'orienter vers le développement et le pôle de Boulouris. Le Président, Eric Pierre DUFOUR tient à souligner l'honnêteté professionnelle de Madame ETHIER qui a assumé les résultats sportifs de l'équipe de France Softball Senior Féminin.
- Simon HEWIT : suite à certains problèmes de comportement lors du déplacement de l'équipe de France Junior au Maroc, il a été demandé au Directeur Technique National de pourvoir à son remplacement.
- Gérardo LEROUX : son cas sera à réétudier, sachant que le travail effectué sur le pôle de l'INSEP n'est pas remis en cause.
- Guillaume COSTE : l'objectif qui était la qualification au championnat du monde n'étant pas atteint. Le travail fait sur le développement n'est pas remis en cause mais uniquement la fonction de manager de l'équipe de France Baseball.

Des contacts ont été pris auprès de Monsieur Yann JORDAN, qui n'est pas disponible pour la fin d'année mais qui serait intéressé pour travailler sur un plan de développement sur 4 à 5 ans.

Monsieur Andrew SALLE est proposé au poste de manager l'équipe de France pour les championnats du monde à Cuba. L'équipe sera constituée de Messieurs Pierre VEILLOT, Stéphane DUMONT et Jacène BENHAMIDA.

Un projet sur les 4 prochaines années sera demandé et proposé au Comité Directeur en début d'année 2004.

Le Bureau donne son accord pour valider les choix concernant l'équipe de France Senior Baseball.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR veut faire prendre conscience que les différents résultats sportifs des équipes de France ont une incidence directe sur les subventions que la fédération perçoit du Ministère des Sports.

Il faut prévoir une perte d'environ 20 % sur le haut niveau baseball.

Il tient à remercier Monsieur Jean-Marie MEURANT pour son investissement au niveau du baseball, pour le travail réalisé et pour les différents contacts pris.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR insiste sur le fait que le Bureau Fédéral doit être un organe fort de la Fédération ; qu'il a des choix à faire et des décisions à prendre.

Le Trésorier, Patrick BRICAUD, précise que chaque membre du Comité Directeur doit prendre en charge des dossiers et avoir des responsabilités. Il faut plus d'implication de la part des élus. De plus, il souhaite que chaque cadre technique ait une lettre de mission signée par les différentes parties avec les objectifs clairement identifiés.

*** Cricket (Page 3)**

Monsieur Olivier DUBAUT, Président de France Cricket souhaite savoir ou en est la procédure sur l'affaire opposant le club de Stains et Al Fatha. Le Président de la Fédération, Eric-Pierre DUFOUR, l'informe qu'il saisira en début de semaine prochaine, le chargé d'instruction, Monsieur Patrick TUGAULT.

Prévoir une réunion avec le Président de France Cricket, le Directeur Technique National, la Directrice Administrative et le responsable cricket pour étudier la demande de Monsieur FERNS concernant des remboursements non effectué à son encontre en 2001.

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 9, 11 et 13

*** Cricket**

Différents problèmes persistent au niveau du cricket : organisation des évènements, communication sur les évènements, représentation (pas de tenue officielle).

Il a été demandé au nouveau trésorier de France cricket de faire un point précis sur le budget du comité cricket.

Le Comité Directeur ne cautionne pas la politique menée par France Cricket.

- Logos et appellations (Page 11)

Le Comité Directeur laisse le choix de la définition du Logo de France Baseball, à la décision du Conseil exécutif du Comité National de Baseball qui se met en place le 16 novembre prochain. Le logo ainsi défini sera proposé au vote du Comité Directeur fédéral, lors de l'une de ses réunions ultérieures.

Le Comité Directeur approuve le choix du Logo de France Softball, présenté par le Comité National de Softball.

Le Comité Directeur approuve le choix du Logo de France Cricket, utilisé par le Comité National de Cricket.

Le Comité Directeur décide du dépôt à l'INPI des appellations : France Baseball, France Softball et France Cricket et de leurs logos déclinés, tels que votés aujourd'hui par le Comité Directeur fédéral.

Le Comité Directeur décide du dépôt à l'INPI du logo décliné de la Fédération.

- Affaire du Cricket (Page 13)

Les Clubs de Stains CC (093014) et Al Fatah (093012) venant d'être radiés par mesure administrative, le Comité Directeur décide de ne pas engager de procédure d'instruction disciplinaire à l'encontre de ces deux Clubs ou de leurs licenciés.

CD 22 novembre 2003, Page 7

*** Cricket**

Assemblée Générale prévue le 31 janvier 04.

Les Jeunes sont la priorité 2004 pour France Cricket, car tous les critères internationaux sont remplis sauf ceux-là.

Un effort important est fait sur l'arbitrage afin que les matchs soient arbitrés par des personnes neutres.

Pas de compétition nationale à domicile en 2004.

Le Championnat d'Europe Junior se déroulera en Italie en 2004.

Les Interligues cricket minime et junior se dérouleront à l'Ascension.

Bureau 22 mai 2004, Page 3

*** Affaires courantes**

- Championnat de France Baseball :

Recrue d'essence de la violence sur les terrains de Baseball. Plusieurs expulsions pour agression physique sont à déplorer.

La Fédération se doit de réagir, car il en va de la crédibilité de ce sport. Dans l'immédiat un courrier sera envoyé aux clubs pour les informer que la Fédération a pris connaissance des faits et qu'à l'avenir elle sera vigilante.

A moyen terme, il faut revoir la réglementation (procédure d'expulsion ...) et il faut faire un travail de prévention aussi bien au niveau des arbitres quant à la gestion des conflits, qu'au niveau des entraîneurs au niveau de la formation par rapport à la violence.

Il faudrait prévoir deux réunions en fin de saison sportive :

- rétroaction sur la saison sportive en présence des arbitres et des entraîneurs
- remise à niveau des arbitres

Le Softball et le Cricket souhaitent s'associer à cette démarche car ils sont conscients que leurs sports peuvent aussi être touchés.

CD 12 juin 2004, Page 6

*** Comités Nationaux**

- France Cricket

Le dernier Comité Directeur s'est déroulé le 24 avril.

Les Interligues Jeunes se sont déroulées en mai avec la participation de 3 équipes minimales et 3 équipes Juniors. Un projet est en cours afin d'y faire participer la Guadeloupe et la Nouvelle Calédonie.

Pour des raisons financières et en accord avec le DTN, il a été décidé de ne pas participer au Championnat d'Europe Minime.

Le Championnat d'Europe Junior 2004 se déroulera en Italie, quand au Senior, celui-ci se déroulera en Belgique.

DTN

CD 10 mars 2001 Pages 4 et 5

Un partenariat a été signé avec l'UNSS pour la pratique du Softball.

Le Point du DTN

Nous sommes une fédération en recherche d'équilibre, il nous faut créer une identité baseball.

- 286 associations dont 95 crickets traditionnels,
- 13065 licenciés dont 4315 crickets traditionnels,
- 35000 pratiquants estimés dans les 3 sports,
- 60 % de moins de 25 ans,
- 4200 scolaires en compétition UNSS de 156 collèges sur 25.000 pratiquants,
- Vente de matériel en hausse de 40 %. (indication –Score – Casal)

Système baseball en chiffre, 5972 licenciés compétition en 2000.

AG 1^{er} Avril 2001, Pages 4 et 5

1. RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Le Directeur Technique, Michel COGNE a développé le tableau des actions et des résultats de l'année 2000 (document entre les mains des délégués).

Il a surtout appuyé sur le projet. Sportif et Centre National de Baseball, Softball et Cricket à Roissy.

Basé sur la Communauté de Communes de Roissy Porte de France, carrefour européen incontesté, ce site sera à même de rivaliser avec les plus grands complexes européens, avec un stade de baseball d'une capacité finale de 5000 à 25000 spectateurs, et un stade de Softball de 1500 à 15000 spectateurs, auxquels sera accolé un terrain d'entraînement pour chaque discipline. Ce complexe sportif accueillera le nouveau siège de la FFBSA, le centre de formation agréé, une salle de sport et une Aire de Jeux Multisports.

Ce site répondra aux exigences du C.I.O. dans le cadre de la candidature de la ville de Paris pour les Jeux Olympiques de 2008. Plus loin que l'organisation des J.O., il permettra à la France de posséder un outil de développement hors du commun, et d'accroître ainsi la compétitivité de nos équipes nationales lors des rencontres internationales et de rattraper une partie de notre retard avec les grandes nations du baseball que sont les USA, le Japon ou encore Cuba. Il sera le tremplin idéal pour intégrer la médiatisation à nos compétitions sportives...

Convaincu de l'explosion du baseball en France d'ici les dix prochaines années, la Major League Baseball, s'est engagée à faire le match d'ouverture de sa saison professionnelle sur ce stade, ou d'envoyer deux équipes du circuit professionnel pour son inauguration. Événement médiatique sans précédent, car c'est 70 549 949 personnes qui ont suivi les 162 matchs de la saison professionnelle américaine et ce sont 2000 pays qui ont retransmis des images de matchs des « World Series » avec 122 220 000 personnes devant leur écran de télévision pour le premier match. »

MAJOR LEAGUE

Partenariat maintenu pour le projet.

« envoys coaches » avec un déplacement dans les régions de l'entraîneur volontaire de la MLBI

Opération portes ouvertes

- 52 clubs mobilisés
- 10 clubs sélectionnés (label jeunes)
- Les Squales (Vauréal)
- Baseball Club de Bois Guillaume (Rouen)
- Blue Jays (Bordeaux)
- Thiais (Thiais)
- Twins (Chaumont)
- Blues Stars (Ermont)
- Les Felins (Bessancourt)
- Cergy (Cergy)
- Club d'Ermont (Herblay)
- Touristes Baseball (Moret sur Loing)

Les clubs recevront un paquetage « Mini Baseball »

CD 21 avril 2001 Pages 4 et 5

+ Présentation de la Convention d'Objectifs par Philippe DENIS

Philippe DENIS explique qu'il faut un remaniement de la fédération dans son ensemble pour pouvoir fonctionner et présente avec un document à l'appui la Direction Technique Nationale, la Convention d'Objectifs et la Politique sportive.

La Convention d'Objectifs se décompose en 3 grandes parties : Performance (haut niveau), Organisation et Développement

Il précise que le Ministère s'oriente pour cette nouvelle olympiade vers une stratégie sur 4 ans ^ convention pluriannuelle 2001 / 2004

Il faut donc déterminer l'orientation pour cette olympiade, sachant que c'est au Comité Directeur de " fabriquer " le projet de développement ^ décision du Comité Directeur

La subvention est biannuelle ; la reconduction est tacite (travail sur 2 ans)

Philippe DENIS insiste sur le fait que le Comité Directeur doit établir en premier lieu ce projet de développement afin de pouvoir présenter la Convention d'objectifs au Ministère.

Le Président conclue cette présentation en lisant les différentes actions composant l'organisation et le développement de la convention d'objectifs (anciennement D.A.S.)

Christine FREY demande à Philippe DENIS de préciser si cela veut dire que le Comité Directeur doit se prononcer et s'engager sur la convention d'objectifs car jusqu'à présent cela ne s'est jamais fait et qu'il faut également s'engager sur le cofinancement

Plan de développement Fédéral

Le Président souligne avant l'ouverture du débat qu'une directive du Ministère insiste sur le fait que les cadres techniques doivent aller sur le terrain.

Sébastien VIALE fait remarquer aux anciens membres du Comité Directeur que ce n'est pas la première fois que ce travail est fait au sein du Comité Directeur et propose donc de reprendre les principales composantes :

- Jeunes TM pratique sport de battes
- Image interne et externe de notre fédération
- Masse TM scolaire (mini base-ball, quick cricket ...)

Un brainstorming est lancé pour déterminer les axes de développement. Il en ressort une dizaine de points.

Denis Didier ROUSSEAU tient à ce qu'il soit noté que le Président et le Secrétaire Général Adjoint se sont absentes lors de l'élaboration du plan de développement.

(Il serait bon à l'avenir de noter les absences prolongées des membres du Comité Directeur lors des séances de travail).

Le but étant de définir la politique de développement fédérale pour remettre au Ministère, Philippe DENIS oriente les membres du Comité Directeur vers les 5 axes représentés dans la Convention d'Objectifs: Haut niveau, organisation nationale, développement de masse, structuration territoriale et développement qualité.

La répartition finale est la suivante :

Haut Niveau :

- 3^{ème} place européenne

Organisation nationale :

- siège fédéral
- Roissy
- Pérennisation des emplois jeunes
- licences - Web

Développement de masse :

- jeunes
- femmes
- personnes âgées
- augmenter le nombre d'adhérents
- collaboration fédérations amies
- collaboration avec le scolaire

Structuration territoriale

- restructuration des organes décentralisés (ligues, comités départementaux)
- mise en place d'une communication verticale (fédération, ligues, comités départementaux)

Développement qualité

- formation des bénévoles avec une valorisation sur le terrain
- culture, image, repère, mémoire
- Web
- fidéliser

Après concertation des membres du Comité Directeur, il a été décidé de prendre le temps pour la convention 2002 de convenir des axes de développement pour définir les priorités et les sommes allouées. Ce travail devra être fait vers le mois de septembre 2001.

Cette olympiade ayant débuté depuis 4 mois, les membres du Comité donnent leur accord sur la ligne directive de la DTN pour les 4 prochaines années. La Convention d'Objectifs sera proposée au bureau avant validation.

Approbation du Comité Directeur sur la Convention d'objectifs 2001 avec 25 voix pour et 1 abstention (Denis Didier ROUSSEAU)

CD 10 juin 2001, Page 7

Direction Technique Nationale

Michel COGNE fait une rapide présentation des prochaines actions et informe que les directives techniques nationales sont à venir avec la vision sur les 4 prochaines années : missions et organisation.

CD 30 juin 2001 Page 11

Présentation des filières de Haut Niveau par le Directeur Technique National.
La validation de ces filières se fait pour chaque olympiade.

Ouverture du pôle France Softball à Boulouris sur le thème du lanceur et la formation des entraîneurs de septembre 2001 à juin 2002. L'ouverture permanente de pôle se fera en septembre 2002.

Bureau 9 juillet 2001, Pages 1 et 3

Le Secrétaire Général propose d'aborder les affaires courantes. Il fait état de l'émission de France 2 télévision du 5 juillet dernier dont un des sujets concernait le dopage. Lors de cette émission la journaliste a présenté une personne masquée en présence de la mère de ce dernier qui soi-disant faisait partie de l'équipe de France de baseball et qui avouait prendre de la créatine et être prêt à passer à des produits plus forts afin de pouvoir aller jouer au Etats-Unis dans un circuit professionnel.

Plusieurs éléments laissent penser à une mauvaise interprétation du sport de la part de la journaliste. Le DTN explique que le Ministère l'a entendu sur ce sujet et il lui a été demandé de faire toute la lumière sur cette affaire.

Le Bureau décide de mener deux actions

- au niveau de la DTN, les cadres techniques Baseball vont mener une enquête sur les équipes de France Baseball Junior et Senior.
- Au niveau fédéral, le Président de la COPRODE est missionné pour contrôler auprès de la journaliste de France 2 télévision :
 -
 - o si la discipline du sportif est bien le Baseball
 - o et si elle a effectué des vérifications auprès du Ministère, de la Fédération ou sur le site Internet des athlètes de haut niveau, sur le statut du joueur interviewé.

A l'issu des rapports, une synthèse sera adressée aux membres du Comité Directeur, afin de définir la position à prendre et les actions à mener pour rétablir la vérité sur ce sujet

Le Bureau acte sur le fait que ce sera le Secrétaire Général qui conduira les négociations sur la convention d'objectifs du 17 juillet 2001 au Ministère. Le Trésorier interviendra sur les questions concernant les budgets et Monsieur Moulin sur les éventuelles questions concernant la situation actuelle de la Fédération. (Page 3)

Le DTN explique au Bureau le déroulement de la réunion portant sur la Convention d'objectifs du 17 juillet 2001. Il est convenu de faire un dernier point récapitulatif le mardi matin. La réunion au Ministère étant programmée pour ce jour à 14 heures 30.

Bureau 5 septembre 2001, Page 4

Le Bureau Fédéral entérine à l'unanimité la proposition du Contrat de travail Provisoire pour Andrew SALLE, financé sur la ligne INSEP, Convention d'Objectif, pour une mission d'Entraîneur National des Lanceurs Baseball, rattaché à l'INSEP sous l'autorité du Manager France Baseball senior. Contrat mis en place dans l'attente du départ de Rolly PARADA et de son transfert sur ce Poste.

Le Bureau Fédéral souhaite que les Entraîneurs étrangers s'attachent à apprendre la langue Française et à l'exercer lors de leurs missions. Le service Formation doit mettre les outils en place pour s'assurer des possibilités.

Le DTN précise au Bureau Fédéral que cette démarche n'entache pas la volonté de doter le Softball d'un contrat P.O. supplémentaire et à terme le Cricket si le nombre de licenciés, de celui-ci, dépassait le millier.

Il est précisé par la DTN que l'ouverture d'un poste P.O pour le Softball pour la saison prochaine est toujours d'actualité et sans rapport avec les postes du Baseball.

CD 15 septembre 2001, Page 6 addendum

JM MEURANT demande qui entraîne actuellement à l'INSEP ; réponse de M COGNE : P DENIS, A SALLEE, C BLACHER et G COSTE comme coordinateur.

CD 13/14 octobre 2001, Page 10

Direction Technique Nationale (voir annexe 4)

Présentation par le Directeur Technique National d'un bilan de synthèse sur les 4 dernières années.

Il insiste pour qu'à l'avenir il y ait une logique de communication, le Comité Directeur devant fonctionner comme un parapluie avec une autonomie au sein des 3 entités.

Il insiste sur le fait que le projet de Roissy est un projet politique fort pour la Fédération et demande aux membres du Comité Directeur de se positionner car jusqu'à présent les institutionnels n'avait que lui comme interlocuteur alors que la logique voudrait que ce soit des élus qui mènent à terme ce projet. Le Comité Directeur donne la délégation, *à l'unanimité*, au Président par intérim pour représenter la Fédération lors de la réunion de jeudi 18 octobre 01, avec les institutionnels.

Le Directeur Technique National informe les membres du Comité Directeur que Monsieur BAZIN, responsable du service formation, a quitté ses fonctions au 30 septembre 01 et demande que lui soit adressé un mot de remerciement pour son implication.

Le Comité Directeur acte, *à l'unanimité*, sur la continuité du travail avec l'équipementier Adidas. La convention avec l'UNSS est acceptée *à l'unanimité* avec les termes de réflexion à apporter. Monsieur MESNILDREY pense qu'il devrait s'agir plus d'une aide de l'UNSS envers la Fédération et non l'inverse.

Le Directeur Technique National suggère le dépôt de la convention d'objectifs au 15 janvier 2002.

CD 2 décembre 2001, Page 2

Directeur Technique National

M. DUFOUR Président par intérim s'est entretenu avec le Directeur des Sports, M. Joël DELPLANQUE, pour la désignation du futur DTN. Plusieurs candidatures sont déjà parvenues et le poste semble susciter de l'intérêt. Il semblerait que la voix interne soit exclue. M. DUFOUR rappelle que la marge de manœuvre de la FFBSC en la matière est étroite.

AG 2 décembre 2001, Page 4***Présentation des filières de haut Niveau***

Guillaume COSTE manager de l'INSEP et de l'Equipe de France Senior Baseball, présente le travail effectué pendant l'année pour préparer l'Equipe de France au Championnat d'Europe et du Monde.

Bureau 27 janvier 2002, Page 2**© *Directeur Technique National***

A ce jour, deux candidats sont en lice : Philippe DENIS et Frédéric DELANNOY

La préparation olympique donne dans un premier temps un avis objectif et ensuite le Directeur des Sports et le Président de la fédération sont consultés pour le choix final.

CD 27 janvier 2002, Pages 1 et 2***Présentation des deux candidats au Poste de DTN*** (Page 1)

Philippe DENIS et Frédéric DELANNOY, candidats au poste de DTN, se présentent l'un après l'autre. Philippe DENIS est connu des membres du Comité Directeur puisqu'il est membre de la DTN depuis plusieurs années. Frédéric DELANNOY expose ses motivations pour le poste.

Les membres du Comité Directeur posent leurs questions et exposent leurs attentes vis à vis d'un Directeur Technique et de son équipe la Direction Technique Nationale.

Projet Olympique (Page 2)

Suite à une demande du Président Eric Pierre DUFOUR, Guillaume COSTE fait une présentation d'un projet qui pourrait être fédérateur pour l'ensemble des licenciés de la FFBS : « Ensemble pour les JO » dont le principe de base est de fédérer les énergies de la FFBS pour permettre à l'équipe Senior Masculine de Baseball de se qualifier pour les JO d'Athènes en 2004, celle-ci étant de nos Equipes Nationales la plus à même de le faire.

Guillaume COSTE rappelle que ce projet ne peut réussir que si les membres de la FFBS en font leur. Le coût d'une préparation sérieuse est estimé à 850 000 € pour un programme de 18 mois.

Il est demandé un vote sur les grands principes de ce projet :
4 absentions et 1 contre.

AG 17 mars 2002, Page 3***RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE***

Le nouveau Directeur Technique National souligne qu'il est dur pour lui de fournir un rapport complet reflétant toute l'activité, son travail s'étant surtout basé à prendre connaissance des dossier en cours, et à établir la convention d'objectifs. Il peut néanmoins souligner que malgré les difficultés rencontrées par la Fédération ces derniers mois, l'ensemble des actions entreprises et celles définies dans la convention d'objectifs ont été réalisés.

Il est émis le souhait que les Clubs, Liges et Cd soient avertis des sélectionnés dans les équipes nationales. Le DTN s'engage à faire le nécessaire et que pour lui cela est une évidence

Bureau 13 avril 2002, Page 2

Affaire « Jamel BOUTAGRA » (cf : doc 2)

Exposé des faits par le Président.

Ce joueur de l'équipe de France Baseball Senior demande le remboursement par la Fédération de la somme de 3 700 francs. Somme qui correspond à la totalité des dépenses engagées pour son déplacement aux Etats-Unis.

En accord avec le Directeur Technique National, la décision est prise de le rembourser à hauteur de 2 000 Francs, somme prise sur les aides personnalisées 2002.

Affaire Claude MAURIN (cf : doc 3)

Suite au courrier envoyé par France Softball au Secrétaire Général, la Fédération saisira la CNSB et se charge d'envoyer un courrier à Monsieur MAURIN lui notifiant qu'il n'a pas le droit d'officier dans quelque championnat que ce soit.

De plus, le trésorier, Monsieur BRICAUD, lui fera parvenir un courrier lui demandant le remboursement des sommes perçues.

Bureau 13 avril 2002, Pages 4 et 5***Direction Technique Nationale***

Réunion le jeudi 11 avril avec tous les membres de la DTN dans le but de définir les missions de chacun et de mettre en place un système de fonctionnement et une organisation.

Mise en place de contrats d'objectifs avec chacun des cadres.

Organisation de la DTN :

Cricket :	Simon HEWITT, chargé du développement et du haut niveau
Softball :	Ghislaine ETHIER, responsable du pôle de Boulouris dès septembre Hervé DELHINGER, chargé du développement et de la structuration de la pratique sur le territoire national Et une 3 ^{ème} personne chargée du fonctionnement au quotidien du pôle.
Baseball :	réunion le 15 mai après la signature de la convention d'objectifs Sylvain VIREY, chargé du pôle de Rouen + responsable équipe de France Cadet Christian BLACHER, chargé du pôle de Lunéville Guillaume COSTE, chargé de l'ensemble des équipes de France
Activité transversale	Philippe DENIS, chargé de la structuration des clubs avec la notion de centres d'entraînement Et une autre personne (en cours de recrutement) chargée du développement et de la formation

CD 2 juin 2002, Page 4***3 Identité Baseball***

Réflexions d'ordre général :

Serge BASTIEN tient à souligner le fait que lors des sélections des équipes nationales (tous sports confondus), il faut s'assurer que les athlètes sélectionnés aient une licence et une pratique sportive dans la catégorie en question.

3 France Softball

Réflexions d'ordre général :

Il est demandé que pour toutes les sélections nationales, le Président de la Fédération, le DTN et le Président de l'entité soient avertis avant la diffusion des listes.

De plus, une communication de ces listes doit être faite à l'ensemble des clubs (possibilité de constituer des dossiers d'aide financière).

Lors du déplacement des cadres nationaux dans les régions, il serait souhaitable d'avertir les Présidents des organes décentralisés dans le but de constituer un tissu de contacts et de relations.

CD 2 juin 2002, Pages 5 et 6

➤ Direction Technique Nationale

Pour les trois prochaines années, les orientations à prendre ne sont pas négligeables et cela doit s'accompagner d'une prise de conscience des élus. Ce n'est pas un projet de la DTN mais c'est un projet fédéral.

3 Présentation de la convention d'objectifs par Frédéric DELANNOY, DTN.

La convention d'objectifs a été signée le 28 mai avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Celle-ci avait été pensée autour du projet olympique mais la fédération n'a pas les moyens pour réaliser ce projet en l'état. La qualification olympique est toujours d'actualité mais avec des moyens financiers revus à la baisse (100 000 euros en 2002 au lieu d'1 million de francs pour 2002 et 2003).

Malgré tout, la convention d'objectifs a été augmentée de 8 % sur le noyau dur (moyenne nationale : + 3 %)

Il faut souligner une augmentation de 30 % du D.A.S. et une diminution de 10 % de la performance, avec un effort sur les catégories jeunes (cadet et junior) et une baisse globale sur la catégorie senior, qui s'explique par le versement d'une importante subvention exceptionnelle en 2001 pour l'organisation du Championnat du Monde et du Championnat d'Europe Senior. Globalement la demande de la Fédération concernant la performance a été satisfaite dans une proportion de plus de 80 %.

Le travail effectué par la commission médicale a été très apprécié au Ministère et ainsi le montant accordé au médical l'année dernière a été reporté pour cette année, malgré les difficultés à justifier sa bonne utilisation dans le passé.

La convention d'objectifs devrait être pluriannuelle pour 2003 et 2004.

Le Président Eric Pierre DUFOUR souligne l'importance de l'année 2002 qui est une année test. D'où l'importance d'une organisation financière afin de pouvoir justifier pour la première fois auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports la bonne utilisation des sommes allouées.

Il y a 3 points importants dans la convention d'objectif de la fédération : le site de Roissy, la formation des cadres et le fait d'avoir 3 entités au sein d'une même fédération.

Le Ministère a souhaité signaler que l'augmentation de la convention d'objectifs est une des résultantes du travail de restructuration entreprise par les élus de la Fédération.

3 Organisation de la Direction Technique Nationale

Softball :

- Ghislaine ETHIER, DTN adjoint Softball et responsable du pôle de Boulouris dès septembre
- Hervé DELHINGER sera recruté, à partir du 1^{er} juillet, sur un contrat fédéral financé par la convention d'objectifs. L'objectif est de lui donner la possibilité de préparer et réussir le concours au professorat de sport dans 18 mois. Il aura en charge le développement et la structuration de la pratique sur le territoire national.
- Un autre recrutement est prévu. La personne aura en charge le fonctionnement au quotidien du pôle. Evelyne GOLE – HERMELIN a été contactée pour ce poste, il reste à finaliser le type de contrat.

Cricket :

- Simon HEWITT, chargé du développement et du haut niveau
- + 1 emploi jeune, chargé du technique et de l'administratif

Baseball :

- Sylvain VIREY, chargé du pôle de Rouen + responsable équipe de France Cadet
- Christian BLACHER, chargé du pôle de Lunéville
- Guillaume COSTE, chargé de l'ensemble des équipes de France et de la coordination du pôle France INSEP
- Gérardo LEROUX, chargé du pôle France et de l'équipe de France Junior (recruté à partir du 1^{er} juillet sur un contrat P.O)
- Andrew SALEE : suivi du pitching pour les joueurs de l'équipe de France (en équipe de France et en clubs) et formation des entraîneurs.

Activités transversales

- Philippe DENIS, chargé de la structuration et développement des compétitions et du centre nationale de Roissy.
- Eric ELSENSOHN, recruté à partir du 1^{er} septembre, chargé de la formation.

Le DTN, Frédéric DELANNOY, tient à préciser le rôle de la Direction Technique Nationale :
Etre à la disposition, aide technique sur les projets, apport de la connaissance et des ressources.
Ce travail ne peut pas se faire sans la sollicitation des clubs et des organes décentralisés de la fédération.

Les moyens existent, maintenant il faut se donner le temps et les chances pour y arriver.

Vote sur le principe du processus de labellisation des centres d'entraînement: *2 voix contre et 9 voix pour* (2 personnes s'étant absentes lors de ce vote)

L'objectif pour la DTN est d'avoir des équipes nationales compétitives sur le plan international. Pour y parvenir, nécessité d'augmenter les moyens → axe fort du travail mené par la DTN.

La stratégie actuelle est de permettre aux joueurs français de pratiquer leur sport au sein de pays évoluant au meilleur niveau et à terme être assez performant pour les garder en France.

Philippe DENIS précise sa mission au sein de la DTN sur une activité transversale.

C'est plus un travail sur la forme que sur fond. Trois domaines d'actions :

- organisation et labellisation des compétitions (cahier des charges)
- aire de jeu : projet, budgétisation, financement, avec comme priorité le projet de Roissy
- communication : utilisation de l'image, marketing ..

Travail en collaboration avec les commissions et les comités nationaux.

De même, Guillaume COSTE informe du travail réalisé sur le projet de qualification aux jeux olympiques. L'objectif est de mettre en place l'équipe d'encadrement et un groupe pour travailler jusqu'en juillet 2003. Prise de conscience de la nécessité de trouver des moyens de financement extérieurs.

La question est posée sur les moyens de détection et de sélection pour l'équipe de France Universitaire qui participera aux championnats du monde. Guillaume COSTE informe que pour l'instant rien n'a été décidé. Les matchs de championnat seront pris en compte et les joueurs sélectionnés ne seront pas forcément des joueurs de l'équipe de France. L'objectif est de préparer l'équipe de France constituée de nombreux étudiants compléter par les meilleurs étudiants (bac en 2001 ou diplôme universitaire obtenu en 2001 ou 2002).

Bureau 24 août 2002, Page 2

5 – Fonctionnement Comité Directeur / Direction Technique Nationale

A la vue des événements, du fonctionnement de nos équipes nationales et leurs environnements un débat important est engagé entre les membres du bureau et le DTN. Certains dysfonctionnements ont pu être constatés lors de la préparation et déroulement du tournoi de REGESBURG et du championnat du Monde Universitaire.

Il est décidé de se rappeler sur ces dysfonctionnements afin de préparer plus sereinement les grands événements de l'été 2003.

Il sera donc fait un rapport servant de base de réflexion à la définition du rôle de chacun (chef de délégation, logisticien, manager, coachs, joueurs) au sein des délégations des Equipes de France avant, pendant et après les événements sportifs.

Les conclusions élaborées entre la DTN et les Elus en charge des questions des équipes nationales seront synthétisées dans un document présenté au comité directeur.

10 - Divers

La Présidente de France Softball soulève le problème relationnel entre elle et un de ses cadres. Le Président relate le fait que plusieurs cadres ont tendance à ce comporter comme des élus. Le DTN intervient pour relativiser les événements. Il est conclu qu'il faut bien définir les rôles de chacun afin que nous puissions fonctionner de façon optimum.

CD 5 octobre 2002, Pages 3, 7 et 8

3 Baseball

* cadets : 5^{ème} place aux championnats d'Europe

Beaucoup de progrès et bon travail effectué par l'équipe technique.

* Equipe de France Universitaire (composée principalement de l'équipe de France senior + quelques autres éléments) : dernier des championnats du monde.

Emmanuel DUBAUT fait remarquer que certains agissements de joueurs de l'Equipe de France portaient atteinte à l'image de cette équipe.

Malgré cette dernière place, amélioration du niveau de jeu.

Monsieur Emmanuel DUBAUT, qui était présent sur la compétition (sans aucune mission fédérale), tient à souligner qu'il a constaté un problème de managéral. En effet, 8 coachs accompagnaient cette équipe de France alors que les autres équipes n'avaient qu'un encadrement de 3 à 4 personnes. De plus, il a pu constater des problèmes aussi bien pendant les entraînements que lors des matchs.

Sur ces remarques, le Directeur Technique National, Frédéric DELANNOY, tient à expliquer sa démarche. La F.S.U autorisait jusqu'à 8 personnes au niveau de l'encadrement et donc il voulait profiter de cette opportunité pour enrichir l'expérience de l'encadrement. Par contre, concernant la venue d'un coach, il est clair que les objectifs fixés n'ont pas été atteints et qu'il faudra en tirer les conséquences.

Le Directeur Technique National rappelle le champ d'actions de la direction technique nationale. Le travail technique quotidien est du ressort de la DTN. Le mode de fonctionnement est réalisé par rapport à des objectifs et l'évaluation portera sur les objectifs et non sur le quotidien.

3 Softball

* Junior Féminin : 10^{ème} place au championnat d'Europe

Enorme différence entre 2000 et 2002 au niveau technique pour les premières équipes.

L'encadrement était composé en plus de Ghislaine ETHIER (cadre technique), de 2 entraîneurs bénévoles, d'un logisticien, d'un médecin, d'un kiné et d'un élu.

* Cadet Féminin : dernière place du championnat d'Europe (7^{ème})

2 journées de préparation avant la compétition + Stage franco-allemand.

Encadrement composé d'un entraîneur, d'un bénévole, d'un kiné et d'un élu

Monsieur Serge BASTIEN demande une nouvelle fois que lors des détections faites dans les régions ou des déplacements des cadres techniques, les présidents de ligue soient tenus informés et puissent éventuellement être présents.

Coupe des coupes Féminin B : BAT (Paris) 4^{ème}

3 Cricket

* Championnat d'Europe Senior en Irlande : 4^{ème} place. Championnat correct

* Championnat d'Europe – 17 ans B : 2^{ème} place.

* Championnat d'Europe – 13 ans B : dernière place (6^{ème})

➤ Direction Technique Nationale

* **Pôle France** Le Directeur Technique National, Frédéric DELANNOY, confirme l'ouverture des 2 pôles espoirs, à Lunéville pour le Baseball et à Boulouris pour le Softball. Chaque pôle compte actuellement 5 athlètes.

*** INSEP**

Au niveau de l'INSEP, la rentrée scolaire s'est déroulée, le 2 septembre, le même jour qu'un conseil de discipline pour un joueur de baseball contrôlé positif.

Meilleure image de l'équipe de l'INSEP par rapport à la structure même.

Un membre du Comité Directeur tient à souligner qu'un joueur de son club, faisant partie de l'INSEP, a été contacté par un cadre fédéral pour aller jouer avec le club de Savigny sur Orge, dans le but d'intégrer plus facilement l'équipe de France.

Le Directeur Technique National tient à préciser qu'il faut essayer de faire évoluer les meilleurs joueurs français au meilleur niveau et avec le plus grand nombre de matchs. Toutefois, le libre choix de son club par le joueur, reste un principe qui doit être réaffirmé.

*** Fonctionnement**

Des lettres de missions ont été données à l'ensemble des cadres de la direction technique nationale.

- Senior Baseball : 4 personnes

Guillaume COSTE, Brad DOSS, Andrew SALLEE, Pierre VEILLOT

- Junior Baseball / INSEP: Gérardo LEROUX

- Cadet Baseball / Pôle de Rouen : Sylvain VIREY

- Minime Baseball + formation : Eric DEDIEU. Travail effectué au niveau des ligues. Pas d'équipe de France

- Pôle de Lunéville : Christian BLACHER

- DTN adjoint Softball et pôle Boulouris : Ghislaine ETHIER
- Responsable des manifestations et du développement des pratiques softball: Hervé DEHLINGER
- DTN adjoint Cricket : Simon HEWITT
- Formation et Développement : Eric ELSENSOHN
- Chargé du développement des compétitions et de la mise en place du centre national de Roissy : Philippe DENIS

Bureau 25 janvier 2003, Page 1

Coaches convention de San Diego du 1^{er} au 6 janvier 2003 ; de nombreux contacts dont :

Société RINGOR, Fabricant de chaussures de baseball, intéressée pour être sponsor des Equipes de France Baseball et Softball.
Sélection américaine intéressée pour venir à l'Open de France 2003.
Baseball Québec, intéressé par une étroite collaboration.
Baseball USA, intéressé par la participation de l'Equipe Nationale USA à l'Open de France 2004.
Travel Tours, sociétés de voyages sport et culture, intéressés par le Centre National de Roissy et des rencontres en France.

Informations Sportives

L'Opening day aura bien lieu à Paris-Pershing les 29-30 mars 2003 opposant SAVIGNY et PUC. Quelques 800 personnes sont attendues le samedi, Groupe GPA et jeunes défavorisés. Yoan COUVANT est la personne ressource sur l'Opening Day.

Un groupe de communication s'est mis en place sous la responsabilité du Président ; DUMONT, DUSSART, MINEO et CALLAWAERT.

Cas SAVIGNY, la Fédération a appuyé le club de Savigny auprès des pouvoirs publics notamment dans le cas de ses demandes de subvention.

Recommandations du Ministère quant aux déplacements des Equipes de France à l'Etranger. La France est à un niveau 5 de sécurité d'où la nécessité de contacter la Préfecture pour signaler tout déplacement à l'étranger ainsi que l'ambassade du pays de destination.
La sortie des athlètes en tenue est proscrite. Ces recommandations vont de même pour les clubs français voulant se déplacer à l'étranger.

CD 26 janvier 2003, Page 6

➤ DTN

Problème au pôle de Lunéville, avec que 2 joueurs qui se sont fait prendre entrain de fumer du cannabis.

Frédéric DELANNOY, Directeur Technique National, regrette les problèmes de communication qui existent entre certains membres du Comité Directeur et LA DTN. Il rappelle que le rôle de la DTN est de déterminer et mettre en œuvre les contenus techniques. Il souhaite que l'ensemble des élus qui ont

des questions d'ordre techniques passe dans un premier temps par lui afin qu'il puisse par la suite redescendre l'information au niveau des cadres techniques.

Par rapport à l'ordre du jour conséquent de ce Comité Directeur, le DTN souhaite pouvoir clarifier la situation lors du prochain Comité Directeur. « Comment le Comité Directeur perçoit la DTN et comment souhaite t-il travailler avec ? »

CD 23 février 2003, Page 2

Eric Pierre DUFOUR signale les difficultés rencontrées avec le Cadre Technique Softball car les souhaits émis à la fois par le Conseil Exécutif de France Softball et par le Président de la FFBSO ne sont pas suivis par ce cadre.

Le Président indique la demande du bureau fédéral au Directeur Technique National de mettre de l'ordre en soulignant que l'affectif ne doit pas rentrer en compte lors des sélections en équipe de France.

M. Serge Bastien demande au président d'être un peu plus précis sur les difficultés rencontrées avec ce cadre, Eric Pierre DUFOUR relate le cas d'une lanceuse franco-américaine qui souhaite venir en France afin de passer des tests d'évaluation en vue d'une éventuelle sélection en équipe de France, le Cadre Technique Softball s'y refuse. Le président estime que la fédération doit avoir une démarche similaire en baseball et au Softball concernant des joueurs ayant une double nationalité : un test d'évaluation tout en indiquant que l'objectif du Softball est d'accéder en groupe A.

Autre malaise : la présence de deux cadres extérieurs lors d'un stage de préparation de l'équipe de France, le Président n'a pas été informé.

Question au Directeur Technique National : « Peut-on accepter cela ? »

Réponse de Frédéric DELANNOY : « Ce n'est pas acceptable que les élus ne soient pas au courant des cadres extérieurs. »

Serge BASTIEN signale que le problème de communication est récurrent et qu'il convient de tirer le bilan lors de l'assemblée générale de France Softball à savoir si les objectifs ont été atteints.

André Parker soulève l'objectivité réelle quand bien même la jeune joueuse subirait un test d'évaluation.

Bureau 15 mars 2003, Pages 1,3,5 et 7

**** Convention d'Objectifs***

La Convention d'objectifs a été déposée dans la semaine au Ministère des Sports. La demande est actuellement à l'étude et sera vraisemblablement accordée au mois d'avril. En accord avec la DTN, la demande a été augmentée pour le Haut Niveau et légèrement diminuée pour le DAS mais dans des proportions moindres que prévues.

**** Balles (Page 3)***

→ Le Président explique qu'une erreur a été commise dans le courrier envoyé aux clubs. Le terme « exclusif » étant inapproprié.

Le Président rappelle que la Fédération peut uniquement recommander des balles correspondant à des critères techniques précis.

La société BARNETT s'est montrée menaçante envers la Fédération. Cette attitude est « regrettable » selon le Président de la FFBSO.

Afin de remédier à cette erreur de sémantique, la FFBSA a décidé de procéder à un nouvel appel d'offres pour des caractéristiques très précises. Un nouveau courrier sera donc envoyé aux clubs et il sera procédé à un erratum au cours de l'Assemblée Générale.

La FFBSA ne centralisera pas les commandes de balles autres que Diamond D1 pro.

→ Le Directeur Technique National rappelle que le choix du marché a été effectué par le Comité Directeur en date du 13/12/2002 et s'étonne de la tardiveté de réaction des fabricants.

→ Le DTN et le Secrétaire Général sont allés en Hollande pour visiter les futurs locaux de l'Equipe de France et à cette occasion ont passé commande de 1200 douzaines de balles à SSK Europe.

400 douzaines de balles ont déjà été commandées par les clubs. Le Président tient à remercier à ce propos les clubs français les plus importants en effectif.

→ L'appel d'offres pour les balles sera renouvelé dès juin pour la saison 2004 ;

Direction Technique Nationale : (Page 5)

Le Directeur Technique National présente sa demande de Convention d'Objectifs 2003 au Ministère. Le nombre de compétitions est important pour 2003 notamment les déplacements à l'étranger.

Une augmentation de plus de 40% en moyenne par rapport à 2002 a été effectuée, notamment plus de 65% pour le Haut Niveau.

Sur le D.A.S., le DTN prévient que toute la demande ne sera pas satisfaite compte tenu de la politique actuelle du Ministère des Sports.

Le Président DUFOUR rappelle qu'au cours des Etats Généraux du Sport, le Président du CNOSF a mis le point sur le rééquilibrage entre les Fédérations. C'est un argument à avancer lors de la négociation de la CO.

Compte tenu des restrictions à prévoir, il faut faire un choix (politique) entre soit la réduction de l'ensemble des actions d'un pourcentage égal à la somme non obtenue sachant que certaines actions ne peuvent pas être beaucoup réduites; soit suppression de préparations ou de certaines actions, mais en baseball notamment, ce sont des compétitions alors qu'en Softball ce ne sont que des regroupements mais peu coûteux.

Cette décision appartient au Comité Directeur.

Vote du Bureau : Pour conserver les objectifs en diminuant certaines actions.

Le DTN présente un document du Ministère sur les modalités de sélection des athlètes pour les JO. UN point est effectué sur toutes les possibilités offertes aux DTN en la matière.

@ Questions Diverses : (Page 7)

Alain MARCHI souhaite savoir quelles actions vont être sacrifiées ou tranchées en cas de diminution de la CO ; quels événements vont subir une coupe sombre ?

Le DTN rappelle qu'il faut estimer auparavant les besoins, les projets, les objectifs, en accord avec le Président de la FFBSA et les Présidents des 3 entités.

Néanmoins le DTN explique qu'en Baseball les marges sont limitées car toutes les compétitions sont majeures et décisives ; le Président explique qu'en cadets il y aura 2 ou 3 actions au lieu de 4.

En Softball les compétitions senior garçons seront sacrifiés et certains regroupements raccourcis ou délocalisés. En Cricket les coupes financières ne servent pas à grand chose compte tenu du peu de fond que cela représente.

CD 16 mars 2003, Pages 2 et 3

Balles

Le Président rappelle qu'un appel d'offres a été effectué auprès de divers fournisseurs et qu'après résultat c'est « Diamond Europe » qui propose le meilleur prix, c'est pour cela que la Fédération a fait un courrier officiel pour proposer ces balles.

Il y a eu une erreur de syntaxe dans le courrier dans la formule « seule balle homologuée du championnat ». Un nouveau courrier sera proposé aux clubs au cours de l'AG pour officialiser une norme de balle.

Le Président souligne l'attitude désagréable de la société BARNETT et précise que la Fédération ne centralisera pas les commandes pour les balles autres que Diamond.

Enfin, le Président précise que le traitement des commandes sera effectué en priorité pour les clubs de N1 et Elite.

➤Convention d'Objectifs

Il est prévu que la CO soit versée fin Mars ou début Avril. Une augmentation supérieure à 5% est prévisible mais la totalité de la demande ne sera pas satisfaite.

Une présentation rapide est effectuée par le DTN sur la demande de CO. Il explique que des coupes devront être effectuées sur différentes épreuves ; le Bureau Fédéral et le Président sont d'accord sur ces coupes à effectuer. Il faudra établir des priorités en accord avec les membres de la DTN et du Comité Directeur.

DAS : Hausse de la demande. Actions majeures :

- Développement et Formation.
- Ouverture aux nouveaux publics.
- Etudes liées au fonctionnement du centre national.

Mode de Sélection des Athlètes pour les JO : le DTN expose les différentes possibilités de sélection et soumet au Comité Directeur la méthode de sélection définie par le DTN en accord avec ses cadres.

Vote à l'unanimité.

Serge BASTIEN déplore l'absence de moyens financiers en Haut Niveau sur les cadets et minimes. Le Président se dit en attente d'un projet concret et que par ailleurs 4 regroupements ont été prévus. Cependant, l'invitation à la Coupe du Monde à Taiwan a été refusée car cela représentait un coût trop important pour la Fédération.

Enfin le DTN confirme la démission de Eric DEDIEU et informe qu'il a effectué une proposition à Serge BASTIEN. Ce dernier a demandé un délai de réflexion.

Intervention de G.MOULIN qui émet le souhait que les clubs soient mieux informés quand certains de leurs joueurs sont sélectionnés ou présélectionnés en EDF. Le Président et le DTN soulignent néanmoins l'effort fait ces derniers temps et notent une nette amélioration.

E.DUBAUT demande à ce que les clubs soient informés des possibles regroupement et des candidatures à poser pour les futurs stages.

AG 16 mars 2003, Pages 1,3 et 4

Est notamment évoqué le problème de la commande de balles.

Le Président rappelle que le Comité Directeur a procédé à un appel d'offres auprès de 6 sociétés en Janvier 2003.

Le quiproquo qui suit est lié à une erreur de sémantique dans le courrier faisant état du résultat de l'appel d'offres : la balle Diamond D1 Pro n'est pas la seule officialisée par la FFBSA mais elle est recommandée compte tenu de son excellent rapport « qualité prix ».

Le Secrétaire Général remet à tous les clubs un nouveau courrier faisant état des 7 balles officialisées par la FFBSA pour le championnat N1 et Elite.

Le Président présente ses excuses pour ce malentendu et émet le souhait qu'à l'avenir la discussion soit préférée à l'échange d'insultes comme ce fut le cas sur le forum.

Rappel de l'état des conventions avec le milieu scolaire : (Page 3)

- UNSS ; Une équipe de l'UNSS a été conviée à participer à la « Little League » en Pologne
- USEP (à l'étude)
- FFSU (il faut étudier les équipes engagées)

RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Page 4)

Rapport Identique à celui fourni en pièce jointe.

En Baseball, les évènements majeurs ont incontestablement été le Championnat d'Europe cadets et le Championnat du Monde Universitaire dont l'objectif a été d'aguerrir les futurs joueurs de l'équipe de France.

Le DTN souligne l'arrivée de Brad DOSS, de Gerardo LEROUX et de Pierre VEILLOT ce qui signifie que les moyens ont été renforcés autour de G.COSTE et de A. SALLEE. Il a été mis en place une stratégie d'un suivi individualisé des joueurs.

En Softball, Les Championnats d'Europe Cadets et Juniors ont été préparé dans des conditions difficiles ce qui explique en partie les résultats inférieurs aux espoirs fournis en début d'année. L'explication de ces résultats réside essentiellement dans une question de moyens.

En Cricket, les résultats obtenus sont satisfaisants.

Dopage : les problèmes de dopage connus cette année ont tous concerné le cannabis. Appel à la vigilance des Ligue surtout auprès des jeunes en pôle. Le Président rappelle qu'Eric DUFOUR a pris en charge la commission médicale et que la commission dopage va connaître sa première réunion prochainement.

Bureau 21 juin 2003, Page 3**** Nouvelle-Calédonie***

Envoi d'un cadre en Nouvelle-Calédonie, Monsieur Martin PICARD. Entrevue avec Monsieur DANGIO, représentant de la Ligue de Nouvelle-Calédonie.

CD 22 juin 2003, Pages 7 et 8

Si les objectifs sportifs au niveau européen en baseball et Softball ne sont pas tenus, quelles seront les orientations politiques pour 2004 / 2008.

Il existe un problème de contrainte au niveau des filières, car il est impossible d'avoir un jeune de moins de 14 ans dans une filière.

Aujourd'hui problème rencontré en amont dans les pôles. Le pôle de Lunéville est mis en sommeil à partir de septembre 2003 et sur les 20 places disponibles au pôle de Rouen, seules 12 sont occupées.

Faut-il raisonner à 2 ans ou à 4 ans. La conséquence immédiate est de savoir si il faut investir ou non sur les catégories jeunes.

➤ *Les jeunes :*

« Les jeunes » doivent être un axe fort de la fédération sur les 2 prochaines années.

Le Ministère des Sports n'est pas intéressé par cette catégorie d'âge. En effet, l'équipe de France minime n'est pas financée par le Ministère des Sports. C'est donc à la fédération de proposer un projet à long terme et de travailler dans les régions, les départements et les clubs pour aller chercher le financement.

Serge BASTIEN, Président de la commission jeunes, travaille actuellement seul et se retrouve confronté à certains refus au niveau des ligues qui empêchent les clubs de leur région à participer aux championnats.

Avancée sur le travail de réflexion portant sur les différentes formes des compétitions. Il faut mettre en place un cadre suffisamment large pour coller à la réalité du terrain.

Il existe des ouvertures au niveau du scolaire qu'il faut exploiter au maximum.

Les ligues vont être sollicitées pour essayer de constituer un groupe de travail.

Lors des Inter ligues de baseball en Haute-Normandie, une convocation sera adressée aux Présidents de Ligues.

Une ébauche du « projet jeune » sera présentée lors du prochain Comité Directeur.

Vote à l'unanimité sur l'axe d'orientation présenté par la commission jeune.

Le DTN, Frédéric DELANNOY, précise qu'un travail important est fait au niveau de l'UNSS. L'idée serait de permettre, à tous les licenciés UNSS, de pouvoir jouer, sous couvert d'une dérogation, des matchs amicaux et des tournois.

➤ *Evènements sportifs :**** *Opening day :***

Réussite au niveau médiatique.

Le principal point négatif est au niveau financier car mauvaise recette de la boutique et de la buvette.

D'autre part, la compagnie d'assurance GPA est intéressée pour prendre en charge cette compétition dès l'année prochaine.

*** *Challenge de France :***

Reconnaissance du travail effectué par le comité d'organisation.

Au niveau du bilan financier, il reste 2% des factures (soit environ 800 euros) pour lesquelles il manque des justificatifs.

*** *Open de France* :**

L'objectif est de faire de cet événement un tournoi de niveau international afin qu'il entre dans le programme de préparation de l'équipe de France.

L'idée serait de pouvoir inviter des équipes mondiales de haut niveau.

Le plateau, pour cette année, est constitué de 2 équipes américaines, 2 équipes de France et une équipe des étrangers de France. La MLBI a mis le road show à disposition de la fédération.

Bureau 29 août 2003, Pages 1 et 2

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, précise que ce bureau est réuni, suite aux décisions du Comité Directeur du 22 juin 03, afin de prendre des orientations consécutives aux résultats sportifs 2003.

➤ ***Restructuration staffs équipes de France***

4 cadres sont remis en cause sur le poste qu'ils occupent :

- Ghislaine ETHIER : l'objectif qui était la montée dans le groupe A n'étant pas atteint, ses nouvelles fonctions devraient s'orienter vers le développement et le pôle de Boulouris. Le Président, Eric Pierre DUFOUR tient à souligner l'honnêteté professionnelle de Madame ETHIER qui a assumé les résultats sportifs de l'équipe de France Softball Senior Féminin.
- Simon HEWIT : suite à certains problèmes de comportement lors du déplacement de l'équipe de France Junior au Maroc, il a été demandé au Directeur Technique National de pourvoir à son remplacement.
- Gérardo LEROUX : son cas sera à réétudier, sachant que le travail effectué sur le pôle de l'INSEP n'est pas remis en cause.
- Guillaume COSTE : l'objectif qui était la qualification au championnat du monde n'étant pas atteint. Le travail fait sur le développement n'est pas remis en cause mais uniquement la fonction de manager de l'équipe de France Baseball.

Des contacts ont été pris auprès de Monsieur Yann JORDAN, qui n'est pas disponible pour la fin d'année mais qui serait intéressé pour travailler sur un plan de développement sur 4 à 5 ans.

Monsieur Andrew SALLE est proposé au poste de manager l'équipe de France pour les championnats du monde à Cuba. L'équipe sera constituée de Messieurs Pierre VEILLOT, Stéphane DUMONT et Jacène BENHAMIDA.

Un projet sur les 4 prochaines années sera demandé et proposé au Comité Directeur en début d'année 2004.

Le Bureau donne son accord pour valider les choix concernant l'équipe de France Senior Baseball.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR veut faire prendre conscience que les différents résultats sportifs des équipes de France ont une incidence directe sur les subventions que la fédération perçoit du Ministère des Sports.

Il faut prévoir une perte d'environ 20 % sur le haut niveau baseball.

Il tient à remercier Monsieur Jean-Marie MEURANT pour son investissement au niveau du baseball, pour le travail réalisé et pour les différents contacts pris.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR insiste sur le fait que le Bureau Fédéral doit être un organe fort de la Fédération ; qu'il a des choix à faire et des décisions à prendre.

Le Trésorier, Patrick BRICAUD, précise que chaque membre du Comité Directeur doit prendre en charge des dossiers et avoir des responsabilités. Il faut plus d'implication de la part des élus. De plus,

il souhaite que chaque cadre technique ait une lettre de mission signée par les différentes parties avec les objectifs clairement identifiés.

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 7, 9 et 12

➤ *Comptabilité*

Présentation du budget arrêté à fin août, par le Trésorier Patrick BRICAUD, qui tient à préciser que la principale ressource financière pour la fédération est les licences. Or le budget prévisionnel 2003 avait été établi sur une base de 9 000. Les licences effectives 2003 sont de 8 000 soit un manque à gagner de 24 400 euros .

La situation est équilibrée malgré le peu de licences. Les dépenses sont vraiment gérées et les lignes budgétaires respectées.

Le Directeur Technique National souligne l'importance de la situation financière de la Fédération. Il rappelle qu'il avait été demandé par le Ministère des Sports une reconstruction des fonds propres. Il demande qu'il y ait plus de mobilisation et une prise de conscience de la part des membres du Comité Directeur sur la recherche de financement, car aujourd'hui c'est la vie de la fédération.

Certains domaines devraient permettre de générer des produits financiers tels que, la formation et la gestion des championnats.

➤ *Direction Technique Nationale (Page 9)*

Demande du Ministère des Sports de programmer les évènements sportifs internationaux 2004 / 2012. Thème de réflexion pour le prochain Comité Directeur.

Le Directeur Technique National, Frédéric DELANNOY, tient à préciser que dans l'éventualité de son départ de la Fédération pour un autre poste au sein du Ministère des Sports, il a demandé à Philippe DENIS de prendre la fonction d'adjoint au DTN afin de le tenir informé des affaires courantes. En attente de sa réponse.

Andrew SALLEE sera missionné comme manager de l'équipe de France baseball senior du 1^{er} septembre au 30 octobre 2003. Un projet baseball devra être proposé après la constitution du comité national baseball.

Travail important réalisé auprès de l'UNSS et l'USEP qui est très intéressé pour travailler avec la Fédération sur un programme de développement

- *Avances sur frais (Page 12)*

Le Comité Directeur décide d'accorder des avances permanentes de frais, présentées par le Directeur Technique National, pour les nombreux frais engagés dans le cadre de leurs fonctions, aux personnes suivantes :

- Frédéric DELANNOY, Directeur Technique National, pour un montant de 762 euros
- Philippe DENIS, CTN chargé de la structuration et du développement des compétitions, pour un montant de 457.35 euros
- Ghislaine ETHIER, DTN Adjointe, responsable du pôle France de Boulouris, pour un montant de 762.25
- Guillaume COSTE, Directeur des Equipes de France Baseball, coordonnateur du pôle France INSEP, pour un montant de 609.80 euros
- Gérardo LEROUX, responsable du pôle France del'INSEP et de l'équipe de France Junior, pour un montant de 500 euros
- Pierre VEILLOT, préparateur physique, pour un montant de 400 euros

- Christian BLACHER, responsable du pôle de luneville, pour un montant de 457.35 euros
- Eric ELSENSOHN, CTN en charge de la formation et du développement, pour un montant de 400 euros

Bureau 22 novembre 2003, Page 2

**** Informations générales***

- Lors de la réunion des Présidents de Ligues et Comités Départementaux, la Ligue Ile de France a souhaité que le championnat jeune soit « reformaté », c'est à dire que les dates de championnat correspondent à l'année scolaire et de plus souhaiterait que les Interligues se déroulent lors du week-end de l'Ascension dès 2005 .

Concernant la période des Interligues, le DTN, Frédéric DELANNOY intervient en signalant que le fait d'avoir des sélections en août permet d'avoir un processus de sélection plus long et donc un certain dynamisme d'équipe.

- La campagne publicitaire du CNOSF pour la saison à venir est « le sport c'est mieux en club ». La Fédération pourrait profiter de cette campagne pour communiquer sur ses disciplines.
- La ville de Paris candidate à l'organisation des J.O 2012, e Président de la Fédération va être convoqué prochainement pour le développement du dossier concernant nos sports.

CD 22 novembre 2003, Page 6

➤ Direction Technique Nationale:

Le DTN, Frédéric DELANNOY, demande au Comité Directeur de valider plusieurs conventions et contrats

Convention avec les Intervenants à l'INSEP:

La volonté de la Direction Technique Nationale est d'impliquer des futurs cadres potentiels dans des interventions auprès de l'équipe fédérale, ces intervenants sont pour la plupart des étudiants STAPS, la convention porte sur la prise en charge de leur frais de scolarité contre des interventions auprès de l'INSEP. Accord des personnes présentes.

Convention avec les intervenants dans les équipes de France:

Il convient de rémunérer ces intervenants mais dans un cadre légal. Accord des personnes présentes.

Renouvellement des contrats de DEHLINGER Hervé et VEILLOT Pierre, cadres de la DTN.

10 votants - 10 oui

Le DTN souhaite que le Comité Directeur nomme un élu référent pour l'équipe de France cadet baseball, un candidat, Serge BASTIEN.

Vote à bulletin secret. 10 votants - 9 oui - 1 blanc

CD 22 novembre 2003, Page 8

➤ Questions Diverses:

Monsieur MOULIN souhaite connaître les raisons de l'absence de la Direction Technique Nationale aux réunions qui se sont déroulées la semaine précédente, réunion des Ligues et CD et réunion des clubs élite et nationaux. Monsieur DELANNOY indique que c'est une volonté délibérée puisque la

DTN n'avait pas reçu une convocation officielle et qu'il s'agit d'un problème de fonctionnement interne.

Monsieur VIALE demande au Directeur Technique National ce qu'il en est de son départ de la fédération ; Monsieur DELANNOY indique que son départ n'est pas prévu dans l'immédiat.

Bureau 3 janvier 2004, Pages 1, 2 et 4

Un poste au professorat de sport a été ouvert en baseball pour la section 2004. Actuellement 3 personnes sont déjà candidates pour ce concours.

**** Finances***

En ce début d'année, la trésorerie de la Fédération est à son minimum.

Le DTN, Frédéric DELANNOY, a eu un entretien, courant décembre, au Ministère des Sports avec la responsable du bureau des fédérations, pour faire un point sur la convention d'objectifs 2003 et connaître leur position quant à la présentation du budget réalisé 2003.

A ce sujet, une note a été faite à la Directrice des sports. Le DTN est toujours dans l'attente de nouvelles à ce sujet.

Les Jeunes :

Projet prioritaire pour la Fédération.

La Direction Technique Nationale en collaboration avec la Commission Jeunes et la Commission Scolaire et Universitaire sont mandatées pour proposer au Comité Directeur du mois de juin un projet jeunes qui devra présenter plusieurs scénarii avec les avantages et les inconvénients de chacun

Le Directeur Technique National prend acte de cette demande mais tient à préciser qu'il faut budgéter cette action sur le prévisionnel 2004.

Le projet jeune devra être présenté dans sa globalité, à savoir :

- . Refonte et organisation des championnats
- . Développement de l'activité avec les différents types d'actions ; le coût financier des ces actions
- . les nouvelles pratiques.

L'idéal serait de parvenir à avoir un « référent jeunes » au niveau de chaque Ligue.

Bureau 28 février 2004, Page 2

**** Direction Technique Nationale***

Le Directeur Technique National, Frédéric DEALNNOY, quittera la Fédération au 15 mars 2004.

Il est par conséquent urgent de pouvoir à son remplacement pour de multiples raisons : dépôt de la convention d'objectifs 2004, assurer le fonctionnement et la coordination de la direction technique nationale, gestion des dossiers en cour, etc

Il semblerait que le Ministère des Sports soit favorable à un intérim jusqu'au mois du juin ou de septembre.

Actuellement deux personnes en interne (Philippe DENIS et Eric ELSSENSOHN) se sont positionnées pour être candidat.

Le Bureau Fédéral acte sur le fait qu'il est indispensable que le Ministère fasse un appel à candidature avec une ouverture de poste ; l'intérim n'étant pas envisageable pour le bon fonctionnement de la Fédération.

CD 29 février 2004, Page 4

➤ Direction Technique Nationale

Le Président de la Fédération informe de la décision du Directeur Technique National, Frédéric DELANNOY, de quitter la Fédération au 15 mars. Nécessité urgente de pourvoir au poste vacant.

Selon certaines sources d'information, le Ministère des Sports serait favorable à un intérim jusqu'au mois de septembre.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le fait qu'il souhaite que le Ministère fasse une ouverture du poste de Directeur Technique National

Deux personnes en interne sont candidats pour le poste de Directeur Technique National, Philippe DENIS et Eric ELSSENSOHN. Présentation de leurs projets.

Dans l'hypothèse qu'un de ces deux candidats devienne DTN, il n'y aurait pas de perte de poste. La Fédération aurait toujours les 9 postes de cadres d'état.

Bureau 20 mars 2004, Page 2

**** Actualité***

- GIP paris 2012

Plusieurs réunions se sont déroulées dans le cadre de la candidature de Paris pour l'organisation des J.O 2012 :

. Le Président de la FFSBC a rencontré les responsables de la ville de Colombes au sujet de la semaine olympique qui se déroulera du 19 au 27 juin 2004 ; ainsi que des infrastructures dans le cadre des J.O 2012.

. Le Président de la l'IBAF, Aldo NOTARI et le Président de la Fédération ont rencontré les dirigeants du GIP afin d'aborder avec eux la candidature de Paris à l'organisation des J.O et plus particulièrement la place du baseball au sein de cette candidature.

**** Direction Technique Nationale***

Le Ministère des Sports a demandé au DTN, Frédéric DELANNOY, d'assurer ses fonctions jusqu'au 30 juin 2004. Le DTN a demandé auprès du Ministère des Sports que le poste soit ouvert dès maintenant ; cette démarche est celle qui sera préconisée par les services administratifs du Ministère à Madame la Directrice des sports.

CD 20 mars 2004, Pages 2 et 5**** Direction Technique Nationale***

Le Ministère des Sports a demandé au DTN en fonction, Frédéric DELANNOY, d'assurer le suivi des affaires en cour jusqu'à la fin juin avec notamment l'établissement de la convention d'objectifs 2004 et l'évaluation de la filière de haut niveau.

Monsieur DELANNOY a eu un rendez-vous avec l'adjoint de la Directrice des sports afin de lui demander une ouverture du poste de DTN. Cette demande a été appuyée par les services administratifs du Ministère des Sports.

Le Président et le DTN ont un rendez-vous avec Madame la Directrice des Sports le 24 mars afin de faire un point sur le fonctionnement de la Fédération.

La Convention d'objectifs sera négociée en avril avec le Ministère des Sports. Le Président et le DTN étant tous les 2 présents lors de cette négociation.

**** Affaires courantes******Concours au professorat de sport***

Deux candidats (sur 4) sont admissibles pour la deuxième session qui se déroulera au mois de juin. Il s'agit de messieurs GODET et PROUST.

Au vu des notes obtenues à l'écrit ; il est envisageable que ce poste soit pourvu dès septembre.

Bureau 22 mai 2004, Page 3**** Directeur Technique National***

L'appel à candidature a été effectué par le Ministère des Sports. La date de clôture de dépôt des dossiers est fixée au 28 mai 04.

A priori, 4 personnes seraient candidates (2 internes et 2 externes). Une fois que les candidatures seront rendues officielles, ils sera demandé aux candidats externes de venir présenter leur projet lors du Comité Directeur du 12 juin 04.

Le poste de Directeur Technique National sera pourvu au 1^{er} juillet 2004.

CD 12 juin 2004, Page 6**** Direction Technique Nationale***

Le Président de la FFBSA a tenu à remercier Monsieur Frédéric DELANNOY pour les fonctions qu'il a occupé durant 2 ans en qualité de Directeur Technique National.

Bureau 28 août 2004, page 3**** Direction Technique Nationale***

Le Ministère des Sports a missionné Monsieur Alain MOUCHEL, Directeur de la Préparation Olympique, pour réaliser un audit de la Direction Technique Nationale
Dans ce cadre, de nombreux entretiens sont prévus avec les cadres de la Fédérations et les élus.

Monsieur MOUCHEL a un mandat de six mois, à compter du 1^{er} juillet 2004, pour réorganiser la Direction Technique Nationale et nommer un nouveau DTN. Il souhaiterait trouver une solution pour début octobre.

Dans le cadre de cette réorganisation de la DTN, Monsieur MOUCHEL reste dans l'attente, de la part de la Fédération, d'un plan de développement.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, a rencontré à plusieurs reprises les responsables de la Préparation Olympique ; il en ressort :

- une certaine démotivation des cadres techniques
- concernant le haut niveau, la Fédération va devoir faire des choix
- concernant les pôles, les objectifs et les contenus seront à redéfinir
- les deux contrats « plan sport emploi » (VEILLOT et DEHLINGER) ne pourront pas être renouvelés

Malgré tout, la nomination d'un Directeur Technique National est urgente dans l'objectif de préparer les Championnats d'Europe Senior de Baseball et de Softball 2005. La Préparation Olympique a été tenue informée des prochaines échéances sportives.

Fabien PROUST, lauréat du concours au professorat de sport, rejoindra la DTN au 1^{er} septembre 2004. De ce fait, il devra démissionner de son mandat au sein du Comité Directeur.

Comité Directeur des 9 et 10 octobre 2004, page 4 :

Little League :

Faute d'interligues baseball 2004, seront invités à participer au tournoi little league 2005, les champions de France des catégories Minime, Cadet et Junior.

Vote : pour 11 / abstention : 1

Comité Directeur du 11 novembre 2004, page 1 :

Réunion annuelle MLB :

Le Président de la Fédération accompagné de Monsieur Philippe DENIS, coordinateur de la DTN, se sont rendus à la réunion annuelle de la MLB courant octobre.

Une première réunion a eu lieu avec Paul Archey. Certains points forts en ressortent :

- volonté de la MLBI d'organiser des rencontres pro, certainement en Mars 2005 en Grèce
- un relatif constat d'échec sur l'investissement financier de la MLBI sur ces dix dernières années en Europe, et donc une nouvelle réflexion est étudiée pour les dix prochaines années avec de nouvelles orientations. A cette occasion, la France propose une idée concernant les relations entre les différents pôles en Europe. La MLBI intéressée par ce projet souhaite un développement plus en profondeur et retient l'idée comme envisageable.
- Certaines difficultés de fonctionnement avec l'Europe, principalement liées à la communication

Une deuxième réunion s'est déroulée à Boston avec Mr Pierce, concernant le développement en Europe, et plus particulièrement la France.

- Possibilité d'une mise à disposition permanente d'un road show pour la France,

- Possibilité de participation de la MLBI dans les actions menées avec les instances scolaires et d'utiliser leurs produits (Hit and Run, etc.)

Possibilité d'utiliser l'image de la MLBI dans notre communication en échange d'aide et de participation à la réalisation de support communication

GIP 2012 :

La Fédération poursuit sa collaboration avec le GIP dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympique en 2012.

La FFBSO soutient la ville de Colombes pour mettre en place une campagne de promotion autour de cette candidature. Le lancement officiel de cette campagne est fixé le lundi 6 décembre.

Le président de la FFBSO a reçu un courrier officiel du Conseil Général des Hauts de Seine afin de garantir la pérennité de certaines installations dans le cas où Paris se verrait attribué l'organisation des J.O.

*** Directives Techniques Nationales :**

Les cadres techniques se sont réunis jeudi 10 novembre et vendredi 11 novembre au matin afin de travailler sur le projet de plan de développement établi lors du dernier Comité Directeur.

Il en ressort 4 grands axes :

- Le développement
- La formation
- Le haut niveau
- Le fonctionnement

Ce document est un document servant de base de travail et évoluera en fonction de l'évolution du projet de plan de développement.

*** Plan de développement :**

Répartition par groupe de travail :

- | | |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| - Projet N°1 : La création de nouveaux Clubs | Sandy Bezaut et Patrick Bricaud |
| - Projet N°2 : Pérenniser nos structures | Emmanuel Dubaut |
| - Projet N°3 : Elargir les offres de pratiques | Marie De Riols et Eric-Pierre Dufour |
| - Projet N°4 : Communiquer et valoriser nos pratiques | Alexandre Sherer |
| - Projet N°5 : Etre dans le quotas Européen | Olivier Dubaut, Jean-Marie Meurant |

Un courrier sera adressé à tous les membres du Comité Directeur, Comité Nationaux et Président de Commissions pour qu'ils puissent s'intégrer aux groupes de réflexion. Une première synthèse sera faite à la suite de la réunion des Présidents des clubs élite le 20 Novembre, puis au prochain Comité Directeur du 4 décembre. Il est rappelé l'importance de ce travail.

Comité Directeur du 4 décembre 2004, page 5 :

*** France Softball**

Les règlements particuliers des compétitions 2005 sont adoptés à l'unanimité, sauf la partie sur les péréquations (page 10). Les péréquations restent, en effet, sous la responsabilité du Comité Directeur.

Marie DE RIOLS pose la question sur la participation des équipes de France masculines de Softball au Championnat du Monde pour les juniors, et au Championnat d'Europe pour les seniors.

Cette question sera tranchée, après avis de la Direction Technique Nationale et du Comité National Softball, lors du Comité Directeur du 9 janvier 2005.

Comité Directeur du 19 décembre 2004,

**** Filières de Haut Niveau***

Eric-Pierre DUFOUR remet aux membres présents la note d'Alain MOUCHEL du 09/12/2004 relative à la filière de haut niveau Baseball, Softball.

Nous en discuterons lors de la réunion du 9 janvier 2005.

Il convient de faire évoluer nos compétitions et de définir le « haut niveau » vers lequel on souhaite tendre.

Philippe DENIS rajoute que les clubs seront amenés à réfléchir à la refonte du haut niveau lors de la réunion prévue le 8 janvier. L'ensemble de cette action sera définie dans un projet impliquant l'ensemble des structures évoluant dans les championnats nationaux. Les conclusions de ce projet devront être déclinées dans un document de synthèse pour fin juin 2005.

Un rendez-vous avec la Directrice des Sports est également prévu début janvier pour évoquer le sujet.

ELECTIONS**AG 1^{er} avril 2001, Pages 6 et 7*****1. ELECTIONS DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR***

Les Elections du comité directeur sous la responsabilité du Président de la Commission Juridique, Monsieur Gérard Moulin, devaient se dérouler d'une manière sereine.

29 postes à pouvoir au Comité Directeur

43 candidats (voir liste jointe)

-Retrait de Madame Françoise GREARD

Sont Elus :

Pascal BARAN	Serge BASTIEN
Sandy BEZAULT	Alexandra BOISSELIN
Yvon-Marie BOST	Patrick BRICAUD
Fabien CARRETTE	Patrick BRICAUD
Jean Claude CLETTE	Olivier CHARLIONNET
Christine FREY	Eric DUFOUR
Erwan Godet	Eric Pierre DUFOUR
Mathieu LAURENT	Roger GRIMAULT
Didier MARCHOIS	François MAYS
Jean Marie MEURANT	Gerard MOULIN
Eric MESNILDREY	Thomas NAGEL
Fabien PROUST	Denis Didier ROUSSEAU
Jean Pierre SARNIGUET	Nathalie PARKER
Davy SOUSSAINTJEAN	Emile TREHET
Sébastien VIALE	

CD 21 avril 2001, Page 3**+ Election des membres du bureau**

Mme FREY Christine demande à ce que les bulletins de vote soient détruits en séance.

4 Secrétaire Général

2 candidats : Yvon Marie BOST et Eric-Pierre DUFOUR

Présentation des projets de chacun

+ résultat du vote

Eric-Pierre DUFOUR : 14 voix

Yvon Marie BOST : 11 voix

1 blanc

4 Secrétaire Général Adjoint

2 candidats : Yvon Marie BOST et Eric MESNILDREY

Présentation des projets de chacun

+ résultat du vote

Yvon Marie BOST : 13 voix

Eric MESNILDREY : 10 voix

3 blanc

4 Trésorier Général

1 candidat : **Patrick BRICAUD**

+ résultat du vote

oui : 24 non : 1 blanc : 1

4 Trésorier Général Adjoint

1 candidat : **Alain MARCHI**

+ résultat du vote

oui : 22 non : 1 blanc : 1 abstention : 2

4 Vices présidents

Avant l'élection des vices présidents Eric Pierre DUFOUR précise qu'il serait souhaitable que les 3 sports soient représentés au sein du bureau afin de les faire clairement apparaître dans l'organigramme fédéral, comme le Comité Directeur de décembre 99 en avait décidé.

6 candidats : Jean-Marie MEURANT, Nathalie PARKER, Serge BASTIEN, Olivier CHARLIONNET, Sébastien VIALE et Gérard MOULIN

Présentation des projets de chacun

+ résultat du vote

Jean-marie MEURANT : 22 voix

Serge BASTIEN : 22 voix

Olivier CHARLIONNET : 19 voix

Sébastien VIALE : 17 voix

Gérard MOULIN : 16 voix

Nathalie PARKER : 15 voix

Christine FREY : 1 voix

Mme Christine FREY fait remarquer son regret quant à la non présence de femmes au Bureau Fédéral, notamment aux vues des directives du Ministre qui préconise l'engagement des femmes.

Bureau 13 octobre 2001

Le Secrétaire Général informe les membres du bureau de la démission de Monsieur BOST au 1^{er} Octobre 2001. Ainsi que, du fax de Monsieur TREHET informant de son désir de faire appel à la Commission de Discipline d'appel.

CD 13/14 octobre 2001, Pages 2 et 3

Le Secrétaire Général informe les membres du Comité Directeur de la démission de Monsieur BOST de toutes ses fonctions au sein de la FFBS et de la volonté de Monsieur TREHET de faire appel de la décision prononcée par la commission fédérale de discipline auprès de la commission fédérale de discipline d'appel. (Page 2)

4 ELECTION DU PRESIDENT Provisoire

Avant l'élection du Président provisoire, le Directeur Technique National souhaite informer les membres du Comité Directeur qu'il n'est pas candidat au renouvellement de son poste au 2 décembre 01 et qu'il assumera ses missions concernant la convention d'objectifs 2001 et les dossiers en cours jusqu'à cette date.

Devant les troubles de fonctionnement, il suggère aux membres du Comité Directeur de démissionner lors de l'Assemblée Générale.

Le Secrétaire Général répond que le Comité Directeur n'a pas à subir un dysfonctionnement qui existe depuis plusieurs années. Certaines décisions et lignes de conduites ont été prises et il faut les assumer jusqu'au bout.

Monsieur ROUSSEAU partage le sentiment du Secrétaire Général et ajoute qu'il n'est pas contre le fait que les personnes, ayant voté le 1^{er} avril 01 pour Monsieur TREHET, démissionnent.

Explication de la procédure par le Secrétaire Général concernant l'intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale :

- pour les postes vacants au Comité Directeur : possibilité de faire ou de ne pas faire un appel à candidature, ce qui n'empêche pas quelqu'un de présenter sa candidature.
- le bureau sera obligatoirement démissionnaire le 2 décembre 01.
- réunion d'un Comité Directeur d'urgence à la suite de l'Assemblée Générale réunie à titre Extraordinaire.
- fin des mandats des Présidents de Commissions le 2 décembre 01 ^ appel à candidature préalable

Monsieur MESNILDREY tient à préciser à titre d'information que le projet au niveau national est une baisse significative du nombre de membres constituant le Comité Directeur.

@résultat du vote pour un appel à candidature pour les 3 postes à pourvoir au Comité Directeur :
 pour : 11 contre : 5 abstention : 2

L'intérim de la présidence devant être effectuée par un membre du bureau fédéral, le Secrétaire Général informe que personne ne s'est porté candidat lors du bureau.

Dans un souci de continuité, Monsieur ROUSSEAU propose que le Secrétaire Général assure cet intérim.

Le Secrétaire Général tient à souligner le fait qu'il est d'accord pour assurer l'intérim mais ne souhaite pas se présenter à la présidence le 2 décembre 01.

Dans ce contexte, Monsieur MOULIN informe qu'il sera éventuellement candidat à la présidence le 2 décembre 01.

@résultat du vote :

Eric-Pierre DUFOUR, Secrétaire Général :	14 voix
Jean-Marie MEURANT :	2 voix
Alain MARCHI :	1 voix
Gérard MOULIN :	1 voix

AG 2 décembre 2001, Page 1

Election pour les 3 postes vacants du Comité Directeur de la FFBS

Dans un premier temps M. Michel COGNE qui s'était porté candidat au poste de membre du Comité Directeur de la FFBS, retire, avant le vote, sa candidature pour des raisons personnelles et souhaite les meilleures réussites pour la Fédération.

Chacun des candidats explique en quelques phrases l'objet de sa motivation à briguer un poste au sein Comité Directeur de la FFBS.

Vote : Majorité à 111 voix

André PANKER : 204 voix

Emmanuel DUBAUT : 118 voix

Marie-Agnès VALLART : 158 voix

Olivier DUBAUT : 84 voix

Sont donc élus M. André PARKER, M. Emmanuel DUBAUT et Mme Marie-Agnès VALLART.

Election du Président de la FFBS

Le Comité Directeur après avoir été complété par l'élection de M. PARKER André, M.DUBAUT Emmanuel et Mme VALLART Marie-Agnès se retire pour désigner, en son sein, un postulant à la Présidence à présenter à l'Assemblée Générale.

M. Eric Pierre DUFOUR a reçu la confiance du Comité Directeur, il est donc présenté à Assemblée Générale.

Vote : Majorité à 106 Voix

OUI : 177 Voix

NON : 22 Voix

Abstentions : 7 Voix

Nuls : 4 Voix

M. Eric Pierre DUFOUR est donc le nouveau Président de la Fédération Française de Baseball, Softball et Cricket. Son mandat prendra fin avec l'Olympiade 2004. Comme le prévoient les Statuts de la FFBS, une Assemblée Générale électorale aura lieu dans les six mois suivant la fin des Jeux Olympiques d'Athènes.

Bureau 2 juin 2002, Pages 1 et 2

Démission du Secrétaire Général Adjoint, Roger GRIMAULT, pour cause de santé.

Démission de Marie-Agnès VALLART comme membre du Comité Directeur et à la Présidence de la commission scolaire et universitaire pour des raisons d'incompréhension avec le fonctionnement fédéral.

Afin de respecter la « nouvelle forme » du bureau fédéral, le Président, Eric Pierre DUFOUR informe les membres du bureau qu'il proposera Jean-Marie MEURANT au poste de 1^{er} Vice-Président.

CD 2 juin 2002, Page 1

Démission de Roger GRIMAUULT pour cause de santé et de Marie-Agnès VALLART pour une incompréhension sur le fonctionnement fédéral.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, propose Jean-Marie MEURANT au poste de premier Vice-président de la FFBS.

Résultat du vote : 12 oui / 1 blanc

Le poste de Secrétaire Général Adjoint étant vacant après la démission de Roger GRIMAUULT, le Président, Eric Pierre DUFOUR propose André PARKER à ce poste.

Résultat du vote : 11 oui / 1 non / 1 blanc

CD 26 janvier 2003, Pages 1 et 3

De plus, il informe les membres du Comité Directeur de la démission de Monsieur Eric MESNILDREY en qualité de membre du Comité Directeur et ne souhaite pas revenir sur cette regrettable affaire. Il tient à remercier l'ancien Secrétaire Général pour le travail réalisé depuis le début de son mandat et souligne que l'acharnement de certaines personnes fait qu'il est difficile de travailler dans le temps avec certains bénévoles. (Page 1)

Secrétaire Général : 1 candidat : M. André PARKER

Vote : 17 oui / 1 non / 1 nul

Secrétaire Général Adjoint : 1 candidat : M. Fabien CARETTE

Vote : 16 oui / 3 blancs

Demande de radiation de certains membres du Comité Directeur pour 3 absences consécutives :

Mme Alexandra BOISSELIER / Vote : 19 oui

M. Didier MARCHOIS / Vote : 15 oui / 4 non

M. Pierre SARNIGUET / Vote : 17 oui / 1 non

Bureau 23 février 2003, Pages 3 et 4

Appel à Candidatures au Comité de Direction

Trois candidatures ont été enregistrées :

Marie DE RIOLS sur le collège Sportif de Haut-Niveau

Alexandre SCHERER sur le collège Baseball

Olivier DUBAUT sur le collège Baseball et sur le collège Cricket

Le Président tient à rappeler l'obligation de prise de licence pour tous les membres d'un comité de direction d'une Ligue, d'un Comité Départemental et de la Fédération ainsi que les formateurs en arbitrage et scorage.

Eric Pierre DUFOUR donne connaissance de la lettre de démission présentée par Alain MARCHI à compter du 16 mars 2003 après approbation des comptes de la Fédération lors de l'Assemblée Générale.

CD 23 février 2003, Pages 3 et 4

Trois candidats ont régulièrement déposé leur lettre de candidature et leur CV :

- Marie DE RIOLS : Collège Sportif de Haut Niveau
 - Alexandre SCHERER : Collège Baseball
 - Olivier DUBAUT : Collège Cricket et Collège Baseball
- Ces candidats sont régulièrement licenciés.

Monsieur Denis-Didier ROUSSEAU annonce sa démission du Comité de Direction. (Page 4)

Le Président indique sa déception quant à la démission de M. ROUSSEAU et signale à M. MEURANT le souhait que les clubs soient à jour à la date limite afin d'éviter une telle situation.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR ainsi que le premier vice-Président, Jean-Marie MEURANT regrettent la démission de deux de ses membres et souhaitent qu'ils reviennent sur leur décision. Il est souhaité une cohérence plus importante dans les décisions prises.

AG 16 mars 2003, Page 7

• Remplacement des postes vacants au Comité DIRECTEUR.

Les 3 Candidats pour les 3 postes à pourvoir sont élus :

- Marie de Riols : 168 votes « pour »
- Olivier DUBAUT : 134 votes « pour »
- Alexandre SCHERRER : 123 votes « pour »

Le Président souhaite la bienvenue aux 3 nouveaux membres du Comité Directeur.

Bureau 28 février 2004, Page 1

Ouverture de la séance, à 14 heures, par le Président, Eric Pierre DUFOUR. Il informe de la démission de Madame FREY en tant que membre du Comité Directeur.

CD 29 février 2004, Page 1

Ouverture de la séance à 10 heures par le Président, Eric-Pierre DUFOUR, qui informe de la démission du Comité Directeur de Madame Christine FREY.

CD 20 mars 2004, Page 5

*** Affaires courantes**

Postes vacants au Bureau Fédéral

La Fédération a enregistré la démission d'Eric DUFOUR, Vice Président et la reprise de la démission de monsieur DENIS Didier ROUSSEAU. Deux postes de vice-présidents étant vacants, il est ouvert ces postes aux membres du Comité Directeur : Gérard MOULIN et Alexandre SCHERER se présentent comme candidats.

Vote à bulletin secret : Alexandre SCHERER – 12 voix pour – 1 abstention
Gérard MOULIN – 10 voix pour – 1 contre – 1 abstention

CD 12 juin 2004. Page 7

*** Comités Nationaux**

- France Softball

Monsieur Dominique MAGNIN assure la Présidence par Intérim de France Softball.

Bureau 28 août 2004, page 3

*** Direction Technique Nationale**

Fabien PROUST, lauréat du concours au professorat de sport, rejoindra la DTN au 1^{er} septembre 2004. De ce fait, il devra démissionner de son mandat au sein du Comité Directeur.

Comité Directeur des 9 et 10 octobre 2004, page 2

Il est demandé que soit envoyé aux candidats à la prochaine mandature, le vade-mecum réalisé par Monsieur TUGAULT sur les obligations des élus au Comité Directeur.

Comité Directeur du 11 novembre 2004, pages 1 et 4

Le Président mentionne les démissions pour raisons personnelles de messieurs BARAN, CHARLIONET, MAYS et SOUSSAINTJEAN.

*** Elections européennes**

Pour les élections européennes de Février 2005, il est demandé aux membres du Comité Directeur qui sont intéressés pour les commissions techniques de bien vouloir se faire connaître par écrit auprès du Président et ce avant le prochain Comité Directeur de décembre.

Il a été demandé officiellement au Président à ce qu'il se présente au Bureau Exécutif de la CEB, le poste restant encore à définir.

Comité Directeur du 4 décembre 2004, page 1

Eric-Pierre Dufour informe le Comité Directeur qu'il sera candidat à la présidence de la FFBSC pour la prochaine olympiade avec une équipe et un projet. Il invite les membres présents qui seraient intéressés à prendre contact avec lui.

ENTENTES

CD 21 avril 2001, Page 8

André PARKER demande par courrier de valider certaines ententes sportives

Pour les 9 ententes citées, n'ayant aucune information en sa possession, Eric Pierre DUFOUR saisira ultérieurement la commission juridique en la personne de Patrick TUGAULT (Gérard MOULIN ne souhaitant pas être saisi car il est directement concerné par une entente), André PARKER et Christine FREY

La fin de l'entente Aigle Marseille est acceptée par le Comité Directeur

CD 10 juin 2001 Pages 3 et 4

4Entente Thiais - Brévannes :

Suite au Courrier de la Commission Juridique du 9 mai dernier, le comité directeur décide :

- Que l'entente est acceptée pour l'année 2001,
- Que celle-ci ne sera pas reconduite en 2002,
- Qu'il appartient aux clubs de résoudre ce problème par une fusion, que celle-ci soit une fusion création ou une fusion absorption, tel que défini à l'article 5C des Règlements Généraux.

4Entente Dieppe – Rouen (CJ 3):

Suite aux attendus présentés par la Commission Juridique, et après débat, le Comité Directeur décide :

De valider l'entente effectuée entre les deux clubs,

De faire procéder à une enquête par la Commission Nationale Sportive Baseball auprès de la Ligue Haute-Normandie, afin de vérifier les feuilles de score des rencontres des équipes réserves des clubs de Dieppe et de Rouen, engagées en championnat régional,

Au cas où il serait constaté la présence d'un ou de plusieurs joueurs faisant partie de l'entente de Nationale 1 lors de ces rencontres, d'attribuer une pénalité sportive (0-9) au club fautif, pour chacune des rencontres concernées.

Bureau 27 janvier 2002, Page 2

Le Secrétaire Général tient à préciser que les ententes sont à la marge des R.G.E.S. et il serait dommage de sanctionner des clubs pour un règlement datant de 1999 et n'étant pas adapté à la réalité.

L'entente Thiais / Brévannes est validée.

Pour des raisons de droits sportifs, l'entente Rouen / Dieppe n'est pas accordée en l'état mais il est proposé une entente Dieppe / Rouen .

Un courrier sera envoyé à ces clubs pour les prévenir de la décision du bureau sachant que cela n'est valable que pour la saison sportive en cours et que les règlements seront appliqués dès la prochaine saison.

Bureau 13 avril 2002, Page 2

De plus, il est demandé que soit régularisée la situation de fusion ou entente entre les « diamonds de Lyon » et « la Tour de Salvagny ».

Bureau 2 juin 2002, Page 1

De plus, il est demandé qu'un point soit fait, par le Secrétaire Général, sur les fusions Bron / St Priest et La Tour de Salvagny / Lyon.

Bureau 14 décembre 2002, Page 3

* Demande d'entente sportive Thiais / Brévannes
Vote à l'unanimité

Bureau 15 mars 2003, Page 4

Deux demandes D'Entente :

Pilgrims - Chevry 2 pour le Baseball en catégorie Junior. Motif : Plus d'équipe junior Baseball pour Chevry. La Ligue Ile de France a donné son accord.

Vote du Bureau : Pour à l'unanimité.

Bron – Meyzieu – Saint-Priest.

Vote du Bureau : Pour à l'unanimité sous condition de vérification de l'autorisation par les textes d'une convention tripartite.

Fusion : Demande de Fusion-Absorption entre Villefranche – Villefontaine (Club absorbant) : les deux clubs ont apporté un P.V., en date du 26/10/2002, faisant état de cette demande.

Vote du Bureau : Pour à l'unanimité.

Bureau 21 juin 2003, Page 5

*** Demande d'Entente**

Le Secrétaire Général a été saisi d'une demande d'entente entre le BC Contois (006024) et les Sparks de Limoges (087002).

Le Secrétaire Général informe le Bureau que cette entente est impossible au regard de nos statuts. *Vote du Bureau* : Refus à l'unanimité.

CD 22 juin 2003, Pages 3 et 4

➤ *Fusion / entente*

* *Diamond Lyon / la Tour de Salvagny*

Concernant le problème de fusion des clubs de la Tour de Salvagny et des Diamond de Lyon, le Président, Eric Pierre DUFOUR, a demandé à Monsieur Patrick TUGAULT de prendre en charge ce dossier

Suite au dysfonctionnement fédéral dans le dossier de la fusion du club 069012 (la tour de Salvagny) et 069010 (Diamond de Lyon), le Comité Directeur décide suite aux remarques faites par Monsieur Patrick TUGAULT en accord avec la Commission Fédéral Prêts et Mutations, d'accorder aux joueurs de baseball qui le désirent de ne pas être comptabilisés comme « mutés ». Vote à l'unanimité

*** Limoges / Contes**

Une demande d'entente a été formulée auprès de la fédération entre le club de Limoges (87) et le club de Contes (06).

Cette demande est rejetée par le Comité Directeur, à l'unanimité, pour des raisons géographiques.

CD 13 et 14 septembre 2003, Page 5

➤ **Régularisation de fusions**

Le Comité Directeur décide la régularisation de la fusion des Clubs de Lyon Asul et de La Tour de Salvagny,

Nouvelle appellation du Club absorbant : Lyon Asul

Radiation de La Tour de Salvagny (069012).

Le Comité Directeur décide la régularisation de la fusion des Clubs de Bron et de Saint Priest.

Nouvelle appellation du Club absorbant : Bron/Saint Priest,

Radiation de Saint Priest, club absorbé (069014).

➤ **Entente**

Le Comité Directeur décide de ne pas reconduire l'entente Bron/Saint Priest – Meyzieu pour la saison 2004 et demande le règlement du problème par une éventuelle fusion, dans le respect des dispositions de l'article 5C des Règlements Généraux.

Bureau 22 novembre 2003, Page 1

- **Entente**

Une demande d'entente a été faite entre le club de Thiais et de Brévannes, mais à ce jour cette demande ne peut pas être traitée car seule le club de Thiais est demandeur.

Le club des Ginkos affilié sous le numéro 066009 a fait parvenir un courrier à la Fédération pour informer de sa cessation d'activités.

CD 22 novembre 2003, Page 3

- **Entente :**

Une demande d'entente a été faite entre le club de Thiais et de Brévannes, mais à ce jour cette demande ne peut pas être traitée car seule le club de Thiais est demandeur.

Le club des Ginkos affilié sous le numéro 066009 a fait parvenir un courrier à la Fédération pour informer de sa cessation d'activités.

Bureau 28 février 2004, Page 1

- **Ententes :**

Limoges Sparks (087002) / COCC Les Angels (024012) en catégorie minime, participation au championnat d'Aquitaine.

Demande d'équipe hétérogène entre la Force Les Alouettes (024003) et COCC les Angels (024012).
Demande qui sera traitée par la commission sportive Softball

CD 29 février 2004, Page 2

- **Ententes :**

Limoges Sparks (087002) / COCC Les Angels (024012) en catégorie minime, participation au championnat d'Aquitaine. Vote à l'unanimité

Demande d'équipe hétérogène entre la Force Les Alouettes (024003) et COCC les Angels (024012).
Demande qui sera traitée par la commission sportive Softball.

Bureau du 4 décembre 2004, page 2

* **Entente Sportive**

L'entente entre les clubs de DUNKERQUE (059001) et VALENCIENNES (059008) en catégorie Cadets Baseball pour la saison sportive 2004/2005 est accordée à l'unanimité.

Comité Directeur du 4 décembre 2004, page 2

* **Entente Sportive**

Le Comité Directeur est informé que l'entente entre les clubs de DUNKERQUE (059001) et VALENCIENNES (059008) en catégorie Cadets Baseball pour la saison sportive 2004/2005 a été accordée lors du Bureau Fédéral de ce jour.

Comité Directeur du 19 décembre 2004,

* **Entente**

L'entente entre les clubs de MANTES LA JOLIE (078009) et ORGEVAL (078007) en catégorie Seniors Baseball pour la saison 2005 est accordée à l'unanimité.

Le Club de MANTES LA JOLIE conservera les droits sportifs acquis par cette entente.

HICAREX**CD 10 juin 2001, Pages 8 et 9*****Mini Baseball***

Exposé des faits par Mr. Eric Pierre DUFOUR avec le document envoyé aux membres du comité directeur à l'appui.

Philippe DENIS informe que depuis les inter ligue 2000 et le congrès des entraîneurs 2000, il a présenté en tant que cadre fédéral le mini baseball comme une activité de la fédération et qu'à priori cela ne semble plus être la cas.

Suite aux attendus présentés par la Commission Juridique, et après débat, le Comité Directeur décide :

L'annulation de la cession de la marque « Mini Baseball » et de l'autorisation d'utiliser le sigle de la Fédération accordées à la société HICAREX.

De confier au Secrétaire Général le soin de réunir, par tous moyens ou procédés légaux, tous les contrats passés au nom de la Fédération à ce jour, de les étudier en collaboration avec les Commissions Financière et Juridique et de les soumettre au Bureau fédéral pour approbation.

De considérer les termes de tous les contrats en cours qui pourraient, pour quelque cause que ce soit, être soustraits à l'approbation du Bureau fédéral, comme nuls et nonavenus.

De confier au Bureau fédéral le soin d'étudier tous les contrats à passer, à partir de ce jour, au nom de la Fédération, en collaboration avec les Commissions Financière et Juridique. Ceux-ci ne pouvant être signés au nom de la Fédération, par le Président TREHET, qu'après approbation par le Bureau fédéral.

D'interdire toute commercialisation de ces matériels livrés par la société HICAREX, non conformes aux normes de sécurité exigées,

De rechercher et réintégrer au siège fédéral les matériels qui auraient pu être livrés par la Fédération malgré la mise en demeure du Secrétaire Général du 18 mai 2001,

De renvoyer à la société HICAREX les 80 exemplaires, non normalisés, déjà reçus et d'exiger, de celle-ci, le remboursement du montant déjà versé pour l'achat de ceux-ci.

(cf CJ 4 / CJ 5)

CD 30 juin 2001, Pages 7 à 9***@ Rapport au Secrétaire Général :***

Suite aux décisions du Comité Directeur du 10 juin 2001 et du Bureau fédéral du 19 juin 2001, le Président de la Commission Fédérale Juridique :

- Après avoir consulté les membres de sa Commission,
- Après avoir vu le Service des Affaires Juridiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui a validé la procédure et les conclusions de ce rapport,

- Après avoir exposé l'historique du problème, ses causes structurelles et ses conséquences pour le devenir de la Fédération,
- Après avoir souligné qu'il n'existe à l'heure actuelle que deux solutions pour sortir de la crise provoquée par les agissements du Président TREHET : la démission de celui-ci ou l'engagement d'une procédure disciplinaire et judiciaire à son encontre,
- Après que le Président TREHET ait refusé de donner sa démission qui lui était demandée par l'ensemble des membres du Comité Directeur par 15 voix pour et une contre,

Expose, dans le détail, les termes du rapport de la Commission Fédérale Juridique, en reprenant aux points considérés, les éléments fournis en défense par le Président TREHET.

Lors de l'exposé des faits par le Président de la commission juridique, le Président TREHET annonce qu'il portera plainte à l'encontre de Mr TUGAULT pour diffamation. Il affirme avoir toujours agité dans l'intérêt de la fédération et que ce ne sont que des querelles de personnes.

Mme FREY tient à préciser que c'est le comité directeur qui a diligenté la commission juridique pour les intérêts de la fédération, et qu'il ne s'agit pas de querelles de personnes.

Le Président TREHET menace les membres du comité directeur : « si je coule, je coulerai la fédération ».

Le Secrétaire Général indique que toute société ou personne extérieure à la fédération n'a pas à s'immiscer dans les affaires internes de la FFBS et que la lettre recommandée qui lui a été adressée par la société HICAREX n'est pas acceptable.

Mr TUGAULT informe que les rapports de la commission juridique sont à usage interne et ne comprennent pas comment le président puisse répondre par l'intermédiaire de la société HICAREX avec des documents issus de ceux-ci, à l'appui.

Le Président dit qu'il se défendra au pénal car il est accusé de faits pour une société dont il ne fait pas partie. Il explique que la carte de visite à son nom pour la société HICAREX a été faite dans le but d'accroître la crédibilité de ladite société.

De nombreuses questions sont posées au Président sur les différents contrats proposés par la société HICAREX. A toutes celles-ci, le Président répond qu'il n'est pas au courant, qu'il n'a rien vu car il faisait entièrement confiance à Mr BOST (Secrétaire Général jusqu'au 21/04/04). Il rejette l'entière responsabilité sur Mr BOST, et informe qu'il portera plainte au pénal contre ce dernier.

Mr TUGAULT intervient pour indiquer que si tout a donc été fait à « l'insu de son plein gré » il fait ainsi la preuve, d'une certaine façon, de son incompétence. Le Président demande à ce qu'il soit indiqué que « Mr TUGAULT se fout de sa tête »

Mr MESNILDREY s'interroge quant aux propositions de contrat avec la société HICAREX qui deviennent de plus en plus acceptables avec le temps. Il met en adéquation la cogérance du fils du Président avec le fait qu'aucun appel d'offre n'a été réalisé et d'où un problème de protection.

Mr TUGAULT précise que ce dernier contrat voit apparaître un montant de 50 000 F pour ce qui était cédé précédemment gratuitement (FFBS et mini baseball). Cette façon de procéder portait bien atteinte aux intérêts supérieurs de la fédération et sont constitutifs de faute à la morale et à l'honneur. Il précise qu'un des points du contrat est encore gratuit.

Pour ce qui concerne les brochures et bons de commande pour la société HIACREX, le Président précise que selon les dires de Mr BOST, un salarié de la fédération a été rémunéré pour réaliser les brochures et que ce travail a été fait lors de ses horaires de travail.

Le Président menace une nouvelle fois les membres du comité directeur : « si vous voulez être avec la commission juridique, vous serez assignés en justice comme son Président »

Le Secrétaire Général demande de voter la motion suivante : toute personne du comité directeur qui désirerait assigner quelqu'un en justice doit le faire à titre personnel et non au titre de la fédération. Pour ce faire, elle devra démissionner d'abord de ses mandats électifs. Si la décision du tribunal lui donne raison, elle pourra réintégrer ses fonctions.

Résultat du vote de la motion : 15 pour 1 abstention

Mme FREY demande au Directeur Technique National ce que pense le Ministère de cette situation. Ce dernier ayant un devoir de réserve ne peut pas répondre directement et ce qui lui importe dans l'immédiat c'est que les équipes de France partent aux championnats d'Europe et que pour l'instant la convention d'objectifs n'est toujours pas signée.

Le Secrétaire Général précise que le Ministère est au courant et que ce n'est pas sûr que le 17 juillet 2001 la convention d'objectifs soit signée. L'Etat estime que c'est le comité directeur qui est décisionnel et que ce dernier doit prendre ses responsabilités.

Mr CHARLIONET demande au Président de prendre clairement position plutôt qu'à la demande des membres du comité directeur. Dans l'intérêt de la fédération, cette démission et sortie du Président serait la plus correcte. Il souligne également qu'il a été mandaté par le Président sur l'évènementiel, et qu'il a beaucoup de mal à fédérer les gens sur l'image du Président.

Mr MARCHI précise que si le Président ne souhaite pas démissionner, il faut que le comité directeur vote sa démission. Le Ministère ne donnera pas d'argent si le Président ne fait pas quelque chose. Le Secrétaire Général précise que le comité directeur ne peut pas démissionner le Président.

Le Président refuse de démissionner car pour lui les attendus ne sont pas graves et ira au Ministère avec un avocat.

Le Secrétaire Général demande au Président de démissionner si il va au Ministère accompagné de son avocat, car il pourrait y avoir une confusion entre sa représentativité en tant que Président de la FFBSK et son action engagée à titre personnel.

Mr LAURENT précise qu'il ne sert à rien de s'avancer sur ce terrain, le Président disposant d'un délai de 2 mois durant l'instruction de l'affaire.

Le Président refusant de démissionner, il est demandé aux membres du comité directeur de se prononcer, à titre indicatif, sur la démission du Président.

vote : pour la démission : 15 contre la démission : 1

Suite aux attendus présentés par la Commission Fédérale Juridique, et après débat, le Comité Directeur décide :

- de retirer, à titre de mesure administrative conservatoire, toute délégation de pouvoir au Président TREHET, à l'exception des compétences de représentation en justice prévues à l'article 17 des statuts, et des délégations expresses accordées par le Bureau fédéral restreint, le Bureau fédéral ou le Comité Directeur fédéral en vue de signer les documents, courriers, pièces ou contrats qui lui seront soumis par ces instances,

vote : pour : 15 contre : 1

- de désigner le Président de la Commission Fédérale Juridique, Monsieur Patrick TUGAULT, comme Représentant de la Fédération chargé de l'Instruction des affaires disciplinaires,
vote : pour : 13 abstention : 1 contre : 2
- de mandater le Représentant de la Fédération chargé de l'Instruction des affaires disciplinaires en vue d'instruire un dossier complet sur les actions du Président TREHET, et afin de transmettre un rapport au Président de la Commission Fédérale de Discipline, dans le délai de 2 mois à compter de ce jour, pour suivi,
vote : pour : 11 nul : 1 contre : 3
- de donner un délai au Président TREHET afin de lui laisser le temps de prendre attache avec ses conseils, et de lui offrir la possibilité de démissionner. Ce délai se terminera le jour ou le rapport du Représentant de la Fédération chargé de l'Instruction sera remis au Président de la Commission Fédérale de Discipline pour suivi,
- d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre du Président TREHET à partir de la date de remise du rapport du Représentant de la Fédération chargé de l'Instruction au Président de la Commission Fédérale de Discipline pour suivi.
vote : pour : 9 abstention : 4 contre : 2 (1absent)

Bureau 9 juillet 2001, Page 3

Le Secrétaire Général informe les membres du Bureau que suite aux dispositions du Comité Directeur du 30 juin 2001, il a pris contact avec la société HICAREX afin de travailler sur une nouvelle proposition de contrat.

Jean-Marie MEURANT informe qu'il avait par le passé adressé une proposition sur un produit similaire au Mini Baseball offrant tous les gages de sécurité et dont le prix était nettement inférieure à celui proposé par la société HICAREX. Il regrette de n'avoir jamais eu de retour. L'ensemble des membres lui demande d'adresser à nouveau cette proposition.

Jean-marie MFURANT s'interroge sur la brochure qui accompagne le produit Mini Baseball de la société HICAREX sur laquelle figure le logo de l'IBAF et celui de la FFBSA.

Yvon Marie BOST lui rappelle qu'il s'agit des premiers Kits envoyés il y a quelques mois. De plus il souligne que la société peut diffuser son produit sans passer par la fédération.

Il est rappelé que dans cette démarche ni le logo de la FFBSA, ni celui de l'IBAF ne doivent pas figurer tant qu'aucun contrat n'est établi.

LICENCES

CD 21 avril 2001, Page 2

Monsieur Thomas NAGEL demande d'éclaircir la responsabilité des arbitres ou celle de la FFBS dans le domaine des licences.

Eric Pierre DUFOUR annonce que la responsabilité des arbitres est entière si ces derniers acceptent un joueur sans certificat médical, principalement dans les cas de sur classement.

CD 21 avril 2001, Page 8

L'incident entre arbitre et coach dans la ligue PACA au sujet de la présentation des certificats médicaux est renvoyé à la ligue.

CD 10 juin 2001 Page 9

- Le comité directeur acte sur le fait de mettre le code du sportif sur les licences.

CD 15 septembre 2001, Page 8

Nombre de licences : 5 400

Sébastien VIALE précise que son document de travail sur les licences est une compilation des observations faites depuis 2 ans au niveau fédéral. Il s'oriente plus vers une prestation de service qu'une simple licence. Il fournira aux membres du Comité Directeur un document plus exploitable.

Concernant la prise de licences à partir du mois de septembre 01, tous les clubs ont reçu dans l'envoi général un dossier complet sur les licences. La Fédération ne peut pas les obliger à saisir leurs licences et il y aura toujours la possibilité de les saisir au siège fédéral.

Pour l'année prochaine, il faut prévoir la place sur le carton de licence pour le cachet médical.

CD 13/14 octobre 2001, Page 7

Présentation du projet des licences par Sébastien VIALE.

En tenant compte des observations soulevées lors du débat, un programme de refonte des licences sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 2 décembre 01.

CD 2 décembre 2001, Page 2

Intervention : de M. Didier MARCHOIS qui rappelle que le système actuel des licences limite le développement des nouvelles pratiques, il serait donc temps de procéder à des modifications.

M. Eric Pierre DUFOUR signale que cela fait parti d'un des axes de travail de la FFBS pour l'Olympiade et qu'une réflexion est en cour. Toutes idées permettant d'obtenir la solution idéale pour la saison 2002/2003 sont les bienvenues.

AG 2 décembre 2001, Pages 2 et 4

M. Eric Pierre DUFOUR annonce que pour les licences le nouveau système est en place nous verrons si il fonctionne correctement ou s'il faut faire quelques modifications. Il est mené, au sein de la FFBS, une réflexion pour doter la FFBS d'outil de développement en terme de licences.

Présentation d'une réflexion sur la réforme des licences. (Page 4)

AG 17 mars 2002, Page 4 et 5

Une présentation est réalisée et commentée par Sébastien Viale sur la création d'une nouvelle licence devant permettre le développement de nouvelles pratiques (sport en entreprise, personnes âgées, milieu scolaire, handicapés). Son coût devrait avoisiner les 150 euros pour un pack de 15..

Toutefois le gouvernement et la Ministre de la Jeunesse et des sports devant présenter un nouveau projet de loi à l'Assemblée Nationale avant les élections Présidentielles, le Comité Directeur a décidé de mettre en suspens le vote de cette nouvelle licence.

Différents axes d'orientation sont néanmoins connus, et le Comité Directeur de la FFBS a opté pour un CD à 21 membres et 6 provenant des Comités Nationaux, ces derniers ne pouvant prétendre à la présidence de la FFBS, avec une parité hommes/femmes, soit une tous les cinq postes, le système d'élection choisi étant la proportionnelle selon un système de liste. Il n'y aura donc plus de collège.

Ces statuts devront être mis en vigueur avant le 31 décembre 2003 afin d'être en conformité avec le projet de loi.

Le président souligne que la prise de licences fonctionne correctement et que le site Internet va subir tout au long de l'année des améliorations et des modifications afin de répondre aux besoins de l'ensemble des licenciés et organes de la fédération

CD 2 juin 2002, Page 4**3 Identité Baseball** *Réflexions d'ordre général :*

Serge BASTIEN tient à souligner le fait que lors des sélections des équipes nationales (tous sports confondus), il faut s'assurer que les athlètes sélectionnés aient une licence et une pratique sportive dans la catégorie en question.

Un nouveau travail sur les licences sera présenté lors du Comité Directeur du mois d'octobre : Certificat médical, licence majorée pour la période de septembre à décembre

Bureau 42 août 2002, Page 3**Passeport - Licence :**

Le président informe de sa volonté de mettre en place un passeport du Licencié qui comprendrait :

- informations civiles
- le cachet du médecin
- l'attestation d'assurance
- les droits et obligations du licencié, de l'éducateur, du dirigeant et des parents
- gestes techniques
- palmarès, diplômes et parcours sportif
- pub (pour autofinancement)

Il est fait une présentation du Projet « Système de Licence qui sera proposé au Comité Directeur pour approbation avant présentation devant l'Assemblée Générale de Mars 2003.

CD 5 octobre 2002, Pages 4 et 5

► *Projet sur les licences*

La proposition faite par le Secrétaire Général, Eric MESNILDREY, est dans le but de fixer des grands principes. Les prix n'ont pas été fixés volontairement.

Passeport licence : une étude a été faite pour la réalisation d'un passeport qui viendrait en complément du carton de licence. Ce passeport serait valable 5 ans et serait composé d'une vingtaine de pages comportant le tampon médical, les règles de baseball, les textes d'assurance

Bureau 14 décembre 2002, Page 4

- *Licences*

Depuis 1999, le prix des licences est resté identique ; il est proposé que soit demandé lors de la prochaine assemblée générale une augmentation du coût des licences de 3 euros.

CD 26 janvier 2003, Page 6

*** *Nouveau projet sur les licences***

Présentation faite par Sébastien VIALE.

L'idée est d'harmoniser les prix en fonction des 3 sports et aussi en fonction des catégories.

Plusieurs problèmes restent posés :

- quel type de licence prendre pour les arbitres, scoreurs, non pratiquant, membre individuel
- que permet de couvrir la licence loisir

Vote sur les tarifs des licences :

Catégorie A : Elargie aux Arbitres, Scoreurs et Entailleurs

- baseball et softball : 35 euros 17 oui / 1 non
- cricket : 20 euros 14 oui / 4 non (travail à mener avec France Cricket pour aligner les tarifs du cricket sur le baseball et le softball, et ce dès 2005)

Catégorie B :

- baseball et softball : 20 euros 17 oui / 1 non
- cricket : 16 euros 14 oui / 4 non

Licence loisir : 12 euros, vote à l'unanimité

Mesures Incitatrices :

Pour les Clubs ayant doublé leurs licences, possibilité de gratuité de cotisation annuelle.

Vote pour le maintien des mesures incitatrices : 5 oui / 6 non / 2 abstention

M. Emmanuel DUBAUT tient à ce qu'il soit précisé le fait qu'il est contre le fait de mettre dans la même catégorie de prix les juniors et les seniors.

CD 23 février 2003, Page 4

Sébastien Viale fait une remarque sur le prix des licences et demande que le Comité de Direction acte pour faire descendre le prix de la licence de Membre à titre Individuel à 40€

Sur cette proposition : 11 oui / 2 abstentions / 1 contre / 1 ne participant pas au vote.

Monsieur Alain MARCHI indique qu'il n'a pas eu le temps matériel afin d'envoyer des lettres recommandées avec accusé de réception aux clubs non à jour de leur cotisation annuelle. Les clubs non à jour seront proposés à radiation lors du prochain Comité de Direction.

AG 16 mars 2003, Page 8***9 / VOTE SUR LA TARIFICATION DES LICENCES POUR L'ANNEE 2004***

• Présentation du projet de modification des licences par Sébastien VIALE, membre du Bureau, du Comité Directeur et Président de la Commission Prêts et Mutations.

Rappel qu'une carte « Sport de battes » n'est pas une licence.

Rappel qu'il est nécessaire de posséder une licence autre que loisir pour pouvoir être dirigeant.

Le Président s'engage à diminuer le coût de la licence loisir pour 2004.

Prix des Licences :	Baseball et Softball	Cricket
A : Senior, Junior	35 €	20 €
B : Cadet, Minime, Benjamin, Poussin	20 €	16 €
C : Loisir	12 €	12 €
D : Cotisation de Membre à Titre Individuel		40 €
E : Nouvelle Pratique SJCM et TB		15 €

Vote exprimé à main levée : Non : 5 voix Abstention : 10 voix Pour : 168 voix

Le projet : La proposition est adoptée à la majorité des votes exprimés, par 168 voix pour, 5 contre et 10 abstentions.

CD 13 et 14 septembre 2003, Page 13***- Licences***

Le Président propose une réunion de travail afin de définir les dispositions à mettre en œuvre au regard du système informatique de prise de licences, afin que celles-ci correspondent à la réglementation concernant, tant la visite médicale de non contre indication, qu'à celle portant sur la responsabilité civile et pénale des divers intervenants.

Bureau du 4 décembre 2004, page 2**** Licences***

A été remis, aux membres du Bureau Fédéral, un tableau comparatif des licences (au 1^{er} décembre 2004).

Avec 8 224 licences nous constatons une baisse de 4,8 % par rapport à 2003.

Il faut cependant ajouter à ce total les 420 licences Baseball et Softball de Nouvelle-Calédonie.

Comité Directeur du 19 décembre 2004,

**** licences 2004***

La Fédération compte 8 025 licenciés, pour un total de 8 736 licences, au 1^{er} décembre 2004. Si l'on compare avec les chiffres de 2003, on remarque qu'il y a plus de double-licences. Le cricket a fait un bond de + 170 licences tandis que le Baseball en a perdues plus de 150.

Nous avons reçu le paiement de la Ligue de Baseball et Softball de Nouvelle-Calédonie.

LIGUES COMITES DEPARTEMENTAUX

CD 10 mars 2001, Pages 1, 2 et 3

Mr TREHET rappelle que la fédération n'a pas eu les moyens financiers d'aider nos structures, que pour la prochaine olympiade chaque membre du comité directeur s'investisse dans des tâches, et que suite aux chiffres communiqués par le Ministère sur les demandes de subventions de nos instances, (FNDS, et autres), la fédération constate un manque de demande de subvention importante pour les ligues, comités départementaux et clubs. Rappel d'information et de formation de nos instances pour augmenter le chiffre à la veille du dépôt des demandes du FNDS. (Page 1)

La Fédération constate un manque de demande de subvention importante pour les ligues, comités départementaux et clubs. Rappel d'information et de formation de nos instances dirigeantes pour augmenter le chiffre à la veille du dépôt des demandes du FNDS. (Page 2)

On aide les clubs, CD et ligues qui font du développement. Est-ce que l'on a les moyens de ristourner aux ligues et aux CD précise Emile TREHET ? Il faut trouver des ressources nouvelles, créer une Commission sponsoring avec 3 ou 4 personnes pour trouver des partenaires, aider les ligues à trouver des fonds. (Page 3)

Bureau 10 juin 2001, Pages 2 et 3

Mr MOULIN fait un bref rapport concernant le litige de la Ligue Basse Normandie et cite les directives de la commission juridique qui recommande d'annuler la décision prise de constituer la réunion en l'assemblée générale et de nommer une délégation mandatée par le Comité directeur constituée de Mr GRIMAULT, Mr TUGAULT, et de lui-même.

Le Bureau décide à l'unanimité de suivre les attendus de la commission juridique dans tous les litiges et d'être très vigilant sur celui de la Ligue basse Normandie. (page 2)

Il est demandé à Mr TUGAULT, représentant la commission juridique, d'exposer les faits survenus à la Ligue Ile de France. Ce dernier sollicite le bureau fédéral aux vues de la gravité de la situation, d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour du Comité Directeur de ce jour, et que ce dernier mandate la Commission juridique sur ce dossier.

CD 10 juin 2001, Pages 2, 3, 4, 5 et 9

4 Mise à Jour des CD et Ligues non en règle :

La Commission juridique communique aux membres présents du Comité, les Comités Départementaux et les Ligues Régionales du ressort territorial de leur domicile de bien vouloir prendre attache avec ceux-ci aux fins de régularisation administrative de ces organismes.

La même information sera donnée aux membres absents au Comité Directeur, dans le même but.

4 Ligue Ile de France (cf CJ 1):

Suite aux attendus présentés par la Commission Juridique, et après débat, le Comité Directeur décide :

De confier à la Commission Fédérale Juridique la mission d'enquêter, par tous moyens et procédés légaux que ce soit :

- En vue d'établir la chronologie et la réalité des faits évoqués,
- En vue de trouver un éventuel règlement des difficultés à l'amiable,
- En vue de rechercher les éventuelles responsabilités civiles et ou pénales qui pourraient exister,
- En vue, le cas échéant, de saisir la justice pour les faits délictueux dont elle aurait pu avoir connaissance au cours de ses investigations.

4 Ligue de Basse-Normandie (cf CJ 2) :

Suite aux attendus présentés par la Commission Juridique, et après débat, le Comité Directeur décide :

De dissoudre le Comité Directeur de la Ligue Basse-Normandie, illégalement élu lors de la réunion du 23 avril 2001,

De nommer une délégation spéciale de 3 personnes: Patrick TUGAULT, Gérard MOULIN et Roger GRIMAULT, qui aura pour mission :

D'une part, et au préalable, d'obtenir de la part de toute personne concernée, les renseignements complets sur l'embauche, l'emploi, l'employeur, l'ordonnateur des salaires, le licenciement et ses causes, de Monsieur Arnaud FAU, ainsi que sur les conséquences de celui-ci : Jugement des Prud'hommes, montant et ordonnateur des frais et indemnités ;

De mettre en oeuvre les dispositions de l'article 8 du Règlement Intérieur fédéral, afin de procéder à la remise sur pied d'une administration dans la Ligue de Basse Normandie.

Mr Eric Pierre DUFOUR, Secrétaire Général insiste sur le fait qu'il faut être ferme dans les décisions du Comité Directeur par rapport aux liges et comités départementaux.. (Page 4)

Mr Eric Pierre DUFOUR rappelle que la FFBSA est la dernière fédération pour les aides aux liges, comités départementaux et clubs (FNDS) car les dossiers sont mal formulés, parviennent hors délai, ne répondent pas aux directives du ministère ... (Page 5)

- Les ristournes aux liges et comités départementaux seront reversées sous forme d'aide au développement (Page 9)

CD 30 juin 2001, Page 5

- Ligue Ile de France :

Le Président de la Commission Juridique informe le Comité Directeur du suivi de l'affaire de vol de chèquiers et d'usage frauduleux de certains chèques appartenant à la Ligue Ile de France. La Banque procède à une enquête en collaboration avec les services de police concernés. Ce point est considéré comme classé par la Commission Juridique pour ce qui la concerne.

Bureau 13 octobre 2001

- ❖ Faire appel aux Présidents des ligues pour sensibiliser les clubs pour l'Assemblée Générale du 2 décembre 2001 et pointer les clubs qui seront présents à cette Assemblée Générale.
- ❖ Il est également demandé de prendre un contact téléphonique avec les Présidents des ligues afin de leur expliquer la démarche et leur démontrer l'importance de l'Assemblée Générale 2001 de Décembre.

Il est proposé de mandater les membres du Comité Directeur sur les ligues à contacter.

CD 13/14 octobre 2001, Page 5

- ***Problème Ligue Basse-Normandie :***

La Commission va pouvoir régler ce problème rapidement, bien que les contacts entrepris par Gérard MOULIN aient été rendu difficiles, d'une part par le dysfonctionnement des services du secrétariat fédéral, d'autre part par le manque de réponse des intéressés.

CD 26 janvier 2003, Page 6

Création de la Ligue Franche Comté

Bureau 15 mars 2003, Page 4

Comités Départementaux :

CD 78 : 6 clubs mais aucun Président à la tête du CD. Les clubs veulent dissoudre le CD mais n'ont pas le droit. Le Secrétaire Général se propose d'effectuer une réunion pour régler le problème.

CD 34 : le CD n'existe pas et la Ligue semble présenter des difficultés de fonctionnement.

CD 71 : 2 clubs mais le CD a été dissout.

AG 16 mars 2003, Page 3

Avertissement à l'encontre des Ligues et Comités Départementaux. Trop de Ligues fonctionnent sans CD ou trop de CD ne sont pas réactivés. Le Président annonce qu'en cas de disfonctionnements ou de non-respect des exigences fédérales, il sera contraint de demander le retrait de l'agrément. Cela est d'autant plus regrettable que les Ligues et CD ont de fortes possibilités de financement à condition que les dossiers soient bien remplis.

Bureau 21 juin 2003, Page 2

****Tournée du Sud de la France***

Le président et le Trésorier Général de la Fédération sont descendus dans le Sud de la France à l'occasion de diverses manifestations afin de montrer le soutien de la Fédération.

A cette occasion, le Président tient à souligner le bon déroulement du tournoi de PINEUILH ainsi que le rodage des Equipes de France de Softball à l'occasion du tournoi de Nice.

Le Président est également allé à Montpellier pour régler les difficultés de fonctionnement de la Ligue Languedoc-Roussillon. Un consensus a pu être trouvé. Récemment un PV de la ligue Languedoc-Roussillon a été transmis au siège fédéral, actant des propositions de la Fédération et nommant notamment Monsieur DEDIEU en qualité de Secrétaire Général de la Ligue.

Bureau 28 février 2004, Page 3

**** Affaires en cour***

Ligue Languedoc-Roussillon

Dysfonctionnements de cette ligue dus à des conflits de personnes. Il a été demandé conseil auprès de la Fédération pour parvenir à rétablir l'ordre. Amaury LAUNAI, responsable juridique de la FFBS et Patrick TUGAULT, Président d'honneur sont en charge de ce dossier.

CD 20 mars 2004, Page 4

Création de Comité Départemental

Le Comité Directeur décide la création obligatoire d'un Comité Départemental, dès l'existence de 2 clubs dans un même département.

Ligue Languedoc Roussillon

Le Comité Directeur décide de l'application des dispositions prévues à l'article 8 du Règlement Intérieur permettant de régler les problèmes de dissensions internes dans les organes décentralisés, savoir : dissolution du Comité Directeur de la ligue du Languedoc Roussillon.

Le Comité Directeur désigne Messieurs, André PARKER, Amaury LAUNAI et Patrick TUGAULT aux fins de constituer la Délégation Spéciale prévue par nos textes, dans le but de réunir, le plus rapidement possible une assemblée générale ordinaire réunie à titre extraordinaire qui procédera à des élections générales pour la durée restante du mandat des membres remplacés.

Les acteurs de la Ligue étant présents ce jour, à l'assemblée générale fédérale, le Président propose une dernière réunion de conciliation entre les parties. En cas d'échec de cette conciliation, les dispositions susmentionnées seront immédiatement exécutoires.

Bureau 28 août 2004, page 3

**** Nouveaux Statuts***

Les nouveaux statuts des Fédérations sportives ont fait l'objet de nombreuses discussions et il apparaîtrait que les options choisies par le Comité Directeur de la FFBS ne correspondent pas à la mouvance du monde sportif (représentativité, collèges...).

Cette réforme statutaire représente l'occasion pour toutes les fédérations sportives de se professionnaliser.

Le Président de la FFBS demande donc que les membres du Bureau Fédéral aient une vision à long terme concernant cette réforme statutaire afin que cela ne devienne pas un frein au développement des sports de battes.

Les principaux acteurs de ce développement sont les comités départementaux et les ligues. Il apparaît donc nécessaire que ces organes décentralisés de la Fédération aient une certaine représentativité.

La Fédération doit avoir une volonté et une unité commune de développement. Le développement doit d'articuler autour de 3 axes : les structures, les adhérents et les compétences.

Les ligues et les comités départementaux devraient être les principaux interlocuteurs des clubs et non la Fédération comme cela se passe actuellement.

Comité Directeur du 11 novembre 2004, pages 2 et 3 :

**** Commission Fédérale de la Réglementation :***

Statuts Types des Ligues Régionales et Comités Départementaux :

Dans le respect des dispositions de l'article 18.3 des Statuts Types des Ligues Régionales et Comités Départementaux en application, le Comité Directeur fédéral exige la modification des Statuts actuels des Ligues Régionales et Comités Départementaux, afin que ceux-ci soient conformes aux dispositions des nouveaux Statuts Types votés ce jour par le Comité Directeur fédéral.

Les Ligues et Comités ont 3 mois à compter de ce jour pour réunir leur Assemblée Générale.

Les modifications statutaires demandées seront adoptées, même si les conditions de quantum de délibération ne sont pas remplies, comme défini par les dispositions de l'article 18.4.2 des Statuts Types en application.

Lors de ces Assemblées générales, et après le vote des modifications statutaires, se dérouleront les élections quadriennales prévues par les dispositions de l'article 9 des Statuts Types en application.

Ces élections devront se dérouler en respectant les dispositions définies aux articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11 des nouveaux statuts Types, votés préalablement.

Les Ligues Régionales et Comités Départementaux qui n'auront pas procédé à la modification statutaire demandée, et/ou à l'élection de leur Comité Directeur à la date du 28 février 2005 seront dissous par décision du Comité Directeur fédéral.

La Commission Fédérale de la Réglementation se tient à la disposition des Dirigeants des Ligues et Comités Départementaux pour la mise en place de cette obligation. (aifbsc@ffbsc.org)

Comité Directeur du 19 décembre 2004,

**** Ville de Paris***

Eric-Pierre DUFOUR a rencontré la Mairie de PARIS.

Il semble que le PUC Baseball/Softball souffre des problèmes, notamment financiers, pausés par l'entité PUC club omnisports.

La Mairie de PARIS est prête à aider nos disciplines et une convention pourra être passée avec celle-ci et le Comité Départemental 75.

Comité Directeur du 19 décembre 2004,

Les organes décentralisés de la Fédération conserveront le nom de Comité Départemental/Ligue de Baseball, Softball et Cricket (acté à l'unanimité).

MEDICAL

CD 10 juin 2001, Page 4

4 Médical - Dopage :

La Commission Juridique attire l'attention du Comité Directeur sur le fait que le Docteur SARNIGUET, Médecin Fédéral National, Chargé de l'instruction des affaires concernant la discipline de la lutte contre le dopage ne peut appartenir à aucun des organismes disciplinaires de la Fédération (Article 114 du Règlement Intérieur).

La Commission Juridique attire l'attention du Comité Directeur sur l'obligation de voter le nouveau règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage avant le 13 janvier 2002 sous peine de se voir retirer son agrément, et de facto, sa délégation de pouvoir.

La convocation d'une assemblée générale extraordinaire avant cette date est donc nécessaire. Elle pourra traiter du nouveau Règlement Intérieur en cours d'étude, qui inclus cette réglementation, et propose, d'autre part, 3 organismes nationaux déposés en loi de 1901.

La Commission Juridique prépare pour chacun des Présidents de Commission un texte précisant les attributions, les principes de gestion et les responsabilités qui incombent à chacune d'entre-elles. Ce texte sera communiqué aux membres du Comité, la plupart des points évoqués pouvant être repris à leur attention.

Toutes ces propositions faites par la commission juridique ont été approuvées à l'unanimité par le Comité Directeur.

Mr Eric Pierre DUFOUR insiste sur le fait qu'il faut être ferme dans les décisions du comité directeur par rapport aux ligues et comités départementaux.

Bureau 9 juillet 2001, Pages 1 et 2

Le DTN expose les sujets abordés lors de la réunion médicale du 03 et 04 juillet, provoquée à son initiative et déplore une nouvelle fois avoir eu à initier l'ensemble de la Convention Médicale avec le MJS, sans disposer d'aucun rapport, malgré ses demandes sur les missions effectuées par les médecins et kinés auprès des Equipes de France depuis 1998.

Il explique les conflits qu'il a rencontrés avec le coordinateur des Kinés de la fédération, Monsieur Gilles OMNES et de sa volonté de ne plus faire appel à lui. Il explique aux membres du Bureau que ces quatre dernières années aucun Comité Directeur n'a statué sur les membres de la Commission Médicale Nationale, et que le coordinateur des Kinés n'est engagé par aucune convention ou contrat avec la fédération.

Le DTN déplore que Monsieur OMNES ait fait en sorte que le Médecin de l'INSEP, son supérieur hiérarchique professionnel, soit intervenu personnellement **sur** un problème fédéral interne et ce à plusieurs échelons du Ministère, ce qui dans notre situation actuelle n'a pas amélioré notre image de marque.

Pour ce qui concerne la Commission Fédérale Médicale, seul le Président de cette Commission, le Docteur PIRRE a été nommé par le Comité Directeur du mois de novembre 2000,

Le Bureau Fédéral s'interroge

- sur la nomination du Médecin Fédéral (le Docteur SARNIGUET, élu au Comité Directeur au cours de l'AG. du 01 avril 2001 ne dispose actuellement d'aucun mandat)
- la constitution de la Commission Fédérale Médicale n'a jamais été ni proposée ni validée par une délibération du Comité Directeur.

Le Président précise qu'il n'a jamais désigné le Docteur SARNIGUET comme médecin fédéral national.

En conséquence le Bureau décide de meure cette question à l'ordre du jour du prochain comité directeur fédéral et de lancer un appel à candidature selon les dispositions réglementaires, au poste de Médecin Fédéral, de fait, il sera signifié par le Secrétaire Général au Docteur SARNIGUET, que celui-ci ne dispose d'aucun mandat légal, qu'il doit s'abstenir de toute initiative ainsi que restituer au siège fédéral, le téléphone portable mis à sa disposition et faire acte de candidature selon la procédure pour le prochain Comité Directeur.

Après cette élection, le Médecin Fédéral National devra proposer au Comité Directeur la constitution de sa Commission.

Le DTN informe le Bureau qu'une réunion bilan DTN et Médecins et Kinés intervenus sur les Equipes de France sera organisée le 11 septembre prochain.

CD 15 septembre 2001, Page 7

Commission Médicale

Le Président de la Commission Juridique expose la situation.

Le Docteur SARNIGUET bénéficie d'une désignation par le Président à compter du 14 septembre 01.

La Présidence de la Commission Médicale sera pourvue lors du prochain Comité Directeur après un appel à candidature.

CD 13/14 octobre 2001, Page 4

Dossier du Docteur SARNIGUET :

Le Président de la Commission Juridique présente l'historique de cette affaire depuis sa saisine par le Docteur SARNIGUET. La Commission Juridique s'est contentée de dire le droit sans entrer dans la querelle qui semble (à tort ou à raison) opposer celui-ci à la Direction Technique Nationale.

La Commission Juridique ne comprend pas la position du Docteur qui remue ciel et terre pour défendre ses intérêts au mépris des procédures légales prévues par nos textes.

Une réponse sera apportée au dernier courrier du Docteur, communiqué par E-mail à l'ensemble des membres du Comité Directeur.

Le Président de la Commission Juridique regrette que cette communication n'ait pas été accompagnée de toutes les pièces du dossier, ce qui aurait évité de donner aux membres du Comité Directeur une idée tronquée du problème en cours.

Le Président de la Commission Juridique souligne que sur les bases actuelles de contestation permanente de l'autorité fédérale, il lui paraît difficile de conserver le Docteur SARNIGUET qui ne vient même pas au Comité Directeur, dont il est membre, pour évoquer et régler le problème avec ses pairs.

Il demande au Comité Directeur de faire le nécessaire afin de trouver un autre médecin qui devra être installé, tant au titre de Médecin Fédéral National qu'à celui de Président de la Commission fédérale Médicale, dans le respect de notre réglementation.

Monsieur Eric DUFOUR intervient pour souligner son impatience à voir une commission médicale fonctionner, car à l'origine il était candidat au Comité Directeur dans l'optique de participer à cette commission.

Bureau 27 janvier 2002, Page 1

@Les Commissions

Vote à l'unanimité sur les propositions de constitution des commissions fédérales et nationales faites respectivement par les Présidents de commissions.

A noter que pour la commission de discipline dopage et la discipline dopage d'appel, les membres doivent obligatoirement être inscrits sur une liste parue au Journal Officiel.

Pour la commission médicale, il faut régler le problème très rapidement. Il est rappelé l'élu au comité directeur sur le collège médecin n'est pas forcément le médecin fédéral ou le Président de la commission médicale.

Des contacts ont été pris par Eric DUFOUR pour constituer la commission médicale et le premier travail consiste à établir sur une planification.

Le Président informe les membres du bureau du contrôle effectué au sein de l'INSEP dans les chambres des joueurs et de la découverte de plantation de cannabis avec les conséquences que cela engendre.

CD 2 juin 2002, Page 5

3 Présentation de la convention d'objectifs par Frédéric DELANNOY, DTN.

Le travail effectué par la commission médicale a été très apprécié au Ministère et ainsi le montant accordé au médical l'année dernière a été reporté pour cette année, malgré les difficultés à justifier sa bonne utilisation dans le passé.

Bureau 24 août 2002, Page 4

Dossier Médical :

M. DUFOUR fait une présentation de l'avancée des travaux de la Commission Médicale. Un retour très positif est fait par les médecins et les managers sur leur collaboration lors de la campagne 2002. Il est fait état de l'embauche d'une secrétaire à mi-temps pour la Commission Médicale sur des fonds du Ministère dévolus à cet effet.

CD 5 octobre 2002, Page 8 et 9

**** Commission Médicale***

Présentation faite par Monsieur Eric DUFOUR

Missions de la commission :

- assurer l'application de la législation éditée par le Ministère des Sports
- promouvoir toutes les actions dans le domaine de la prévention
- encadrement médical des équipes nationales
- lutte contre le dopage

Aujourd'hui, cette commission est composée de 23 personnes (médecins et kinés)

Un travail de fond consiste à ajouter les spécificités du règlement médical afin que cela débouche sur un dossier médical.

Deux réunions sont prévues :

- le 25 octobre, avec la direction technique nationale et certains kinés et médecins pour la constitution des dossier médicaux des athlètes de haut niveau.
- le 30 novembre : avec tous les membres de la commission médicale

Actuellement, le suivi médical et l'encadrement médical sont des dossiers en cours. Mais de nombreuses choses restent à mettre en place.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, souligne le fait qu'il faut être très vigilant sur les joueurs évoluant à l'étranger par rapport aux produits autorisés à l'extérieur et prohibés en France.

Monsieur Eric DUFOUR tient à préciser que chaque médecin et kiné doit être missionné par la commission pour pouvoir suivre une équipe nationale.

De plus, pour certains il se pose un problème d'assurance professionnelle. Il est demandé la possibilité de prendre une licence fédérale pour les médecins et kinés attachés aux équipes de France et que la fédération le prenne en charge financièrement.

Vote à l'unanimité.

Bureau 25 janvier 2003, Page 3

André Parker tient à préciser que le fichier des membres de la Commission Médicale a été laissé à Céline Berton pour la prise des licences. Ce fichier devra être validé par le prochain Comité Directeur.

Bureau 3 janvier 2004, Page 1

- Dopage

Lors du Championnat du Monde de Baseball à Cuba, un contrôle antidopage effectué sur un joueur de l'équipe de France s'est révélé positif..

S'agissant de la première fois pour le joueur en question, la sanction ne devrait pas être trop lourde et il ne devrait pas y avoir de sanction pour l'équipe nationale.

Le DTN tient à préciser que cette personne ne sera pas inscrite sur la liste des athlètes de haut niveau 2004, conformément aux dispositions du Ministère des Sports.

Un autre cas de dopage avait été révélé lors des Interligues Baseball 2003. La contre expertise n'ayant pas confirmé les premiers résultats, l'affaire a été classée sans suite.

Commission Médicale : Pierre HEASE serait intéressé pour prendre la présidence de cette commission.

Le Président et le Trésorier de la FFBSA doivent convenir d'un rendez-vous avec lui afin de convenir du mode de fonctionnement de cette commission.

CD 29 février 2004, Page 1

➤ *Actualité nationale et internationale*

- Contrôle antidopage positif

Un joueur de l'équipe de France avait été contrôlé positif lors des championnats du Monde 2003, à Cuba.

La commission dopage de l'IBAF a mis en garde ce joueur qui est dans l'obligation de se soumettre à un contrôle antidopage d'ici la mi-avril et d'en transmettre les résultats à l'IBAF

Le Comité Directeur acte sur le fait que les frais engagés pour ce contrôle seront à la charge du joueur.

MEMBRES A TITRE INDIVIDUEL

Bureau 25 janvier 2003, Page 3

André Parker tient à préciser que le fichier des membres de la Commission Médicale a été laissé à Céline Berton pour la prise des licences. Ce fichier devra être validé par le prochain Comité Directeur.

Bureau 15 mars 2003, Page 4

**** Demandes d'admission de membres à titre individuel***

Le Comité Directeur doit voter pour agréer Messieurs les membres de la Commission Médicale, Eric Pierre DUFOUR, Patrick TUGAULT, Patrice BIENFAIT, Pierre DOURDOU, Ghislaine ETHIER, Hervé FAGNONI, Simon HEWITT, Jean Sébastien MENIGOZ et Pierre VEILLOT comme membres à titre individuel de la Fédération.

Vote du Bureau : Pour à l'unanimité.

Bureau 29 août 2003, Page 3

**** Licence***

Un problème d'ordre technique persiste sur la saisie de la licence à titre individuelle de Madame Christine FREY. Il est à noter que cette licence a bien été réglée et elle est donc effective pour l'année 2003.

CD 13 et 14 septembre 2003, Page 12

- Membres à Titre Individuel

Le Comité Directeur décide d'agréer les Membres à Titre Individuel suivants :

Eric-Pierre DUFOUR, Patrice BIENFAIT, Christine FREY, Pierre DOURDOU, Ghislaine ETHIER, Hervé FAGNONI, Jean Sébastien MENIGOZ, Jihad BOUZIRI, Cécile DELPINO, Isabelle LEBOEUF, Florian SIOURT, Stéphanie FOUQUET, Patrick PREEL, Nicolas DEDE, Jacques COLAS, Catherine FARROUGIA, Thierry MARC, Thierry ATTALI, Patrick JOLITON, Jean-Eric AIGUEBONNE, Laurence BARBERY, Jean-Jacques DUFRANE, Eric DUFOUR, Dominique HERVE, Olivier COSTE, Guillaume LEVAVASSEUR, Bernard CAUCHOIS, Thierry GAUDIN, Gérard CROS, Pierre HAESE, Baptiste IZOULET.

Le Comité Directeur confirme que le prix de la cotisation des membres à titre individuel, inclus la délivrance d'une licence non pratiquant. (Décision du Comité Directeur du 23 mars 1985)

Le Comité Directeur confirme la gratuité de la cotisation de Membre à Titre Individuel accordée aux membres de la Commission Fédérale Médicale par le Comité Directeur du 28 mars 1987.

CD 20 mars 2004, Page 5

*** Affaires courantes**

Membre à titre individuel

Demande de désignation de membre à titre individuel par Max HERMELIN, assistant coach softball ; le Comité Directeur décide de lui appliquer les mêmes conditions que pour les membres du staff médical, à savoir la gratuité de sa licence.

CD 12 juin 2004, Page 6

- Membres à Titre Individuels :

Le Président de la Commission Fédérale Juridique présente au Comité Directeur l'acceptation des membres suivants de la Commission Fédérale Médicale au titre de Membre à Titre Individuel de la Fédération, bénéficiant d'une licence délivrée à titre gratuit comme décidé par ce dernier lors de ses séances du 28 mars 1987 et 13 et 14 septembre 2003 :

Karl CHAORY, Aurélie COLLION, Roland DARMANADEN, Alexandre DOVIGO, Yves HEVOUET DES FORGES, Ludovic JUSTIN, Gilles KOSKAS, Gérard LAMBERT, Monsieur LEVEC, Christophe LOLLIER, Patrick NECKER, Peggy PAJOT, Jean-Christophe PAON, Jean-Marc PASTOR, Patrick TUGAULT.

Il demande le retrait de cette qualité pour les membres suivants n'ayant plus d'activité :

Messieurs Thierry MARC, Thierry ATTALI, Jean-Jacques DUFRANE et Pierre HAESE.

Vote : Unanimité

MODIFICATION DES PROCES VERBAUX

CD 10 mars 2001, Page 2

Approbation du procès verbal du bureau du 17 Novembre 2000 après les modifications suivantes :
rajouter présence de Mme Christine FREY.

Retirer le dernier paragraphe sur le comité départemental 75.

Approbation du procès verbal du comité directeur du 18 novembre 2000 après les modifications suivantes :

Page 3 - rajouter à la fin du paragraphe, lieu de l'Assemblée Générale de la fédération, la date du 1^{er} avril 2001.

Page 4 - paragraphe championnat du monde des Sapeurs Pompiers : modifier la phrase, remerciements à Eric DEDIEU pour le comportement de l'équipe de France par ; remerciements à Eric DEDIEU pour son comportement dévoué.

Page 6 – paragraphe BASEBALL, Michel COGNE demande que les obligations d'entraîneurs soient mentionnées dans les conditions d'engagement au lieu de conditions.

Rajouter : remerciement à Alain MARCHI pour son travail sur les péréquations

Page 8 – DTN : rajouter « Michel COGNE nous a fait part d'entraîneurs envoyés à Nashville et au Canada et information sur le championnat UNSS ».

Page 8 – rajouter après la phrase : le secrétaire général.....sa politique. « Christine FREY fait remarquer que c'est une opposition à la liberté d'expression et un vote sous contrainte contraire à la Démocratie ».

Page 10 – M. CAUCHY est nommé et non élu

CD 10 juin 2001, Page 1

Vote des procès verbaux des 3 derniers comités directeurs.

Approbation du PV du comité directeur du 10 mars 01 avec 3 abstentions.

Approbation du PV du comité directeur du 1^{er} avril 01 avec 4 abstentions.

Approbation du PV du comité directeur du 21 avril à l'unanimité.

CD 30 juin 2001, Page 1

@Vote des procès verbaux du bureau et comité directeur :

Approbation du PV du comité directeur du 10 juin 2001 à l'unanimité avec les points suivants à modifier ou ajouter :

- au sujet d'info balles, le vote portait sur la modification du format et non sur la parution en kiosque en 2002 (pour un coût identique).
- Mr MESNILDREY avait demandé l'intérêt économique d'avoir un C.E.C au siège fédéral, le coût horaire étant plus élevé qu'un emploi jeune.

Approbation du PV du bureau 19 juin 2001 avec une abstention avec les points suivants à ajouter ou modifier :

- pour l'enveloppe de 11 000 F non encaissée pour des prêts et mutations, il est précisé qu'il ne s'agit en fait que de 1 100 F et que l'enveloppe a bien été retrouvée.

- il est demandé que soient précisés les noms des 2 joueurs assimilés (Savigny le temple : Adam DREKE et Jonathan DREKE)
- il faut indiquer les noms des membres de la commission juridique

Le PV du bureau du 10 juin 2001 sera envoyé à tous les membres du comité directeur très prochainement.

CD 15 septembre 2003, Pages 1 à 3

- **Approbation du PV du Bureau du 10 juin 2001** à l'unanimité.

- **Approbation du PV du bureau 19 juin 2001** à l'unanimité : les noms des 2 joueurs assimilés sont : Adam DREKE et Jonathan DREKE.

- **Approbation du PV du Comité Directeur du 30 juin 2001:**

Modifications à apporter :

. sur le cricket traditionnel, indiquer que le Comité Directeur s'inquiète de la négociation financière passée entre le Président, Emile TREHET et le Président de la Nouvelle Calédonie, NEMIA NEMIA (le Président montre au Secrétaire Général cette convention).

. la commission accordée à Christophe ASTRUC est de 10 500 F et non de 1 500 F.

. le Président demande que soit retiré le fait qu'il poursuivra Mr BOST en pénal.

Vote : pour : 10 contre : 1 abstention : 3

- **Approbation du PV du Bureau du 9 juillet 2001:**

Modification à apporter :

. supprimer « restreint » devant Bureau du 9 juillet 2001

. le Président précise qu'il n'a jamais désigné le Docteur SARNIGUET comme médecin fédéral national.

Le Président ne figure pas sur ce PV car il était injoignable. Il est donc demandé par certains membres du Comité Directeur que face à la situation conflictuelle le Secrétaire Général convoque le Président soit par fax soit par accusé réception.

Sébastien VIALE demande des explications sur le fait que seul Jean-Marie MEURANT avait été contacté par téléphone.

Le Secrétaire Général précise qu'il a essayé à plusieurs reprises de contacter les autres vice-présidents lors de ce bureau et qu'ils étaient injoignables.

Le Président de la Commission Juridique souligne le fait qu'un bureau restreint est valable si 3 membres du Bureau sur les 10 sont présents, et qu'il devient plénier s' il est composé de 4 membres et plus.

Le Secrétaire Général informe que les Bureaux téléphoniques ont été décidés devant l'urgence de la situation. Les comptes rendus téléphoniques n'ont qu'une valeur symbolique et seule la validation par le Comité Directeur les rend officiels.

Vote : pour : 13 contre : 1

- Approbation du PV du Bureau du 11 août 2001,

Le Secrétaire Général explique les raisons de ce bureau réuni en urgence :

Le Crédit Lyonnais a envoyé à 18h30, le vendredi 10 août 01 un fax en indiquant le gel effectif des comptes de la FFBSA, pour le lundi suivant (13 août).

Auparavant, dès début juillet, le Président était intervenu auprès de la banque. Le 2 août 01, le Crédit Lyonnais prévenait de ce gel des comptes et demandait de nombreuses pièces justificatives. Celles-ci ont été fournies mais n'ont pas semblé suffisantes pour le Crédit Lyonnais.

La banque a demandé ensuite une décision de justice ou un administrateur pour débloquer la situation.

Vote : pour : 14 abstention : 2

- Approbation du PV du Bureau du 24 août 2001,

Le Secrétaire Général explique les raisons de ce bureau réuni en urgence :

Malgré le bon travail de la Commission Juridique, le Président étant représenté par un avocat, le Bureau a décidé de prendre un cabinet d'avocats.

De plus, à la veille des Interligues, le Président refusait provisoirement d'ordonnancer les dépenses pour cette manifestation.

Le Président ayant accepté d'ordonnancer ces dépenses, le vendredi 24 août au matin, mais le Crédit Lyonnais restant sur ses positions (à savoir : une décision de justice ou administrateur pour débloquer la situation), ce n'est qu'après un gros travail du Directeur Technique National et du Ministère pour essayer d'intercéder auprès du Crédit Lyonnais et de nombreuses heures passées au téléphone et à la banque qu'une solution a été trouvée pour les Interligues.

Sébastien VIALE demande qu'il n'y ait pas d'interprétation personnelle pour pouvoir continuer à travailler dans la sérénité. Il émet des réserves vis à vis de toutes les informations qu'il reçoit.

Christine FREY répond à Sébastien VIALE pour dire comment elle a vécu les dernières 24 heures avant les interligues, que cette manifestation a bien failli être annulée et que ce n'était pas une interprétation personnelle.

Le Président tient à préciser que le refus était provisoire en attendant une négociation avec les élus.

Vote : pour : 12 abstention : 4 (dont 2 car ils n'ont pas reçu de PV)

- Approbation du PV du Bureau du 5 septembre 2001,

Un débat s'engage entre le Président et les membres du Bureau présents, car le Président estime que ce PV ne retranscrit pas la discussion lors de ce bureau.

Il est alors demandé aux 5 membres présents de s'exprimer sur la véracité des dires reportés dans ce PV

^ 4 oui 1 non

Le Secrétaire Général précise qu'il a été contacté à plusieurs reprises par Madame DELAMAZURE, après l'intervention de l'avocat du Président, afin de modifier le contenu du PV.

Vote : pour : 14 abstention : 1 ne participe pas au vote : 1

- Approbation du PV du Bureau du 10 septembre 2001,

Modifications à apporter :

- . préciser que le Président a participé par téléphone
- . ajouter dans le 1^{er} paragraphe, **projet de** procès verbal

Vote à l'unanimité

CD 13 et 14 octobre 2001, Page 1

4 VOTE DU PROCES VERBAL du 15 septembre 2001:

Approbation du procès verbal à ***l'unanimité***, avec les modifications suivantes :

- revoir la syntaxe et le nombre de voix lors des différents votes (demandé par Monsieur ROUSSEAU)
- indiquer que monsieur SOUSSAINTJEAN était excusé et non absent et les modifications demandées par Christine FREY :
- p4 : « C FREY pose le problème comptes de particuliers » : préciser qu'il s'agit de missions fédérales pour les équipes de France
- p5 baseball : - ajouter que les seniors sont qualifiés pour le championnat du Monde de 2003.
- § 5 : M COGNE rappelle le retard pris sur la négociation de la CO et le partenariat de dernière minute avec Adidas
- il est demandé au DTN le bilan financier des équipes de France
- P5 : mandats internationaux : signaler l'invitation du Président de la fédération Tunisienne à la finale élite
- p 6 : JM MEURANT demande qui entraîne actuellement à l'INSEP ; réponse de Michel COGNE ; réponse de M COGNE : P DENIS, A SALLEE, C BLACHER et G COSTE comme coordinateur.
- p 7 Softball : ajouter que la FFBSC présente P BIENFAIT comme candidat à la Présidence de l'ISF
- p8 Licences : ajouter le nombre annoncer ce jour là 5 400

Le Secrétaire Général informe les membres du Comité Directeur de la démission de Monsieur BOST de toutes ses fonctions au sein de la FFBSC et de la volonté de Monsieur TREHET de faire appel de la décision prononcée par la commission fédérale de discipline auprès de la commission fédérale de discipline d'appel.

CD 16 mars 2002, Page 1

Validation à l'unanimité du procès verbal du ***Comité Directeur du 26 janvier 03.***

CD 2 juin 2002, Page 1

Approbation du procès verbal du Bureau Fédéral du 13 avril 2002 à l'unanimité

Le procès verbal du Comité Directeur du 17 mars 2002 sera envoyé prochainement

CD 5 octobre 2002, Page 1

Validation à l'unanimité du procès verbal du bureau fédéral du 24 août 02, avec les modifications à prendre en compte :

- catégories UNSS
- little league : champion minime et cadet des interligues 2002 + champion UNSS 2003

Monsieur Fabien CARETTE rappelle qu'il est candidat pour être le référent d'une délégation nationale.

CD 26 janvier 2003, Pages 1 et 2

- ***Procès Verbal du Comité Directeur du 2 juin 2002***

Validation à l'unanimité

- ***Procès Verbal du Comité Directeur du 5 octobre 2002***

Validation à l'unanimité avec les modifications suivantes à apporter :

- remarques de M. Fabien CARRETTE :
 - (p.2) : L'équipe de France Universitaire est composée principalement de seniors et non de juniors
 - (p.2) : Le mot « managéra » n'apparaît pas dans le dictionnaire. Monsieur CARRETTE souhaite le remplacer par le mot « Management »
 - (p.6) : Il convient de mettre un E lorsque l'on parle de l'Etat Français
 - (p.7) : Classement concernant les résultats de Softball au cours de la Coupe d'Europe des Vainqueurs de Coupes Féminin B organisée par le BAT Paris : 1° DORNBIRM (Autriche), 2° MANNHEIM (Allemagne), 3° Marroussia Athènes (Grèce), 4° BAT Paris.
- remarques de M. Emmanuel DUBAUT :
 - (p2) : concernant le championnat du monde universitaire, préciser qu'il avait remarqué que certains agissements de joueurs de l'équipe de France portaient atteinte à l'image de cette équipe.
 - (p4) : pour le vote concernant le projet du centre national de Roissy, il tient à ce que soit indiqué qu'il a voté « contre »

- ***Procès Verbal du Bureau Fédéral du 14 décembre 2002***

Validation à l'unanimité avec les modifications suivantes à apporter :

- préciser le nom de Graciella (Mme Scavino)
- préciser qu'au niveau du fonctionnement du centre national de Roissy, lorsqu'il est indiqué 1.5 million pour le fonctionnement, il s'agit de francs.

CD 23 février 2003, Page 1

- ***Procès Verbal du Bureau Fédéral du 25 janvier 2003***

Validation à l'unanimité avec les modifications suivantes à apporter :

- rajouter Denis-Didier ROUSSEAU, Vice-Président comme membre présent.
- ROISSY : fonctionnement de 230 000 €par an et non 200 000 €
- page 1 : lire Baseball Canada et non Baseball Québec
- enlever « s » à société de voyages et « s » à " intéressé."

- Procès Verbal du Comité de Direction du 26 janvier 2003

Validation à l'unanimité avec les modifications suivantes à apporter :

- page 1, rajouter Philippe DENIS qui assiste au Comité Directeur.
- page 2 : Affiliations : lire «Baseball Club des Mauritaniens » au lieu de « Fire Horses Maure de Bretagne »
- page 3 : Commission Réglementation et Statuts
1 candidat : M. Patrick TUGAULT
« Vote : 4 oui / 14 non / 1 blanc » au lieu de 1 oui / 14 non / 1 blanc
- page 4 : *Softball , lire « L'assemblée Générale de France Softball » et non France Cricket
- page 5 : Régularisation des Clubs... Lire « Lettre avec accusé de réception. »
- page 6 : Divers, tarifs des licences ; Catégorie A rajouter « Elargi aux Arbitres, Scoreurs et Entailleurs. »
- page 6 : Mesures incitatives : rajouter « Pour les clubs ayant doublé leurs licences, possibilité de gratuité de cotisation annuelle et création de la ligue franche »
- page 6 : Divers, rajouter remarque de Fabien PROUST de ne pas recommencer le championnat avant le 10 août 2003.
- page 6 : Projet du Centre National de Roissy ; fonctionnement de « 230000 euros » et non 250 000 euros

CD 16 mars 2003, Page 1

Validation à l'unanimité du procès verbal du Comité Directeur du 26 janvier 03.

CD 22 juin 2003

Procès verbal du Comité Directeur du 23 février 03 :

Modifications à apporter :

Page 1 : coller la synthèse du DTN

Page 2 : dans la partie « validation budget réalisé 2002 et prévisionnel 2003 »

Remplacer « plusieurs membres évoquent la créance **de** l'ancien Président de la fédération » par « plusieurs membres évoquent la créance **d'un** ancien Président de la fédération »

Pages 3 et 4 : Cas de Savigny sur Orge : préciser que Sébastien VIALE vote contre car normalement ce cas n'aurait pas dû être soumis à un vote.

Validation à l'unanimité

Procès verbal du Comité Directeur du 16 mars 03 :

Modifications à apporter :

Page 2 : « Radiations / Affiliations »

Supprimer la radiation du club n° **089014** car il n'a jamais existé !!

Page 3 : orthographe de Taïwan

Page 3 : « Conventions d'Objectifs »

Dernier Paragraphe : Remplacer «et soumet au Comité Directeur la sélection par la DTN en accord avec ses cadres. » par «et soumet au Comité Directeur la **méthode de sélection définie** par le DTN en accord avec ses cadres ».

Page 3 : Remplacer « Serge BASTIEN déplore l'absence **de fonds** en Haut - Niveau sur les cadets... » par « Serge BASTIEN déplore l'absence de **moyens financiers** en Haut - Niveau sur les cadets ».

Validation à l'unanimité

Procès verbal du Bureau du 15 mars 2003

Page 2 : « Magazine Fédéral »

Remplacer « Monsieur DUFOUR rappelle que le journal est imposé par **les statuts** de la FFBS » par « Monsieur DUFOUR rappelle que le journal est imposé par **les règlements fédéraux** ».

Page 2 : « Communication »

Remplacer « Le Président informe **le Bureau que le Comité Directeur doit lui soumettre** la signature d'un contrat... » par « Le Président **a informé le Comité Directeur que le Bureau doit lui soumettre** la signature d'un contrat »

Page 3 : « Balles »

1^{er} paragraphe : « La société BARNETT s'est montrée menaçante envers **la Président et la FFBS dans son entité** » par « La société BARNETT s'est montrée menaçante envers la **Fédération** ».

Page 4 : « AG 16/03/03 : Décompte des voix »

Remplacer le paragraphe sur la Nouvelle-Calédonie par « Le Président fait un point sur la Nouvelle Calédonie : un virement bancaire a été effectué en Novembre 2002 afin d'effectuer une mise à jour des cotisations 2002 et 2003 et des licences. Par conséquent les clubs sont autorisés à voter à l'Assemblée Générale ».

Page 4. « Cotisations 2002 »

« 069018 » Villefranche sur Saone **préciser absorption par Villefontaine.**

« 089014 » **supprimer car n'a jamais existé.**

Page 4 « Demandes de licences fédérales »

Remplacer par * ***Demandes d'admission de membres à titre individuel***

Le Comité Directeur doit voter pour agréer Messieurs les membres de la Commission Médicale, Eric-Pierre DUFOUR, Patrick TUGAULT, Patrice BIENFAIT, Pierre DOURDOU, Ghislaine ETHIER, Hervé FAGNONI, Simon HEWITT, Jean6Sébastien MENIGOZ et Pierre VEILLOT comme membres à titre individuel de la Fédération.

Validation à l'unanimité

Procès verbal du Bureau du 23 février 2003

Modifications à apporter :

Page 1.

Remplacer « - **abandon des créances...** » par « **apurement des créances** dues à la Fédération ».

Page 2. « **Opening – day** »

Préciser « le Président » devant E-P DUFOUR

Validation à l'unanimité

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 1 et 2

- Bureau 21 juin 2003

Vote à l'unanimité avec les modifications suivantes :

- Page 3 : Tribunaux : Rajouter : « Le Comité Directeur décide de prendre Maître Céline GROMEK pour représenter la Fédération et défendre les intérêts de celle-ci. »
- Page 4 : « Drancy lire n° 093013 au lieu de n° 093 et Stains Nallur au lieu de Stains Namur. »
- Page 4 : supprimer le club 051001 BC Champagne de la radiation, Ce club ayant effectué sa régularisation au même moment.

- Comité Directeur 22 juin 2003

Vote à l'unanimité avec les modifications suivantes :

- Page 1 : Jean-Marie MEURANT est « excusé »
- Page 4 : « Drancy lire n° 093013 au lieu de n° 093 et Stains Nallur au lieu de Stains Namur. »
- Page 4 : supprimer le club 051001 BC Champagne de la radiation, Ce club ayant effectué sa régularisation au même moment.
- Page 5 : Lire, en lieu et place du texte du 1^{er} alinéa du point Comptabilité, le libellé du texte figurant au procès-verbal du Bureau fédéral du 21 juin 2003, page 3, point Société Comptable.
- Page 5 : Commission discipline ; Lire « Représentant de la Fédération chargé de l'instruction des affaires disciplinaires : Amaury LAUNAI » et non « chargé de mission ». Ajouter, Monsieur Patrick TUGAULT, comme Représentant de la Fédération chargé de l'instruction des affaires disciplinaires.
- Page 5 : Projet francophone : Indiquer que Jean-Marie MEURANT fera partie de la commission technique
- Page 9 : Problème CFPM : Indiquer que pour le club de Savigny sur Orge il s'agit d'un prêt et non d'une mutation.
- Page 9 : dans la partie *divers* : Ajouter un paragraphe sur la little league en précisant que comme l'année dernière, pour les interligues de baseball 2003, les vainqueurs des catégories minime et cadet seront invités à participer en juillet 2004, en Pologne, aux phases finales de la little league.
- Page 10 : Scorage ; validation des diplômes : lire SR1 → Elite et SR2 → Nationale

- Bureau téléphonique 16 juillet 2003

Vote à l'unanimité avec la modification à apporter sur la date. « 16 juillet 03 » et non « 21 juin 03 »

- Bureau 29 août 2003

Le Directeur Technique National, Frédéric DELANNOY, demande de revoir les termes sémantiques au niveau du paragraphe sur les staffs des équipes de France, afin de ne pas y faire apparaître de nom. Indiquer : Il a été proposé une restructuration au niveau des staffs des équipes de France. Certains cadres ont été remis en cause sur le poste qu'ils occupaient. Un courrier à ce sujet sera adressé au Directeur Technique National.

Vote : 9 pour, 1 abstention

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, tient à rappeler que les élus doivent proposer des projets et fixer des objectifs et qu'il incombe au Directeur Technique National de mettre les moyens pour y parvenir. Le projet général de la Fédération est proposé par les élus et le Directeur Technique National propose les ressources humaines pour la réalisation.

CD 22 novembre 2003, Pages 2 et 3

Procès verbal du Comité Directeur du 13 et 14 septembre 03 :

Modifications à apporter :

- Messieurs Scherer et Proust étaient excusés et non absents.

Modifications demandées par le DTN :

p.2 : Bureau du 29 août 2003

Indiquer que Monsieur DELANNOY était excusé et non absent.

Retenir la mention « *les membres présents du bureau souhaitent une restructuration des staffs des équipes de France et ont remis en cause certains cadres sur le poste qu'ils occupaient* »

Remplacer « *les élus doivent proposer des projets et fixer des objectifs et qu'il incombe au Directeur Technique National de mettre les moyens pour y parvenir.* » par « *il appartient aux élus d'élaborer des projets et de définir des objectifs et à la direction technique nationale de les mettre en œuvre et d'élaborer des propositions pour les élus.* »

Remplacer « *le projet général de la Fédération est proposé par les élus et le Directeur Technique National propose les ressources humaines pour la réalisation* » par « *le projet général de la Fédération est arrêté par les élus et il appartient à la direction technique nationale d'en mettre en œuvre la partie conventionnée avec l'Etat, en organisant les ressources humaines dont elle dispose à cette fin.* »

p.7 Comptabilité

Ajouter « le DTN a demandé au Trésorier si la situation des fonds propres en fin d'année serait ou non équilibrée, compte tenu du déficit actuel. Ce dernier a répondu que, compte tenu des rentrées attendues, la situation devrait être proche de l'équilibre sans en être certain ».

A la fin du deuxième paragraphe après « *car aujourd'hui c'est la vie de la fédération.* » ajouter « *qui est en jeu* ».

p.8 et 9 Direction Technique Nationale

Après « 2004 / 2012 », ajouter « pour fin octobre 2003 »

Concernant Andrew SALLEE, remplacer la date du « 30 octobre » par le « 31 décembre 2003 ».

p.9 Comités nationaux

Challenge de France : L'aide financière accordée

Ajouter « Le Comité Directeur acte à l'unanimité qu'une aide financière soit prévue sur la convention d'objectifs 2004 pour l'organisation du Challenge de France »

Le montant de cette aide est de 26 000 euros et non 30 000 euros comme indiqué.

Avec les modifications demandées ci-dessus

Vote : pour : 9 abstention : 7

CD 29 février 2004, Pages 1 et 2

Procès verbal du Comité Directeur du 22 novembre 03 :

Modifications à apporter :

P 4 : § rapports des commissions :

ajouter « Baseball » au niveau des commissions arbitrage et sportive

P 7 : § Comité National Baseball

Les résultats de la Nationale 1 ne sont pas ceux qui ont été indiqués : Remplacer « Savigny sur Orge / Rouen / PUC par « Sénart / La Guerche de Bretagne »

P 9 : Appel de Rouen

Remplacer « 9 voix pour et 6 voix contre » par « 9 voix pour et 6 abstentions »

Avec les modifications demandées ci-dessus, vote à l'unanimité

Procès verbal du Bureau Fédéral du 22 novembre 2003 :

Aucune modification est demandée, Vote à l'unanimité

Procès verbal du Bureau Fédéral du 3 janvier 2004 :

Aucune modification est demandée, Vote à l'unanimité

CD 20 mars 2004, Page 1

- Procès verbal du Bureau fédéral du 28 février 2004

Le procès verbal est adopté avec les modifications suivantes :

- p 2 (budget) : remplacer « subvention de 100 000 euros » par « subvention de 100 000 dollars »

- p 4 (mérites fédéraux) :

Ligue de l'année : Ligue « *Haute Normandie* » (et non Aquitaine comme indiqué)

Jamel BOUTAGRA : 2^{ème} meilleur « *frappeur* » (et non lanceur)

- Procès verbal du Comité Directeur du 29 février 2004

Le procès verbal est adopté avec les modifications suivantes :

- p 1 : (excusés) : indiquer uniquement « Nathalie VALENTE »

- p 1 (assistant) : ajouter Philippe DENIS et Eric ELSENSOHN

- p 3 (pause déjeuner) : mauvaise orthographe il s'agit de messieurs « Georges ADAMOFF, ancien président de la Fédération et ancien international de Baseball » et « Adam TYAR, ancien arbitre international de Baseball »

- p 4 (mérites fédéraux) :

Ligue de l'année : Ligue « *Haute Normandie* » (et non Aquitaine comme indiqué)

Jamel BOUTAGRA : 2^{ème} meilleur « *frappeur* » (et non lanceur)

Nice Cavigal : « *vainqueur coupe d'Europe B* »

CD 12 juin 2004, page 1

*** Approbation des procès verbaux**

Procès verbal du Comité Directeur du 20 mars 2004

Modifications à apporter :

- P3 : Le Président de la Commission Fédérale de Réglementation rappelle que le Président de France Softball devra se rapprocher de sa commission aux fins de définir

les montants de l'annexe financière des RGES softball à présenter au prochain Comité Directeur

- P3 : Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation rappelle que la Commission Nationale Sportive Baseball, la Commission Nationale Jeunes baseball et la Direction Technique Nationale, chacun pour ce qui la concerne, devront préparer les annexes 1.04, 1.05, 1.07, 1.08, 3, 4, 5, 6, 7, 8.01, 8.03, 9 et 11 des RGES Baseball, en collaboration avec sa Commission pour présentation au prochain Comité Directeur.

Vote à l'unanimité

Procès verbal du Bureau Fédéral du 20 mars 2004

Vote à l'unanimité

-P4 : Le Président de la Commission Fédérale Juridique rappelle la disposition votée de création d'un Comité Départemental dès la création de deux Clubs dans un département.

Il invite le Secrétaire Général à lancer une telle procédure de création d'un Comité Départemental, s'ils n'ont pas déjà été créés, dans les départements suivants : Doubs (25), Eure et Loire (28), Finistère (29), Oise (60), et Haute-Savoie (74)

Procès verbal du Bureau Fédéral du 22 mai 04

Modifications à apporter :

- P 2 : *Actualité*

- Ecrire « GIP 2012 » et non « GIP Paris 2012 »

- supprimer le paragraphe « le Bureau Fédéral refusé de signer »

- ajouter « proposition de faire signer une feuille vierge aux internationaux lors du match Montpellier / Toulouse »

- P3 : *Championnat de France Baseball*

Orthographe « recrudescence » de violence

- P 4 : *Commission Fédérale de Discipline*

Ajouter : Le Bureau Fédéral demande au Comité Directeur d'autoriser le Président d'engager des poursuites »

En tenant compte de ces modifications, *vote à l'unanimité*.

Comité Directeur des 9 et 10 Octobre 2004, page 1

**** Approbation des procès verbaux :***

- Bureau Fédéral du 12 juin 2004 :

Approbation à l'unanimité

- Comité Directeur du 12 juin 2004 :

Vote à l'unanimité avec les modifications demandées

Monsieur Denis Didier ROUSSEAU intervient pour savoir si ce qu'il avait été décidé lors du Comité Directeur a été fait. Il apparaît ainsi que les Commissions textes et réglementation, prêts et mutations et les commissions sportives des 3 entités ne se sont pas réunies pour l'élaboration d'un texte commun sur les sections 3, 4 et 5 du Titre II Qualification des joueurs – licences – Mutations.

Annulation du conseil fédéral de discipline à l'encontre de Monsieur BERNAQUEZ .
Vote : oui : 10 / abstention : 2

MUTATIONS

CD 10 mars 2001 Page 5

Rapport Commission Prêts et Mutations

Sébastien VIALE, président de la Commission Prêts et Mutations

130 cas traités en baseball, nombreux dossiers non payés en raison de la disparition des clubs :

- ◆ 60 cas traités en Softball.
- ◆ 0 cas en cricket.

Ce qui représente un total de 40 joueurs mutés.

Beaucoup plus de recours en relation avec l'article 20 des R.G, ce paragraphe est trop confus.

Sébastien VIALE souhaite que l'on donne aux clubs une grille unique sur le coût de la formation d'un joueur, et souhaite mettre en place une procédure sur Internet : www.mutapret.ffbsc.org qui doit améliorer et favoriser le traitement.

Il faut envisager un nouveau texte pour un retour financier sur les clubs formateurs (labellisé les clubs formateurs, récupération de fonds pour la formation des joueurs).

Christine FREY évoque le problème de la cotisation annuelle. Les clubs ont-ils payé ?
Revoir la date limite de paiement du 30 Juin.

CD 30 juin 2001 Page 11

Le Secrétaire Général précise que Mr VIALE souhaite profiter du passage à l'euro pour réévaluer les prix des prêts et mutations.

Le comité directeur acte sur le fait avec 14 voix pour et une abstention.

CD 13/14 octobre 2001, Page 10

4 Commission prêts et mutations

Présentation par le Président de la commission, Sébastien VIALE, du rapport d'activités de l'année 2001 et les orientations pour la nouvelle saison (nouveau formulaire, chèque établi par le club d'arrivée ...)

La proposition sur les nouveaux tarifs des prêts et mutations en euros est votée **à l'unanimité** (13 voix).

Monsieur MESNILDREY précise que les prêts et mutations doivent faire partie de la réforme des licences et qu'il faudrait à terme songer à les supprimer afin de ne pas limiter l'accès à la pratique. Le Comité Directeur acte sur le fait qu'il faut y penser. Il faut revoir le rapport Fédération - clubs - licenciés.

Monsieur VIALE souligne le litige avec le comité départemental du 95 et il est demandé que ce problème soit réglé au niveau du baseball et non pas par le Comité Directeur.

CD 5 octobre 2002, Page 3

La commission prêts et mutations est confrontée actuellement à un problème pour des demandes de mutations extraordinaires concernant le club de St Lo.

Sébastien VIALE tient à préciser qu'il a toujours appliqué les règlements quelque ce soit le club concerné.

Il demandera donc un complément d'informations aux joueurs concernés.

De plus, il est soulevé le problème des chèques envoyés par St Lô, portant le nom de Monsieur TREHET et étant signés par ce dernier.

Bureau 14 décembre 2002, Page 3

A titre exceptionnel, les demandes de mutations extraordinaires seront accordées au delà du 31 décembre 2002, pour les joueurs évoluant dans des clubs qui seront rétrogradés début 2003.

CD 26 janvier 2003, Page 4

* Problème rencontré par la Commission Fédérale Prêts et Mutations : des listes de mutations, validées par le Trésorier de France Cricket, et non par le Président de la CFPM, ont circulées au niveau des clubs de cricket. Un éclaircissement doit être fait auprès de France Cricket afin que cela ne se reproduise plus.

Bureau 15 mars 2003, Page 6

Sébastien VIALE a été saisi par JL PATUREL pour le cas de Saint-Lô. Selon S.VIALE le club de Saint-Lô a un comportement de fraude avéré : justificatifs de mutations truqués, joueurs sans licence....

Il semble que certains cas ne soient plus du ressort de la CFPM mais du ressort du Secrétariat Général. S.VIALE interroge le Bureau sur l'attitude à adopter vis à vis du club.

Le Bureau décide qu'avant toute décision, il faut que les fraudes soient avérées.

S.VIALE informe le Bureau que pour les dossiers refusés il n'y avait pas de justificatifs et pas de changement de Ligue.

CD 22 juin 2003, Page 9

**** Problème CFPM***

La commission prêts et mutations n'a pas été saisie pour la demande de mutation extraordinaire d'un joueur pour évoluer avec l'équipe de Savigny sur Orge lors de la coupe d'Europe.

Monsieur Sébastien VIALE, Président de la CFPM, tient à préciser que jusqu'à présent sa commission a toujours accepté ce type de demande et dénonce ce genre de pratique.

Un courrier sera envoyé par le Président de France Baseball, ainsi qu'une facture correspondant aux frais prévus dans les textes fédéraux..

Bureau téléphonique 16 juillet 2003**➤ Mutation**

Le Président de la Commission Prêts et Mutations, Monsieur Sébastien VIALE, a relevé certaines irrégularités sur la prise de licence ayant un rapport avec les demandes de mutations. Deux licenciés du club de St Lo ont été licenciés, en 2003, sous une orthographe différente de celle qu'ils avaient en 2002 au sein du club de Cherbourg.

Les investigations sur ce dossier continuent et il sera demandé à la CNSB de donner des instructions à la CNAB afin d'effectuer des contrôles sur l'identité des joueurs sur l'ensemble des clubs de Nationale 1.

CD 22 novembre 2003, Pages 4 et 5**➤ Rapports des Commissions :**

* Commission prêts et mutations :

Les demandes sont faites directement par les clubs sur Internet. Les bordereaux sont générés informatiquement et envoyés au licencié.

Proposition de modification des tarifs des prêts et mutations 2004 :

	Anciens prix (en euros)	Nouveaux prix (en euros)	votes
Prêt	15.5	30	2 contre / 2 abstention 11 pour
Mutation Ordinaire Baseball / cricket			
Elite ou Nationale 1	80	100	1 contre / 14 pour
Régional	31	40	2 contre / 13 pour
Jeunes	8	10	2 contre / 13 pour
Mutation Ordinaire Softball			
Nationale	31	40	1 contre / 14 pour
Régionale	15.5	20	1 contre / 14 pour
Jeunes	8	10	1 contre / 14 pour
Mutation Extraordinaire	15.5	30	2 contre / 1 abstention 12 pour

Bureau 20 mars 2004, Page 1*** Prêts et mutations**

Suite à l'arrêt d'activité du club de Franconville, le club d'Ermont a demandé une exonération des frais de mutations engendrés par cet arrêt. L'application des textes aboutit à l'obligation de payer des mutations extraordinaires pour les joueurs sachant que ces derniers n'apparaîtront pas comme mutés sur la feuille de match.

NOMINATIONS COMMISSIONS

Bureau du 10 juin 2001, page 1

Propositions pour les commissions :

Commission Jeune :

Président Charly SARION
Membre Emmanuel DUBAUT

Commission Juridique :

Membre Patrick TUGAULT
Membre Eric MENISDREY

Commission COPRODE :

Membres Thierry Godbert, Sébastien Viale, Hubert De Quillac, Frédéric Kerbèche, Nicolas De Quatremarre, Remy Bigot.

CD 10 juin 2001, Page 1

Vote du président de la commission jeune

candidat : Charly SARION

Résultat du vote : oui : 16 voix non : 1 abstention : 1

Commission juridique

Mr MOULIN informe les membres du comité directeur qu'il souhaite démissionner pour des raisons personnelles, et propose la candidature de Mr TUGAULT à titre provisoire.

Résultat du vote : oui : 15 non : 1 abstention : 1 non exprimé : 1

Bureau 19 juin 2001, Pages 2 et 3

Il est acté la démission de Mr De Quillac de la Présidence de la Commission Fédérale des Terrains de la FFBS.(page 2)

Ratification des membres de la Commission Juridique :

Eric MESNILDREY, Christine FREY, Gérard MOULIN, Olivier DUBAUT (page 3)

CD 30 juin 2001, Pages 2 et 11

® Constitution des commissions discipline et discipline d'appel

Le Secrétaire Général informe que lors du prochain comité directeur il y aura un vote pour la commission de discipline dopage, et pour la commission de discipline d'appel dopage.

Mme FREY insiste sur la nécessité et l'importance de la commission d'appel pour le bon fonctionnement de la FFBS. Mr TUGAULT précise qu'à l'heure actuelle toute amende supérieure à 1 000 F et/ou plus de 4 matchs de suspension implique une instruction disciplinaire.

Ces 2 commissions doivent être composées de 5 membres chacune : 2 membres du comité directeur et 3 autres personnes ayant présenté leur candidature.

Résultats des votes :

Commission discipline :		commission discipline d'appel :	
E-P DUFOUR	14 voix	E. MESNILDREY	14 voix
F. MAYS	14 voix	G. MOULIN	14 voix
P. BIENFAIT	13 voix	A. MOUILLAC	14 voix
G. BRUT	14 voix	Mr BERTHAUD	14 voix
J. MOUILLAC	14 voix	M.M. BISSEY	14 voix

Président de la commission discipline :

Patrice BIENFAIT : 11 voix pour, 3 voix contre

Président de la commission discipline d'appel :

Eric MESNILDREY : 11 voix pour, 3 voix contre

Ces listes seront transmises au ministère et au CNOSF.

Mr TUGAULT informe que la commission juridique enverra les droits et devoirs aux Président de ces commissions.

Le trésorier, Patrick BRICAUD tient à faire remarquer qu'il n'est pas prévu pour l'instant de budget pour le fonctionnement des 2 commissions.

La commission événementielle sera créée lors du prochain Comité Directeur après une réflexion sur le but et les missions. (page 11)

Ratification par le bureau fédéral de la commission juridique (Page 11)

Membres de la commission : Eric MESNILDREY, Christine FREY, Gérard MOULIN et Olivier DUBAUT.

vote : 14 pour 2 abstentions

CD 2 décembre 2001, Page 4

Est élu à la Présidence de la

- Commission Fédérale Sport en Entreprise : **Mme OLIVIERA** avec 20 voix.
- Commission Fédérale Informatique : **M. LECARPENTIER** avec 20 voix.
- Commission Fédérale Juridique : **M. LAURENT Philippe** avec 17 voix
- Commission Fédérale Terrain : **M. SOUSSAINTJEAN Davy** avec 20 voix
- Commission Fédérale Financière : **M. Emmanuel DUBAUT** avec 12 voix
- Commission Fédérale Scorage et Statistiques : **Mme FREY Christine** avec 21 voix
- Commission Fédérale Prêts et mutations : **M. VIALE Sébastien** avec 19 voix
- Commission Fédérale Sport Scolaire : **Mme Marie-Agnès VALLART** avec 17 voix
- Commission Fédérale Communication : **M. Gérard MOULIN** avec 18 voix
- Commission Fédérale Jeune : **M. SARION Charly** avec 16 voix devant M. KRENTNER Jérémy avec 5 voix
- Commission Nationale Sportive Baseball : **M. PARKER André** avec 22 voix
- Commission Nationale Arbitre Baseball : **M. NAGEL Thomas** avec 18 voix

CD 27 janvier 2002, Page 3

Création de la **Commission Fédérale Femme et Sport**, le Président Eric Pierre DUFOUR propose la Présidence de cette commission à Christine FREY qui l'accepte à la condition que plusieurs personnes la rejoignent pour l'aider.

CD 5 octobre 2002, Page 7

+ Confirmation de la démission de Monsieur André PARKER à la commission sportive baseball.

Postes vacants à la présidence des commissions :

Commission pédagogique et formation : Candidature de Monsieur Gérard MOULIN

Vote : 1 non, 1 blanc, 12oui

Commission scolaire et universitaire : Candidature de Monsieur Pascal BARTHE

Vote à l'unanimité

Bureau 14 décembre 2002, Page 3

*** Baseball**

- Commission Nationale Sportive Baseball
1 seul candidat à la présidence de la CNSB : Mr Paturel
Vote : 2 blancs, 2 non, 2 oui

Mr Paturel est nommé comme chargé de mission pour la commission sportive baseball, sous le contrôle de Mr Jean-Marie Meurant, avant validation par le Comité Directeur de janvier 2003.

CD 26 janvier 2003, Pages 2 et 3

➤ *Renouvellement des Présidents de commissions*

Les textes fédéraux prévoient que chaque commission doit comprendre au moins un membre du Comité Directeur.

- Commission Nationale Sportive Baseball :
1 candidat : M. Jean-Luc PATURE Vote : 14 oui / 2 non / 2 blancs
- Commissions Nationale Jeunes :
1 candidat : M. Serge BASTIEN qui tient à préciser qu'il souhaite faire bouger les choses
Vote : 14 oui / 2 non / 1 blanc / 1 nul
- Commission Fédérale Scolaire et Universitaire :
1 candidat : M. Pascal BARTHE Vote: 17 oui / 1 blanc
- Commission Fédérale Terrains et Equipements:
1 candidat : M. Davy SOUSSAINTJEAN Vote : 17 oui / 1 non
- Commission Fédérale Prêts et Mutations :
1 candidat : M. Sébastien VIALE Vote : 14 oui / 3 non / 1 blanc
- Commission Fédérale Sport en Entreprises
1 candidat : Mme Valérie OLIVIERA Vote : 16 oui / 2 non
- Commission Nationale Arbitrage Baseball :
1 candidat : M. Thomas NAGEL Vote: 14 oui / 2 non / 1 blanc / 1 nul

- Commission Formation :

1 candidat : M. Gérard MOULIN

Vote : 15 oui / 2 non / 1 blanc

- Commission Communication

Le bureau fédéral a décidé que cette commission sera piloter directement de la fédération et que M. Eric Pierre DUFOUR, Président de la FFBS, la présidera.

- Commission Fédérale Informatique

Vote à l'unanimité pour sa suppression

- Création de la commission Réglementation et Statut

Vote : 7 pour / 6 contre / 6 abstention

1 candidat : M. Patrick TUGAULT

Vote : 4 oui / 14 non / 1 blanc

- Commission de la lutte contre le dopage et commission d'appel de la lutte contre le dopage :

Commission de 1^{ère} instance : P. TUGAULT ; R. DARMANADEN ; JM. PASTOR ; G. KOSKAS ; G. CROS (en attente d'une autre personne qualifiée pour ses compétences juridiques)

Commission d'Appel : F.LAGARDE ; F. BRESSOLE ; J. COLAS ; B. VIARD ; E.DUFOUR.

Vote pour les 2 listes proposées : 18 oui / 1 blanc

Il sera procédé à un nouvel appel à candidature pour les commissions vacantes :

Commission Fédérale Scorage et Statistiques, Commission Financière, Commission Juridique et la Commission Réglementation et Statuts.

CD 23 février 2003, Pages 2 et 3

Election des Présidents pour les commissions vacantes

Commission de la lutte contre le dopage :

Commission de 1^{ère} Instance : 1 candidat, Patrick TUGAULT : 13 oui/ 2 non

Commission d'Appel : 1 candidat, Jacques COLAS : 15 oui

Commission Fédérale Scorage et Statistiques :

1 candidat : Matthieu LAURENT : 15 oui

Commission Juridique :

2 candidats : Patrick TUGAULT – André PARKER

André PARKER : 11 oui

Patrick TUGAULT : 2 oui

Bulletins blancs : 2

CD 22 juin 2003, Pages 4 et 5

Monsieur Alexandre SCHERER est nommé « chargé de mission évènementiel » par le Président.

* **Commission réglementation** : Monsieur Patrice BIENFAIT est nommé chargé de mission

* **Commission discipline** :

Monsieur Patrice BIENFAIT, président de la commission discipline, précise qu'il rencontre 2 principaux problèmes pour le bon fonctionnement de sa commission :

*** Communication :**

Candidat : Alexandre SCHERER Résultat du vote : oui : 16 / blanc : 1

Les commissions suivantes restent vacantes : Juridique, Scorage et Statistiques, Financière, Sports en Entreprise, Terrains et Equipements, Médicale, Femme et Sport.

Démission de Monsieur Mathieu LAURENT de toutes fonctions au sein de la Fédération et de Madame Valérie OLIVIEIRA de la commission sports en entreprises.

➤ **Composition des commissions**

Selon l'article 22 du Règlement Intérieur, chaque membre du Comité Directeur doit être membre d'une commission :

Nathalie VALENTE PARKER : Scorage et Statistiques
Olivier DUBAUT : Jeunes Baseball et Réglementation
Marie DE RIOLS : Scolaire et Universitaire
Emmanuel DUBAUT : Prêts et Mutations
Fabien PROUST : Sportive Baseball
Erwan GOSET : Jeunes
Fabien CARRETTE : Discipline
Jean-Marie MEURANT : Arbitrage
Patrick BRICAUD : Discipline

Sur le projet de la Little Ligue, Erwan GODET est confirmé pour être le référent fédéral de ce dossier. De plus, Monsieur GODET propose de prendre en charge le dossier de la pérennisation des emplois jeunes au niveau des Ligues et Comités Départementaux.

Bureau 3 janvier 2004, Page 1

Commission Médicale : Pierre HEASE serait intéressé pour prendre la présidence de cette commission.

Le Président et le Trésorier de la FFBSA doivent convenir d'un rendez-vous avec lui afin de convenir du mode de fonctionnement de cette commission.

CD 29 février 2004, Pages 3 et 4

➤ **Renouvellement des Présidents de commission**

***CFSS :**

Candidat : Michel DUSSART Résultat du vote : oui : 14

*** Commission Juridique :**

Candidat : Patrick TUGAULT Résultat du vote : oui : 13 / blanc : 1

Monsieur Stephen HARRISON, Trésorier de France Cricket se propose pour faire partie de la commission financière lorsque celle-ci sera pourvue.

Bureau 12 juin 2004, pages 1 et 2

*** Situation financière**

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, insiste sur le fait que la constitution de la commission fédérale financière est une nécessité. Le Bureau Fédéral acte à l'unanimité pour proposer au Comité Directeur Dominique MAGNIN à la présidence de cette commission.

*** Affaires courantes**

- Commission Fédérale de Discipline d'Appel

Le Bureau Fédéral proposera monsieur Gérard MOULIN, à la présidence de la Commission Fédérale de discipline d'appel.

CD 12 juin 2004, Page 2

Commission Financière

Candidat à la présidence de la Commission Financière : Dominique MAGNIN
Elu à l'unanimité.

Certaines personnes sont candidates pour être membre : Emmanuel DUBAUT, Steven HARRISSON et Catherine BADIÉ.

Monsieur Alain MARCHI sera contacté pour faire partie de cette commission.

Nomination du Médecin Fédéral national :

Le Président soumet au vote du Comité directeur, qui l'accepte, la nomination de Monsieur Yves BLONDEL au titre de Médecin Fédéral National.

Vote 12 pour / 2 abstentions

Nomination du Président de la Commission Fédérale Médicale.

Le Comité Directeur nomme Monsieur Yves BLONDEL Président de la Commission Fédérale Médicale en lieu et place de Monsieur Thierry GAUDIN.

Vote : 8 pour / 5 contre / 1 abstention

- Nomination du Président de la commission de Discipline D'Appel

Monsieur Gérard MOULIN est élu à la présidence par 14 voix pour et 1 abstention.

Comité Directeur des 9 et 10 octobre 2004, page 2

Nomination à la présidence de la Commission Textes et réglementation :
Patrick TUGAULT : oui : 10 / blanc : 2

ORIENTATIONS POLITIQUES

AG 1^{er} Avril 2001, Pages 1 et 2

J'ai fait appel à la solidarité pour mettre en place une politique de rigueur qui a porté ses fruits : remboursement de nos dettes et rétablissement des ristournes.

Force est de constater, à l'heure du bilan, l'immensité du chemin parcouru dont nous retiendrons que les résultats et les principales réalisations :

- Le guide du dirigeant
- L'annuaire des clubs, comités départementaux et ligues
- Les emplois jeunes
- Le Service Licences
- Le Service Formation
- Le Service Statistique
- Le site Internet
- L'Info Balles
- L'information et la communication
- L'installation d'un siège administratif solide

Tout en développant notre activité, il nous aura fallu assainir les finances et recréer, progressivement, un fond de roulement en renégociant aides et subventions et en construisant un solide partenariat.

- Convention avec Softball Canada
- Convention avec la MLBI
- Convention avec le Cricket traditionnel en Nouvelle Calédonie (+ 4300 licenciés)
- Convention avec l'UNSS
- Convention avec le sport en milieu rural
- Convention avec la société Score
- Partenariat avec Reebok et GPA
- Signature de conventions avec le Ministère
- Sport Emploi
- Agrément pour la formation
- Labellisation de la filière de Haut Niveau

Il aura fallu aussi regagner la confiance de nos différents partenaires : le Ministère de la jeunesse et des sports, le CNOSF, la MLBI, la CEB, l'IBAF, l'ESF, l'ISF, l'ICC, l'ECC, la Mairie de Paris, les DRJS et les régions, etc.

Un discours qui a retenu la totale adhésion des dirigeants des clubs.

Le rapport moral du président est adopté par l'Assemblée Générale

Contre : Club de Montpellier porteur de 4 voix
Club de Narbonne porteur de 1 voix

Abstention : Club de Chelles porteur de 2 voix

CD 21 avril 2001, Page 1

Mot de bienvenue du Président avec la volonté de responsabiliser et d'impliquer le nouveau comité Directeur dans la politique fédérale, afin de recentrer la DTN sur une activité plus de terrain pour la prochaine olympiade. Le Président veut donc que s'effectue un virage à 180°, avec le souhait de créer des groupes de travail.

Philippe DENIS précise que le travail doit s'effectuer sous la responsabilité du chef de projet et que la décision doit être prise au Comité Directeur.

Ces groupes de travail présenteraient l'avancée des projets devant le Comité Directeur.

Ainsi ce dernier aurait un rôle consultatif et les approuveraient ultérieurement.

Comité Directeur = lieu de décision ou s'établit la stratégie et non lieu de travail.

CD 21 avril 2001 Page 2

Le Président précise que le Directeur des Sports attend le projet de développement pour signer la convention d'objectifs.

Le discours du Ministère auprès du Président est de réduire le haut niveau et de mettre l'accent sur le développement.

Il est rappelé par Eric Pierre DUFOUR qu'il doit y avoir un investissement de la fédération dans le développement de ses 3 disciplines. Une partie des fonds propres doit servir au développement par cofinancement.

Philippe DENIS précise que le point important est le projet de politique fédérale et qu'il est impératif de travailler dessus ce jour même : Haut niveau, Organisation Nationale, Développement de masse, Structuration territoriale, Développement qualité.

Serge BASTIEN préconise que les débats soient concrets et les critiques les plus constructives possibles afin de ne pas partir sur les bases des années précédentes. Il doit y avoir un investissement des membres du Comité Directeur orienté sur la réflexion « sports de bates ».

CD 21 avril 2001 Page 4

Présentation de la convention d'Objectifs par Philippe DENIS

Philippe DENIS explique qu'il faut un remaniement de la fédération dans son ensemble pour pouvoir fonctionner et présente avec un document à l'appui la DTN, la convention d'objectifs et la politique sportive.

La CO se décompose en 3 grandes parties : Performance (haut niveau), Organisation et développement.

Il précise que le Ministère s'oriente pour cette nouvelle olympiade vers une stratégie sur 4 ans (convention pluriannuelle 2001/2004).

Il faut donc déterminer l'orientation pour cette olympiade, sachant que c'est au Comité Directeur de « fabriquer » le projet de développement qui relève de la décision du Comité Directeur.

La subvention est bi-annuelle ; la reconduction est tacite (travail sur 2 ans).

Philippe DENIS insiste sur le fait que le Comité directeur doit établir en premier lieu ce projet de développement afin de pouvoir présenter la CO au Ministère.

Le Président conclue cette présentation en lisant les différentes actions composant l'organisation et le développement de la CO (anciennement D.A.S)

Christine FREY demande à Philippe DENIS de préciser si cela veut dire que le Comité Directeur doit se prononcer et s'engager sur la convention d'objectifs car jusqu'à présent cela ne s'est jamais fait et qu'il faut également s'engager sur le cofinancement.

CD 21 avril 2001 Page 5

Plan de développement Fédéral

Le Président souligne avant l'ouverture du débat qu'une directive du Ministère insiste sur le fait que les cadres techniques doivent aller sur le terrain.

Sébastien VIALE fait remarquer aux anciens membres du Comité Directeur que ce n'est pas la première fois que ce travail est fait au sein du Comité Directeur et propose donc de reprendre les principales composantes :

- Jeunes TM pratique sport de battes
- Image interne et externe de notre fédération
- Masse TM scolaire (mini base-ball, quick cricket ...)

Un brainstorming est lancé pour déterminer les axes de développement. Il en ressort une dizaine de points.

Denis Didier ROUSSEAU tient à ce qu'il soit noté que le Président et le Secrétaire Général Adjoint se sont absentés lors de l'élaboration du plan de développement.

(Il serait bon à l'avenir de noter les absences prolongées des membres du Comité Directeur lors des séances de travail).

Le but étant de définir la politique de développement fédérale pour remettre au Ministère, Philippe DENIS oriente les membres du Comité Directeur vers les 5 axes représentés dans la Convention d'Objectifs: Haut niveau, organisation nationale, développement de masse, structuration territoriale et développement qualité.

La répartition finale est la suivante :

Haut Niveau :

- 3^{ème} place européenne

Organisation nationale :

- siège fédéral
- Roissy
- Pérennisation des emplois jeunes
- licences - Web

Développement de masse :

- jeunes
- femmes
- personnes âgées
- augmenter le nombre d'adhérents
- collaboration fédérations amies
- collaboration avec le scolaire

Structuration territoriale

- restructuration des organes décentralisés (ligues, comités départementaux)
- mise en place d'une communication verticale (fédération, ligues, comités départementaux)

Développement qualité

- formation des bénévoles avec une valorisation sur le terrain
- culture, image, repère, mémoire
- Web
- fidéliser

Après concertation des membres du Comité Directeur, il a été décidé de prendre le temps pour la convention 2002 de convenir des axes de développement pour définir les priorités et les sommes allouées. Ce travail devra être fait vers le mois de septembre 2001.

Cette olympiade ayant débuté depuis 4 mois, les membres du Comité donnent leur accord sur la ligne directive de la DTN pour les 4 prochaines années. La Convention d'Objectifs sera proposée au bureau avant validation.

Approbation du Comité Directeur sur la Convention d'objectifs 2001 avec 25 voix pour et 1 abstention (Denis Didier ROUSSEAU)

Groupes de travail :

Le Président demande aux membres du Comité directeur de s'inscrire dans les différents groupes de travail.

La répartition est la suivante :

4 Evénementiel

Responsable : Olivier CHARLIONET
Participant : François MAYS

4Structuration des organes décentralisés

Responsable : Serge BASTIEN
Participants : Eric DUFOUR, Davy SOUSSAINTJEAN, Jean-Pierre CLETTE,
Roger GRIMAULT

4Site Internet, Informatique

Sébastien VIALE, Patrick BRICAUD, Eric-Pierre DUFOUR

4L'identité Base-Ball à créer

Responsable : Jean-Marie MEURANT
Participants : Fabien PROUST, Christine FREY, Thomas NAGEL, Pascal BARAN,
Laurent MATTHIEU, Serge BASTIEN, Jean-Claude CLETTE

4Refonte des licences, prêt et mutation

Responsable : Sébastien VIALE

Participants : Davy SOUSSAINTJEAN, Didier MARCHOIS, Fabien CARRETTE

4Révision statuts, règlement intérieur, règlements généraux

T
R
A
D
U
C
T
I
O
N

D
I
D
I
E
R

M
A
R
C
H
O
I
S

Responsable : Gérard MOULIN

Participants : Eric MESNILDREY, Christine FREY, Laurent MATTHIEU

4Commission discipline

Eric MESNILDREY, François MAYS

4Commission disciplinaire d'appel

Eric MESNILDREY

4Commission finances

Patrick BRICAUD/ Fabien CARRETTE/ Fabien PROUST

4Commission médicale

Eric DUFOUR

CD 10 juin 2001, Pages 5 et 8

Orientation politique du Président

Le Président rappelle le projet fédéral sur la prochaine olympiade avec la constitution de groupes de travail auxquels il laisse 2 à 3 mois pour donner leur projet fédéral.

- la réforme des licences fédérales est un travail important pour le développement des 3 sports (chargé de mission : Mr VIALE).
- réfléchir sur les associations extérieures aux clubs
- création de l'identité baseball (chargé de mission : Mr MEURANT)
- intervenir plus près des ligues et comités départementaux pour leur structuration, de plus les présidents de clubs ont un besoin de formation (chargé de mission : Mr BASTIEN)
Mr Eric Pierre DUFOUR rappelle que la FFBSC est la dernière fédération pour les aides aux ligues, comités départementaux et clubs (FNDS) car les dossiers sont mal formulés, parviennent hors délai, ne répondent pas aux directives du ministère.
- conformité des textes et règlements pour un travail dans la transparence + étudier le problème de la lutte antidopage (chargé de mission : Mr MOULIN)

Mr Eric Pierre DUFOUR insiste sur le fait que chaque commission et groupe de travail fournisse un rapport sur l'avancée des travaux à chaque membre du comité directeur. De plus, il précise que le chargé de mission ne se substitue pas au président de la commission, mais que cela doit être une collaboration : le but étant de fournir un cahier des charges des attentes au niveau structurel et administratif. (Page 5)

Le Président demande de faire ressortir les projets de développement pouvant être intégrés dans le D.AS.

Il en ressort les 4 points suivants :

- 1) restructuration fédérale : refonte des 3 entités (baseball, Softball et cricket)
+ Comité Directeur + licences
- 2) restructuration des organes décentralisés : ligues et comités départementaux

- 3) projet de Roissy et développement de l'évènementiel
- 4) évolution et amélioration des nouvelles pratiques : Nouveau public, Nouvelles pratiques

Les 4 chefs de projet sont respectivement

- 1) le Président, Emile TREHET
- 2) Serge BASTIEN
- 3) Olivier CHARLIONNET (fournisseur d'évènementiel pour le site)
- 4) Eric Pierre DUFOUR (par intérim) assisté de Erwan GODET ; (Page 8)

AG 2 décembre 2001, Page 2

Présentation des 4 grandes orientations de la Fédération.

M. Eric- Pierre Dufour expose les quatre grandes orientations de la Fédération pour l'olympiade en cours :

- Restructuration de la FFBS (Siège Fédéral et les 3 identités : Baseball, Softball et Cricket)
- Restructuration des Ligues et Comités Départementaux
- Centre Technique National de Roissy
- Développement des nouvelles pratiques

« Il s'agit du projet fédéral, toutes les actions de la FFBS prendront en compte ces quatre axes de développement, il doit en être de même pour les Ligues et les Comités Départementaux. Nous espérons que les clubs prendront à leur compte ces axes que nous pensons essentiels pour le développement de nos disciplines dans les 3 années à venir ».

CD 27 janvier 2002, Page 2

Projet Olympique

Suite à une demande du Président Eric Pierre DUFOUR, Guillaume COSTE fait une présentation d'un projet qui pourrait être fédérateur pour l'ensemble des licenciés de la FFBS : « Ensemble pour les JO » dont le principe de base est de fédérer les énergies de la FFBS pour permettre à l'équipe Senior Masculine de Baseball de se qualifier pour les JO d'Athènes en 2004, celle-ci étant de nos Equipes Nationales la plus à même de le faire.

Guillaume COSTE rappelle que ce projet ne peut réussir que si les membres de la FFBS en font leur. Le coût d'une préparation sérieuse est estimé à 850 000 €uros pour un programme de 18 mois.

Il est demandé un vote sur les grands principes de ce projet :
4 absentions et 1 contre.

CD 2 juin 2002, Page 5

Le Président Eric Pierre DUFOUR souligne l'importance de l'année 2002 qui est une année test. D'où l'importance d'une organisation financière afin de pouvoir justifier pour la première fois auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports la bonne utilisation des sommes allouées.

CD 5 octobre 2002, Pages 3

* sur la partie intitulée « évolutions fédérales ». Les différents axes d'orientation sont présentés :

- nouveau réseau informatique : le réseau est obsolète et il devient urgent d'acquérir un nouveau matériel informatique pour le bon fonctionnement du siège fédéral
- location d'un véhicule : l'éloignement géographique contraindrait la fédération à se doter d'un véhicule de type utilitaire pour assurer les divers déplacements fédéraux
- mobilier : les locaux étant plus spacieux, le déménagement nécessitera l'achat de nouveaux mobiliers.
- passeport licence : une étude a été faite pour la réalisation d'un passeport qui viendrait en complément du carton de licence. Ce passeport serait valable 5 ans et serait composé d'une vingtaine de pages comportant le tampon médical, les règles de Baseball, les textes d'assurance ...

Vote : 1 abstention et 16 pour

CD 26 janvier 2003, Page 5

* ***Projets fédéraux :***

Sur les 4 projets fédéraux identifiés, seuls la restructuration de la fédération et le centre national de Roissy ont avancé. Il faut à présent travailler sur la restructuration des ligues et comités départementaux et les jeunes.

AG 16 mars 2003, Page 4

Projet d'une Fédération francophone : Ce projet avance à grands pas et est très important pour le projet de Roissy.

La Fédération est allée cette année au Cameroun et est en contact avec le Canada. Par ailleurs le Secrétaire d'Etat à la francophonie et le bureau francophone du Ministère des Sports ont émis la possibilité d'obtenir des subventions.

A l'heure actuelle la Fédération est en cours de rédaction des statuts. Les Présidents des Fédérations francophones ont prévu de se rencontrer au mois de Novembre lors du congrès de l'IBAF.

Enfin, le Président émet l'espoir de voir le Baseball et le Softball aux Jeux de la Francophonie.

CD 22 juin 2003, Pages 1 et 7

Le Président tient à préciser que le Comité Directeur du mois de juin doit devenir le plus important de l'année car c'est lors de celui-ci que seront prises les décisions sportives relatives aux championnats. Il regrette par ailleurs le peu de présence à ce Comité Directeur bien que les échéances sportives internationales en sont la première cause.

Orientations de la fédération par rapport aux instructions du Ministère des Sports : l'Etat subventionne le haut niveau et les fédérations doivent créer de l'événementiel et assurer la visibilité des disciplines. Le développement doit se faire au niveau des régions et des départements ; ce qui est actuellement difficile pour la FFBS. De plus l'état demande de consolider et grossir le championnat de France.

Direction Technique Nationale

Si les objectifs sportifs au niveau européen en baseball et Softball ne sont pas tenus, quelles seront les orientations politiques pour 2004 / 2008.

Il existe un problème de contrainte au niveau des filières, car il est impossible d'avoir un jeune de moins de 14 ans dans une filière.

Aujourd'hui problème rencontré en amont dans les pôles. Le pôle de Lunéville est mis en sommeil à partir de septembre 2003 et sur les 20 places disponibles au pôle de Rouen, seules 12 sont occupées.

Faut-il raisonner à 2 ans ou à 4 ans. La conséquence immédiate est de savoir si il faut investir ou non sur les catégories jeunes.

➤ *Les jeunes :*

« Les jeunes » doivent être un axe fort de la fédération sur les 2 prochaines années.

Le Ministère des Sports n'est pas intéressé par cette catégorie d'âge. En effet, l'équipe de France minime n'est pas financée par le Ministère des Sports. C'est donc à la fédération de proposer un projet à long terme et de travailler dans les régions, les départements et les clubs pour aller chercher le financement.

Serge BASTIEN, Président de la commission jeunes, travaille actuellement seul et se retrouve confronté à certains refus au niveau des ligues qui empêchent les clubs de leur région à participer aux championnats.

Avancée sur le travail de réflexion portant sur les différentes formes des compétitions. Il faut mettre en place un cadre suffisamment large pour coller à la réalité du terrain.

Il existe des ouvertures au niveau du scolaire qu'il faut exploiter au maximum.

Les ligues vont être sollicitées pour essayer de constituer un groupe de travail.

Lors des Inter ligues de baseball en Haute-Normandie, une convocation sera adressée aux Présidents de Ligues.

Une ébauche du « projet jeune » sera présentée lors du prochain Comité Directeur.

Vote à l'unanimité sur l'axe d'orientation présenté par la commission jeune.

Le DTN, Frédéric DELANNOY, précise qu'un travail important est fait au niveau de l'UNSS. L'idée serait de permettre, à tous les licenciés UNSS, de pouvoir jouer, sous couvert d'une dérogation, des matchs amicaux et des tournois.

Bureau 29 août 2003, Pages 1 et 2

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, précise que ce bureau est réuni, suite aux décisions du Comité Directeur du 22 juin 03, afin de prendre des orientations consécutives aux résultats sportifs 2003.

➤ *Restructuration staffs équipes de France*

4 cadres sont remis en cause sur le poste qu'ils occupent :

- Ghislaine ETHIER : l'objectif qui était la montée dans le groupe A n'étant pas atteint, ses nouvelles fonctions devraient s'orienter vers le développement et le pôle de Boulouris. Le Président, Eric Pierre DUFOUR tient à souligner l'honnêteté professionnelle de Madame ETHIER qui a assumé les résultats sportifs de l'équipe de France Softball Senior Féminin.

- Simon HEWIT : suite à certains problèmes de comportement lors du déplacement de l'équipe de France Junior au Maroc, il a été demandé au Directeur Technique National de pourvoir à son remplacement.
- Gérardo LEROUX : son cas sera à réétudier, sachant que le travail effectué sur le pôle de l'INSEP n'est pas remis en cause.
- Guillaume COSTE : l'objectif qui était la qualification au championnat du monde n'étant pas atteint. Le travail fait sur le développement n'est pas remis en cause mais uniquement la fonction de manager de l'équipe de France Baseball.

Des contacts ont été pris auprès de Monsieur Yann JORDAN, qui n'est pas disponible pour la fin d'année mais qui serait intéressé pour travailler sur un plan de développement sur 4 à 5 ans.

Monsieur Andrew SALLE est proposé au poste de manager l'équipe de France pour les championnats du monde à Cuba. L'équipe sera constituée de Messieurs Pierre VEILLOT, Stéphane DUMONT et Jacène BENHAMIDA.

Un projet sur les 4 prochaines années sera demandé et proposé au Comité Directeur en début d'année 2004.

Le Bureau donne son accord pour valider les choix concernant l'équipe de France Senior Baseball.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR veut faire prendre conscience que les différents résultats sportifs des équipes de France ont une incidence directe sur les subventions que la fédération perçoit du Ministère des Sports.

Il faut prévoir une perte d'environ 20 % sur le haut niveau baseball.

Il tient à remercier Monsieur Jean-Marie MEURANT pour son investissement au niveau du baseball, pour le travail réalisé et pour les différents contacts pris.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR insiste sur le fait que le Bureau Fédéral doit être un organe fort de la Fédération ; qu'il a des choix à faire et des décisions à prendre.

Le Trésorier, Patrick BRICAUD, précise que chaque membre du Comité Directeur doit prendre en charge des dossiers et avoir des responsabilités. Il faut plus d'implication de la part des élus. De plus, il souhaite que chaque cadre technique ait une lettre de mission signée par les différentes parties avec les objectifs clairement identifiés.

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 1 et 14

Accueil par le Président, de Madame Marie DE RIOLS nouveau membre du Comité Directeur.

Suite au Bureau Fédéral du 29 août 03, le Président, Eric Pierre DUFOUR, tient à rappeler le rôle important des élus dans le développement des nos 3 disciplines. Le Comité Directeur doit définir les orientations politiques de demain. Chaque Président d'entités est le maître d'ouvrage des projets et il doit y adjoindre les personnes qu'ils souhaitent pour l'avancement de ces projets.

Force est de constater que les objectifs sportifs fixés n'ont pas été atteints excepté pour le cricket. Le mandat du Comité Directeur courant jusqu'en mars 2005, il est important de mettre en œuvre les projets afin de ne pas laisser un chantier en cours, dans le but de préparer l'avenir.

Il est rappelé le devoir de réserve que confère le statut de membre du Comité Directeur. Celui-ci est indispensable afin de pouvoir travailler dans une certaine sérénité.

Afin de mieux traiter les dossiers et avoir un meilleur suivi, toute demande devra être formulée par écrit au siège de la Fédération.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, tient à rappeler que les élus doivent proposer des projets et fixer des objectifs et qu'il incombe au Directeur Technique National de mettre les moyens pour y parvenir. Le projet général de la Fédération est proposé par les élus et le Directeur Technique National propose les ressources humaines pour la réalisation.

- Opuscule à l'attention des candidats au Comité de la Fédération, des Comités Nationaux, des Ligues Régionales et des Comités Départementaux.

A la suite des 10 courriers de recommandation adressés aux Membres du Bureau Fédéral, le Président de la Commission Fédérale Juridique a rédigé un opuscule à l'attention des candidats au Comité de la Fédération, des Comités Nationaux, des Ligues Régionales et des Comités Départementaux.

Cette base, tant de réflexion que de procédure de décision, permettra à chacun de mieux connaître ses responsabilités, en particulier, dans le domaine décisionnel.

Le Comité Directeur remercie celui-ci pour cet important travail, et décide que ce vade-mecum sera, dans un premier temps, expédié aux candidats à l'élection du Conseil Exécutif de France Baseball, puis sera expédié aux Comités Nationaux, Ligues Régionales et Comités Départementaux, afin d'être communiqués à chaque candidat de l'une de leurs instances.

Il en sera de même pour les futurs candidats au Comité Directeur fédéral.

D'ores et déjà, le Comité décide de l'expédier à chacun des membres en exercice, afin d'aider les élus dans leur tâche.

Bureau 3 janvier 2004, Pages 3 et 4

**** Projets fédéraux***

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR tient à rappeler que le Bureau Fédéral doit proposer des idées et des projets au Comité Directeur.

Début 2002, 4 grands projets avaient été considérés comme prioritaires par le Comité Directeur :

- restructuration du Siège Fédéral
- restructuration des Ligues et Comités départementaux
- Centre National de Roissy
- les Jeunes

Ces 4 projets sont toujours d'actualité, mais le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de mettre la priorité sur les Jeunes.

Restructuration du Siège Fédéral :

Une procédure administrative a été mise en place depuis plus d'un an. De nombreuses choses ont été faites et de nombreuses autres restent à améliorer.

Restructuration des Ligues et Comités départementaux :

La Fédération apporte son expertise au niveau de la constitution des dossiers FNDS et son soutien auprès des différentes collectivités locales.

Malgré tout, la Fédération doit être plus proche de ses organes déconcentrés, elle doit être présente lors des A.G. des Ligues. Répartition à faire au sein du Comité Directeur.

La prochaine réunion des ligues et Comités Départementaux se déroulera courant mai. L'ordre du jour sera établi lors du Comité Directeur des 28 et 29 février.

La Fédération doit servir de poste d'observation afin d'identifier et repérer les Ligues et Comités Départementaux qui parviennent à faire des choses et qui fonctionnent bien afin de valoriser leur travail et de mettre leur expérience au service des autres organes. Se servir du magazine « sports de bates » comme relais.

Fabien CARRETTE, Secrétaire Général Adjoint est nommé comme élu référent des Ligues et Comités Départementaux. Une news letter spéciale Ligues et Comités Départementaux sera éditée tous les 2 ou 3 mois.

Le Centre National de Roissy :

Monsieur ROUGERON, Président de la communauté de communes de Roissy Porte de France, a gelé le dossier sous prétexte que la fédération n'a pas encore déménagé.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR confirme que ce déménagement ne se fera qu'une fois la confirmation officielle des différents acteurs du projet sur leur engagement financier. Le Bureau Fédéral soutient à l'unanimité le Président sur cette décision.

Mi décembre, la Directrice Administrative de la FFBSO et le responsable juridique se sont entretenus avec la personne en charge de ce dossier au sein de la communauté de communes, au sujet du bail proposé par la CCRPF ; des modifications sont à apporter sur ce dernier.

Les Jeunes :

Projet prioritaire pour la Fédération.

La Direction Technique Nationale en collaboration avec la Commission Jeunes et la Commission Scolaire et Universitaire sont mandatées pour proposer au Comité Directeur du mois de juin un projet jeunes qui devra présenter plusieurs scénarii avec les avantages et les inconvénients de chacun

Le Directeur Technique National prend acte de cette demande mais tient à préciser qu'il faut budgéter cette action sur le prévisionnel 2004.

Le projet jeunes devra être présenté dans sa globalité, à savoir :

- . Refonte et organisation des championnats
- . Développement de l'activité avec les différents types d'actions ; le coût financier des ces actions
- . les nouvelles pratiques.

L'idéal serait de parvenir à avoir un « référent jeunes » au niveau de chaque Ligue.

CD 20 mars 2004, Page 5

Le prochain Comité Directeur se déroulera le 12 juin 2004 et portera essentiellement sur les orientations politiques de la Fédération.

CD 12 juin 2004, Page 4

Validation des orientations politiques :

Après exposé de la Commission Fédérale de la Réglementation, du rapport portant sur les travaux du Bureau fédéral réuni le matin même par Monsieur Gérard MOULIN, Vice-président, et après débat - toutes les options ayant été largement débattues -, le Comité Directeur décide :

- que le calcul de répartition des voix doit rester à l'identique,
vote :
- que le collège électoral (Clubs) doit rester à l'identique,
vote :
- que le mode de scrutin (uninominal) doit rester à l'identique,
vote :
- que le nombre de membres du Comité Directeur doit être réduit à 20,
vote :
- que le nombre des membres du Bureau fédéral ne devra pas dépasser 8,
(Président, 3 Vice-présidents, Secrétaire Général, Secrétaire Général adjoint, Trésorier Général, Trésorier Général adjoint.)
Vote :
- que les collèges électoraux seront composés comme défini ci-après :
 - o 1 siège au titre du Baseball,
 - o 1 siège au titre du Softball,
 - o 1 siège au titre du Cricket,
 - o 1 siège au titre d'un Médecin (Médecin fédéral National),
 - o Autant de sièges, dans le contingent restant (16), au titre de la représentation des Femmes, que leur attribue le ratio suivant :
 - Nombre de licenciées féminines éligibles (catégories senior et junior)
Nombre total des licenciés de la Fédération
- que le déménagement du siège de la Fédération doit être du ressort du Comité Directeur si celui-ci se déplace dans la même ville, et du ressort de l'assemblée générale au cas contraire.

Vote : 12 pour / 2 abstentions / 1 contre

Bureau 28 août 2004, page 3

*** Nouveaux Statuts**

Les nouveaux statuts des Fédérations sportives ont fait l'objet de nombreuses discussions et il apparaîtrait que les options choisies par le Comité Directeur de la FFBSA ne correspondent pas à la mouvance du monde sportif (représentativité, collèges...).

Cette réforme statutaire représente l'occasion pour toutes les fédérations sportives de se professionnaliser.

Le Président de la FFBSA demande donc que les membres du Bureau Fédéral aient une vision à long terme concernant cette réforme statutaire afin que cela ne devienne pas un frein au développement des sports de battes.

Les principaux acteurs de ce développement sont les comités départementaux et les ligues. Il apparaît donc nécessaire que ces organes décentralisés de la Fédération aient une certaine représentativité.

La Fédération doit avoir une volonté et une unité commune de développement. Le développement doit d'articuler autour de 3 axes : les structures, les adhérents et les compétences.

Les ligues et les comités départementaux devraient être les principaux interlocuteurs des clubs et non la Fédération comme cela se passe actuellement.

Comité Directeur des 9 et 10 octobre 2004, pages 3, 4 :

**** Plan de développement***

Il faut dans un premier temps fixer des objectifs, puis recenser les moyens et enfin définir un plan d'actions.

Définition des objectifs

- créer de nouveaux clubs
- renforcer les clubs existants
- élargir et rénover le panel des pratiques
- Se positionner dans le quatuor européen pour toutes les équipes de France
- Communiquer sur nos pratiques

Définition des moyens

- création de nouveaux clubs :
 - o simplification des licences
 - o guide du dirigeant
 - o paquetage nouveaux clubs
 - o mallette du dirigeant
 - o dossier terrains
 - o dossier administratif pour la création de nouveaux clubs avec les démarches à suivre
 - o communication sur la licence à moitié prix
- Pérenniser les structures :
 - o Fiches pratiques sur les différentes sources de financement
 - o Formation des dirigeants
 - o Organisation en réseau (association des clubs élite ...)
 - o Constituer un réseau des entraîneurs
 - o Fiches de suivi des clubs
- Elargir et rénover le panel des pratiques :
 - o Scolaire
 - o Journée sports de battes
 - o Créer de nouvelles compétitions
 - o Revoir les formules de championnats régionaux et nationaux
 - o Produit d'appel tel que le kit kenko
 - o Tournois
 - o Augmenter le nombre de matchs
 - o Simplifier les matchs (scoreur obligatoire à partir de quel niveau ?)
- Quatuor européen pour les équipes de France
 - o Qualité de l'encadrement
 - o Faire un audit sur les filières de haut niveau

- Augmenter le volume des matchs élite et nationale
- Structure des championnats
- Formation des arbitres
- Communiquer sur les pratiques :
 - Site internet
 - Journal
 - News letter
 - Dossier de presse
 - Annuaire fédéral
 - Relations médias
 - Press book
 - Bibliothèque / banque d'images
 - Rôle à tenir des athlètes de haut niveau

Comité Directeur du 11 novembre 2004, page 2 :

Plan de développement :

Le Ministère des Sports et de la Vie Associative est dans l'attente de l'ensemble des travaux en cours : plan de développement détaillé, budget prévisionnel 2005, orientations du Comité Directeur sur les filières de haut niveau.

Le Président tient à souligner l'urgence et l'importance de ces dossiers et demandent que chaque membre du Comité Directeur en prenne conscience.

*** Directives Techniques Nationales :**

Les cadres techniques se sont réunis jeudi 10 novembre et vendredi 11 novembre au matin afin de travailler sur le projet de plan de développement établi lors du dernier Comité Directeur.

Il en ressort 4 grands axes :

- Le développement
- La formation
- Le haut niveau
- Le fonctionnement

Ce document est un document servant de base de travail et évoluera en fonction de l'évolution du projet de plan de développement.

*** *Plan de développement :***

Répartition par groupe de travail :

- | | |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| - Projet N°1 : La création de nouveaux Clubs | Sandy Bezaut et Patrick Bricaud |
| - Projet N°2 : Pérenniser nos structures | Emmanuel Dubaut |
| - Projet N°3 : Elargir les offres de pratiques | Marie De Riols et Eric-Pierre Dufour |
| - Projet N°4 : Communiquer et valoriser nos pratiques | Alexandre Sherer |
| - Projet N°5 : Etre dans le quotas Européen | Olivier Dubaut, Jean-Marie Meurant |

Un courrier sera adressé à tous les membres du Comité Directeur, Comité Nationaux et Président de Commissions pour qu'ils puissent s'intégrer aux groupes de réflexion. Une première synthèse sera faite à la suite de la réunion des Présidents des clubs élite le 20 Novembre, puis au prochain Comité Directeur du 4 décembre. Il est rappelé l'importance de ce travail.

Comité Directeur du 4 décembre 2004, page 4 :

**** Synthèse sur le plan de développement***

Une version non définitive du projet fédéral (plan d'actions pour l'Olympiade 2004-2008) est remise aux membres du Comité Directeur.

Les réflexions sur les différents thèmes sont à faire remonter, par l'intermédiaire des groupes de travail, à la Fédération avant fin décembre 2004.

Le Président rappelle que la mise en place d'un plan de développement est une obligation du Comité Directeur pour chaque Olympiade. De par la situation de la Fédération celui-ci nous est demandé dès janvier. Il faudra néanmoins que les élus prennent leurs responsabilités en prenant en charge la direction des projets afin de les faire aboutir.

Comité Directeur du 19 décembre 2004,

**** Projet Fédéral***

Il est impératif de terminer, dans les plus brefs délais, le projet fédéral !

Eric-Pierre DUFOUR regrette de ne disposer d'aucun élément pour les projets 1 (la création de clubs) et 5 (positionnement des équipes de France et de clubs dans le trio européen).

PERSONNEL ET INTERVENANTS FEDERAUX

- Bureau 3 février 1998 : « La CES affectée aux licences est d'accord pour occuper ce poste. »
« Le Comité décide que la gestion du personnel est confiée à la Directrice Administrative et du Développement. »
- Bureau 20 février 1998 : « Proposition d'embauche de 3 CES et de 3 Emplois Jeunes. »
- CD 9 janvier 1999 : « Informatisation des licences par Eric Pierre DUFOUR.
Ce site permettra aux Clubs de reprendre confiance,
15 boîtes à lettre ont été distribuées,
Le site va économiser une secrétaire et des tracas,
Il n'y aura plus de gestion. »
- CD 13 mai 1999: « **Monsieur François CAUCHY est désigné à l'unanimité délégué fédéral à la formation professionnelle.** »
- AG 26 septembre 1999 : « **L'assemblée Générale réélit le Commissaire aux Comptes et son suppléant.** »
- CD 18 mars 2000, Page 5 : « Le service de Formation est confié à Monsieur Yves BAZIN (16 heures par semaine en moyenne) qui sera secondé par un assistant à plein temps (Emploi Jeune) actuellement en cours de recrutement. »
- Bureau 17 novembre 2000 : « Deux Assistants Coachs pendant 3 mois payés par l'ISF.»
- CD 18 novembre 2000 : « Michel COGNE informe de la validation, le 19 juin 2001, par le Ministère des centres de Haut-Niveau. Pour les problèmes de salariés, il faut prévoir à moyen terme 6 cadres pour le Softball. »
« Arrivée au sein de la formation de Monsieur Yves BAZIN et embauche de Mlle Malika BOULGHERD »
« Céline BERTON aide à la Comptabilité. »
- CD 10 mars 2001, page 3 : « Départ de Nathalie HENRY qui a laissé une situation comptable avec un peu de décalage.
Embauche et licenciement de Laure ABJIBI (6 mois) – reprise de toute la comptabilité après son départ. »
- CD 21 avril 2001, Page 2 : « Pérennisation des emplois jeunes : professionnalisation du siège fédéral. »
- Page 5 « Le Cas Arnaud FAU est aussi évoqué. Patrick BRICAUD répond qu'officiellement il n'est pas au courant et Christine FREY s'étonne sur le fait qu'une telle affaire ait pu être réglée sans la consultation du Trésorier. »

- CD 10 juin 2001 : « Monsieur MESNILDREY demande l'intérêt économique d'avoir un C.E.C au siège fédéral, le coût horaire étant plus élevé qu'un emploi jeune. »
- CD 30 juin 2001, page 4 : « La question est posée sur la commission de 10 500 F accordée à Christophe ASTRUC.
Il est demandé la possibilité d'étudier le contrat ou la convention signé entre la FFBSO et Mr ASTRUC. »
- « **Le Comité Directeur décide de confier au Bureau fédéral le soin d'étudier tous les contrats à passer, à partir de ce jour, au nom de la Fédération, en collaboration avec les Commissions Fédérales Financière et Juridique .** »
- Page 6 : « **Le contrat de travail de Mademoiselle Sophie ARNAUD est accepté à l'unanimité.** »
- « Présentation de la convention signée entre la DTN, le Président et Mr BRUMANT, passée afin d'assurer le développement de nos disciplines en Guadeloupe. »
- Bureau 9 juillet 2001, page 2 : « Le Secrétaire Général confirme que le siège est à la recherche d'une secrétaire administrative pour pourvoir le poste vacant. **Le Bureau mandate le Secrétaire Général pour engager les démarches nécessaires et lui donne les pouvoirs à l'unanimité pour embaucher sur un contrat emploi-jeune, le profil recherché.** »
- « Le Trésorier informe les membres du Bureau sur les problèmes qu'il rencontre avec les commandes de fournitures. Malgré plusieurs recommandations, la secrétaire du Président, qui a la charge de cette tâche, a passé une commande d'un montant de 11000 francs sans l'accord du Trésorier. Ce dernier demande à ce que le Bureau prenne une décision.
- Le Bureau donne son aval au Trésorier pour adresser une courrier à la secrétaire du Président pour lui signifier sa négligence.**
- Le Secrétaire Général informe le Bureau qu'à l'issue du Comité Directeur du 30 juin 2001 il a réuni le personnel pour les informer de la situation et des incidences éventuelles sur le fonctionnement du siège.
- Malgré la note de service du 2 juillet 2001 (voir note jointe) informant les membres du personnel sur le fait que tous les courriers émis par le Président devaient avoir l'aval du Secrétaire Général, voire d'un élu, suite aux décisions du Comité Directeur du 30 juin 2001, la secrétaire du Président a rédigé pour ce dernier le 3 juillet 2001 un courrier à l'attention de Monsieur NEMIA NEMIA (voir courrier joint) s'engageant sur le versement de la subvention allouée par le Ministère au Cricket Traditionnel, sans en informer les personnes responsables.
- Le DTN informe les membres du Bureau du courrier rédigé par la secrétaire du Président, à l'attention de CANEVAS, adjoint au Directeur des Sports (réf -. ET/NP209/) daté du 29 juin 2001 (voir courrier joint) du Ministère de la Jeunesse et des Sports accompagnant sa notation. Le DTN démontre (voir cf jointes) que ce courrier a été

antidaté comme le prouve les copies d'écran sur la date de création du fichier du système informatique de la FFBS, est une fraude.

Les membres du Bureau trouvent ces faits constitutifs de fautes graves. Ils demandent au Secrétaire Général de convoquer la secrétaire du Président à un entretien préalable dans le cadre d'une procédure de licenciement. »

Bureau 5 septembre 2001 : « Affaire Arnaud FAU : le Secrétaire Général est mandaté pour un complément d'information auprès du Cabinet d'Avocat sollicité par le Président TREHET pour instruire l'Appel au Conseil des Prud'homme. »

« Le Bureau Fédéral entérine à l'unanimité la proposition du Contrat de travail Provisoire pour Andrew SALLE, financé sur la ligne INSEP, Convention d'Objectif, pour une mission d'Entraîneur National des Lanceurs Baseball, rattaché à l'INSEP sous l'autorité du Manager France Baseball senior. Contrat mis en place dans l'attente du départ de Rolly PARADA et de son transfert sur ce Poste. »

CD 15 septembre 2001 : « - **Poste de statisticien :**
Le cas d'Eric DEDIEU est évoqué. Il est rappelé qu'il a échoué au concours de professorat de sport. Par conséquent doit-on le maintenir sur ses missions initiales ou au poste d'assistant softball et donc créer un emploi ?

Le Directeur Technique National précise qu'il reste 1 poste emploi jeune vacant et qu'il faut rencontrer le principal intéressé avant de prendre une décision.

Eric MESNILDREY demande qu'il y ait une réflexion globale sur le fonctionnement de la Fédération.

Le Secrétaire Général fera une proposition, lors du prochain Comité Directeur, sur les fiches de poste et l'ouverture éventuelle de poste. »

« - **Contrat de Andrew SALEE :**
Eric MESNILDREY demande à ce qu'il soit donné en version française. De plus, il souhaite savoir s'il a l'équivalence afin que la Fédération se protège (art 43), et comment ce contrat est-il financé ?

Le Directeur Technique National précise qu'il dispose d'une attestation du Ministère de non existence de ce poste et qu'une partie de celui-ci est financée par la participation des parents.

Il ajoute que grâce au statut élite obtenu avec les résultats des Championnats d'Europe, le barème est inférieur en pension complète alors que les parents payent la même participation.

Le Président de la Commission Juridique préconise, pour la prochaine fois, qu'il y ait ouverture à candidature pour éviter les éventuelles doléances (se prémunir contre des personnes qui auraient les mêmes compétences)

Le Directeur Technique National indique que c'est aussi une volonté de continuité afin de valoriser le travail qui a déjà été fait en amont.

Christine FREY intervient pour qu'à l'avenir il y ait une réflexion sur ce que la Fédération pourrait proposer à ses anciens joueurs afin d'éviter une fuite des compétences. »

CD 13 octobre 2001, Page 4 : « **Affaire Arnaud FAU**

La décision est prise à l'unanimité pour rejeter l'appel. »

Page 5 :

« Le Président provisoire précise qu'une réflexion était en cours sur la restructuration du personnel du siège fédéral.

Concernant la demande de Monsieur GODET sur la possibilité d'embaucher une personne dans le cadre du sponsoring et du partenariat, le Directeur Technique National répond que ce travail avait été effectué par Monsieur FAU et que ce doit être fait sur du long terme. »

Page 10 :

« le DTN informe le Comité Directeur que Monsieur BAZIN a quitté ses fonctions au 30 septembre 2001. »

AG 17 mars 2002, page 1 :

« Céline BERTON, Directrice Administrative, Amaury LAUNAI, Adjoint à la Directrice Administrative.... »

« Expert Comptable Pierre ARBOUIN. »

Bureau 2 juin 2002, page 1 :

« De nombreuses remarques ont été faites sur la mauvaise tenue de l'annuaire fédéral. Le Président, Eric Pierre DUFOUR, demande qu'au 15 juin ce dernier soit présenté avec les dernières modifications. Un salarié ayant été missionné sur cette tâche administrative depuis plus d'un mois, le **comité directeur donne son aval à l'unanimité pour qu'une sanction disciplinaire soit prise** si ce travail n'est pas effectué à la date fixée. »

« Divers : Administratif : Information sur la restructuration administrative du siège fédéral avec les recrutements d'un assistant administratif et juridique et d'une personne en charge du Cricket. »

Page 2 :

« Procédure judiciaire : Présentation faite par Amaury LAUNAI, stagiaire à la Fédération depuis janvier. »

Page 3 :

« Administratif : restructuration administrative du siège fédéral, avec l'identification des postes qui posent problèmes et le recrutement de 2 personnes : un adjoint administratif et un assistant sur le Cricket. »

Bureau 24 août 2002, page 1 :

« Affaires courantes : Licenciement :

Le secrétaire Général informe les membres que Mme Nicole PALMIER a été licenciée sur le motif de son incapacité à rendre les travaux qui lui ont été demandés et surtout sur la qualité du travail effectué. »

« Dossier médical : Il est fait état de l'embauche d'une secrétaire à mi-temps par la Commission Médicale sur les fonds du Ministère dévolus à cet effet. »

CD 5 octobre 2002, page 1 : « Vie Fédérale : Le Président informe des mouvements du personnel intervenus ces derniers temps : licenciement de Mme Nicoline PALMIER et embauche de Mr Amaury LAUNAIS en qualité de responsable juridique et administratif.

De plus, il demande un vote aux membres du Comité Directeur sur le fait de changer le statut de Mme Céline BERTON, en statut cadre et de la nommer Directrice Administrative. Vote à l'unanimité. »

Page 3 : « **Indemnisation des salariés pour la délocalisation du siège fédéral à Louvres (augmentation du salaire brut), à calculer en fonction de notre réalité économique. Vote 14 pour et 3 abstentions. »**

« Répartition des charges de fonctionnement du siège fédéral et de la masse salariale. Division de ces frais en 4 parts égales (FD, CNB, CNS, CNC) votée à l'unanimité. »

« Après le vote, les personnes s'étant abstenues précisent qu'ils sont entièrement d'accords pour les anciens salariés bénéficient de cette aide financière mais pas dans le cadre de nouvelles embauches. »

Bureau 14 décembre 2002, « En raison de l'absence de Céline BERTON de début février à mi juin, le Président, Eric Pierre Dufour, demande que le bureau se prononce sur le fait de son remplacement.
Vote à l'unanimité

Il faut étudier les différentes possibilités de remplacement et se renseigner auprès du CNASEA. Si ce dernier ne prend pas en charge une partie du remplacement, il faudrait opter pour une mi-temps. »

Bureau 25 janvier 2003, page 1 : « Assignation aux Prud'homme **de** (*par*) Nicoline PALMIER : faute de forme lors de la rédaction de la lettre de licenciement du Secrétaire Général. L'Avocate de la Fédération tentera une négociation. »

Page 2 : « Etude du Ministère pour faire passer deux CAS en CTN et sur le cas de mutation de fonctionnaire européen.

Le cas de Mme HERMELIN-GOLE a été solutionné et cette dernière devrait intégrer le pôle espoir de Boulouris en septembre 2003. »

Bureau 15 mars 2003, page 1 : « Informations générales : Par ailleurs, il convient de noter l'arrivée de Monsieur Jean-Louis GIANCARLO en charge de la comptabilité. »

Page 6 : « **Le président propose d'augmenter Jean Sébastien MENIGOZ** qui est en poste à la Fédération depuis 3 ans et dont le travail mérite d'être récompensé. **Vote à l'unanimité moins 1 abstention. »**

Page 6 : « Il a été décidé en accord avec le Président de France Cricket de procéder à une avance permanente au profit de l'assistant Cricket afin d'éviter les problèmes d'avance de charges sur salaire. »

Bureau 21 juin 2003, page 3 : **«Tribunaux** : l'Audience de Conciliation aux Prud'Hommes entre la FFBSB et Madame PALMIER a eu lieu le 18 Mars 2003. La demande de 30 000 €uros à titre de dommages et intérêts et de 15 000 €uros à titre de discrimination raciale a été refusée par la FFBSB. L'audience finale est prévue pour fin Octobre 2003. »

« le Président tient à souligner l'excellent travail réalisé par Monsieur GIANCARLO qui a remplacé Madame BERTON pour toute la procédure comptable. Considérant ce travail consciencieux, **il est proposé au Bureau de voter l'embauche de Monsieur GIANCARLO à raison de 2 demi-journées par semaine.** Ses fonctions seront centrées essentiellement sur la gestion comptable quotidienne et l'encaissement des chèques.
Vote du Bureau : pour à l'unanimité. »

AG 16 mars 2003, Page 1 : « Présentation de Jean-Louis GIANCARLO, en charge de la partie comptable de la Fédération en remplacement de Céline BERTON. Le Président tient à le féliciter et le remercier pour son implication et son efficacité. »

Page 3 : « Restructuration du siège : Plusieurs licenciements pour cause d'incompétence au niveau du siège fédéral. »

Bureau 21 juin 2003 : **« Tribunaux**
l'Audience de Conciliation aux Prud'Hommes entre la FFBSB et Madame PALMIER a eu lieu le 18 Mars 2003. La demande de 30 000 €uros à titre de dommages et intérêts et de 15 000 €uros à titre de discrimination raciale a été refusée par la FFBSB. L'audience finale est prévue pour fin Octobre 2003.

« Le Président demande à Amaury LAUNAI de sortir de séance pour délibérer au sujet de son augmentation. Cette réévaluation de salaire se fera en 2 étapes : fin juillet et fin octobre 2003. »

« Société comptable : proposition d'un audit du travail de FGC sur 2 jours. »

« Siège Fédéral

Le Président informe le Bureau du retour de congé maternité de Céline BERTON, Directrice Administrative.

Il tient à souligner l'excellent travail réalisé par Monsieur GIANCARLO qui a remplacé Madame BERTON pour toute la procédure comptable.

Considérant ce travail consciencieux, **il est proposé au Bureau de voter l'embauche de Monsieur GIANCARLO à raison de 2 demi-journées par semaine.** Ses fonctions seront centrées essentiellement sur la gestion comptable quotidienne et l'encaissement des chèques.
Vote du Bureau : pour à l'unanimité »

« Enfin concernant le siège fédéral, 2 cas restent à élucider : L.ROLDEZ dont les efforts ont été notés depuis le dernier Bureau mais un relâchement récent conduit les membres du Bureau à

demander qu'une procédure de surveillance soit mise en place à son égard.

S.RAMIER à l'encontre de qui il est demandé la mise en place d'une procédure de surveillance.»

CD 22 juin 2003, page 5 :

« Comptabilité : De plus, afin de décharger la directrice administrative de certaines opérations comptables et financières, il est proposé à Monsieur GIANCARLO (remplaçant de Céline BERTON durant son congé maternité) de travailler deux demi-journées par semaine.

Vote à l'unanimité »

« Un audit a été demandé à une société d'expertise comptable, afin d'évaluer l'existant et de définir une meilleure méthode comptable. »

« fonctionnement du siège fédéral (Page 10)

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, demande aux élus de respecter les employés de la fédération.

Afin de respecter le fonctionnement administratif, pour tout problème rencontré avec un employé, il est demandé de se rapprocher dans un premier temps de la directrice administrative. »

Bureau 29 août 2003 :

« La Fédération a rencontré quelques problèmes avec Mademoiselle Sophie ARNAUD, salariée de la FFBSA, entre autres sur sa prise de congé et son comportement. **Son contrat se finit le 15 septembre 03 et ne sera pas reconduit** car il s'agit d'un renouvellement de CDD. Par contre, il a été décidé que Sophie ARNAUD accompagnera l'équipe de France Baseball lors du championnat du monde à Cuba, en qualité de logisticienne, sous réserve qu'elle s'acquitte, avant son départ, de la dette qu'elle a contracté envers la fédération pour sa formation à l'INSEP et qu'elle respecte le devoir de confidentialité que lui confère son statut de salarié et sa fonction au sein de l'équipe de France. »

CD 13-14 septembre 2003 :

« A compter de ce jour le Comité Directeur décide de faire étudier tout contrat ou convention par les Commissions Fédérales Financière et Juridique, ainsi que par le Trésorier Général ou son adjoint, préalablement à toute présentation au Bureau Fédéral ou au Comité Directeur pour décision. »

CD 13-14 septembre 2003 :

« Le Comité Directeur décide de prendre la société Conseil Expertise afin d'effectuer un audit comptable pour 1 500 €HT. »

CD 13-14 septembre 2003 :

«- Indemnisation de délocalisation du siège social (Page 12)

Le Comité Directeur décide le retrait de sa décision du 5 octobre 2002 sur l'indemnisation des salariés pour la délocalisation du siège social ; une nouvelle délibération sera présentée en temps utile. »

Le Comité Directeur décide d'accepter l'augmentation de salaire de Monsieur Amaury LAUNAIS, présentée par le Président fédéral, d'une part pour la qualité du travail accompli, et d'autre part pour sa surcharge permanente de travail. Cette augmentation sera égale à 12% de son salaire net actuel. »

CD 13-14 septembre 2003

« - *Avances sur frais (Page 12)*

Le Comité Directeur décide d'accorder des avances permanentes de frais, présentées par le Directeur Technique National, pour les nombreux frais engagés dans le cadre de leurs fonctions, aux personnes suivantes :

- Frédéric DELANNOY, Directeur Technique National, pour un montant de 762 euros
- Philippe DENIS, CTN chargé de la structuration et du développement des compétitions, pour un montant de 457.35 euros
- Ghislaine ETHIER, DTN Adjointe, responsable du pôle France de Boulouris, pour un montant de 762.25
- Guillaume COSTE, Directeur des Equipes de France Baseball, coordonnateur du pôle France INSEP, pour un montant de 609.80 euros
- Gérardo LEROUX, responsable du pôle France de l'INSEP et de l'équipe de France Junior, pour un montant de 500 euros
- Pierre VEILLOT, préparateur physique, pour un montant de 400 euros
- Christian BLACHER, responsable du pôle de luneville, pour un montant de 457.35 euros
- Eric ELSENSOHN, CTN en charge de la formation et du développement, pour un montant de 400 euros »

CD 22 novembre 2003, P 4 :

« **Le Comité Directeur décide de changer de Cabinet comptable.** Le Trésorier est chargé de lancer un appel d'offre. »

CD 22 Novembre 2003, P 6 :

« Direction Technique Nationale : **vote du Renouvellement des contrats de Messieurs Hervé DELHINGER et Pierre VEILLOT, cadres de la DTN.** »

CD 22 novembre 2003, P 8 :

« Fonctionnement siège fédéral : Actuellement 6 postes emplois jeunes sur 8 sont occupés et il est prévu d'en pérenniser 4. L'aide financière de l'Etat pour les postes n'étant pas pérennisés s'arrêtera à la fin du 1^{er} trimestre 2005.

Une certaine démobilitation est perceptible au niveau du personnel. Le sentiment général qui apparaît est un manque de soutien de la part des élus et un manque de reconnaissance du travail accompli.»

Bureau 3 janvier 2004, P 1 :

« Procès de madame PALMIER devant les Prud'hommes. Le licenciement n'a pas été qualifié d'abusif. La Fédération a été condamnée à lui verser une indemnité correspondant à 6 mois de salaire pour un vice de forme dans la procédure de licenciement. »

Bureau 3 janvier 2004, P 3 :

« Pour suivre la décision prise par le Comité directeur du 22 novembre 2003, après étude des différents appels d'offre, **le Bureau fédéral décide à l'unanimité de prendre le Cabinet comptable Conseil et Expertise dès ce début d'année 2004.** »

CD 19 décembre 2004, P 3 :

* *Employés*

« Amaury LAUNAIS démissionne au 31 décembre 2004. Ludovic ROLDEZ est licencié à compter du 31 décembre 2004. »

REGLEMENTS

CD 10 juin 2001, page 4

4 Vote des divers Règlements ne relevant pas des décisions de l'Assemblée Générale :

Suite aux attendus présentés par la Commission Juridique, et après débat, le Comité Directeur décide :

Que les modifications des RGES et de ses annexes, soient présentées par la CNSB au vote du Comité Directeur, en juin et, au plus tard dès la fin d'une saison sportive, afin que « la règle du jeu » puisse être connue de tous avant les engagements pour la saison suivante,

Que toutes les Ententes, ainsi que les différents points concernant les inscriptions en championnat, soient soumis au Bureau fédéral ou au Comité Directeur, avant la date limite de clôture de celles-ci.

Que toute proposition de texte ou de ses modifications ultérieures, soumises au vote du Comité Directeur, dans son champ de compétence, répondent aux exigences suivantes :

- Etre mis à l'ordre du jour du Comité,
- Faire l'objet d'un exposé des motifs,
- Etre présenté sous forme d'un libellé complet,
- Faire l'objet d'un vote exprimé sur le procès-verbal du Comité,
- Etre inclus, dans la totalité de son libellé voté, dans le procès-verbal dudit Comité.

CD 30 juin 2001, Pages 3 et 4

- Textes fédéraux :

Le Président de la Commission Juridique informe les membres du Comité Directeur que tous les textes fédéraux à jour (295 pages) ont été remis, d'une part au Secrétaire Général, et d'autre part au Directeur Technique National, aux fins de communication, à la diligence de ceux-ci, aux membres du Comité Directeur, aux Présidents de Commissions fédérales et aux intervenants et salariés de la DTN.

Le Président de la Commission Juridique souligne qu'il appartiendra au Bureau fédéral de définir le prix de vente de ces documents, qui devront être disponibles, tant en consultation, qu'à la vente.

- Règlement disciplinaire Dopage :

Le projet de Règlement disciplinaire dopage réalisé par le Président de la Commission a été soumis aux services juridiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports et du Comité National Olympique et Sportif Français.

Dès retour de leurs avis, la Commission se réunira pour établir le texte définitif qui sera présenté au comité Directeur afin d'être votés par la plus proche assemblée générale réunie à titre extraordinaire.

CD 30 juin 2001, Page 5

- Mr MARCHI demande qu'il y ait une réflexion surtout au niveau des régions concernant les feuilles de match.

Quelques questions concernant la composition des commissions de première instance et d'appel proviennent de l'Assemblée. Questions auxquelles M. TUGAULT répond avec plaisir et précision.

Vote : Unanimité des présents

Le règlement Disciplinaire Dopage est donc approuvé. Le Président en profite pour lancer un appel à candidature pour la présidence ou les postes de membres des deux commissions disciplinaire dopage.

CD 27 janvier 2002, Page 2

Modification Statutaire

Modification de la composition du Bureau permettant la modification d'un poste de Vice-président en poste de 1^{er} Vice-Président. Le Président Eric Pierre DUFOUR explique sa démarche dans sa volonté de répartir les tâches sur un nombre plus important d'acteurs afin de préserver la motivation de tous. Ce poste est proposé à Jean-Marie MEURANT ce qui sera l'objet d'un vote du Comité Directeur si l'Assemblée Générale approuve cette modification.

Vote : Unanimité

AG 17 mars 2002, Page 4 et 5

Une présentation est réalisée et commentée par Sébastien Viale sur la création d'une nouvelle licence devant permettre le développement de nouvelles pratiques (sport en entreprise, personnes âgées, milieu scolaire, handicapés. Son coût devrait avoisiner les 150 euros pour un pack de 15..

Toutefois le gouvernement et la Ministre de la Jeunesse et des sports devant présenter un nouveau projet de loi à l'Assemblée Nationale avant les élections Présidentielles, le Comité Directeur a décidé de mettre en suspens le vote de cette nouvelle licence.

Différents axes d'orientation sont néanmoins connus, et le Comité Directeur de la FFBSA a opté pour un CD à 21 membres et 6 provenant des Comités Nationaux, ces derniers ne pouvant prétendre à la présidence de la FFBSA, avec une parité hommes/femmes, soit une tous les cinq postes, le système d'élection choisi étant la proportionnelle selon un système de liste. Il n'y aura donc plus de collègue.

Ces statuts devront être mis en vigueur avant le 31 décembre 2003 afin d'être en conformité avec le projet de loi.

CD 2 juin 2002, Page 2

➤ Réforme statutaire

Le document adressé aux membres du Comité Directeur constitue une première base de travail et de réflexions.

Un groupe de travail sera constitué début juillet pour la refonte des statuts. A cette occasion, les 3 entités seront sollicitées. Une ligne budgétaire est prévue sur la convention d'objectifs 2002.

Il est demandé que les personnes soient clairement identifiées ainsi que le rôle de chacun.

Bureau 24 août 2002, Page 3

Statuts – Règlement Intérieur :

Le Secrétaire Général informe que les délais seront tenus et qu'une réunion de consultation est prévue pour le 14 septembre à Paris avec le SG, le SGA et les Présidents des Comité Nationaux et le délégué

Baseball. Les Règlements Généraux seront présentés en fin d'année car leur approbation ne sollicite pas l'Assemblée Générale mais simplement le Comité Directeur.

CD 5 octobre 2002, Pages 4 et 5

➤ *Présentation du projet des nouveaux statuts*

Présentation faite par Monsieur Eric MESNILDREY, Secrétaire Général.

Il tient à préciser qu'à ce jour, il ne s'agit que d'un projet et qu'il est en cours d'élaboration. La date limite de la réforme statutaire étant fixée par le Ministère des Sports au 31 décembre 2003, la fédération devra présenter son projet lors de l'Assemblée Générale du 23 mars 2003.

Aujourd'hui sont concernés par cette réforme : les statuts, le règlement intérieur et le règlement disciplinaire. Ces textes doivent être adoptés en Comité directeur et votés en Assemblée Générale. Une révision aura lieu ultérieurement au niveau des règlements généraux.

Les grandes orientations sont les suivantes :

- Modification du mode d'élection
- Harmonisation des 3 entités (directive ministérielle)
- Comité Directeur constitué de 22 membres dont 3 membres de droit qui seront les Présidents des Comités Nationaux

Devant l'importance de la tâche et son incidence sur le fonctionnement de la fédération, Monsieur Patrick BRICAUD, Trésorier, demande s'il ne serait pas préférable de nommer une personne qui soit en charge uniquement de la rédaction et de l'harmonisation de ces textes fédéraux.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, tient à souligner qu'il s'agit d'un dossier important qui engage la fédération sur de longues années et que ce doit être un travail de concertation et de discussion.

Constitution d'un groupe de travail en charge de la réforme statutaire.

Vote à l'unanimité

Le groupe de travail constitué pour étudier cette réforme statutaire sera composé des membres du Comité Directeur intéressés pour travailler sur ce sujet et des Présidents des Comités Nationaux assistés par la personne de leur choix.

Une réunion de travail est fixée au 30 novembre.

Le Secrétaire Général se propose pour mener à bien ce projet et en être le référent.

Vote : 4 blancs, 1 non , 10 oui

Bureau 25 janvier 2003, Page 3

André Parker tient à remercier le travail d'Amaury Launais sur le Règlement Intérieur de France Baseball sur le quel seront calqués les RI de France Softball et France Cricket.

Lecture faite par Eric Pierre Dufour et André Parker et corrections et ajouts effectués par l'ensemble du Bureau Fédéral.

Monsieur Eric Dufour fait lecture du règlement médical, corrections et ajouts effectués par l'ensemble des membres du bureau fédéral.

André Parker tient à préciser que le fichier des membres de la Commission Médicale a été laissé à Céline Berton pour la prise des licences. Ce fichier devra être validé par le prochain Comité Directeur.

Sébastien Viale fait lecture des modifications et ajouts souhaités sur les règlements des prêts et mutations, l'ensemble du bureau fédéral participe à ce travail.

Ces documents seront proposés au Comité Directeur pour être adoptés.

CD 26 janvier 2003, Page 3

➤ *Présentation du projet des nouveaux statuts*

La mise en conformité des nouveaux statuts et règlements généraux pour les fédérations sportives et organes décentralisés sera étudiée ultérieurement par les instances compétentes.

Malgré tout, nécessité de créer le Comité National France Baseball.

- *Article 62 du Règlement Intérieur de la FFBS*

En tenant compte, des modifications demandées par le bureau fédéral, ***validation à l'unanimité***

- *Règlement Intérieur du Comité National France Baseball*

En tenant compte, des modifications demandées par le bureau fédéral, ***validation à l'unanimité***

- *Règlement Médical*

En tenant compte, des modifications demandées par le bureau fédéral, ***validation à l'unanimité***

CD 23 février 2003, Page 2

Validation des textes fédéraux

Des remarques sont faites sur les corrections à apporter aux textes qui seront proposés à l'Assemblée Générale.

AG 16 mars 2002, Page 7

7 / ADOPTION ET MODIFICATIONS DES REGLEMENTS FEDERAUX

CREATION DU COMITE NATIONAL DE BASEBALL

Re-numérotation des articles 59 à 61 en 58 à 60,

Adoption *et* Modification des textes fédéraux : des articles 58 à 63 du Règlement Intérieur,

Adoption du Règlement Intérieur des Comités Nationaux.

Votants : 182 Exprimés : 182 Oui : 182 Abstention : 0 Non : 0

PRETS ET MUTATIONS

Modification des articles 19, 20, 21 et 26 des Règlements Généraux

Les modifications sont votées à l'unanimité.

REGLEMENTATION MEDICALE

Modification des articles 46 et 47 du Règlement Intérieur,

Adoption de la Réglementation Médicale de la FFBS en lieu et place de la Réglementation Médicale en Baseball, Softball et Cricket et de ses annexes votées antérieurement.

Les modifications et la Réglementation Médicale de la FFBS sont votées à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'article 56 concernant la Ligue Nationale des Clubs de Haut Niveau est suspendu à l'unanimité.

CD 22 juin 2003, Pages 6 et 7

Une mise en forme des textes votés lors de l'Assemblée Générale du 16 mars dernier a été rendue nécessaire pour leur incorporation dans les différents textes fédéraux existants.

1 – *Réglementation Médicale* :

Les articles 46 et 47 du règlement Intérieur sont remplacés par les dispositions des articles 1 à 6 et 22 du texte médical voté lors de l'Assemblée Générale.

L'ancien règlement médical et ses annexes est remplacé par la Réglementation Médicale de la FFBSA, comprenant les dispositions des articles 7 à 21 du texte médical voté lors de l'Assemblée Générale.

2 – *Mutations et Prêts* :

Les articles 19 à 27 du Règlement Intérieur ont été modifiés pour incorporer les nouvelles dispositions concernant les Mutations et Prêts, votées lors de l'Assemblée Générale.

3 – *Comités Nationaux* :

Les articles 58 à 63 du Règlement Intérieur ont été intégrés au texte de celui-ci.

Les Règlements Intérieurs des Comités Nationaux de Baseball, Softball et Cricket, ont été mis en conformité avec le texte des articles 58 à 63 du Règlement Intérieur fédéral.

Les textes des points 1, 2 et 3 sont votés à l'unanimité par le Comité Directeur

Par ailleurs, le Comité Directeur a voté la dénomination usuelle des Comités Nationaux de Baseball et de Cricket - France Baseball et France Cricket -, à l'unanimité.

4 – *Procédure Disciplinaire* :

Devant la recrudescence des cas de violence sur les terrains, il a été demandé qu'une nouvelle réglementation soit mise en place.

La Commission propose au Comité Directeur de voter un barème de sanctions sportives, ainsi qu'une procédure disciplinaire après expulsion telle qu'annexée au présent procès-verbal.

Des modifications des articles 49, 50 et 52 des Règlements Généraux ; 20.05.06, 43.04.02, 43.04.03 des RGES Baseball ; 20.05.07, 45.05.01, 45.05.02 et 45.05.03 des RGES Softball ont été rendues nécessaires, telles qu'elles figurent en annexe au présent procès-verbal.

Le Comité Directeur vote les textes proposés à l'unanimité.

5 – *RGES Equipe Fédérale* :

La Commission Juridique soumet au Comité Directeur une réflexion sur ce sujet. Après un tour de table, décision est prise de confier au Président de la Commission Fédérale Juridique la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet, pour vote lors du prochain Comité Directeur.

6 – *RG Licences* :

La Commission Juridique soumet au Comité Directeur une réflexion sur ce sujet. Le Président de la Commission Juridique est chargé avec Monsieur Sébastien VIALLE, Vice-Président et les services administratifs de la Fédération, de présenter les nouvelles dispositions en lieu et place des articles 14 à 18 des Règlements Généraux, pour vote lors du prochain Comité Directeur.

7 – RG Modifications Diverses :

La Commission Fédérale Juridique propose au Comité Directeur de voter les modifications suivantes dans les Règlements Généraux :

Article 3 : Affiliations – nombre minimal de licenciés pour affiliation : 12 sportives ou 21 loisirs,

Article 10 : Radiation administrative,
Personnes pouvant engager une procédure de radiation.

Articles 28 et 30 : rajout de l'E.C.C et de l'I.C.C.

Tous ces points sont votés à l'unanimité par le Comité Directeur.

8 – Il est demandé au Président de la Commission Fédérale Juridique d'expédier la totalité des textes fédéraux, ainsi mis à jour, aux destinataires suivants :

Président, Secrétaire Général, Services Administratifs, DTN, Chargé de Mission pour la réglementation, et Présidents des Comités Nationaux.

9 – Le Président de la Commission Juridique demande qu'une page concernant le juridique puisse voir le jour dans le site fédéral, et que tous les textes puissent y être consultés.

Le Président Fédéral annonce la mise en place rapide de cette page Commission Juridique.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, remercie Messieurs TUGAULT et BIENFAIT pour le travail effectué.

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 8, 10 et 11

*** Déréglementation des missions dévolues à la Commission Fédérale Juridique (RI 48)**

Le Président de la Commission Juridique propose au Comité Directeur de scinder en deux les dispositions concernant les missions dévolues par l'article 48 du Règlement Intérieur à la Commission Fédérale Juridique, afin de définir, d'une part les missions déléguées à la Commission Fédérale Juridique, et d'autre part, celles déléguées à la Commission Fédérale de la Réglementation, créée par le Comité Directeur lors de sa réunion du 26 janvier 2003.

Le Comité Directeur décide de la réglementation des dispositions concernant les missions aujourd'hui incluses dans l'article 48 du Règlement Intérieur au titre de la Commission Fédérale Juridique et d'attribuer celles-ci d'une part à la Commission Fédérale Juridique, et d'autre part, à la Commission fédérale de la Réglementation, tel que présenté, et ce à effet immédiat.

Cette déréglementation devra être présentée au vote de la plus prochaine Assemblée Générale.

➤ Affaires courantes (Page 10)

- Axe Politique de la nouvelle réglementation

Suite à la demande par la Commission Fédérale Juridique, de la définition par le Comité Directeur, d'une politique pour les règlements en passe d'être « refondus », en particulier pour ce qui concerne les Comités Nationaux, le président décide d'organiser une réunion de travail le 31 octobre, afin de préparer les axes politiques de la réglementation à venir, dans le but de les soumettre au Comité Directeur du 22 novembre prochain.

- Barème des sanctions (Page 11)

Le Comité Directeur décide de reporter l'étude du texte présenté par la Commission Fédérale Juridique à sa prochaine réunion.

Le Comité Directeur vote le texte de l'annexe de la réglementation proposée et dénommée « Sanctions Disciplinaires » (annexe 1), afin de permettre à la Commission Fédérale de Discipline de pouvoir, si nécessaire, acter dans de meilleures conditions.

Ce texte devient ainsi une annexe de l'article 50 du Règlement Intérieur.

- Equipe Fédérale (RGES 6.05.)

Le texte concernant l'Equipe Fédérale (RGES 6.05.) présenté par la Commission Fédérale Juridique (Annexe 2), est adopté par le Comité directeur. Les dispositions votées par le Comité Directeur du 26 juin 1999, concernant ce sujet sont abrogées.

- Convention Joueurs de l'INSEP

Le texte de la Convention des Joueurs de l'INSEP, présenté par la Direction Technique Nationale (Annexe 3) est adoptée par le Comité Directeur.

Bureau 28 février 2004, Page 3

*** Affaires en cour**

Statuts de la FFSBC

Obligation pour les Fédérations sportives de se mettre en conformité au niveau des statuts pour le 31 décembre 2004.

La Fédération doit présenter une première monture de ce projet pour le mois de juin au Ministère des Sports. Il est donc impératif de prendre des orientations politiques pour la rédaction des nouveaux statuts.

Ce travail est réalisé par la commission réglementation. Malgré tout, face à l'importance de cette refonte statutaire, il est demandé la constitution d'un groupe de travail qui collaborerait avec la commission en charge du dossier.

CD 20 mars 2004, Pages 2, 3 et 4

*** Commission Fédérale de la Réglementation**

Règlement Disciplinaire et ses 3 annexes :

Le règlement tel qu'il est présenté avec ses 3 annexes est approuvé par le Comité Directeur pour proposition à l'assemblée générale, en tenant compte, d'une part d'une modification du 3) des pages 1 et 2 de la Procédure disciplinaire (Annexe II), et d'autre part, des modifications non substantielles demandées par le service de la réglementation du Ministère des Sports.

Charge au Secrétariat Général de communiquer le texte du nouveau règlement disciplinaire au Ministère des Sports, dès sa votation par l'assemblée générale.

RGES SOFTBALL

Le Comité Directeur décide de confirmer le vote du Comité Directeur du 17 octobre 1998 et de ne reconnaître comme officiel que le texte des RGES Softball voté à cette date et tel qu'il figure en annexe.

RGES Baseball – Softball (Discipline)

Les modifications entraînées par l'adoption du Règlement Disciplinaire sont adoptées telles qu'elles figurent en annexe.

RGES Baseball – Softball (Scorage)

Les modifications précisant les responsabilités du scoreur et du Club recevant en matière de scorage sont adoptées telles qu'elles figurent en annexe.

RGES Baseball Annexe 2

Les dispositions financières figurant à l'annexe 2 des RGES Baseball sont adoptées telles qu'elles figurent en annexe.

RGES Softball Annexe Financière

Les dispositions financières figurant à l'annexe financière des RGES Softball sont adoptées telles qu'elles figurent en annexe.

Le Président de France Softball prendra attache avec la Commission Fédérale de la Réglementation, afin de déterminer les postes laissés libres, pour proposition au Comité Directeur du 12 juin 2004.

RGES Baseball – Softball (Vote des obligations financières)

Les dispositions concernant la mise à jour des votes du Comité Directeur fédéral et du Conseil Exécutif de France Softball concernant la définition des sanctions financières sont adoptées telles qu'elles figurent en annexe.

RGES Baseball Annexes 1.01, 1.02, 1.03 et 12

Les conditions d'engagement en Division Elite et Divisions Nationales senior, ainsi que la Classification des terrains sont adoptées telles qu'elles figurent en annexe.

Les annexes 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 1.08, 3, 4, 5, 6, 7, 8.01, 8.02, 8.03, 9 et 11 devront être préparées par la Commission Nationale Sportive Baseball, la Commission Nationale Jeune Baseball, et la Direction Technique Nationale, chacun pour ce qui le concerne, en collaboration avec la Commission Fédérale de la Réglementation pour présentation au Comité Directeur du 12 juin 2004.

Formulaires Baseball, Softball et Cricket

Les 4 formulaires (entente, rattachement, regroupement,- protêt, réclamation, contestation-) sont adoptés tels qu'ils figurent en annexe.

Grille du montant des licences et catégories d'âges

Ces 2 éléments sont adoptés tels qu'ils figurent en annexe. (Modification des catégories Cricket)

Normes de Terrains

Le document « Normes de Terrains », voté par le Comité directeur du 14 février 1993 et réactualisé tel que figurant en annexe est voté par le Comité Directeur.

Le prochain Président de la Commission Fédérale des Terrains devra réétudier ce dossier et faire une proposition complète au Comité Directeur.

Règlement Disciplinaire dopage

Les modifications du Règlement Disciplinaire Dopage, telles qu'elles sont présentées sont approuvées par le Comité Directeur pour proposition à l'assemblée générale.

RGES Baseball article 31 Etrangers

Le Comité Directeur adopte le nouvel article 31.02.02 des RGES Baseball dans le libellé suivant :
« Lorsqu'il y a 3 étrangers ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur est étranger, le batteur désigné ne peut être étranger. »

Charge au Secrétariat Général de communiquer le texte du nouveau règlement disciplinaire dopage, d'une part, au Ministère des Sports, et d'autre part, au conseil National de Lutte contre le Dopage, dès sa votation par l'assemblée générale.

Textes fédéraux :

Tous les textes mis à jour seront consultables sur le site Internet de la Fédération.

Bureau 22 mai 2004, Page 3

*** Nouveaux Statuts**

La Commission Fédérale de Réglementation travaille depuis plusieurs mois sur les nouveaux statuts qui doivent être mis en place en 2005.

Le Bureau Fédéral et le Comité Directeur devront se prononcer, lors du prochain Comité Directeur, sur les grandes orientations telles que :

- scrutin uninominal ou liste pour l'élection des membres du Comité Directeur
- nombre de membres au Comité Directeur et composition du Bureau Fédéral
- le droit de vote à l'Assemblée Générale pour les clubs, ligues ou comités départementaux
- déménagement du siège social voté par l'AG ou non
- intégrer la Charte du sport

De plus, plusieurs propositions de modifications ont été faites par la Commission Fédérale de Réglementation (R.G.E.S.). Il est demandé aux membres du Bureau Fédéral de prendre connaissance de tous ces documents afin de les valider lors de la prochaine réunion prévue le 12 juin.

Bureau 12 juin 2004, page 2

*** Nouveaux Statuts**

Le Bureau Fédéral étudie les différentes options proposées concernant l'élaboration des nouveaux statuts (collège des votants, nombre de membres du comité directeur, type de scrutin, calcul de répartition des voix ...)

Bureau 28 août 2004, page 2

*** Nouveaux Statuts**

Les nouveaux statuts des Fédérations sportives ont fait l'objet de nombreuses discussions et il apparaîtrait que les options choisies par le Comité Directeur de la FFBSA ne correspondent pas à la mouvance du monde sportif (représentativité, collègues...).

Cette réforme statutaire représente l'occasion pour toutes les fédérations sportives de se professionnaliser.

Le Président de la FFBSA demande donc que les membres du Bureau Fédéral aient une vision à long terme concernant cette réforme statutaire afin que cela ne devienne pas un frein au développement des sports de battes.

Les principaux acteurs de ce développement sont les comités départementaux et les ligues. Il apparaît donc nécessaire que ces organes décentralisés de la Fédération aient une certaine représentativité.

La Fédération doit avoir une volonté et une unité commune de développement. Le développement doit d'articuler autour de 3 axes : les structures, les adhérents et les compétences.

Les ligues et les comités départementaux devraient être les principaux interlocuteurs des clubs et non la Fédération comme cela se passe actuellement.

Olivier DUBAUT se propose pour revoir les nouveaux statuts avec Amaury LAUNAI et le Président. Une nouvelle proposition sera présentée lors du prochain Comité Directeur.

Le Bureau Fédéral fixe la date de l'Assemblée Générale Statutaire au 20 novembre 2004.

Comité Directeur des 9 et 10 octobre 2004, page 2

**** Textes fédéraux***

Orientations fédérales :

- Appellation de la Fédération : « Fédération Française de Baseball et Softball » :
Vote : pour : 10 / contre : 4
- Article 6 : Toute personne membre d'un club doit être licenciée auprès de la Fédération :
Vote : pour : 13 / contre : 1 / abstention : 1
- Un représentant du Cricket nommé par France cricket siègera au Comité Directeur de la Fédération :
Vote : pour : 10 / abstention : 4
- Mode d'élection au scrutin uninominal :
Vote : pour : 10 / abstention : 4
- Suppression ou maintien des Comités Nationaux :
Aucune décision de prise. Question soumise à l'Assemblée Générale du mois de mars 2005.
- RGEs baseball 29.01 :
Vote à l'unanimité
- Qualification des joueurs
Aucune décision de prise, le texte devra être réétudié.

Il est demandé que soit envoyé aux candidats à la prochaine mandature, le vade-mecum réalisé par Monsieur TUGAULT sur les obligations des élus au Comité Directeur.

Comité Directeur du 11 novembre 2004, pages 2 et 3 :

**** Commission Fédérale de la Réglementation :***

Statuts :

Le Comité Directeur vote à l'unanimité la version des nouveaux Statuts proposée par la Commission Fédérale de la Réglementation, visée par les services ministériels compétents, pour présentation et vote à l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 décembre 2004.

Règlement Intérieur :

Après analyse et modification de certaines missions des différentes Commissions retenues, le nouveau Règlement Intérieur présenté par la Commission Fédérale de la Réglementation et visé par les services ministériels compétents est voté à l'unanimité par le Comité Directeur pour présentation et vote à l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 décembre 2004.

Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage

A la demande des services compétents du Ministère de Tutelle, le Comité Directeur accepte la modification des références aux textes légaux demandée pour les articles 1^{er}, 10, 11 et 20 du Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage. Ces modifications seront présentées à l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 décembre 2004.

Règlement Financier :

Celui-ci nécessitant une réflexion plus approfondie, et son vote n'étant pas une condition suspensive de l'agrément, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande qu'une réunion comprenant, outre lui-même, le Trésorier, Le Président de la Commission Financière et la Directrice Administrative se tienne afin de définir la procédure comptable souhaitée.

Le texte définitif pouvant être voté lors de l'Assemblée Générale statutaire 2005 de la Fédération.

Statuts Types des Ligues Régionales et Comités Départementaux :

Dans le respect des dispositions de l'article 18.3 des Statuts Types des Ligues Régionales et Comités Départementaux en application, le Comité Directeur fédéral exige la modification des Statuts actuels des Ligues Régionales et Comités Départementaux, afin que ceux-ci soient conformes aux dispositions des nouveaux Statuts Types votés ce jour par le Comité Directeur fédéral.

Les Ligues et Comités ont 3 mois à compter de ce jour pour réunir leur Assemblée Générale.

Les modifications statutaires demandées seront adoptées, même si les conditions de quantum de délibération ne sont pas remplies, comme défini par les dispositions de l'article 18.4.2 des Statuts Types en application.

Lors de ces Assemblées générales, et après le vote des modifications statutaires, se dérouleront les élections quadriennales prévues par les dispositions de l'article 9 des Statuts Types en application.

Ces élections devront se dérouler en respectant les dispositions définies aux articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11 des nouveaux statuts Types, votés préalablement.

Les Ligues Régionales et Comités Départementaux qui n'auront pas procédé à la modification statutaire demandée, et/ou à l'élection de leur Comité Directeur à la date du 28 février 2005 seront dissous par décision du Comité Directeur fédéral.

La Commission Fédérale de la Réglementation se tient à la disposition des Dirigeants des Ligues et Comités Départementaux pour la mise en place de cette obligation. (aifbsc@ffbsc.org)

Bureau du 4 décembre 2004, pages 1 et 2

**** Validation des textes par le Ministère***

Le Ministère n'a émis de remarque ni sur les nouveaux Statuts ni sur le Règlement Intérieur.

Il nous est demandé, par courrier faxé le 3 décembre, de modifier les articles 23.2 et 32 de notre Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage de la manière suivante :

- Art. 23.2 : l'intéressé peut être représenté par toute personne de son choix et non uniquement par un avocat
- Art. 32 : il peut bénéficier d'un interprète, et ce aux frais de la Fédération.

*** Textes Fédéraux**

Aucune remarque, sur les 2 documents, n'a été formulée par les clubs.

A l'article 1^{er} des Statuts, il faut lire « FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL ».

Au 2^{ème} alinéa de l'article 15.1 du Règlement Intérieur, il faut noter que le Conseil Exécutif de France Baseball est composé de **14** membres et non 10.

Ces 2 rectifications seront signalées lors de l'AGE.

Comité directeur du 4 décembre 2004, page 2

*** Textes fédéraux**

Le Ministère n'a émis de remarque ni sur les nouveaux Statuts ni sur le Règlement Intérieur.

Il nous demande, par courrier faxé le 3 décembre, de modifier les articles 23.2 et 32 de notre Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage (non envoyé aux membres dans le dernier envoi général) de la manière suivante :

- Art. 23.2 : l'intéressé peut être représenté par toute personne de son choix et non uniquement par un avocat ;
- Art. 32 : il peut bénéficier d'un interprète, et ce aux frais de la Fédération.

Aucune remarque, sur les documents, n'a été formulée par les clubs.

A l'article 1^{er} des Statuts, il faut lire « FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL ».

Au 2^{ème} alinéa de l'article 15.1 du Règlement Intérieur, il faut noter que le Conseil Exécutif de France Baseball est composé de 14 membres et non 10.

Ces 2 rectifications seront signalées lors de l'AGE.

Comité Directeur du 4 décembre 2004, page 2

*** Divers**

Les propositions de modifications des RGES Baseball faites par la CNSB seront étudiées lors du Comité Directeur du 9 janvier 2005.

Comité Directeur du 4 décembre 2004, page 5 :

*** *France Softball***

Les règlements particuliers des compétitions 2005 sont adoptés à l'unanimité, sauf la partie sur les péréquations (page 10). Les péréquations restent, en effet, sous la responsabilité du Comité Directeur.

Comité Directeur du 19 décembre 2004,

*** *Règlement Intérieur :***

Après analyse et modification de certaines missions des différentes Commissions retenues, le nouveau Règlement Intérieur présenté par la Commission Fédérale de la Réglementation et visé par les services ministériels compétents est adopté par le Comité Directeur pour présentation et vote à l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 décembre 2004.

« *Règlement Intérieur Comité National Baseball :*

« Le vote du Règlement Intérieur entraîne de facto une modification de l'article 10 du « Règlement Intérieur du Comité National de Baseball qui voit le nombre des membres du « Conseil exécutif passer de 10 à 14. modification votée par le Comité Directeur. »

ROISSY

Bureau 1^{er} septembre 2000, Page 3

Monsieur DUFOUR propose pour défendre le projet de Roissy auprès des partenaires la création d'une commission chargée de présenter le projet avec dossier de presse, plan de développement, etc.

Monsieur BOST précise que le Bureau ne peut donner son accord que pour un comité et propose de remettre le dossier entre les mains d'un professionnel. Le projet est d'environ 35 millions.

Le Président indique que le dossier sur Roissy doit être clos d'ici six mois. Il est urgent de déterminer un plan d'action sur ce projet ;

Le Président demande à Monsieur DUFOUR un rapport sous trois semaines concernant le projet Roissy.

Bureau 8 octobre 2000, Page 3

Dossier Roissy

Monsieur TREHET propose que le dossier soit réalisé et validé avant juillet.

Monsieur DUFOUR donne un calendrier des tâches à effectuer pour ce projet : dès janvier, contact avec le cabinet d'architecte.

Prendre rendez-vous avec la ville de Puiseux pour présenter le dossier complet avec maquette à réaliser. Prévoir un contact tous les trois mois pour une mobilisation importante.

Réalisation d'un mailing vers les entreprises de Puiseux pour les impliquer dans le projet et trouver des partenaires.

Bureau 17 novembre 2000, Pages 1 et 2

Soutenir le projet de Roissy – porte de France par l'envoi d'équipes MLBI pour l'inauguration, mise à disposition d'un architecte et homologation pour l'Europe : terrain Major League.

Roissy

Espoir sur les J.O. (pour Roissy), pour nous permettre de profiter de cet événement pour réaliser un complexe important pour la Fédération : (terrains de Baseball, Softball et Cricket, bureaux, salles de réunion, etc.)

Charly SARION pense que nous n'avons pas les moyens d'un événement d'ampleur national.

Michel COGNE évoque la possibilité d'un événement seulement pour janvier 2002. Réflexion à mener dès maintenant sur le projet financier et autres.

Yvon Marie BOST souligne qu'il faut faire parler de nous, le monde bouge, les journalistes aussi dans leur volonté de parler de tous les sports.

Pour Roissy il s'avère que nous devrions avoir 4 terrains même sans les Jeux Olympiques.
Réunion technique le 27 novembre 2000.

Espoir pour le 15 janvier d'un accord sur le dossier. Délégation sera donnée pour récupérer la TVA, si possible.

12 millions de francs pour le terrain remis par la communauté de Communes.

Regret de Monsieur Eric Pierre DUFOUR de ne pas avoir été suivi dès le début et que nous aurions pu gagner du temps. Le projet est loin d'être finalisé (E.T). Nous manquons de moyens.

CD 18 novembre 2000, Pages 1 et 2

Le Site de Roissy

Présentation du projet fédéral de Roissy par le Président Emile TREHET.

La remise des plans doit se faire à l'horizon 2003 ainsi que le récapitulatif estimatif des coûts par phases.

La Major League Baseball soutient le projet et pour l'inauguration du complexe organisera un match avec des professionnels. Ce projet pourra être complété dans l'optique de la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2008.

François MAYS demande que le projet Roissy soit un projet Fédéral et non Baseball.

Emile TREHET fait remarquer que la route qui nous conduira à la réalisation de ce projet est très longue ; il faut avoir les pieds sur terre.

Explication de Michel COGNE sur le projet et mise en place des différentes phases du site olympique Softball à Roissy.

Olivier DUBAUT précise qu'il n'est pas contre le projet de Roissy et qu'il ne formule pas d'objection sur le fond.

CD 10 mars 2001, Page 6

Dans une première phase un stade de baseball de 2.500 places et de Softball de 500 places.

- ◆ A réaliser une convention rassemblant tous les atouts pour une implantation réussie.
- ◆ Une maîtrise d'ouvrage garantie.
- ◆ Une étude de faisabilité et une programmation fiable par une Société de Conseil et Etudes globales en Ingénierie des Equipements sportifs

Il faut une fédération responsable et gestionnaire, une décision devant être prise aujourd'hui sur la réalisation des travaux.

- Profil ISF et olympique.
- 1^{ère} phase 20,9 millions.
- Coût foncier 12,3 millions.

Total Général du projet est 40,5 millions :

- deux terrains de baseball.
- deux terrains de Softball.
- un terrain polyvalent, servant pour le cricket, ainsi que le siège social de la fédération.
- un parking.
- une salle de musculation.

➤ Olivier DUBAUT demande pourquoi prendre la décision maintenant ?

- Michel COGNE répond en précisant que le projet doit être indépendant des J.O. et qu'il nous faut prouver aux partenaires que nous sommes prêts à nous investir dans cette réalisation.
4 ou 5 cabinets d'étude ont été contactés, 1 seul à répondu...
Celui que la fédération a retenu est reconnu par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les Conseils Général et Régional.
- André LEBHAR demande lui aussi pourquoi un vote sur le projet ?
- Michel COGNE répond que si nous attendons, le coût financier sera plus important.
- Olivier DUBAUT demande si nous avons une lettre d'engagement du Ministère, des Conseils Général et Régional ainsi que de la DDJS et DRJS.
- Mady BISSEY constate que le dossier est déjà constitué et que le comité directeur est mis devant le fait accompli.
- Eric Pierre DUFOUR souligne que les partenaires sont très pressés et les décisions n'attendent pas les réunions du comité directeur.
- Michel COGNE précise que nous pourrions mettre en place les championnats d'Europe et du Monde en 2005 ou 2007.
- André LEBHAR demande à qui appartient le terrain ? Réponse : à la communauté de commune pour 30 ans, mise à disposition gratuite.

Vote sur la question : « passe-t-on commande au cabinet d'étude pour faisabilité du projet ? »

- ◆ Pour 16 – contre 0 – abstention 3

CD 30 juin 2001, Page 5

- Mr LAURENT demande des informations (région, départements, ville, cabinet d'étude) sur le projet de Roissy. Le Directeur Technique National répond que le dossier suit son cours et une réunion doit être fixée entre les 5 entités.

CD 2 décembre 2001, Page 2

M. Eric Pierre DUFOUR explique aux membres du Comité Directeur les grandes lignes du projet du centre technique national de Roissy avec un projet en quatre phases étalé de 2004 à 2008, avec pour ambition d'y installer un centre d'hébergement, les locaux de la FFBS, de la Ligue d'Ile de France et du Comité Départemental du Val d'Oise.

Il rappelle que de nombreux partenaires institutionnels souhaitent un comportement professionnel de la part de la FFBS sur ce dossier.

Il s'agit là d'un challenge pour la Fédération qui ne doit pas échouer dans la conduite de ce projet dont le coût est estimé à 45 millions de Francs (6,86 millions d'€uros)

CD 27 janvier 2002, Page 4

Projet de ROISSY

Le processus du Centre Fédéral est un travail de longue durée.

Tous les acteurs ont été réunis afin d'élaborer la cahier des charges financiers.

Une première demande de subvention sur le FNDS 2002 a été acceptée, et nous permet de continuer l'étude.

Si l'ensemble des dossiers de financement et leur acceptation se déroule dans une marche raisonnable nous pouvons espérer les premiers travaux 2^{ème} semestre 2003.

Néanmoins ce dossier est loin d'être achevé et il continue à mobiliser beaucoup d'énergie.

Toutefois nous restons confiants et nous espérons pouvoir compter sur l'ensemble de nos partenaires.

De plus, l'ouverture de ce centre devrait coïncider avec l'ouverture de la première ligue professionnelle de baseball mise en place par la MLBI en 205 et donc Paris devrait être représenté.

AG 17 mars 2002, Page 5

Projet de Roissy

Le président souligne que les négociations ont reprises concernant l'implantation du Centre National de Roissy. La fédération doit représenter un projet plus complet à l'ensemble des partenaires portant notamment sur le fonctionnement.

Néanmoins l'ensemble des partenaires est tombé d'accord sur l'utilité pour la Fédération de posséder un centre de développement.

L'année 2002 devrait voir la concrétisation de ce projet.

Bureau 24 août 2002, Page 2

Philippe DENIS et le Président font une présentation des avancées des travaux du projet du Centre Technique National. Le projet se construit autour d'un « trèfle » et d'une maison principale. Une présentation officielle en présence notamment des Présidents de la Communauté de Communes de Roissy, du CNOSF, de l'IBAF est prévue le mercredi 4 septembre 2002.

CD 5 octobre 2002, Page 4

➤ Projet du centre national de Roissy

Présentation par le Président, Eric Pierre DUFOUR, de l'avancée du projet de Roissy.

Une réunion de présentation s'est déroulée le mercredi 4 septembre 2002, à la Cipale, en présence en autres de Mr SERRANDOUR, Président du CNOSF, Madame Marie-Claire RESTOUX, et Monsieur Aldo NOTTARI.

Une réunion est prévue, le mardi 22 octobre 2002, avec le Président de la communauté de communes afin de signer une lettre d'intention.

Etude de cette lettre par les membres du Comité Directeur. Il est demandé que soit précisé le fait que le déménagement ne se fera sur Louvres que si les locaux correspondent à nos besoins et aussi si cela convient financièrement à la fédération.

Vote : 1 abstention, 15 pour, Emmanuel DUBAUT : contre

Bureau 14 décembre 2002, Pages 1 et 2

**** Communauté de communes***

Les différentes avancées du projet :

- Vote à l'unanimité du projet du centre de Roissy par le conseil exécutif de la communauté de communes, fin novembre 02.
- Réunion courant novembre avec le conseil général du 95 : ils sont très intéressés et augmentent leur participation de 45% à 54%.
- Discussion en cours avec le GPA : Ils seraient intéressés pour implanter leur siège international sur le centre de Roissy (Generali International). Le terrain leur serait offert et ils auraient à leur charge la construction du bâtiment.
- Le FNDS touché par la communauté de communes servira pour les frais d'avocat concernant les compléments d'étude et étude de marché. Le cabinet FIDAL se chargera de ce dossier.
- Le 21 janvier 2003 : réunion avec le Ministre des Sports
- Le 3 avril 2003 : présentation nationale pour le départ du projet de Roissy, en collaboration avec le CNOSF et la communauté de communes.

Bureau 25 janvier 2003, Pages 1 et 2

Réaffirmation de Madame RESTOUX, conseillère des Sports auprès du Président de la République, sur le soutien de l'Etat sur le Centre National de Roissy.

Entretien avec Monsieur JF LAMOUR, Ministre des Sports avec le Président et le DTN qui a donné son avis favorable sur une subvention de plus de 1,2 million d'Euros sur le projet du centre National de Roissy. Etude du Ministère pour faire passer deux CAS en CTN et sur le cas de mutation de fonctionnaire européen.

Bureau 25 janvier 2003, Page 2

ROISSY

Le fonctionnement de Roissy coûtera environ 200 000 € par an. La Ligue et le CD devront être des acteurs actifs pour faire vivre la structure.

CD 26 janvier 2003, Pages 1, 6 et 7

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, fait un point sur l'avancée des différents projets de la fédération et des différentes réunions avec les instances sportives ou institutionnelles.

Un rendez-vous avait été pris avec le Ministre des Sports, Monsieur Jean-François LAMOUR. C'est à cette occasion, que ce dernier a validé le projet du centre national de Roissy.

➤ Projet du Centre National de Roissy

Jusqu'à présent, la base de calcul pour le fonctionnement de la structure repose sur des actions envisageables mais rien n'est encore définitivement fixé. Le coût de fonctionnement devrait s'élever aux alentours des 230 000 euros par an.

Actions envisagées autour de 4 axes :

- animation

- éducation
- formation
- haut niveau (équipes nationales et régionales)

Une étude sera réalisée jusqu'à la fin juin, en collaboration avec des étudiants de l'INSEP en 3^{ème} année d'IUP, pour mettre en place les produits de fonctionnement de la structure. Le chef de projet étant Philippe DENIS.

Cela nécessitera sûrement d'externaliser le fonctionnement afin de protéger la fédération.

Un énorme travail de communication est à faire autour de ce projet.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, tient à remercier Philippe DENIS pour le travail réalisé sur le projet du centre national de Roissy

Bureau 15 mars 2003, Pages 1 et 3

*** Site de Roissy**

Une présentation de la première maquette du site de Roissy sera tirée à 5000 exemplaires courant juin 2003.

Une première version pour le concours d'architecte a été décidée (cf plan).

L'ouverture du site est prévue pour Avril Mai 2005.

Une présentation officielle sera effectuée le 3 Avril 2003 au Ministère des Sports, à la Région Ile-de-France, Jim SMALL (MLBI) ainsi qu'à la presse régionale. La Présidente de France Softball et le Président de France Cricket sont invités par le Président FFBSA à être présents lors de cette présentation.

*** Site de ROISSY (Page 3)**

Le Président propose un visionnage du CD-ROM de la présentation du site de Roissy et explique que d'autres animations sont à venir et que certaines modifications à apporter. Le CD-ROM a été réalisé par Monsieur Jean-François BIÈRE.

Monsieur THEVENON a été missionné pour vendre le CD-ROM aux 300 Entreprises présentes sur le site de Roissy.

Le CD-ROM sera distribué gratuitement aux clubs de France. Le Président demande à l'ensemble des membres du Bureau de fournir des photos des équipes nationales et remercie le Président de France Cricket pour les photos qu'il a fournies.

Le DTN précise que le Président de la Pony League a été très enthousiasmé par le CD-ROM.

CD 16 mars 2003, Pages 1 et 2

Le Président débute la séance par la visite des locaux, éventuels futurs locaux de la FFBSA. Il rappelle que le déménagement du siège est considéré par la CCRPF comme une garantie pour son investissement.

Il rappelle que la Ligue IDF et les CD qui la composent devront s'installer dans ces nouveaux locaux.

➤ **Comptabilité** (Page 2)

Le Commissaire aux comptes a tenu à attirer notre attention sur le fait que les bénéfices prévus pour 2003 sont supérieurs à 500 000 francs, par conséquent la Fédération sera assujettie à la TVA. Par ailleurs il faut prendre en compte les frais de fonctionnement du futur site de Roissy.

AG 16 mars 2003, Pages 1, 2 et 8

Projet de Roissy :

Nouvelle Présentation du site.

Le Projet reste « secret » tant qu'aucune décision politique n'a officiellement été prise par la CCRPF.

Le Président tient à remercier son prédécesseur pour avoir engagé le processus jusqu'en 2008. Le projet a été repris dans son ensemble pour tout ce qui est compétition, formation....

Au cours des 3 derniers entretiens, il faut noter l'accord de la Région et du Ministère des Sports. La CCRPF est susceptible de donner son accord en Novembre.

La FFBSBC multiplie ses contacts : MLBI et CIO et remercie la MLB Europe pour son investissement représentant 20% du montant global du projet et « Baseball Tomorrow » pour s'être engagé à verser 200 000 €

Le Président rappelle que c'est un projet à faire vivre qui n'est ni élitiste ni le jouet de la fédération mais un choix pour Paris 2012, un projet ambitieux qui doit bénéficier à tous les membres de la Fédération.

A cette occasion le Président annonce que le Championnat d'Europe de Softball 2004 sera organisé sur le terrain du Thillay, ce qui prépare la CCRPF à l'organisation d'un événement.

Concernant le fonctionnement du site de Roissy, le Président explique que dès que le dossier sera finalisé avec le budget, le CD-ROM de présentation sera adressé aux Ligues et Comités Départementaux.

Enfin, le Président explique que le tarif des licences n'entre pas en compte dans le fonctionnement de Roissy

8 / APPROBATION DU DEMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL (Page 8)

Projet de Roissy :

L'assemblée générale décide le déménagement du siège fédéral social de la Fédération, quand toutes les conditions seront requises, sur le site de Puiseux en France, par un vote de 179 voix pour et 3 abstentions.

Votants : 182 exprimés. Oui : 179 Non : 0 Abstention : 3

Bureau 21 juin 2003, Page 2

**** Projet du Centre National de Roissy***

La réunion initialement prévue le 03 Avril 2004 en présence de l'ensemble des pouvoirs publics a été annulée.

En effet, en raison du conflit irakien, la MLBI ne pouvait se déplacer en Europe ; la Mairie de Paris et le Ministère des Sports préparaient la candidature de Paris aux JO 2012 et ne pouvaient s'engager au sujet d'un éventuel site olympique avant la candidature officielle. Cela ne remet nullement en cause le projet.

Le Président s'est entretenu avec la CCRPF le 04 Juin 2003. Explication de l'état d'avancement du dossier de Roissy. Prochain rendez-vous prévu au mois de Septembre.

Le Président mentionne le mémoire de Mademoiselle C.ANDRIEUX au sujet du Développement d'un Centre National et souligne le travail effectué.

Mademoiselle ANDRIEUX rappelle dans son mémoire la nécessité pour la Fédération de créer une société ayant vocation à gérer notamment les problèmes de T.V.A.

Par ailleurs, la Fédération Française de Football Américain s'est dite intéressée par un partenariat avec la FFBSA pour le partage des locaux.

Enfin, des discussions sont en cours avec le Comité d'Entreprise d'Air France pour proposer l'activité Baseball sur le pôle de Roissy.

**** Major League Baseball International***

La MLBI étudie actuellement la possibilité d'organiser l'ouverture officielle d'un championnat de baseball.

Les trois possibilités de lieu sont Paris, Londres et Rome. Le projet semble bien engagé pour Paris et notamment le Stade de France.

La MLBI a par ailleurs confirmé son intérêt pour le projet de Roissy et pour engager ses partenaires.

Par ailleurs la possibilité de créer une ligue professionnelle européenne est toujours à l'étude mais rencontre actuellement des problèmes d'ordre politiques notamment avec la CEB qui oppose le souhait de créer une « Champion's League ».

La France a proposé une solution qui aurait le mérite de satisfaire les deux parties ; à savoir un pourcentage reversé par les franchisés de la Ligue Professionnelle aux clubs engagés en Ligue des Champions.

CD 22 juin 2003, Page 9

**** Centre National de Roissy***

Projet toujours en cours de réalisation. Afin de sauvegarder les intérêts de la fédération, une société sera créée pour s'occuper de fonctionnement et de la gestion de ce centre.

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 6 et 7

➤ Contrats

Concernant la lettre d'engagement pour Roissy, acceptée dans son principe par le Comité Directeur du 5 octobre 2002, il n'est pas fait mention ici de son libellé, le Président annonçant que cette lettre n'a pas été validée, et qu'aucune convention lie, à ce jour, la Fédération avec la Communauté de Communes Roissy Porte de France.

Bureau 22 novembre 2003, Page 2

**** Informations générales***

- Le déménagement de Roissy est toujours d'actualité, mais rien ne sera entrepris tant que l'ensemble des partenaires financiers n'aura pas signé le protocole d'accord.

De plus, les locaux pressentis pour le siège fédéral n'étant plus dans la même configuration, il faudra que la communauté de communes tienne compte des desiderata de la Fédération.

Une réunion est prévue à Roissy avec la Directrice Administrative de la FFBSA.

CD 22 novembre 2003, Page 8

➤ *Affaires courantes :*

*** *Centre National de Roissy***

Le déménagement du siège fédéral est prévu pour le premier trimestre 2004. Malgré tout il n'interviendra qu'une fois le protocole d'accord signé par tous les acteurs financiers de ce projet. L'ensemble de ces acteurs a déjà donné un accord verbal sur le co-financement lors de la réunion organisée à Roissy le vendredi 3 octobre 03.

Le Comité Directeur acte à l'unanimité sur le fait que le déménagement ne pourra être effectif qu'après la signature sur le co-financement et la révision du bail proposé par la communauté de communes.

Bureau 3 janvier 2004, Pages 1 et 4

- *Site Olympique*

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, a été convié à une réunion, mi-décembre, en présence du CNOSF et du GIP 2012. Le sujet était l'implantation du site de baseball et de softball dans le cadre de la candidature de PARIS, pour les Jeux Olympiques 2012.

Le site qui devrait être retenu serait Colombes, cela ne remettant pas en cause le projet de Centre National à Roissy.

Le Centre National de Roissy :

Monsieur ROUGERON, Président de la communauté de communes de Roissy Porte de France, a gelé le dossier sous prétexte que la fédération n'a pas encore déménagé.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR confirme que ce déménagement ne se fera qu'une fois la confirmation officielle des différents acteurs du projet sur leur engagement financier. Le Bureau Fédéral soutient à l'unanimité le Président sur cette décision.

Mi décembre, la Directrice Administrative de la FFBSA et le responsable juridique se sont entretenus avec la personne en charge de ce dossier au sein de la communauté de communes, au sujet du bail proposé par la CCRPF ; des modifications sont à apporter sur ce dernier.

SCORAGE

CD 10 mars 2001, Page 5

Christine FREY souligne à nouveau le sujet de l'augmentation des vacations de scorage et arbitrage.

A revoir au prochain Comité Directeur.

CD 10 juin 2001 page 6

Commission fédérale scorage et statistiques

Mme FREY souhaite tester avant la coupe d'Europe le logiciel statistiques vendu par la ffbsc qui n'a pas été labellisé par la CFSS.

Depuis de nombreux mois la CFSS a établi une feuille de scorage et le problème de son impression reste entier. La COPRODE est une nouvelle fois saisie pour réaliser ce travail.

M. Eric Pierre DUFOUR informe que le poste de statisticien et secrétariat de CNSB occupé par Eric DEDIEU est vacant. En effet, de source officielle Didier BRETON ne souhaite pas donner suite aux propositions de la FFBS.

Type d'emploi : emploi jeune (déporté ou non)

Descriptif du poste : suivi des statistiques, suivi des compétitions internationales, Equipes de France - secrétariat CNSB et CNAB

La CFSS s'engage à former la personne recrutée.

CD 30 juin 2001 Page 5

- Mr MARCHI demande qu'il y ait une réflexion surtout au niveau des régions concernant les feuilles de match.

- Mr CHARLIONNET souligne le fait que les coaches ne connaissent pas les RGES et qu'il serait bien d'y remédier.

Mr TUGAULT informe que les RGES sont disponibles à la fédération sur disquette.

Il est demandé que ces documents soient disponibles sur le site de la fédération et de les distribuer lors du congrès des entraîneurs.

Possibilité d'inclure certains de ces textes dans le manuel du dirigeant.

- la CFSS demande d'être tenue informée avant l'impression des documents tels que les feuilles de scorage pour pouvoir apporter les dernières modifications.

Bureau 9 juillet 2001, Page 2

Le Bureau autorise le Secrétaire Général à solliciter auprès de l'IBAF, la nomination d'un scoreur de niveau International pour les prochains Championnats du Monde de baseball en novembre 2001 à Taiwan.

Le Bureau propose Madame Christine FREY. Si l'IBAF donne une suite favorable à la requête de la France, le scoreur se déplacera avec la délégation, son séjour étant pris en charge par l'organisation de la compétition.

CD 13/14 octobre 2001, Page 9

Rapport sur l'année 2001 présenté par la Présidente de la commission, Christine FREY, avec à l'appui les chiffres sur le nombre de scoreurs, le nombre d'instructeurs et le nombre de stages effectués qui est bien inférieur aux années précédentes.

Le Président provisoire et le Directeur Technique National insistent sur le fait que les commissions doivent générer des produits. La connaissance et le savoir doivent être valorisés.

Il faut dorénavant voir les commissions comme des organismes prestataires de formation ; la gestion devant passer par le service formation.

La Fédération doit devenir un prestataire de services qui se vendent et non qui se donnent comme c'est le cas actuellement.

Madame FREY demande de se faire aider dans cette nouvelle démarche.
Elle charge la Fédération de l'impression et la commercialisation de 2 manuels de scorage.

Madame FREY demande à ce que soit revalorisé le coût journalier d'indemnisation de scorage en adéquation avec l'arbitrage.

Proposition (*prix en euros*):

18,30 : scoreur départemental et arbitre départemental

24,40 : scoreur régional 1 et arbitre régional

30,50 : scoreur régional 2 et arbitre national auxiliaire

39.60 : scoreur national et arbitre national

© *Résultat du vote*

pour : 14 abstention : 1

Afin d'éviter les abus, le Président provisoire intervient pour demander à ce que les arbitres et scoreurs soient rémunérés en fonction du niveau du match et non en fonction du diplôme.

AG 17 mars 2002, Page 5

La Commission scorage et Statistiques présente la mouture de son site Internet qui devra être intégré à celui de la fédération.

Bureau 2 juin 2002, Page 2

La présidente de la CFSS demande que pour les 4 clubs ne s'étant pas acquittés des amendes 2001 (Limoges, Les Patriots, Chalon Sur Saône et Châteauneuf) restent en dette vis à vis de la fédération et qu'il ne leur soit pas possible d'évoluer en nationale dans les années à venir tant qu'ils n'auront pas réglé leur dette.

De plus, le bureau soutient la décision de la CFSS pour la sanction financière infligée au club de Rouen et la sanction financière et sportive infligée au club de Savigny sur Orge

CD 22 juin 2003, Page 9

*** Scorage**

La CFSS se rapprochera de la CNSB afin de faire un point sur le championnat.

De plus, la CFSS prendra contact avec monsieur Pascal BARTHE, Président de la commission scolaire et universitaire, pour lui transmettre les feuilles jeunes de scorage qui existent sous format informatique.

Il est demandé par Monsieur Mathieu LAURENT, Président de la commission scorage et statistiques, la validation du niveau du diplôme en fonction du niveau de jeu.

SR 1 → Elite et SR 2 → Nationale Vote à l'unanimité

De plus, il est demandé que soit arrondi à l'euro supérieur toutes les indemnités.

CD 22 novembre 2003, Page 4

➤ *Rapports des Commissions :*

* Commission scorage et statistiques :

A ce jour les indemnités de scorage n'ont pas été réglées pour les interligues, l'open de France et le Challenge de France.

Concernant le challenge de France rien n'avait été prévu au cahier des charges par conséquent seuls les frais de transport seront réglés Vote : 6 pour et 4 contre

Le Président de la CFSS, Mathieu LAURENT tient à souligner qu'il ne lui avait jamais été notifié que les indemnités de scorage ne seraient pas prévues au budget du Challenge de France.

SOFTBALL

CD 10 mars 2001 page 4

FRANCE-SOFTBALL

L' A.G. a eu lieu fin Janvier 2001 – Réélection de M. Eric Pierre DUFOUR à la présidence.

Orientations sur les 10 années à venir (priorité sur le développement).

Candidat pour l'organisation du championnat d'Europe en 2004 et du championnat du Monde en 2005 ou 2009.

Une réunion a eu lieu dans la ligue PACA sur les orientations de Boulouris.

En prévision pour 2002, le championnat Softball masculin.

Rapport à faire parvenir au membre du comité directeur avant le 1^{er} Avril 2001.

Michel Cogne nous informe que la filière du haut niveau a été validée en Juin 1999.

Inauguration de Boulouris en septembre ou octobre 2001.

8 places pour des joueuses de 14 à 20 ans. Chaque année, une formation aura lieu par poste (lanceuses la première année)

Mise en place – réactualisation DTN Softball.

Ghislaine ETHIER sera détachée sur Boulouris en septembre 2000.

Eric DEDIEU passera sur un poste Softball progressivement.

Eric Pierre DUFOUR souhaite qu'un avenant soit mis en place pour le passage du baseball au Softball de M. Eric DEDIEU.

Un partenariat a été signé avec l'UNSS pour la pratique du Softball.

Développement sur le Softball, parler d'un jeu de battes pour les jeunes enfants.

Dépôt par France Softball d'un plan de développement aux fédérations européenne et internationale.

L'ISF met à disposition pendant un an, une personne pour la France, payée par Softball Canada.

Relation avec le Sénégal, pour développer le Softball, un dossier a été déposé au Ministère de la Jeunesse et des Sports et à Dakar pour une aide à la fédération française.

CD 10 juin 2001 Page 5

Rapport du Softball

Informations sur les compétitions nationales et internationales :

C'est la première année que les inter ligues Softball senior (masculin et féminin) ont lieu.

L'équipe de France senior sera en Autriche en juillet pour le championnat d'Europe avec une qualification éventuelle en coupe du monde.

Mr BASTIEN demande à ce que les règlements sportifs soient respectés lors des compétitions et demande qu'il y ait une meilleure communication au niveau de Boulouris.

CD 30 juin 2001, Page 5

- Il est demandé que tous les documents de l'envoi général soient en copie aux membres du comité directeur. Les listes de haut niveau Softball devront être envoyées lors du prochain envoi.

CD 15 septembre 2001, Page 7

Compétitions européennes

Le Comité Directeur tient à féliciter l'équipe de France et l'encadrement pour leur résultat au Championnat d'Europe : 4^{ème} place européenne (groupe B)

Nice Cavigal est 2^{ème} de la coupe d'Europe (groupe B)

Le B.A.T. est 5^{ème} de la coupe d'Europe (groupe B)

Compétitions nationales :

Championnat de France Softball mixte (balle rapide, balle lente)

Phase 2 : 29 et 30 septembre 01

13 équipes engagées,

2 sites de compétition : Poitiers et Besançon

Phase finale : 6 et 7 octobre 01

8 équipes

site de compétition : Lyon

Mandats Internationaux

Congrès électif ISF du 15 au 22 novembre 01 en Floride (coût 12 000 F, 75 % d'autofinancer par les actions réalisées par Ghislaine ETHIER)

Eric Pierre DUFOUR et Patrice BIENFAIT sont élus à l'unanimité.

Il est précisé que la représentation de Patrice BIENFAIT sera prise en charge par l'E.S.F.

La FFBSC présente Patrice BIENFAIT comme candidat à la Présidence de l'ISF.

CD 13/14 octobre 2001, Page 7

Exposé par Nathalie PARKER et Ghislaine ETHIER sur le fonctionnement de France Softball et sur le plan de développement Softball (cf doc)

Bureau 13 avril 2002, Page 4

Hervé DELHINGER sera employé à partir du 1^{er} juillet 2002 pour s'occuper du développement et de la structuration de la pratique du Softball sur le territoire national..

La détection a commencé au niveau des masculins dans le but de créer une équipe nationale softball masculine.

Ouverture du pôle de Boulouris en septembre 2002

Enumération des événements sportifs avec entre autres :

Le championnat d'Europe cadet et junior (féminin).

Les inter ligues junior et Senior (féminin et masculin)

Le camp franco-allemand

Les coupes d'Europe sur Paris et Nice

CD 2 juin 2002, Page 4***3 France Softball***

Concernant l'affaire Claude MAURIN, n'étant pas licencié cette année, il est impossible d'engager une procédure disciplinaire.

Organisation du tournoi international à Lunéville. Le Président, Eric Pierre DUFOUR tient à souligner l'excellent travail effectué par le comité d'organisation.

France Softball souhaite que cet événement soit annuel.

Nathalie Parker, Présidente de France Softball, s'étonne du fait que la liste de la sélection cadette a été faite sans avoir été consultée.

Serge BASTIEN, en qualité de Président de la Ligue P.A.C.A s'étonne du peu d'informations concernant le pôle de Boulouris et regrette que la ligue ne soit pas impliquée.

Inauguration de ce pôle le 8 septembre 02, les invitations seront faites par la fédération. Il est demandé à la ligue de communiquer la liste des invitations qu'elle souhaite adresser.

Réflexions d'ordre général :

Il est demandé que pour toutes les sélections nationales, le Président de la Fédération, le DTN et le Président de l'entité soient avertis avant la diffusion des listes.

De plus, une communication de ces listes doit être faite à l'ensemble des clubs (possibilité de constituer des dossiers d'aide financière).

Lors du déplacement des cadres nationaux dans les régions, il serait souhaitable d'avertir les Présidents des organes décentralisés dans le but de constituer un tissu de contacts et de relations.

Bureau 24 août 2002, Pages 1 et 4***Résultat des Equipes de France :***

Le Président informe les membres des différents résultats des équipes de France lors de cette campagne 2002.

10 – Divers (Page 4)

La Présidente de France Softball soulève le problème relationnel entre elle et un de ses cadres. Le Président relate le fait que plusieurs cadres ont tendance à ce comporter comme des élus. Le DTN intervient pour relativiser les événements. Il est conclu qu'il faut bien définir les rôles de chacun afin que nous puissions fonctionner de façon optimum.

CD 5 octobre 2002, Pages 2, 3, 5 et 6***3 Softball***

* Junior Féminin : 10^{ème} place au championnat d'Europe

Enorme différence entre 2000 et 2002 au niveau technique pour les premières équipes.

L'encadrement était composé en plus de Ghislaine ETHIER (cadre technique), de 2 entraîneurs bénévoles, d'un logisticien, d'un médecin, d'un kiné et d'un élu.

* Cadet Féminin : dernière place du championnat d'Europe (7^{ème})

2 journées de préparation avant la compétition + Stage franco-allemand.

Encadrement composé d'un entraîneur, d'un bénévole, d'un kiné et d'un élu

Monsieur Serge BASTIEN demande une nouvelle fois que lors des détections faites dans les régions ou des déplacements des cadres techniques, les présidents de ligue soient tenus informés et puissent éventuellement être présents.

* répartition en pourcentage des licences pour la somme accordée aux Comités Nationaux avec un seuil minimum de 1 000 euros par comité, sachant que 15 000 euros seront à répartir.

Vote à l'unanimité. (Page 3)

➤ *Comités Nationaux*

Harmonisation des catégories d'âges sur les catégories d'âges au niveau des instances sportives européennes et internationales :

Catégories d'âges 2003

	<i>BASEBALL</i>	<i>SOFTBALL</i>	<i>CRICKET</i>
<i>SENIOR</i>	84 et avant	83 et avant	01/09/83 et avant
<i>JUNIOR</i>	85 / 86 / 87	84 / 85 / 86	entre 01/09/83 et 31/12/85
<i>CADET</i>	88 / 89 / 90	87 / 88 / 89	entre 01/09/85 et 31/12/87
<i>MINIME</i>	91 / 92 / 93	90 / 91 / 92	entre 01/09/87 et 31/12/89
<i>BENJAMIN</i>	94 / 95 / 96	93 / 94 / 95	entre 01/09/89 et 31/12/91
<i>POUSSIN</i>	né en 97 et après	né en 96 et après	né à partir du 01/09/91

3 Softball

* *Résultats*

- Tournoi International de Lunéville : 1^{er} Nice Cavigal, 2^{ème} BAT, 3^{ème} Grande Bretagne (participation de 5 équipes)
- Coupe d'Europe des clubs champions B Féminin organisé par Nice Cavigal : 1^{er} Craws Kosice, 2^{ème} Nice Cavigal, 3^{ème} Regring abbots brawweiler
- Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupes Féminin B organisée par le BAT : 1^{er} Mannheim, 2^{ème} Dornbirm, 3^{ème} BAT
- Coupe d'Europe des vainqueur de Coupes Masculin : 1^{er} Chomutov, 2^{ème} Storks, 3^{ème} Zaragoza, 4^{ème} les Diamonds de Lyon
- Coupe d'Europe des Clubs Champions Masculin : 1^{er} Prague, 2^{ème} Allerod, 3^{ème} Brasschast, 6^{ème} BCF

* *Calendrier*

- Conseil exécutif de France Softball, samedi 12 octobre 2002
- L'Assemblée Générale de France Softball se déroulera après celle de la fédération, afin de prendre en compte la réforme statutaire.

* *Sportif*

- France Softball souhaite déposer sa candidature pour accueillir les Championnats d'Europe 2004, Junior Masculin et Féminin (la réponse étant donnée début février 2004)
Vote à l'unanimité

- France Softball demande que le Comité Directeur de la FFBSC se positionne sur la poursuite ou non du Softball masculin.

Le Softball masculin étant une discipline à part entière, le Comité Directeur soutient France Softball dans sa démarche de développement pour cette discipline.

Bureau 14 décembre 2002, Page 2

*** *Le Thillay***

Le 12 décembre 02 : présentation officielle de candidature au championnats d'Europe Softball Junior féminin et masculin 2004.

CD 26 janvier 2003, Page 4

*** *Softball***

Le conseil exécutif de France Softball s'est déroulé début janvier. Les lieux des finales, pour les différents championnats, ont été fixés :

- du 1 au 3 août, balle rapide masculin et féminin à Lunéville
- les 7 et 8 juin, balle lente mixte (+ de 35 ans) à Chaumont
- les 31 mai et 1^{er} juin, inter ligues senior féminin et masculin à Ronchin

L'Assemblée Générale de France Cricket se déroulera le dimanche 6 avril 2003

Bureau 23 février 2003, Page 3

Nathalie VALENTE-PARKER, Présidente par intérim de France Softball, prend la parole pour indiquer que le Conseil Exécutif du Softball rencontre d'énormes difficultés avec son Cadre Technique concernant une joueuse franco-américaine, prête à venir effectuer des tests de sélection mais dont ce Cadre ne veut nullement entendre parler.

Eric Pierre DUFOUR souligne également son inquiétude à la lecture des rosters de l'Equipe Nationale qui ne présentent que 2 lanceuses.

Le Président note également des dérives sur des notes de frais de l'encadrement car l'argent pourrait être utilisé autrement et émet le souhait d'être mis au courant des entraîneurs présents sur les regroupements de l'Equipe de France ; Nathalie VALENTE-PARKER indique qu'elle n'est pas au courant des intervenants.

Eric Pierre DUFOUR tient à rappeler que les Championnats sont de la responsabilité des élus et non de la Direction Technique Nationale et qu'en temps que Président, il est garant des fonds utilisés notamment sur le paiement des indemnités d'encadrement.

Frédéric DELANNOY prend note des remarques du bureau et aura un entretien avec le Cadre Technique du Softball afin de clarifier la situation.

CD 23 février 2003, Page 2

Eric Pierre DUFOUR signale les difficultés rencontrées avec le Cadre Technique Softball car les souhaits émis à la fois par le Conseil Exécutif de France Softball et par le Président de la FFBSO ne sont pas suivis par ce cadre.

Le Président indique la demande du bureau fédéral au Directeur Technique National de mettre de l'ordre en soulignant que l'affectif ne doit pas rentrer en compte lors des sélections en équipe de France.

M. Serge Bastien demande au président d'être un peu plus précis sur les difficultés rencontrées avec ce cadre, Eric Pierre DUFOUR relate le cas d'une lanceuse franco-américaine qui souhaite venir en France afin de passer des tests d'évaluation en vue d'une éventuelle sélection en équipe de France, le

Cadre Technique Softball s'y refuse. Le président estime que la fédération doit avoir une démarche similaire en baseball et au Softball concernant des joueurs ayant une double nationalité : un test d'évaluation tout en indiquant que l'objectif du Softball est d'accéder en groupe A.

Autre malaise : la présence de deux cadres extérieurs lors d'un stage de préparation de l'équipe de France, le Président n'a pas été informé.

Question au Directeur Technique National : « Peut-on accepter cela ? »

Réponse de Frédéric DELANNOY : « Ce n'est pas acceptable que les élus ne soient pas au courant des cadres extérieurs. »

Serge BASTIEN signale que le problème de communication est récurrent et qu'il convient de tirer le bilan lors de l'assemblée générale de France Softball à savoir si les objectifs ont été atteints.

André Parker soulève l'objectivité réelle quand bien même la jeune joueuse subirait un test d'évaluation.

Bureau 15 mars 2003, Page 6

Intervention de la Présidente de France Softball

La Présidente remet à tous les membres une note explicative sur les engagements de remboursement auprès des clubs pour les sommes engagées pour des actions non menées à terme. (cf note)

Le Président DUFOUR regrette que l'on s'engage à payer une somme en début de compétition sans savoir si France Softball sera capable de l'honorer.

De plus il semble que la somme totale des 3000 € que France Softball s'est engagée à reverser soit sur ses fonds propres et non sur les fonds de la compétition alors que France Softball doit verser de l'argent à la Fédération.

Pour le Président et le Trésorier, l'aide reversée aux clubs doit être ponctionnée sur les frais d'inscription.

La Présidente de France Softball explique que le remboursement sera de 200 €uros. Le Président se dit contre ce remboursement.

Avant de procéder au vote sur l'autorisation ou non de ce remboursement, le Président de la FFBSO demande aux Présidents des comités nationaux de ne pas s'engager à l'avance sur ce type de remboursement.

La Présidente de France Softball admet de ne reverser aux clubs que 100 €uros au lieu des 200 € initialement prévus.

Vote du Bureau. Ne participe pas au vote Eric DUFOUR:

Pour le remboursement de 100 €uros : Pour = 6 voix Abstention = 1 voix Contre = 1 voix

Pour le remboursement de 200 €uros : Pour = 0 voix Contre = 7 voix Abstention = 1 voix.

Bureau 21 juin 2003, Pages 2 et 5

**** Interligues Softball***

Le Bureau regrette le manque de communication autour des Inter ligues de Ronchin et notamment l'absence de bandeau fédéral et de boutique. Le Président demande que ces obligations figurent dans le cahier des charges des prochaines inter ligues.

***Tournée du Sud de la France**

Le président et le Trésorier Général de la Fédération sont descendus dans le Sud de la France à l'occasion de diverses manifestations afin de montrer le soutien de la Fédération.

A cette occasion, le Président tient à souligner le bon déroulement du tournoi de PINEUILH ainsi que le rodage des Equipes de France de Softball à l'occasion du tournoi de Nice.

*** Sportif :**

Le Président demande au Bureau de se positionner sur les axes d'orientation de la Fédération. Le Président précise qu'il s'agit là d'une demande du Ministère des Sports.

- Softball : L'objectif principal reste l'accès au Groupe A.

Le Président note le bon tournoi réusit par l'Equipe de France lors du Tournoi en Hollande disputé du 10 au 15 Juin 2003.

Le Comité Directeur devra choisir entre l'objectif JO 2012 ou JO 2016. Dans l'hypothèse où l'objectif fixé est 2012, le Bureau souhaite que le pôle de Boulouris soit recadré et qu'il soit établi un Championnat National de Softball.

Il appartient au DTN de fixer ces options.

Le Bureau et notamment Madame Parker-Valente, Présidente de France Softball, insistent sur la nécessité de mettre en place un Championnat National de Softball.

Suite à divers problèmes de manque d'information entre les cadres techniques, le Président rappelle qu'un respect mutuel entre cadres et élus est indispensable pour le bon fonctionnement de la Fédération.

En accord avec le DTN, il est reconnu que les cadres ont un objectif à atteindre et que les élus de la Fédération ne doivent pas interférer dans les choix techniques ni dans la composition de l'encadrement technique.

Le Bureau s'accorde à respecter ce choix de la Direction Technique Nationale mais déplore parfois l'irrespect notamment dans le manque d'information.

CD 22 juin 2003, Pages 4 et 8

➤ Communication

Le Bureau Fédéral propose que la communication 2004 soit faite autour de plusieurs évènements sportifs :

- baseball : Opening Day, Baseball Open de France, inter ligues.
- Softball: championnat d'Europe féminin et masculin, finale du championnat de France masculin et féminin
-

Il est demandé la création de l'affiche pour la journée « portes ouvertes ».

Monsieur Alexandre SCHERER tient à souligner qu'il faudrait définir une méthodologie avec les différents interlocuteurs (comités d'organisation, société de communication ...) et qu'un membre du Comité Directeur donne une cohérence aux projets.

Le Président Eric Pierre DUFOUR précise qu'il a besoin d'un référent avec la société en charge de la communication ainsi que tous les acteurs des différents évènements sportifs.

Monsieur Alexandre SCHERER est nommé « chargé de mission évènementiel » par le Président.

Le Trésorier Patrick BRICAUD aimerait qu'il y ait aussi un événement cricket afin que les trois sports soient représentés.

A cela, le Président Eric Pierre DUFOUR précise qu'au vu de l'organisation des inter ligues cricket de juin 03 ce n'est pas envisageable actuellement et qu'il est regrettable de constater un tel manque d'organisation.

➤ **Comités Nationaux**

* **Softball**

Calendrier sportif :

Les Inter ligues Senior se sont déroulées fin mai, avec des soucis de logistique.

Problème rencontré avec un cadre Softball. Le Président, Eric Pierre DUFOUR, propose de le rencontrer avec le DTN, Frédéric DELANNOY.

L'équipe de France Senior a terminé 2^{ème} du tournoi en Hollande.

Fin juin : préolympique en Italie (Macerata)

Début Juillet : Championnat d'Europe en Italie (Milan)

L'équipe de France cadette participera au championnat d'Europe à Prague

Fin août : coupes d'Europe pour les clubs

Bureau 29 août 2003, Pages 1 et 2 et 3

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, précise que ce bureau est réuni, suite aux décisions du Comité Directeur du 22 juin 03, afin de prendre des orientations consécutives aux résultats sportifs 2003.

➤ **Restructuration staffs équipes de France**

4 cadres sont remis en cause sur le poste qu'ils occupent :

- Ghislaine ETHIER : l'objectif qui était la montée dans le groupe A n'étant pas atteint, ses nouvelles fonctions devraient s'orienter vers le développement et le pôle de Boulouris. Le Président, Eric Pierre DUFOUR tient à souligner l'honnêteté professionnelle de Madame ETHIER qui a assumé les résultats sportifs de l'équipe de France Softball Senior Féminin.
- Simon HEWIT : suite à certains problèmes de comportement lors du déplacement de l'équipe de France Junior au Maroc, il a été demandé au Directeur Technique National de pourvoir à son remplacement.
- Gérardo LEROUX : son cas sera à réétudier, sachant que le travail effectué sur le pôle de l'INSEP n'est pas remis en cause.
- Guillaume COSTE : l'objectif qui était la qualification au championnat du monde n'étant pas atteint. Le travail fait sur le développement n'est pas remis en cause mais uniquement la fonction de manager de l'équipe de France Baseball.

Des contacts ont été pris auprès de Monsieur Yann JORDAN, qui n'est pas disponible pour la fin d'année mais qui serait intéressé pour travailler sur un plan de développement sur 4 à 5 ans.

Monsieur Andrew SALLE est proposé au poste de manager l'équipe de France pour les championnats du monde à Cuba. L'équipe sera constituée de Messieurs Pierre VEILLOT, Stéphane DUMONT et Jacène BENHAMIDA.

Un projet sur les 4 prochaines années sera demandé et proposé au Comité Directeur en début d'année 2004.

Le Bureau donne son accord pour valider les choix concernant l'équipe de France Senior Baseball.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR veut faire prendre conscience que les différents résultats sportifs des équipes de France ont une incidence directe sur les subventions que la fédération perçoit du Ministère des Sports.

Il faut prévoir une perte d'environ 20 % sur le haut niveau baseball.

Il tient à remercier Monsieur Jean-Marie MEURANT pour son investissement au niveau du baseball, pour le travail réalisé et pour les différents contacts pris.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR insiste sur le fait que le Bureau Fédéral doit être un organe fort de la Fédération ; qu'il a des choix à faire et des décisions à prendre.

Le Trésorier, Patrick BRICAUD, précise que chaque membre du Comité Directeur doit prendre en charge des dossiers et avoir des responsabilités. Il faut plus d'implication de la part des élus. De plus, il souhaite que chaque cadre technique ait une lettre de mission signée par les différentes parties avec les objectifs clairement identifiés.

➤ *Divers (Page 3)*

* Un problème est survenu lors des championnats d'Europe cadette softball avec le représentant de la Fédération. France Softball doit se renseigner pour connaître l'exactitude des faits, afin de prendre des dispositions.

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 9, 11 et 13

*** *France Softball***

Prochain conseil exécutif de France Softball, le dimanche 5 octobre.

Le Président de la FFBSA, Eric-Pierre DUFOUR, demande qu'un projet 2003 / 2008 soit réalisé et pense qu'il est nécessaire de faire une étude approfondie des championnats.

Persistance de gros problèmes dus au manque d'élus et de bénévoles.

La Présidente de France Softball, Nathalie VALENTE PARKER reconnaît la bonne gestion et le travail réalisé par les cadres techniques mais regrette qu'il n'y ait pas de remontée d'information au niveau de la fédération.

- *Logos et appellations (Page 11)*

Le Comité Directeur laisse le choix de la définition du Logo de France Baseball, à la décision du Conseil exécutif du Comité National de Baseball qui se met en place le 16 novembre prochain. Le logo ainsi défini sera proposé au vote du Comité Directeur fédéral, lors de l'une de ses réunions ultérieures.

Le Comité Directeur approuve le choix du Logo de France Softball, présenté par le Comité National de Softball.

Le Comité Directeur approuve le choix du Logo de France Cricket, utilisé par le Comité National de Cricket.

Le Comité Directeur décide du dépôt à l'INPI des appellations : France Baseball, France Softball et France Cricket et de leurs logos déclinés, tels que votés aujourd'hui par le Comité Directeur fédéral.

Le Comité Directeur décide du dépôt à l'INPI du logo décliné de la Fédération.

- UNSS (Page 13)

Le Comité Directeur, suivant les prérogatives définies au 8° de l'article 22 du Règlement Intérieur, décide d'autoriser, dans le cadre des accords passés entre la Fédération et l'UNSS, et dans le respect des dispositions de l'article 56 des Règlements Généraux, les équipes UNSS de Baseball et/ou de Softball à participer à des rencontres avec les Clubs affiliés.

CD 22 novembre 2003, Pages 2 et 7

➤ ***Informations Internationales***

*** Congrès IBAF**

ancement de la création de l'association des pays francophones de Baseball et Softball, lors du congrès de l'IBAF, en octobre dernier à Cuba.

Monsieur NOTARI soutient cette démarche à conditions que le Président, le Secrétaire Général soient Français et que le siège de cette association soit en France.

*** Softball**

Problèmes rencontrés lors de la détection Junior qui s'est déroulée à Montigny, par un manque de participants.

Deux démissions du conseil exécutif France Softball sont à prendre en compte : Christelle NEBON et Valérie OLIVIEIRA

Lors du prochain Comité Exécutif et la réunion des informateurs la réflexion portera sur le développement du softball pour la période de 2004 à 2008.

Monsieur François MAYS tient à souligner le manque d'ambitions du milieu du softball, aussi bien au niveau de l'implication des élus que des clubs et ne peut que regretter une telle situation.

Bureau 28 février 2004, Page 2

Congrès CEB et ESF

Congrès qui se sont déroulés à Madrid du 5 au 8 février 2004. Peu de choses à retenir de ces 2 congrès, si ce n'est le vote des nouveaux statuts.

CD 29 février 2004, Pages 1 et 5

➤ ***Actualité nationale et internationale***

- GIP Paris 2012

Plusieurs réunions de travail sont prévues au sujet des aménagements des infrastructures sportives dans le cadre de la candidature de Paris pour l'organisation des J.O 2012.

Le Président de la FFBSC suit l'évolution de ce dossier.

Les terrains de Baseball et Softball étant prévus sur la ville de Colombes, le Président, Eric Pierre DUFOUR, a rencontré Monsieur ABADA, Directeur de Cabinet du maire de Colombes.

Les responsables de la ville de Colombes sont favorables pour garder une infrastructure après les J.O.

Lors de cette entrevue il a été demandé à la Fédération de participer à la campagne sportive que cette ville organise cet été.

- Congrès CEB et ESF

Congrès qui se déroulaient à Madrid du 5 au 8 février 2004.

Il a été procédé au vote des nouveaux statuts. Rien de particulier à signaler.

➤ **Affaires courantes : (Page 5)**

*** Péréquations**

Monsieur Alain MARCHI en charge du calcul des péréquations a adressé un courrier aux membres du Comité Directeur afin d'avertir que certaines ligues ou certains clubs ne se sont pas acquittés de leur créance.

Le Comité Directeur appui la démarche de monsieur MARCHI pour l'application de la réglementation en vigueur et donc prend des sanctions à l'égard des ligues et des clubs non à jour du règlement de leurs péréquations.

- Interdiction de participer aux Interligues (quelque soit l'année) pour la ligue de Basse Normandie redevable de 538.65 euros et pour la Ligue Centre redevable de la somme de 221.63 euros.

Vote à l'unanimité

- Interdiction de participer aux phases N2 (quelque soit l'année) pour le club de Limoges redevable de 117.88 euros et le club de Valenciennes redevable de 400.69 euros.

Vote par 13 voix pour / 1 personne ne prenant pas part au vote.

Autres décisions prises concernant les péréquations :

- Le club forfait avant la compétition sera exonéré des péréquations correspondantes mais le club forfait en cours de compétition devra régler les dites péréquations sans pouvoir bénéficier d'une remise.

- Sans accord préalable, différencier les règlements et ne pas fusionner les dus et les crédits.

France Softball a établi un plafond de péréquations afin de rendre viable l'organisation de ses championnats. Par conséquent, il ne peut plus s'agir de péréquations et un nouveau terme devra être employé.

CD 20 mars 2004, Page 2

*** Actualité nationale et internationale**

Le GIP 2012 interviendra lors de l'Assemblée Générale pour exposer le projet global de Paris 2012.

Monsieur Aldo NOTARI, Président de l'IBAF, et le Président de la Fédération ont été reçus par le GIP. Monsieur NOTARI a apporté à la fois son soutien à la candidature de Paris pour les jeux et son soutien à la fédération.

Dans le cadre de cette candidature, le site du baseball et du softball est prévu à COLOMBES ; il serait envisagé de garder au moins un terrain après les jeux.

Le projet ROISSY est mis en veille dans l'immédiat au vu de la situation financière de la Fédération.

Bureau 22 Mai 2004, Pages 1 et 5

Le Conseil Exécutif de France Softball a nommé Monsieur Dominique MAGNIN, Président par intérim de France Softball.

*** Affaires courantes (Page 5)**

- Championnat de France Baseball :

Recrue d'essence de la violence sur les terrains de Baseball. Plusieurs expulsions pour agression physique sont à déplorer.

La Fédération se doit de réagir, car il en va de la crédibilité de ce sport. Dans l'immédiat un courrier sera envoyé aux clubs pour les informer que la Fédération a pris connaissance des faits et qu'à l'avenir elle sera vigilante.

A moyen terme, il faut revoir la réglementation (procédure d'expulsion) et il faut faire un travail de prévention aussi bien au niveau des arbitres quant à la gestion des conflits, qu'au niveau des entraîneurs au niveau de la formation par rapport à la violence.

Il faudrait prévoir deux réunions en fin de saison sportive :

- rétroaction sur la saison sportive en présence des arbitres et des entraîneurs
- remise à niveau des arbitres

Le Softball et le Cricket souhaitent s'associer à cette démarche car ils sont conscients que leurs sports peuvent aussi être touchés.

CD 12 juin 2004. Page 7

*** Comités Nationaux**

- France Softball

Monsieur Dominique MAGNIN assure la Présidence par Intérim de France Softball.

Championnats nationaux :

Phases finales mes 6, 7 août à Pessac.

Coût de l'inscription: 400 par équipe

Comité Directeur des 9 et 10 octobre 2004, page 4 :

Concernant le championnat de France Balle lente, la commission sportive softball propose que soit reversé aux 8 clubs ayant participé la somme de 100 €:

Vote : pour : 10 / abstention : 2

SPORTIF**CD 10 mars 2001, Pages 4 et 5**

André PARKER demande au comité directeur de prendre position sur deux propositions :

1. Qualification des joueurs pour la phase 2 du championnat Elite qui évoluent à l'étranger en université et qui selon les RGES ne peuvent réintégrer leur équipe car ils n'ont pas effectué au moins le tiers de matchs dans le championnat donné.
Accord à l'unanimité du comité directeur.
2. Demande au comité directeur d'autoriser la CNSB de passer des conventions avec les clubs ne possédant pas deux équipes de jeunes.

Point sur la N1 avec la nécessité de posséder deux équipes de jeunes (y compris les juniors).

En ligue Rhône Alpes, 15 cas qui soulèvent des problèmes, beaucoup ont une équipe réserve Seniors et une équipe jeunes.

Serge Bastien estime que c'est un recul si l'on accepte des dérogations par rapport au plan de développement.

Pas de championnat minimes en Rhône Alpes et malgré tout 5 équipes en N1.

Eric Pierre DUFOUR souhaite que l'on ne transige pas sur le règlement.

Pour 2002, il ne faudra pas accepter en N1 d'équipes n'ayant pas le nombre de jeunes.

Une suggestion ressort du comité directeur, de prendre des frais aux clubs qui n'ont pas de jeunes.

Eric Pierre DUFOUR s'oppose au principe, car c'est la porte ouverte aux clubs riches financièrement.

Il faut impérativement faire un rappel à certains clubs qui depuis 5 ans n'ont toujours pas d'équipe de jeunes et évolue en N1.

Serge BASTIEN souhaite l'application des règlements et demande qu'un rappel soit effectué sur la participation des clubs à des tournois avec un nombre minimum de matchs. Convention à signer avec la CNSB et chèque de caution.

Accord du comité directeur pour passer des conventions avec les clubs ne remplissant pas les obligations de deux équipes de jeunes sur leur participation à des tournois dans la catégorie jeune manquante.

André PARKER nous informe du retrait de Dunkerque le 07 mars 2001 du championnat N1 et pose la question des chèques de caution qu'il ne possède pas. Réponse du comité directeur : encaissement du chèque d'engagement et dettes pour les chèques de caution.

CD 21 avril 2001, Page 8***4Commission sportive***

André PARKER demande par courrier une sanction auprès du Comité Directeur pour le joueur du PUC ayant été expulsé par Gin BATS lors du match PUC / INSEP, à défaut de commission de discipline.

Le problème de la commission de Discipline est soulevé. Il est admis que le Comité directeur ne peut se substituer à celle-ci. Un appel à candidature doit être fait.

D'après les textes existants il y a automatiquement une suspension de 2 à 4 matchs, mais personne n'a la certitude que ces textes soient les derniers applicables.

La demande est donc faite pour 4 matchs de suspension :

Oui : 14 Non : 9 (pour flou juridique)

Contre : 2 (dont Eric MESNILDREY ne jugeant que la forme)

L'incident entre arbitre et coach dans la ligue PACA au sujet de la présentation des certificats médicaux est renvoyé à la ligue.

Bureau 10 juin 2001, Page 2

Mr MOULIN demande à ne pas traiter le litige du dossier Dieppe et Rouen, étant de la même Ligue sportive.

CD 10 juin 2001 Pages 4 et 9

Le Comité Directeur décide que les modifications des RGES et de ses annexes, soient présentées par la CNSB au vote du Comité Directeur, en juin et, au plus tard dès la fin d'une saison sportive, afin que « la règle du jeu » puisse être connue de tous avant les engagements pour la saison suivante. (Page 4)

- Les finales baseball se dérouleront :

. minime : Boe Bon Rencontre

. cadet : Les Andelys

. junior : P.U.C

. Nationale 2 : Compiègne

Pour la finale élite, Montigny est le seul club candidat mais demande la confirmation d'une aide de la fédération de 30 000 F suite aux promesses faites en début de saison : étude de la faisabilité.

- rapport de l' IBA du mois de mai 2001

- explication sur les feuilles d'engagement

Bureau 19 juin 2001, Page 2

Le Bureau s'inquiète des remarques de Mr. Parker , Président de la CNSB quand au problème d'un éventuel barrage entre Toulouse et Montigny suite à la vacance de l'équipe de l'INSEP

Etude de la candidature du club de Montigny quand à l'organisation de la finale Elite de Baseball. L'ensemble du Bureau Fédéral souhaite que le Président convoque une réunion d'urgence avec les responsables du club, et qu'une réponse rapide soit donnée à cette proposition d'organisation. Néanmoins l'unanimité du Bureau demande au Président de ne prendre aucun engagement.

CD 30 juin 2001, Page 3

- Inscriptions en Championnat 2002 :

Suite à l'exposé de la Commission Fédérale Juridique et après débat, le Comité Directeur décide à l'unanimité que :

Les inscriptions pour les championnats Elite et de Nationale 1 pour l'année 2002 ne seront acceptées que si toutes les conditions d'engagement prévues aux annexes des Règlements Généraux des Epreuves Sportives sont remplies.

Aucune dérogation ne sera accordée, excepté pour ce qui concerne l'homologation des terrains, l'année 2002 étant considérée comme une année de transition pour ce qui les concerne.

CD 30 juin 2001, Pages 5 et 11

- Mr MARCHI demande qu'il y ait une réflexion surtout au niveau des régions concernant les feuilles de match.

Mr CHARLIONNET souligne le fait que les coaches ne connaissent pas les RGES et qu'il serait bien d'y remédier.

-
Mr TUGAULT informe que les RGES sont disponibles à la fédération sur disquette.

Il est demandé que ces documents soient disponibles sur le site de la fédération et de les distribuer lors du congrès des entraîneurs.

Possibilité d'inclure certains de ces textes dans le manuel du dirigeant.

- la CFSS demande d'être tenue informée avant l'impression des documents tels que les feuilles de scorage pour pouvoir apporter les dernières modifications.

Le comité directeur acte sur le fait d'essayer d'organiser les finales baseball 2001 à Pershing, en gardant la possibilité du terrain de Montigny pour 2002. Reste à savoir quelle serait la structure support de l'organisation pour cette année. (Page 11)

Bureau 9 juillet 2001, Page 2

Le CD 75 a répondu à la sollicitation du Comité Directeur du 30 juin 2001, sur l'organisation éventuelle de la finale Elite de Baseball 2001.

Il est demandé au DTN de provoquer une réunion de travail de préparation avec le Président de la Ligue IDF, le Président du CD 75, le vice-président chargé du Baseball Jean-Marie MEURANT, le vice-président chargé de l'événementiel Olivier CHARLIONNET, le Secrétaire Général et le Trésorier de la FFBS.

Une deuxième réunion plus technique sera provoquée avec les responsables des commissions sportive, arbitrage et scorage. Il est demandé à ce que ce dossier soit bouclé pour fin août dernier délai.

CD 13/14 octobre 2001, Pages 5 et 8

4BUDGET (Page 5)

Le Trésorier adjoint fait un état des péréquations dues. Il est proposé d'adresser une lettre recommandée aux clubs devant des péréquations. A défaut de règlement sous les 10 jours à réception, il sera prélevé sur les cautions avec une pénalité de 10%.

® Résultat du vote concernant les propositions du Trésorier Adjoint:

Pour : 17 abstention : 1

Monsieur MESNILDREY demande à ce que la Fédération soit vigilante et se renseigne sur le cas de la dette du club de Champagnole.

Le Trésorier Adjoint propose un nouveau mode de calcul pour les péréquations :

Prise en compte de l'aller / retour SNCF avec couchettes ou avion si plus économique + hôtel + déplacement gare ou aéroport - lieu du match.

50% de la péréquation devra être versée avant le début du championnat

® Résultat du vote sur le nouveau mode de calcul des péréquations:

Pour : 16 abstention : 2

Présentation de l'arbitrage par Guy BRUT (Page 8)

La commission sportive pose la question sur la place de l'équipe de l'INSEP dans le championnat élite.

Monsieur MAYS pose la question du contrat des jeunes de l'INSEP les engageant avec le Ministère et le FFBS.

Le Directeur Technique National souligne que la gestion de l'équipe fédérale est clairement définie et votée par un Comité Directeur en 2000 quant à sa participation en élite.

+ ELITE

Proposition du championnat élite par la commission nationale sportive baseball pour la phase régulière (voir annexe 1)

® résultat du vote : pour : 12 abstention : 1

Proposition pour que toutes les équipes de la phase 1 participent à la phase 2. Cette phase comptera pour le titre de champion de France et également pour le titre du Challenge de France, qui donne accès à la coupe des coupes baseball.

® résultat du vote : pour : 11 abstention : 2

Proposition pour que toutes les finales se disputent au meilleur des 5 rencontres.

® résultat du vote : pour : 11 abstention : 2

La proposition pour les battes en bois est votée ***à l'unanimité***.

La proposition pour la balle officielle est adoptée ***à l'unanimité (voir annexe 2)***.

Monsieur MEURANT fait remarquer que la commission nationale d'arbitrage baseball n'est pas présente lors de l'exposé sur le baseball.

Pour les championnats, une étude de fond doit être lancée afin d'étudier une évolution dans le futur.

+ Nationale 1

La commission sportive baseball présente 2 propositions (voir annexe 3)

La proposition 2 est adoptée par 12 voix pour et 1 voix contre.

Il est demandé à ce qu'une proposition de championnat soit présentée à l'Assemblée Générale de mars 2002, notamment sur l'étude de 3 rencontres le week-end (1 match le samedi de 9 manches et 2 matchs le dimanche de 7 manches).

Au sujet des Inter ligues, il est proposé de constituer un groupe de travail afin d'étudier l'évolution de ce regroupement. Un appel à candidature doit être fait, sachant que les ligues Rhône-Alpes et Aquitaine se sont déjà portées candidates.

CD 2 décembre 2001, Page 4

M. PARKER soumet le problème du calendrier du championnat Elite de Baseball car il ne sait pas s'il doit ménager des espaces pour le Championnat du Monde Universitaire et sa préparation.

Il est décidé de concevoir le championnat avec ces aménagements. La décision de participer ou non à ses Championnats interviendra ultérieurement étant déterminée par l'opportunité d'une telle participation aussi bien sportive que financière.

Bureau 13 avril 2002, Page 3

Club de Limoges

En 2001, ce club a été sanctionné financièrement par la CFSS pour des problèmes de validité de diplômes et à ce jour une amende reste impayée.

La CFSS propose que le club régularise la situation en s'engageant à former les personnes en question d'ici la fin de l'année et donc de mettre l'amende en sursis.

La fédération se chargera d'envoyer un courrier au club pour lui demander un engagement écrit.

Feuille de match Rouen / Savigny sur Orges

Un courrier sera envoyé par la CFSS au club de Savigny sur Orges pour connaître les raisons de 2 écritures différentes sur la feuille de match et sur le fait que la personne indiquée que cette même feuille n'est pas scoreur.

Bureau 2 juin 2002, Page 2

Il est demandé pour le mois d'octobre que le cahier des charges pour les clubs élites et nationaux soit édité et envoyé.

Un courrier sera adressé à ces clubs pour leur rappeler les procédures d'engagement en championnat et la nécessité de les respecter.

Bureau 24 août 2002, Pages 2 et 3

Little League : Le Président propose que le Vainqueur des inters ligues 2002 en Minimes et Cadets soient les représentants de la France au tournoi Little League en Pologne de juillet 2003, accompagnés du champion UNSS 2003.

Cette proposition est approuvée par le Bureau à l'unanimité. Christine FREY propose de l'annoncer durant la réunion technique des inter ligues.

Participation de l'équipe UNSS au tournoi Little League en Pologne.

Championnats Nationaux Baseball :

En attendant la création du Comité National Baseball, le Président propose un relookage de nos championnats nationaux : Elite, Nationale 1 et Nationale 2. Les noms proposés sont simplement : Division 1 (D1), Division 2 (D2) et Division 3 (D3).

Dans cet esprit il faudra leur trouver un logo un peu plus vendeur. Il faudra penser à un traitement plus efficace sur le site Internet et dans « Sport de Batte ».

Des partenariats sont envisageables, mais encore faut-il que nous soyons capables de répondre aux demandes de nos partenaires. Nous ne pourrons pas faire du visuel, nous devons donc nous « vendre » sur des valeurs qui font la force de nos sports et notamment du baseball.

Au-delà de cette modification de forme, il est temps peut-être de faire une véritable réflexion sur l'organisation de nos championnats et de leur conception en fonction des catégories d'âge et de niveau. Les formules que nous proposons sont-elles les plus pertinentes pour le développement de notre base ou même de notre haut niveau ? Il est demandé aux membres de réfléchir sur la question et de consulter toute personne capable de proposer une formule ou des formules tenant compte de différents facteurs : plaisir du jeu, sportif, financier, temporel, structurel, culturel...)

Inter ligues :

Une réflexion est à mener sur la pertinence de regrouper les minimes, les cadets, les juniors sur le même site.

Une proposition est faite de créer des inter ligues Espoir.

Dans un souci d'organisation, il est proposé de séparer cette compétition en deux phases : les cadets et les minimes d'un côté, et de l'autre les juniors et les espoirs. Il est fait remarquer que pour engager une équipe en Espoir (- de 21 ou – de 23 ans) il faudra avoir engagé une équipe en cadet ou en minime.

Il faudra aussi désigner en Comité Directeur les ligues organisatrices des Inter ligues 2003 et 2004 pour les Inter ligues 2005 elles auront lieu à Roissy au CTN-BSC.

Benoît PIQUET sera le référent FFBSB sur le sujet il est demandé aux membres du Bureau de réfléchir sur le cahier des charges, le financement et les rapports FFBSB- Comité National Baseball – Comité D'organisation.

CD 5 octobre 2002, Pages 3, 5, 6 et 7

3 Décisions sportives

* Rétrogradation du club de Montigny en Nationale 1 + non classé en 2002, pour 3 forfaits constatés au cours de la saison (application des RGES sur les forfaits).

Vote : 1 contre, 1 abstention, 14 pour (Monsieur Alain MARCHI ne participant pas au vote)

* La montée en Elite ne sera proposée qu'aux deux clubs finalistes de Nationale 1

Vote : 2 contre, 1 abstention, 14 pour

BASEBALL

**** Résultats***

Championnat de France Minime : 1^{er} St Germain, 2^{ème} Montigny

Championnat de France Cadet : 1^{er} Montigny, 2^{ème} La Grande Motte, 3^{ème} Beaucaire

Championnat Junior : 1^{er} PUC, 2^{ème} Savigny le Temple, 3^{ème} Bron St Priest

Championnat de France Nationale 2 : 1^{er} Béziers

Championnat de France Nationale 1 : 1^{er} Pessac, 2^{ème} Bron St Priest, 3^{ème} La Guerche de Bretagne et Cergy

Championnat Elite : 1^{er} Savigny sur Orges, 2^{ème} Montpellier, 3^{ème} PUC et Rouen

Proposition pour que le championnat jeunes (minime et cadet) soit calqué sur le calendrier scolaire.

Vote : 1 contre, 1 abstention et 13 pour

*** Interligues Résultats 2002 :**

Minime : 1^{er} Languedoc-Roussillon, 2^{ème} Aquitaine, 3^{ème} Ile de France

Cadet : 1^{er} Languedoc-Roussillon, 2^{ème} Aquitaine, 3^{ème} PACA

Junior : 1^{er} Ile de France, 2^{ème} Haute Normandie, 3^{ème} Flandres

Nouvelles orientations pour les Inter ligues :

- 5 catégories : création des inter ligues benjamin et espoir (- 23 ans)

Vote à l'unanimité

- Obligation d'inscrire une équipe jeune pour pouvoir inscrire une équipe espoir

- Cette compétition se déroulera en 2 phases :

- Junior et Espoir

- Jeunes : Benjamin, Minime, Cadet

- Un appel à candidature sera fait pour les deux prochaines années

- Application des péréquations à tous les niveaux

De plus, il est précisé, que l'état souhaite décentraliser ce genre de manifestations et donc le montant financier accordé par le Ministère sera inférieur aux autres années.

*** Sportif**

- Au niveau de l'arbitrage baseball des problèmes ont encore été rencontrés cette année.

- Au niveau de la sportive baseball, présentation des points mis à l'ordre du jour par Monsieur André PARKER :

- Sanction financière pour un match scoré par une personne non diplômée

- Pour les clubs engagés en Elite et N1, obligation de présenter au moins 4 arbitres avec obligation de mettre à la disposition de la CNAB 2 arbitres par journée.

+ Confirmation de la démission de Monsieur André PARKER à la commission sportive baseball.

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, précise qu'une réunion des Présidents de clubs Elite et Nationale 1 (+ Présidents de la CNAB et de la CFSS) se déroulera le 26 octobre 2002.

Le but est de sortir, pour début décembre, un cahier des charges avec des obligations minimums.

Des sanctions à hauteur de l'infraction seront prises à l'encontre du club qui n'aura pas respecté ce cahier des charges.

Vote : 1 abstention, 13 pour

3 Softball

*** Résultats**

Champion de France Balle Lente Mixte : 1^{er} Toulouse, 2^{ème} Eysines, 3^{ème} Meyzieu (8 équipes participantes)

Tournoi International de Lunéville : 1^{er} Nice Cavigal, 2^{ème} BAT, 3^{ème} Grande Bretagne (participation de 5 équipes)

Coupe d'Europe des clubs champions B Féminin organisé par Nice Cavigal : 1^{er} Craws Kosice, 2^{ème} Nice Cavigal, 3^{ème} Rehring abbots brawweiler

Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupes Féminin B organisée par le BAT : 1^{er} Mannheim, 2^{ème} Dornbirm, 3^{ème} BAT

Coupe d'Europe des vainqueur de Coupes Masculin : 1^{er} Chomutov, 2^{ème} Storks, 3^{ème} Zaragoza, 4^{ème} les Diamonds de Lyon

Coupe d'Europe des Clubs Champions Masculin : 1^{er} Prague, 2^{ème} Allerod, 3^{ème} Brasschast, 6^{ème} BCF

*** Calendrier**

Conseil exécutif de France Softball, samedi 12 octobre 2002

L'Assemblée Générale de France Softball se déroulera après celle de la fédération, afin de prendre en compte la réforme statutaire.

*** Sportif**

France Softball souhaite déposer sa candidature pour accueillir les Championnats d'Europe 2004, Junior Masculin et Féminin (la réponse étant donnée début février 2004)

Vote à l'unanimité

France Softball demande que le Comité Directeur de la FFBSF se positionne sur la poursuite ou non du Softball masculin.

Le Softball masculin étant une discipline à part entière, le Comité Directeur soutient France Softball dans sa démarche de développement pour cette discipline.

3 Cricket

*** Résultats**

Champion de France Senior : 1^{er} Gymkhana, 2^{ème} PUC, 3^{ème} Dreux et Standard de Meudon (ex æquo)

Premières Inter ligues Cricket à Chauny, 2 catégories :

- 13 ans : 1^{er} Sud Est / Creil, 2^{ème} Picardie, 3^{ème} Ile de France 1, 4^{ème} Ile de France 2
- 17 ans : 1^{er} Sud Est, 2^{ème} Picardie, 3^{ème} Ile de France / Chauny

Des Inter ligues dans les catégories Senior et 15 ans sont prévues dès 2003

Bureau 14 décembre 2002, Page 3

➤ Sportif

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, demande que les grandes décisions sportives soient prises au Comité Directeur du mois de juin 2003 et non au mois d'octobre comme cela a souvent été le cas.

Afin de simplifier la gestion et le suivi du paiement des amendes, pénalités et péréquations, il est proposé que ce soit le Trésorier Adjoint, Mr Alain MARCHI, qui le gère directement de chez lui et de ce fait de lui octroyer une délégation auprès de la banque Hervet.

Vote à l'unanimité

De plus, afin que tous les clubs soient en règle avant la nouvelle saison sportive, Mr Alain MARCHI fera parvenir un courrier aux clubs n'étant pas au jour au niveau de la cotisation, des licences, des amendes, des pénalités et péréquations.

Les délais accordés à ces clubs pour leur régularisation sont fixés au 10 janvier 2003.

Les clubs n'étant toujours pas à jour à cette date seront proposés pour leur radiation au Comité Directeur du 26 janvier 03.

* Demande d'entente sportive Thiais / Brévannes Vote à l'unanimité

*** Baseball**

Commission Nationale Sportive Baseball

1 seul candidat à la présidence de la CNSB : Mr Paturel Vote : 2 blancs, 2 non, 2 oui

Mr Paturel est nommé comme chargé de mission pour la commission sportive baseball, sous le contrôle de Mr Jean-Marie Meurant, avant validation par le Comité Directeur de janvier 2003.

Arbitrage

Concernant le trop perçu sur les provisions d'arbitrage 2002, il avait été décidé lors des réunions d'information avec les clubs Elite et Nationaux que 50 % de la somme serait utilisée à la formation et aux tenues des arbitres et que les 50 % restant seraient reversés aux clubs concernés.

Championnat

Les clubs de l'élite et de la Nationale 1 sont la vitrine de la fédération. Il est donc demandé que les tenues de ces équipes, lors des matchs de championnat, soient impeccables.

Le cahier des charges est en cours de finalisation. Il est prévu notamment :

La vérification des licences, en début de saison par rapport au roster / le montant des inscription payé en une seule fois / la volonté d'avoir à disposition les statistiques de l'élite dans les 48 heures / pénalité financière du scorage fixée à 400 euros la journée / définition d'un nombre de licenciés minimum pour les clubs évoluant en élite et Nationale avec la différenciation des catégories jeune et senior...

Le championnat se déroulera du 23 mars au 13 juillet avec des journées de réserve déjà fixées. Les pré engagements se font jusqu'au 15 décembre et les engagements définitifs pour le 15 janvier afin de les faire valider au comité directeur du 26 janvier 03.

A titre exceptionnel, les demandes de mutations extraordinaires seront accordées au delà du 31 décembre 2002, pour les joueurs évoluant dans des clubs qui seront rétrogradés début 2003.

Commission Jeunes

2 solutions : soit suivre le rythme scolaire, soit suivre le modèle européen.

Par rapport à la proposition faite par Serge Bastien, le bureau fédéral propose que le championnat pour les catégories benjamin et minime soit uniquement régional dans sa 1^{ère} phase et ouverture d'une compétition nationale après la saison.

Pour la catégorie cadet, le proposition faite par Mr Bastien est validée

Homologation des terrains

Etablissement d'un cahier des charges et nomination d'un responsable par région.

**** Softball***

L'avis de la direction technique nationale est que France Softball doit reprendre à sa charge la gestion des championnats.

De plus, il y a un travail à faire afin que le Softball masculin aille dans le sens du sport reconnu de haut niveau. Le principal problème rencontré, à ce jour, étant celui des championnats jeunes.

Les clubs phares de Softball s'essoufflent.

Au niveau des ressources humaines mises à la disposition du Softball, le DTN, Frédéric Delannoy informe que le cas de Evelyne Gole Hermelin devrait être débloqué au plus tard en septembre 2003.

Pour le cas de Graziella, il faut dans un premier temps qu'elle obtienne l'équivalence du BE 2 et pour sa rémunération, une ligne budgétaire sur la convention d'objectifs 2003 sera prévue.

**** Cricket***

France Cricket a défini ses grands axes de développement qu'il va soumettre à l'ICC.

Simon HEWITT a été désigné pour la personne ressource terrains.

Modifications du système de championnat + nouveauté avec la création des inter ligues minime, cadet et junior (mai et juin 2003).

En février, le Road Show ECC sera en France et passera par Paris, St Astier et Bordeaux.

Pour l'instant, le cricket est en attente du programme de la Nouvelle-Calédonie.

De plus, il faut trouver une solution financière pour Guy Brumant (Guadeloupe)

Informations Sportives

L'Opening day aura bien lieu à Paris-Pershing les 29-30 mars 2003 opposant SAVIGNY et PUC. Quelques 800 personnes sont attendues le samedi, Groupe GPA et jeunes défavorisés. Yoan COUVANT est la personne ressource sur l'Opening Day.

Un groupe de communication s'est mis en place sous la responsabilité du Président ; DUMONT, DUSSART, MINEO et CALLAWAERT.

Cas SAVIGNY, la Fédération a appuyé le club de Savigny auprès des pouvoirs publics notamment dans le cas de ses demandes de subvention.

Recommandations du Ministère quant aux déplacements des Equipes de France à l'Etranger. La France est à un niveau 5 de sécurité d'où la nécessité de contacter la Préfecture pour signaler tout déplacement à l'étranger ainsi que l'ambassade du pays de destination. La sortie des athlètes en tenue est proscrite. Ces recommandations vont de même pour les clubs français voulant se déplacer à l'étranger.

Bureau 25 janvier 2003, Page 3

Balles officielles des Championnats Nationaux de Baseball

Après étude de marché et appel d'offres à différents fournisseurs, le Bureau Fédéral recommande au Comité Directeur l'offre de SSK Europe. André Parker est chargé de mission sur ce dossier et se déplacera avec le DTN pour une plus ample négociation notamment un contrat de partenariat commercial. André Parker fait remarquer que France Softball doit passer par lui pour sa commande de balles et qu'il est nécessaire de faire jouer la concurrence.

Cas de Nice Cavigal

Le Président donne lecture de la lettre de Nice Cavigal souhaitant ne pas s'engager en Elite mais désirant néanmoins jouer en National. Monsieur MARCHI est invité à quitter la salle, étant Président du Cavigal de Nice.

Monsieur Meurant explique que le Cavigal de Nice a eu l'honnêteté d'expliquer les raisons de son retrait de l'Elite qui repose sur un problème d'effectif, néanmoins la rétrogradation en championnat régional serait néfaste au club.

Après étude des textes, le Bureau Fédéral à l'unanimité décide d'autoriser le Cavigal de Nice à intégrer le Championnat N1, en effet les engagements dans les championnats nationaux ne sont pas définitifs.

Bureau 23 février 2003, Pages 2 et 3***Calendrier Elite et National***

Jean-Marie MEURANT indique que l'entité baseball a passé beaucoup d'appels téléphoniques dimanche dernier aux clubs engagés afin de les alerter sur les irrégularités de leurs dossiers d'engagement (licences manquantes, rosters non fournis, amendes non payées...) A titre d'exemple, au 9 février 03, seuls deux clubs en élite avaient présenté des dossiers complets.

Deux cas restaient à clarifier :

Savigny sur Orge : Alain MARCHI indique que ce club n'a pas payé dans le délai imparti une amende d'arbitrage de 600€ la lettre recommandée avec accusé de réception est revenue avec la mention « non réclamée, retour à l'expéditeur ».

Monsieur MARCHI tient à souligner un contact avec le trésorier de ce club qui a fait part de difficultés financières passagères, sur quoi Alain MARCHI lui a conseillé d'écrire à la FFBSB pour soumettre ce problème et demander un délai de paiement. Aucun courrier en ce sens n'a été reçu à la Fédération.

Le Président tient à souligner que la FFBSB s'est beaucoup investie pour soutenir Savigny sur Orge lors de sa demande de subvention auprès du Conseil Général.

Chacun des membres donne sa position et son point de vue sur ce sujet, deux propositions seront soumises au Comité de Direction :

- Exclusion de SAVIGNY sur ORGE du Championnat Elite
- Délai de remise de chèque d'amende arbitrage avant lundi midi.

Sébastien Viale tient à souligner que lors du dernier Comité de Direction, il avait été décidé de ne pas faire de passe-droits mais que de toute évidence il est facile d'exclure quand ce n'est pas nominativement.

BRON / SAINT PRIEST : Ce club ne présente aucune licence.

Chacun des membres donne sa position et son point de vue sur ce sujet, deux propositions seront soumises au Comité de Direction :

- Exclusion de ce club du Championnat National 1
- Délai de prise de licences avant lundi midi.

L'ensemble du Bureau s'accorde à constater qu'il est regrettable que certains clubs méprisent les règles et règlements malgré les avertissements de Jean-Marie MEURANT et la Commission Sportive Baseball.

Challenge de France :

Avec le retrait de Nice du Championnat Elite, le challenge de France regroupera uniquement 7 équipes diminuant le nombre de rencontres à jouer d'où l'idée d'inviter une équipe de Nationale pour compléter le tournoi.

Le bureau est unanime pour inviter l'Equipe de La Guerche de Bretagne.

CD 23 février 2003, Page 4***Championnats Baseball***

Jean-Marie MEURANT explique le retard de l'établissement des championnats et l'effort de la CNSB à prévenir les clubs de se mettre en règle selon le souhait du Comité de Direction de la Fédération.

Deux cas posant problème :

SAVIGNY SUR ORGE : non paiement d'une amende d'arbitrage de 600 €

Deux choix : vote sur l'exclusion pure et simple ou délai avant lundi midi pour paiement de l'amende.

Sur l'exclusion et à bulletin secret : oui : 7 / non : 8

Le Club devra avoir payé son amende avant le lundi 12 heures au risque d'être retiré du Championnat.

BRON-SAINT-PRIEST : non prise de licence à ce jour.

Sur l'exclusion du club du Championnat : 6 oui / 8 non / ne participant pas au vote : 1

Ce club devra avoir pris ses licences avant le lundi 12 heures au risque d'être retiré du Championnat.

Challenge de France

Avec le retrait de Nice du Championnat Elite, il convient de trouver une huitième équipe afin d'harmoniser le tournoi et de disputer plus de rencontres. Jean-Marie MEURANT propose d'inviter une équipe de Nationale comme sparring-partner.

Sur la proposition d'inviter une équipe : 14 oui / 1 non participant pas au vote.

André PARKER souligne que le challenge de France est considéré comme une coupe de France et qu'il est logique que cette équipe figure dans le classement.

Il est proposé de puiser dans les équipes de Nationale selon leur classement en fin de saison 2002. L'avenir de SAINT-PRIEST est incertain en Nationale puisque non à jour, il est proposé que LA GUERCHE soit invité :

Sur la proposition d'inviter LA GUERCHE au challenge de France : 10 oui / 2 contre / 1 abstention / 1 ne participant pas au vote.

Sur la proposition que LA GUERCHE figure dans le classement : 9 oui / 1 non / 3 abstention / 1 ne participant pas au vote.

Alain MARCHI soulève le problème des péréquations de ce Challenge et demande si l'on doit inclure le club de PESSAC dans le calcul : 10 oui / 3 abstentions / 1 ne participant pas au vote / 1 contre les péréquations en général.

Bureau 15 mars 2003, Page 4

➤ *Sportif*

Le Président, Eric Pierre DUFOUR, demande que les grandes décisions sportives soient prises au Comité Directeur du mois de juin 2003 et non au mois d'octobre comme cela a souvent été le cas.

Bureau 29 août 2003, Pages 2 et 3

➤ *Etude des Appels déposés auprès du Bureau Fédéral*

* CNSB

Traitement sur les éventuels dysfonctionnements de la CNSB. Après étude de l'ensemble des pièces du dossier, Monsieur Jean-Marie MEURANT et Madame Christine FREY sont mandatés pour faire un point sur la régularité des feuilles de match et de scorage, afin d'établir un rapport sur l'ensemble des sanctions prises à l'égard des clubs.

Le Bureau fera appliquer les décisions prises par les représentants du baseball et du scorage. De plus, il est demandé de procéder à une vérification de l'identité des joueurs.

* Demande du club des Barracudas de Montpellier

Ce club a saisi une licence pour Monsieur Tyler Sullivan avant la date limite prévue dans les RGES pour pouvoir participer aux play-off, or un problème est survenu au niveau du règlement. Le Bureau Fédéral décide d'appliquer l'article 30.04 des RGES. Par conséquent, le joueur n'est pas qualifié pour jouer les play-off.

CD 13 et 14 septembre 2003, Pages 9, 10 et 13

*** France Baseball**

Résultats dans l'ensemble négatifs au niveau des différentes coupes d'europe.

La C.E.B. a demandé à la France d'organiser la coupe des vainqueurs de coupe en 2004.

Principaux problèmes rencontrés durant la saison sportive :

- gestion difficile au niveau de la commission sportive et de la commission arbitrage.
- Absence totale de formation d'arbitre
- Manque de personne ressource au niveau des commissions qui fonctionnent pour la plupart du temps avec une seule personne.
-

Le prochain Comité Directeur devra se positionner par rapport aux problèmes rencontrés au niveau de la CNSB.

Le Comité Directeur acte sur le fait que la formation des arbitres et des scoreurs soit réalisée par le service formation. *9 oui / 1 abstention*

France Baseball devra se pencher sur l'établissement d'un règlement général régissant les arbitres.

Concernant le championnat Elite, le Comité Directeur acte sur le fait que la finale se joue au meilleur des 5 matchs et que le règlement concernant les lanceurs étrangers est le même que durant le championnat.

Un appel à candidature doit être fait pour le challenge de France 2004. Cette compétition peut-être un axe prioritaire dans la convention d'objectifs et serait financée à hauteur de 30 000 euros.

Le Comité Directeur acte sur les représentant fédéraux des différentes finales baseball :

- Junior / Fabien CARRETTE
- Benjamin / Serge BASTIEN
- Nationale 2 / André PARKER
- Nationale 1 / André PARKER
- Elite / Jean-Marie MEURANT
-

Monsieur Jean-Marie MEURANT doit faire parvenir un courrier aux comités d'organisation des finales baseball en indiquant l'obligation de nommer un commissaire technique.

Afin que le prochain Comité Directeur valide les formules des championnats 2004, il est demandé à chaque comité national de fournir à la fédération tous les documents nécessaires pour la fin octobre.

Le Comité Directeur décide, pour la saison 2004, que seules les équipes remplissant toutes les conditions d'engagement en championnat, prévues aux annexes des Règlements Généraux des Epreuves Sportives de Baseball, Softball et Cricket (conditions d'engagement), pourront être engagées dans ceux-ci .

Chaque Commission Nationale Sportive est chargée, chacune pour ce qui la concerne de la vérification de ces conditions avant de donner l'accord d'engagement en championnat.

Le Comité Directeur décide, au cas où une équipe ne répondrait plus, au cours de saison, à une des conditions requises par ces textes, de faire retirer l'équipe concernée du championnat considéré.

- UNSS (Page 13)

Le Comité Directeur, suivant les prérogatives définies au 8° de l'article 22 du Règlement Intérieur, décide d'autoriser, dans le cadre des accords passés entre la Fédération et l'UNSS, et dans le respect des dispositions de l'article 56 des Règlements Généraux, les équipes UNSS de Baseball et/ou de Softball à participer à des rencontres avec les Clubs affiliés.

- Interligues

Bon travail réalisé par le comité d'organisation. Problèmes au sujet de licences manquantes pour une dizaine de joueurs.

Problèmes techniques à propos d'une entente entre 2 ligues.

Une convention avait été préparée mais celle-ci n'a pas été signée par les Présidents de ligue.

Prévoir pour les prochaines éditions tous les documents entre les ligues.

Reconnaissance du travail effectué par les jeunes arbitres de l'UNSS.

Faire un appel à candidature pour la prochaine édition.

Bureau 22 novembre 2003, Page 2

*** Informations générales**

- Lors de la réunion des Présidents de Ligues et Comités Départementaux, la Ligue Ile de France a souhaité que le championnat jeune soit « reformaté », c'est à dire que les dates de championnat correspondent à l'année scolaire et de plus souhaiterait que les Interligues se déroulent lors du week-end de l'Ascension dès 2005 .

Concernant la période des Interligues, le DTN, Frédéric DELANNOY intervient en signalant que le fait d'avoir des sélections en août permet d'avoir un processus de sélection plus long et donc un certain dynamisme d'équipe.

CD 22 novembre 2003, Page 4

➤ Rapports des Commissions :

*** Commission sportive :**

De nombreux problèmes de scoring sont à noter pour la saison sportive 2003

Il est décidé de sanctionner les arbitres et scoreurs nommés si ces deniers ne se présentent lors des matchs.

Il faut une vigilance accrue sur le nombre de joueurs mentionnés sur les feuilles de match afin d'éviter les tricheries.

*** Commission Jeunes :**

Les modifications de catégories d'âges ont été à l'origine de nombreux problèmes rencontrés lors du championnat 2003.

La proposition de la commission pour le championnat 2004 est de reconduire la même formule qu'en 2003.

La ligue Ile de France avait demandé par un courrier une modification des dates de championnats.

Vote sur la proposition de la commission jeunes : pour : 3 / abstention : 2 / contre : 5

Il est donc acté une modification de la période des championnats jeunes ; par contre s'il n'y a pas plus d'équipes engagées en 2004, on reviendra en 2005 à la formule de championnats établie en 2003.

Le Comité Directeur vote, par 10 voix pour et 2 abstentions, la création d'une catégorie « espoir » pour les Interligues Baseball. Division de l'organisation de cette manifestation de la manière suivante : d'un côté minimes / cadets et de l'autre juniors / espoirs.

Bureau 28 février 2004, Page 3

**** Affaires en cour***

Péréquations

Monsieur Alain MARCHI en charge du calcul et du règlement des péréquations a été confronté à certains problèmes de gestion en 2003 et demande de ce fait un appui du Bureau Fédéral et du Comité Directeur.

Par conséquent :

- Les ligues, non à jour des péréquations pour les interligues 2003, ne pourront pas participer à d'autres interligues sans avoir procédé au préalable au règlement
- Les clubs, non à jour des péréquations 2003, ne pourront pas participer au championnat sans s'être au préalable acquittés de leur dette.

CD 29 février 2004, Pages 4 et 5

Commission sportive Baseball:

A la date du 14 février, de nombreux clubs ne respectaient pas les conditions d'engagement.

Le Comité Directeur acte sur le fait que :

- si les pénalités financières ne sont pas réglées à la date du 26 mars 2004, les clubs seront rétrogradés dans la division inférieure. Vote à l'unanimité
- Pour tout manque de licence, le club se verra infliger une amende de 350 euros par licence manquante.

Un courrier sera envoyé par la CNSB pour faire part de ces décisions.

➤ Affaires courantes : (Page 5)

**** Balles Officielles***

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la liste des balles officielles proposées par la CNSB pour la saison 2004.

Diamond D1 pro, Rawlings R 100, Rawlings R 200, DR BB 12, Benson LGB1, Barnett PL-1, Barnett OL-1.

**** Péréquations***

Monsieur Alain MARCHI en charge du calcul des péréquations a adressé un courrier aux membres du Comité Directeur afin d'avertir que certaines ligues ou certains clubs ne se sont pas acquittés de leur créance.

Le Comité Directeur appui la démarche de monsieur MARCHI pour l'application de la réglementation en vigueur et donc prend des sanctions à l'égard des ligues et des clubs non à jour du règlement de leurs péréquations.

- Interdiction de participer aux Interligues (quelque soit l'année) pour la ligue de Basse Normandie redevable de 538.65 euros et pour la Ligue Centre redevable de la somme de 221.63 euros.

Vote à l'unanimité

- Interdiction de participer aux phases N2 (quelque soit l'année) pour le club de Limoges redevable de 117.88 euros et le club de Valenciennes redevable de 400.69 euros.

Vote par 13 voix pour / 1 personne ne prenant pas part au vote.

Autres décisions prises concernant les péréquations :

- Le club forfait avant la compétition sera exonéré des péréquations correspondantes mais le club forfait en cours de compétition devra régler les dites péréquations sans pouvoir bénéficier d'une remise.

- Sans accord préalable, différencier les règlements et ne pas fusionner les dus et les crédits.

France Softball a établi un plafond de péréquations afin de rendre viable l'organisation de ses championnats. Par conséquent, il ne peut plus s'agir de péréquations et un nouveau terme devra être employé.

CD 20 mars 2004, Page 5

**** Affaires courantes (Page 5)***

Championnats Jeunes :

Sur proposition de Serge BASTIEN, le Comité Directeur décide que le Championnat Minime sera de type « open » pour la saison 2004.

CD 12 juin 2004, Page 7

*** Open de France 2005**

Plusieurs schémas d'organisation ont été proposés. Le Comité Directeur décide à l'unanimité de confier cette organisation à un organisme extérieur.

Un référent politique devra être nommé pour le prochain Comité Directeur.

Bureau 28 août 2004, page 3

*** Actualité**

- Il est demandé que l'équipe de l'INSEP n'évolue plus en championnat avec les maillots de l'équipe de France.